Contrat d'Aménagement et de Développement durables

Flandre Intérieure - Flandre Maritime

Nord
le Département

VOLET 1

CADRE D'ACTION STRATÉGIQUE

Nord *Innovation Territoires*

lenord.fr

La politique contractuelle d'aménagement et de développement durables des territoires adoptée à l'unanimité le 20 décembre 2011 par l'assemblée départementale est une des priorités du mandat. Menée à l'échelle des sept territoires de SCoT qui composent le Nord, elle doit permettre de mieux prendre en compte leurs diversités, et de mieux répondre aux attentes des Nordistes.

Une stratégie commune pour la Flandre Maritime et la Flandre Intérieure, c'est le souhait que les élus du territoire et nos partenaires ont exprimé, lors du lancement de la démarche le 17 février 2012 à Hazebrouck. À l'écoute du territoire, nous avons réalisé un diagnostic partagé et défini des enjeux ambitieux pour les Flandres.

Le Cadre d'Action Stratégique de la Flandre est le premier volet des deux Contrats d'Aménagement et de Développement durables. Il est aussi le premier projet de territoire élaboré conjointement entre le Département et les forces vives de la Flandre, de la Lys au Littoral. Il englobe toutes les problématiques territoriales, de façon transversale, pour donner une véritable ambition partagée à nos actions.

Ce travail est avant tout le résultat d'un dialogue approfondi entre le Département, ses partenaires et les élus du territoire. La société civile a également été associée à la démarche, au travers des Conseils de développement, pour tenir compte des préoccupations des habitants.

Martine FILLEUL, Vice-présidente chargée de l'Aménagement du territoire, du Développement Économique et du Développement rural, a conduit cette démarche de concertation qui a vocation à se poursuivre dans le temps. Ce projet stratégique est le fruit de cet enrichissement et de cette intelligence collective, il nous donne une nouvelle vision de ce territoire riche, diversifié qu'est la Flandre, de ses potentiels et de ses leviers d'attractivité.

C'est avec un grand plaisir que je vous invite à découvrir ce premier volet des deux Contrats d'Aménagement et de Développement durables de la Flandre. Il fixe un cap pour mener nos projets, un référentiel pour l'action, et aussi rendre nos politiques publiques plus efficientes en les coordonnant davantage avec celles menées par les acteurs locaux.

Parce que cette démarche est aussi une démarche opérationnelle et concrète, le Cadre d'Action Stratégique sera décliné en deux plans d'actions, pour la Flandre Maritime et la Flandre Intérieure. Je souhaite que nous puissions ensemble développer des projets innovants et structurants, dans un souci d'équilibre et d'équité territoriale, pour un Nord fort et solidaire.

Patrick KANNER
Président du Conseil général du Nord

Signé à Dunkerque, le 18/12/2013

Patrick KANNER
Président du Conseil général du Nord

Michel DELEBARRE
Président de la Communauté Urbaine de Dunkerque
Sénateur - Maire de Dunkerque
Président du Syndicat Mixte du SCoT de la région Flandre Dunkerque

André-Pierre BECQUET
Président de la Communauté de Communes de Flandre
Maire d'Uxem

Jean-Pierre VARLET
Président de la Communauté de Communes du Pays de Cassel
Maire de Sainte-Marie-Cappel

Jean-Pierre BATAILLE
Président de la Communauté de Communes du Pays des Géants
Maire de Steenvoorde

Jacques HERMANT
Président de la Communauté de Communes de l'Houtland
Maire de Lynde

Marc DELANNOY
Président de la Communauté de Communes Flandre-Lys

Jean-Pierre ALLOSSERY
Député - Maire d'Hazebrouck
Vice-Président de l'Association des Maires du Nord

Marc NORMAND
Maire de Wallon-Cappel

Jean-Marc PUISSESSEAU
Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Côte d'Opale

Philippe HOURDAIN
Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Grand Lille

Jean-Bernard BAYARD
Président de la Chambre Régionale d'Agriculture du Nord – Pas-de-Calais

André FIGOUREUX
Président de la Communauté
de Communes du Canton de Bergues
Maire de West-Cappel

Michel DECOOL
Président de la Communauté
de Communes de la Colme
Maire de Cappellebrouck

René KERCKHOVE
Président de la Communauté
de Communes de l'Yser
Maire de Wormhout

Marie-Thérèse RICOUR
Présidente de la Communauté
rurale des Monts de Flandre
Maire de Flêtre

Michel GILLOEN
Président de la Communauté
de Communes Monts de Flandre - Plaine de la Lys
Maire de Bailleul

Jérôme DARQUES
Président de la Communauté
de Communes de la Voie Romaine

Daniel RUYFFELAERE
Maire de Blaringhem

Danielle MAMETZ
Présidente du Syndicat Mixte
du Pays Cœur de Flandre
Maire de Boëseghem

Jean-Michel DEVYNCK
Président du Pays des Moulins de Flandre
Maire d'Esquelbecq

Alain GRISET
Président de la Chambre Régionale de Métiers et d'Artisanat
du Nord – Pas-de-Calais

Jean-Pierre DECOOL
Député-Maire de Brouckerque
Représentant de l'Association des Maires du Nord

Périmètre de la démarche Contrat de territoire dans les Flandres au 01/01/2012

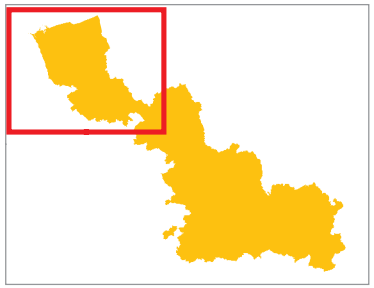

Périmètre du contrat de territoire

SCOT

EPCI

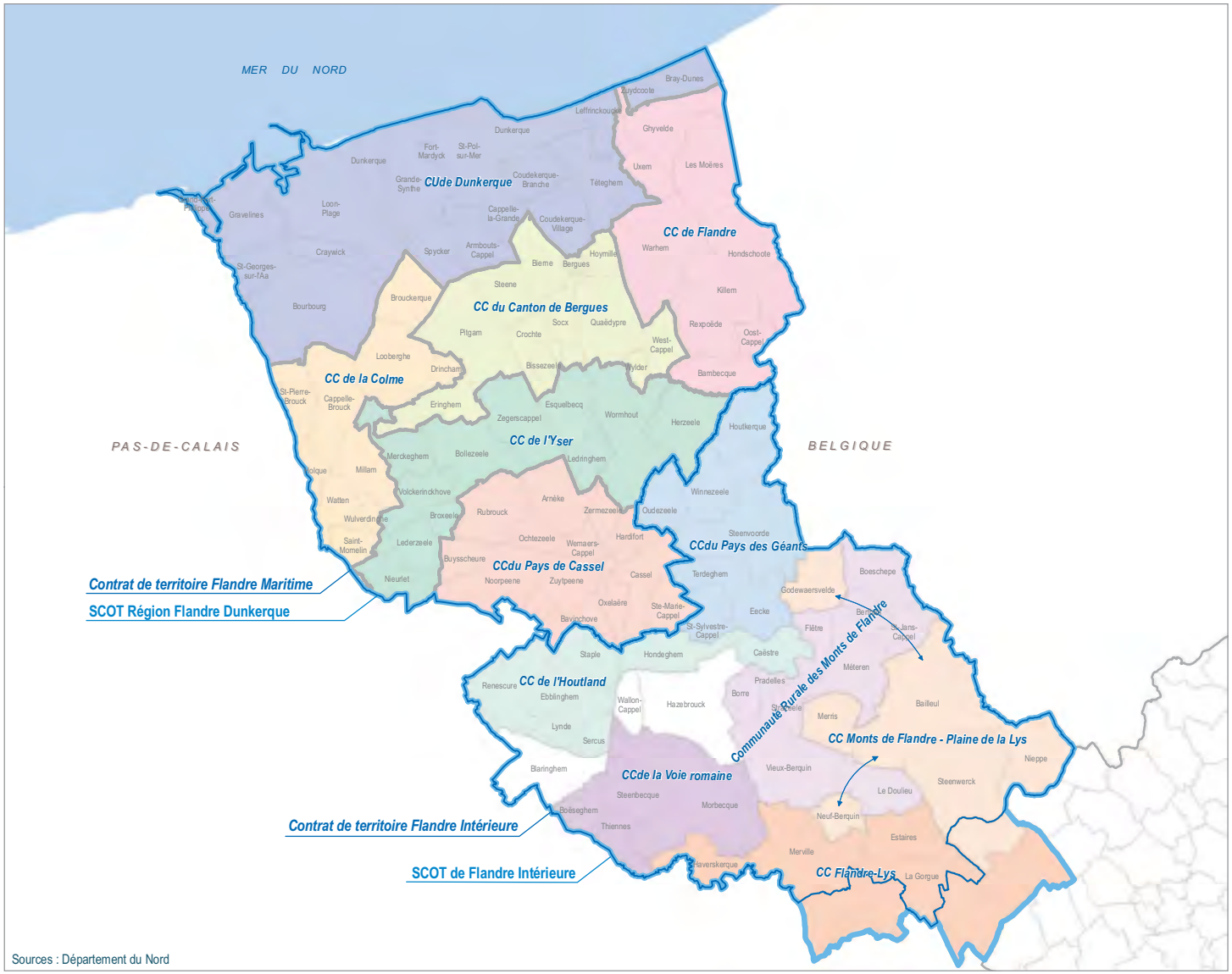

0 5 10 Km

Sources : Département du Nord

AVANT-PROPOS

Le Conseil général du Nord a adopté à l'unanimité, le 20 décembre 2011, le déploiement de la politique contractuelle d'aménagement et de développement durables à tous les territoires du département.

Cette politique vise à promouvoir un développement durable, équilibré et équitable, à l'échelle des sept Schémas de Cohérence Territoriale du Nord et au travers de trois grandes priorités :

- **Assurer la cohésion sociale, la solidarité entre les territoires et les générations et favoriser l'épanouissement de tous ;**
- **Proposer aux nordistes un environnement et un cadre de vie préservés et de qualité ;**
- **Créer les conditions d'un développement responsable.**

Le Contrat d'Aménagement et de Développement Durables est un engagement mutuel entre le Département et ses partenaires locaux sur des actions cohérentes au regard des spécificités du territoire et d'une stratégie partagée. Il est constitué de deux volets : le Cadre d'Action Stratégique qui comprend le diagnostic partagé et les grands enjeux du territoire et le plan d'actions, volet opérationnel du Contrat. Sa finalité est de mieux répondre aux besoins et aux attentes des habitants en renforçant l'articulation des interventions du Département et de ses partenaires dans un cadre pluriannuel.

Depuis le lancement de l'élaboration du Contrat d'Aménagement et de Développement Durables, le 17 février 2012 à Hazebrouck, la Conférence Partenariale a réuni régulièrement les élus du territoire, du Département et de ses partenaires (Chambres consulaires, État, Région...).

Cette instance de dialogue et de débat a fait le choix d'élaborer le Cadre d'Action Stratégique à l'échelle des deux SCoT de Flandre Intérieure et de la Région Flandre-Dunkerque, ce qui fait la particularité de cette démarche sur le territoire. Ce projet stratégique sera ensuite décliné en deux plans d'action, pour la Flandre Intérieure et pour la Flandre Maritime.

La démarche a été mise en perspective par les contributions de la société civile, au travers de la participation active des Conseils de développement des Pays et de l'agglomération dunkerquoise. La dimension transfrontalière des Flandres a par ailleurs été particulièrement prise en compte tout au long du travail accompli.

Le Cadre d'Action Stratégique s'inscrit pleinement dans les réflexions menées à un niveau régional (Schémas régionaux d'Aménagement et de Développement du Territoire, Climat Air et Énergie, de Développement Économique,…), local (Schémas de Cohérence Territoriale, Plans Climat Territoriaux, Chartes de Pays, Plan de Déplacements Urbains, Plans Locaux de Développement Économique, Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux,…) ou transfrontalier.

Le partage du diagnostic et le débat mené autour des enjeux majeurs du territoire avec les partenaires a permis de faire émerger quatre grands axes de travail pour les Flandres :

- **Créer les conditions d'un bien-être pour toutes les générations, afin de construire un territoire plus inclusif, permettant d'intégrer les populations fragiles et facilitant un parcours social, humain et résidentiel ;**
- **Organiser une mobilité durable à la fois pour les habitants dans leurs déplacements quotidiens, pour le développement économique et dans une logique de maîtrise des aménagements urbains ;**
- **Veiller à un développement équilibré et durable des territoires, en respectant les espaces fragiles, valorisant les paysages et en organisant les développements urbains. À ce titre, l'intégration des risques, notamment liés à l'eau, est prépondérante ;**
- **Renforcer l'attractivité économique et touristique du territoire mais aussi le dynamisme culturel et sportif dans une double logique de rayonnement mais aussi de proximité afin de contribuer à la qualité de vie des habitants.**

Ces grands axes de travail se traduisent par treize grands enjeux de territoire non hiérarchisés. Ils sont déclinés en orientations et pistes de coopération, proposées à titre indicatif.

Le Cadre d'Action Stratégique des Flandres constitue une vision partagée du territoire et un cadre de dialogue dans lesquels s'inscriront l'ensemble des projets soutenus ou portés par le Département dans les prochaines années.

En complémentarité de ce document, le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Envrionnement (CAUE) du Nord a élaboré un carnet de territoire, qui identifie les caractéritiques historiques et géographiques majeures des Flandres. Il est librement accessible à tous sur le site Internet du CAUE : http://carnets.caue-nord.com.

Cette connaissance apportera un éclairage supplémentaire et aidera les partenaires à identifier les potentiels de développement pour construire les plans d'actions de Flandre Intérieure et Flandre Maritime.

Diagnostic partagé

Enjeux et Orientations

Nord
le Département

Diagnostic partagé

Nord *Innovation Territoires*

lenord.fr

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION 5

PARTIE 1 : DÉMOGRAPHIE, SITUATION SOCIALE ET SANITAIRE, MOBILITÉ ET DÉPLACEMENTS

I. Des dynamiques sociodémographiques contrastées avec d'importantes perspectives de vieillissement 7

II. Des indicateurs sociaux contrastés et de nombreux dispositifs pour accompagner les habitants à tous les âges de la vie 11

III. Des indicateurs de santé perfectibles et une prise en charge du handicap pour une meilleure égalité des chances 25

IV. Un territoire bien maillé par une offre de transport variée mais insuffisamment intégrée 33

PARTIE 2 : URBANISME, HABITAT, CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT

I. Un pôle urbain littoral dense en quête d'attractivité et un bassin de vie soumis à une forte périurbanisation 41

II. Un parc de logement et un accompagnement des publics en difficulté qui ne répondent que partiellement aux besoins sociaux du territoire 43

III. Un cadre paysager et patrimonial reconnu comme atout réel de qualité de vie 49

IV. Des espaces naturels remarquables dans un milieu très anthropisé 53

V. Un territoire d'eau à la fois dépendant et contraint 55

VI. Une activité humaine aux impacts environnementaux importants 58

PARTIE 3 : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET POTENTIELS DE DÉVELOPPEMENT, CULTURE, SPORTS, LOISIRS ET TOURISME

I. Une croissance de l'emploi en trompe-l'œil et des problématiques de concentration de l'emploi importantes 61

II. Des potentiels de développement diversifiés 74

III. Une offre culturelle et sportive variée, mais déséquilibrée entre le littoral et le reste de l'arrondissement 80

IV. Deux territoires touristiques distincts, aux multiples potentiels touristiques parfois communs 85

ANNEXE 90

LISTE DES FIGURES 92

Figure 1 : Périmètre de la démarche Contrat de territoire dans les Flandres au 01/01/2012

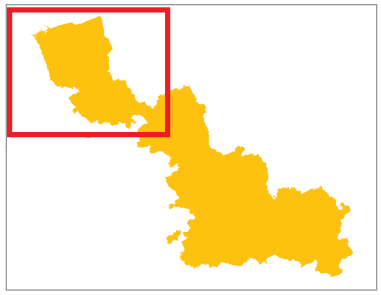

Périmètre du contrat de territoire

SCOT

EPCI

0 5 10 Km

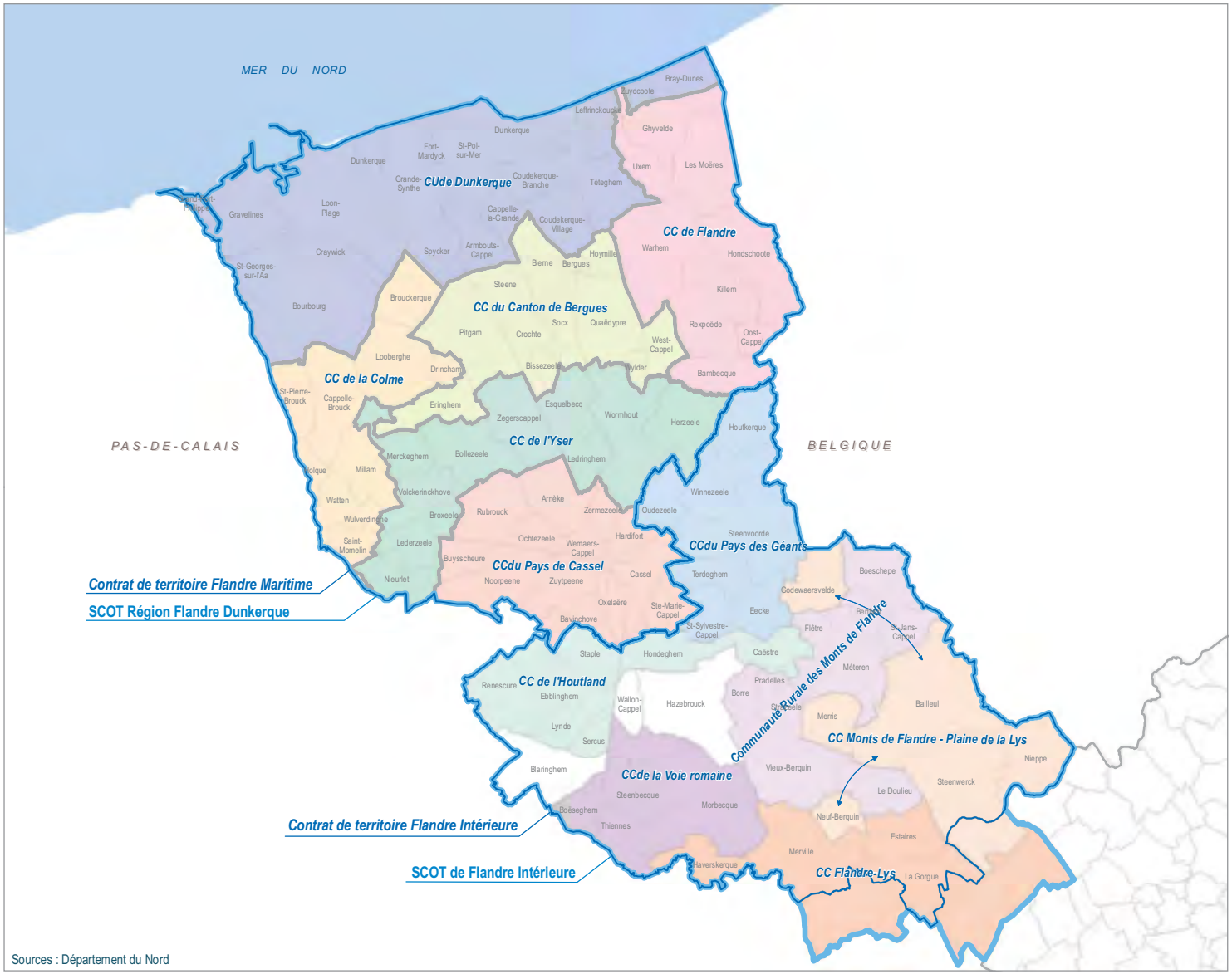

Sources : Département du Nord

INTRODUCTION

L'arrondissement de Dunkerque, à la fois rural, urbain et littoral, est composé de 113 communes dont 6 de plus de 10 000 habitants. Parmi celles-ci, 4 se trouvent sur le littoral dont Dunkerque (incluant aujourd'hui Saint-Pol-sur-Mer et Fort-Mardyck) qui approche les 100 000 habitants. Ces communes sont aujourd'hui regroupées en 12 intercommunalités[1] (11 Communautés de Communes, 1 Communauté urbaine). Seules trois communes sont encore isolées, dont Hazebrouck.

Avec plus de 375 000 habitants, ce territoire s'inscrit dans plusieurs dynamiques métropolitaines et est confronté à une double problématique d'attractivité : la recherche d'une nouvelle attractivité pour le littoral et d'attractivité maîtrisée et tournée vers l'emploi pour la Flandre Intérieure et l'arrière-pays littoral.

Le littoral, après une croissance économique majeure, doit se réinventer pour poursuivre son développement industriel et valoriser ses potentiels. Perdant aujourd'hui sa jeunesse, il doit trouver les ressorts d'une nouvelle attractivité auprès des entreprises, des habitants et des touristes.

La Flandre Intérieure, aux portes de la métropole lilloise et l'arrière-pays littoral bénéficient d'une forte attractivité résidentielle. Ces territoires, au cadre de vie envié, sont aujourd'hui de plus en plus prisés par les métropolitains et les travailleurs du littoral. Ce développement ne s'accompagne cependant pas d'un développement économique qui se concentre dans les grands centres urbains.

Les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) définissent les stratégies locales d'aménagement du territoire et donnent des réponses à ces questions d'attractivité et de vivre ensemble. L'arrondissement de Dunkerque est couvert par les SCoT de Flandre Intérieure et de la région Flandre-Dunkerque. Le SCoT de la Flandre Intérieure, à cheval sur le Pas-de-Calais, recoupe l'échelle du Pays Cœur de Flandre. Le SCoT de la région Flandre-Dunkerque regroupe le territoire de la Communauté Urbaine de Dunkerque et du Pays des Moulins de Flandre.

Ces documents stratégiques s'appuient sur les forces vives du territoire que sont les intercommunalités, mais aussi l'Agence d'Urbanisme et de Développement de la Région Flandre-Dunkerque, animateur dans la conception du nouveau projet de territoire.

Des dynamiques de coopération existent également à d'autres échelles. Au niveau transfrontalier, le GECT[2] West Vlaanderen - Flandre-Dunkerque Côte d'Opale travaille sur les questions d'aménagement du territoire, de développement économique et de transports. Sur le littoral, la création du Pôle Métropolitain de la Côte d'Opale dans la continuité du Syndicat Mixte de la Côte d'Opale témoigne de la volonté de porter à un niveau stratégique des réflexions et projets dans les domaines de la mobilité, de l'attractivité du territoire, du développement économique ou encore des risques de submersion marine.

Ces dynamiques, ainsi que le contexte de réforme de la carte intercommunale qui devrait modifier les prises de compétence par les territoires sont intégrées à cette réflexion et révèlent un territoire en mouvement.

1 - Quatre communes appartenant à ces intercommunalités sont situées dans le Pas-de-Calais

2 - Groupement Européen de Coopération Transfrontalière

Figure 2 : Le territoire de l'arrondissement de Dunkerque

PARTIE 1 :
DÉMOGRAPHIE, SITUATION SOCIALE ET SANITAIRE, MOBILITÉ ET DÉPLACEMENTS

Figure 3 : Les grandes villes transfrontalières 2008

Source : Atlas transfrontalier du Nord pas de Calais / coordination INSEE – Tome 5 planification territoriale

I . Des dynamiques sociodémographiques contrastées avec d'importantes perspectives de vieillissement

À l'échelle européenne, l'arrondissement se situe à l'extrême ouest d'un réseau de villes dense, de l'Allemagne aux Pays-Bas et la Belgique, dans un territoire que l'on peut appeler les Pays-bas d'Europe (au sens topographique). Il se situe également au sud de la Grande-Bretagne et notamment du bassin londonien.

L'arrondissement compte, en 2009, 376 439 habitants[3]. Sa densité moyenne s'élève à 260 habitants/km², mais présente des disparités fortes. La densité de la Communauté Urbaine de Dunkerque, où est concentrée plus de la moitié de population sur 20% du territoire, s'élève à 750 hab/km². Des densités élevées sont également observées dans les communes d'Hazebrouck, Bailleul, Nieppe (dans la continuité d'Armentières située dans la Communauté Urbaine de Lille) mais aussi dans des communes de la vallée de la Lys.

Une perte de population principalement liée à la perte d'attractivité du littoral

Sur la période 1999-2009, l'arrondissement de Dunkerque a perdu plus de 3 000 habitants, principalement au sein de la Communauté Urbaine de Dunkerque (- 11 199 habitants). En effet, après une forte croissance démographique liée à l'industrialisation du territoire durant les années 1970, la Communauté Urbaine de Dunkerque a vu sa population décroître constamment depuis la fin des années 1980. À contrario, les territoires des Pays des Moulins de Flandre et de Flandre Intérieure ont connu une croissance continue depuis 1968. Cette évolution est constatée à des degrés moindres sur d'autres territoires urbains du Nord, où les centres urbains se dépeuplent au profit de la périphérie rurale.

3 - INSEE 2009 : Correspond aux 113 communes des deux SCoT appartenant au Département du Nord : ne sont pas incluses les communes de Laventie, Sailly-sur-la-Lys, Fleurbaix, Lestrem

Figure 4 : Densité de population dans l'arrondissement de Dunkerque en 2009

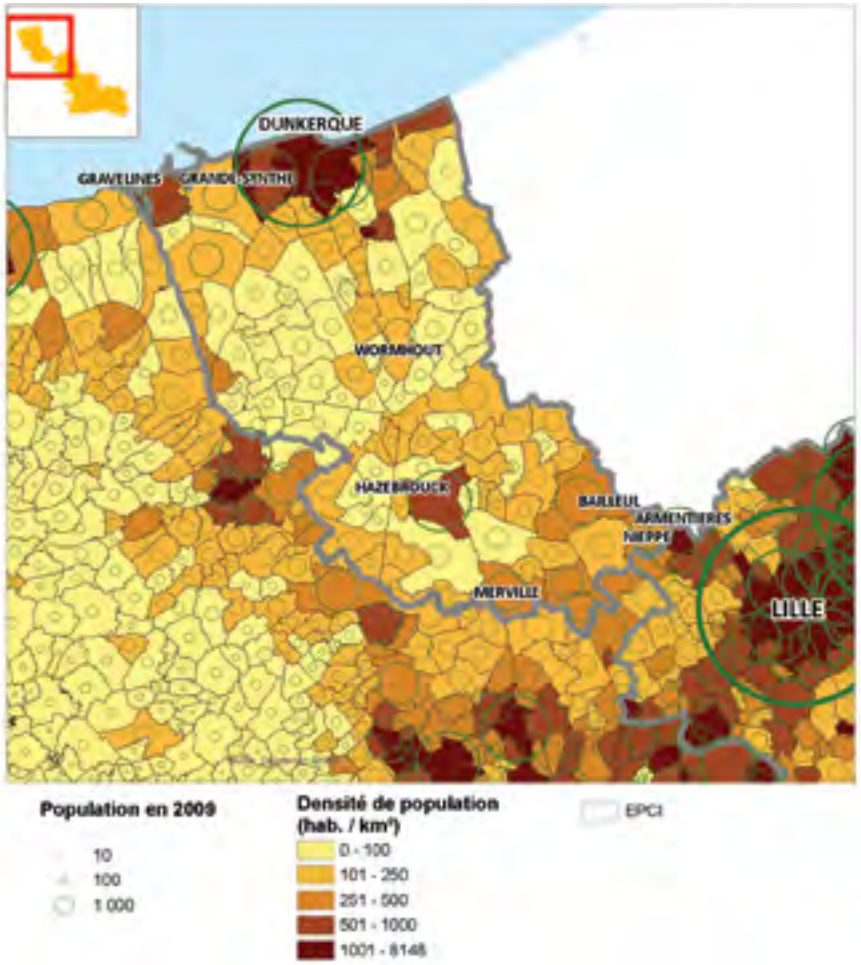

Source : RP 2009 - INSEE

Figure 5 : Evolution de la population entre 1999 et 2009 dans l'arrondissement de Dunkerque

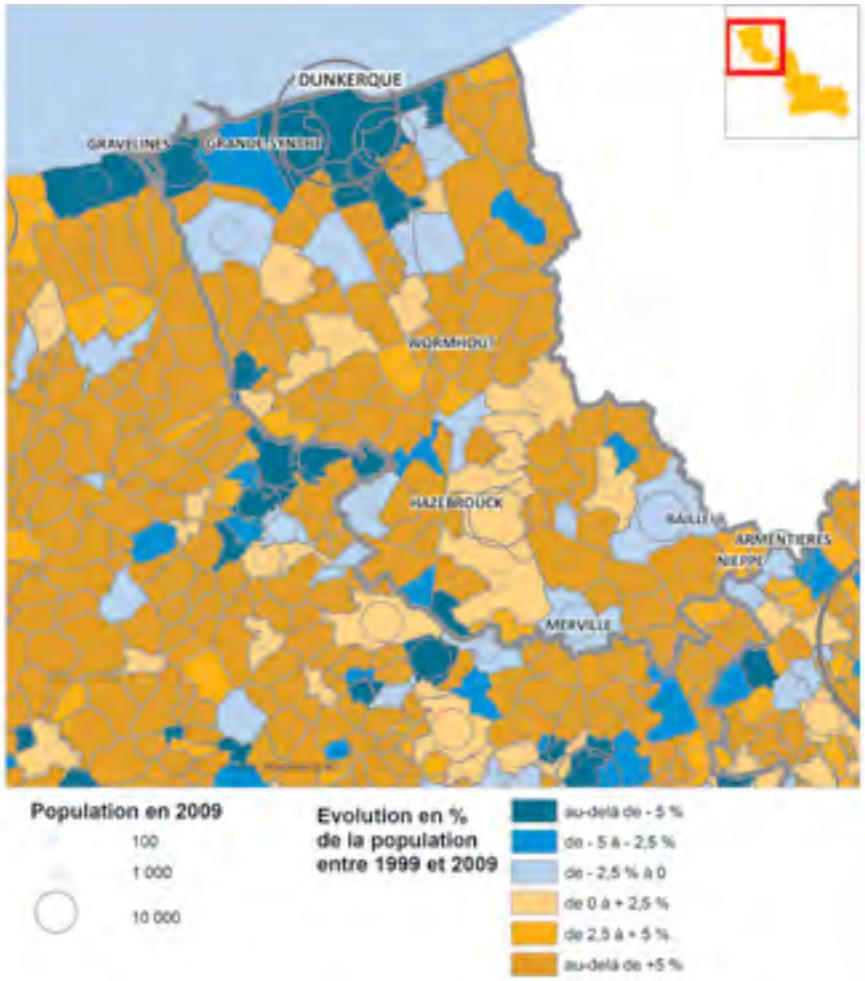

Source : RP 2009 - INSEE

Les projections réalisées par l'INSEE montrent que si ces tendances se poursuivaient, à l'horizon 2032, l'arrondissement perdrait globalement près de 12 000 habitants par rapport à 2009, principalement sur la CUD (- 23 262 habitants). Les territoires des Pays des Moulins de Flandre et Cœur de Flandre progresseraient respectivement de 4 603 habitants et de 6 715 habitants[4].

Figure 6 : Évolution de la population par sous territoire de l'arrondissement entre 1968 et 2008 / base 100 en 1968

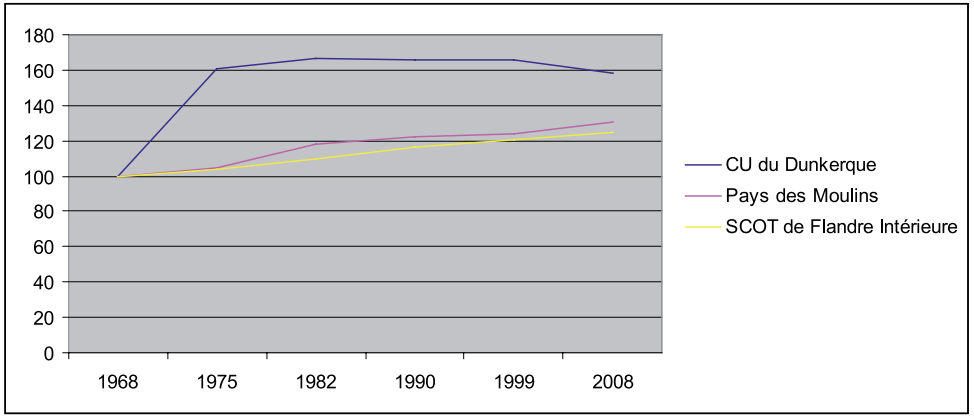

Source : RP INSEE/traitement Mission Contrats de Territoire

Le solde naturel est positif dans toutes les intercommunalités du territoire mais il ne compense pas les départs de population sur les secteurs les plus peuplés. Ceux-ci concernent en premier lieu les communes de la CUD, mais aussi Hazebrouck et Bailleul.

Si l'on observe les migrations résidentielles entre 2001 et 2006, la zone d'emploi de Dunkerque a connu une perte de population à destination de la Métropole Lilloise, de la zone d'emploi de Calais et de la Flandre Lys. Les nouveaux résidents viennent de ces mêmes zones d'emploi dans des proportions comparables mais dans des volumes moindres, ce qui explique le déficit. La zone d'emploi Flandre Lys est une des seules zones de la région à avoir connu un solde migratoire positif entre 2001 et 2006.

4 - Ce chiffre concerne uniquement les communes du Pays Cœur de Flandre située dans le département du Nord. Avec les communes du Pas-de-Calais, l'augmentation atteint 9 380 habitants, soit 137 888 habitants

Ceux qui l'ont quittée se sont d'abord orientés vers les zones d'emploi de la Métropole Lilloise[5], Béthune-Bruay, Dunkerque et Saint-Omer. Les nouveaux résidents viennent de la Métropole Lilloise puis de Dunkerque et de Béthune-Bruay, dans un volume supérieur aux départs enregistrés.

Des perspectives de vieillissement particulièrement marquées en Flandre Maritime

Le Département du Nord présente un indice de vieillissement[6] faible comparativement au reste de la France, avec 50,8 en 2009 (8e département le plus jeune). L'indice de vieillissement, légèrement plus élevé sur l'arrondissement de Dunkerque (54,5) que dans le reste du Nord, est toutefois bien plus faible qu'en France métropolitaine (67,9). En 2009, la part des moins de 20 ans était identique pour le Nord et l'arrondissement et s'élevait à 27 %.

Figure 7 : Pyramides des âges (en %) comparées du Nord et de l'arrondissement de Dunkerque en 2009

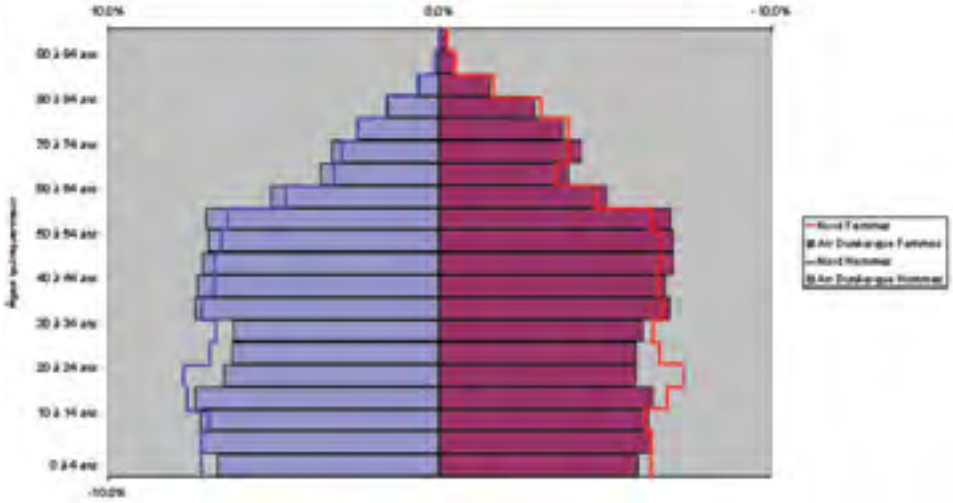

Source : Mission Etudes et prospectives – Département du Nord 2012

5 - Incluant les Zones d'emploi de Lille et Roubaix-Tourcoing

6 - Rapport du nombre de personnes âgées de 65 ans et plus sur le nombre de moins de 20 ans, le tout multiplié par 100.

Figure 8 : Déclinaison communale de l'Indice de Développement Humain (IDH – 4) en Nord – Pas-de-Calais en 2009

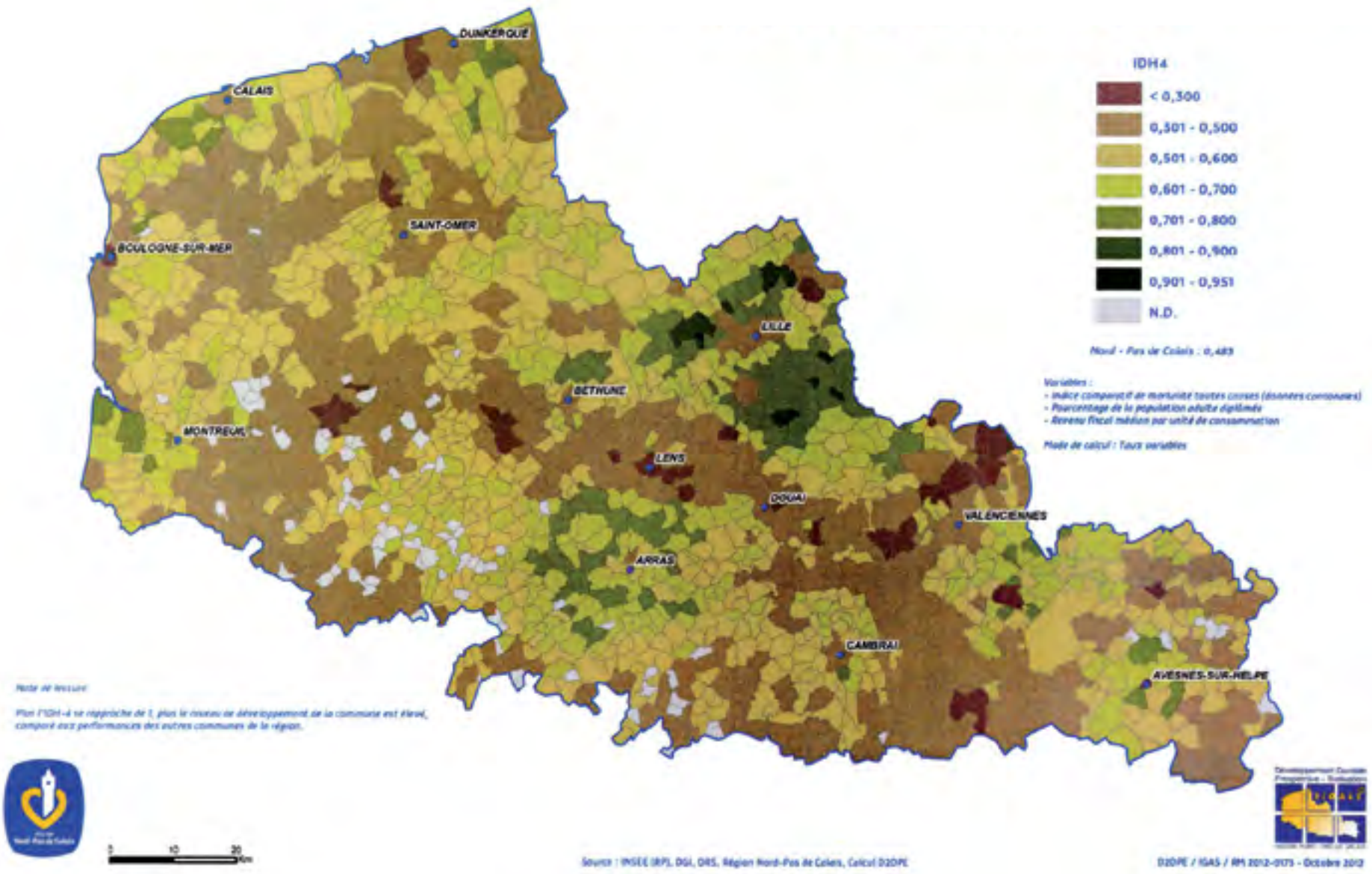

En revanche, les classes d'âge entre 0 et 35 ans sont sous-représentées par rapport au Nord. L'écart est particulièrement marqué entre 15 et 35 ans. Ce déficit de jeunes en âge de procréer a des conséquences sur le nombre d'enfants de 0 à 5 ans, qui sont également sous-représentés. Au-delà de 35 ans, l'arrondissement compte plus de personnes en proportion que le Département.

Les projections de population à horizon 2032 montrent que le phénomène de vieillissement serait particulièrement marqué sur le littoral. La CUD aurait un indice de vieillissement de 108,4, ayant à la fois la part de moins de 20 ans la plus faible (22,9%), et le taux de personnes de plus de 65 ans le plus important du département (24,6%)[7]. La tendance dans les Pays des Moulins de Flandre et Cœur de Flandre serait également importante, leur indice de vieillissement atteindrait approximativement 98.

Figure 9 : Projections de population à l'horizon 2032

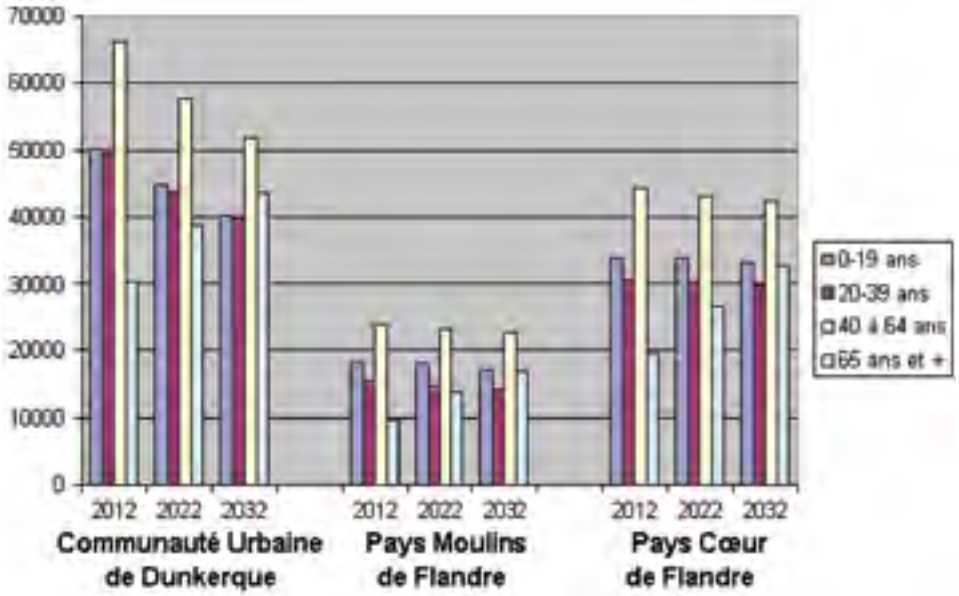

Source : INSEE-2012 projections OMPHALE / scenario central

7 - En 2032, l'IDV de la France Métropolitaine atteindrait 105,2 et celui du Nord 81,7
8 - • Indice comparatif de mortalité,
• l'éducation : pourcentage de population adulte diplômée,
• Revenu fiscal médian par UC.

II. Des indicateurs sociaux contrastés et de nombreux dispositifs pour accompagner les habitants à tous les âges de la vie

La Région Nord – Pas-de-Calais développe depuis quelques années un travail d'analyse autour de l'Indice de Développement Humain (IDH). Il est issu de l'agrégation de trois[8] indices relatifs au niveau d'éducation, aux revenus et à la santé de la population. Comparativement au reste de la France métropolitaine, le Nord – Pas-de-Calais se situe très en dessous de la moyenne nationale[9]. La dynamique d'évolution montre toutefois que l'IDH régional a progressé plus rapidement qu'en France ces dernières années[10].

Il permet d'observer :
- que les communes de l'arrondissement de Dunkerque sont relativement nombreuses au dessus de la moyenne régionale (0,482),
- que la situation de l'arrondissement est plutôt homogène et qu'elle est globalement meilleure que dans d'autres arrondissements du département,
- que quelques secteurs montrent des profils moins favorables : il s'agit notamment des communes situées à l'Ouest de Dunkerque, de Grande-Synthe à Watten et Saint-Momelin. La Communauté de Communes de Flandre est elle aussi concernée, ainsi que les communes de Merville, Estaires et La Gorgue.

Une population plus aisée que dans le Nord et avec moins de disparités entre les revenus

En 2009, le revenu médian par unité de consommation (UC) pour l'arrondissement était légèrement supérieur à celui du Nord : 16 781 € contre 16 397 €. Ce chiffre global masque des contrastes locaux puisque les secteurs du littoral, de la vallée de la Lys, d'Hazebrouck et certaines communes de l'arrière-pays dunkerquois (Pays des Moulins) se situent en dessous de la moyenne départementale. Les inégalités en matière de revenus sont néanmoins moins importantes qu'au niveau départemental et national.

9 - Le Nord – Pas-de-Calais se situe en 22ème position dans les régions de France Métropolitaine.
10 - Source : Nord – Pas-de-Calais, « Brique Observation - partie 5. Un développement humain qui progresse mais des inégalités qui perdurent » (avril 2011)

Figure 10 - Revenu médian par unité de consommation en 2009

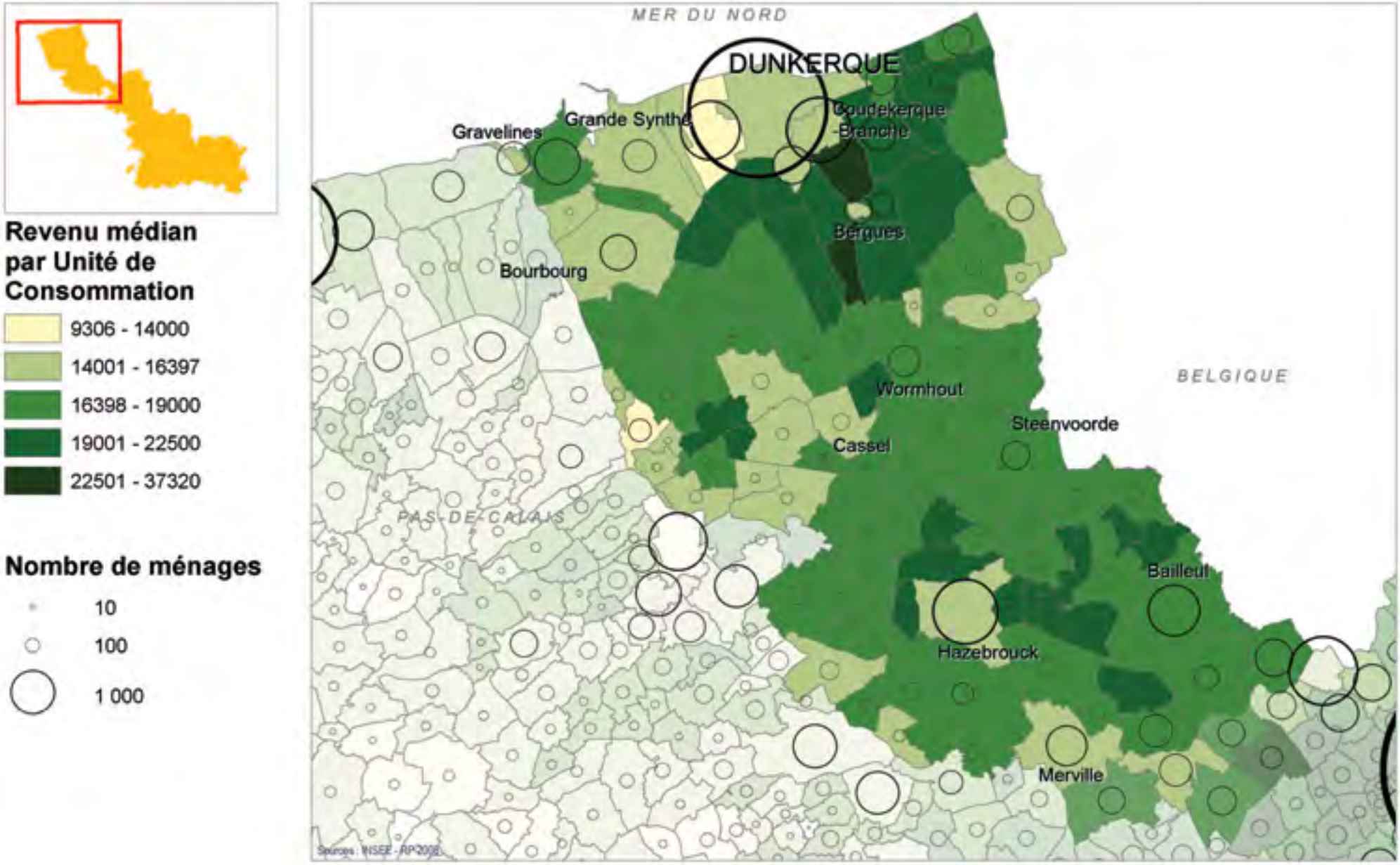

Si la situation sociale semble moins problématique qu'ailleurs, l'arrondissement de Dunkerque compte 13 428 allocataires du RSA au 31 décembre 2011, couvrant une population de 30 093 personnes (RSA Socle, socle + activité et activité seul), soit un peu moins de 8% de la population[11].

En comparaison, la population nordiste est concernée à hauteur de 11,2 %, faisant de l'arrondissement de Dunkerque, un des territoires les moins touchés du département.

Cependant, certains secteurs sont plus touchés que d'autres, à la fois en volume et en pourcentage ; se dessine ainsi un « croissant » allant de Dunkerque à Watten, ainsi que Merville et Estaires.

Les villes d'Hazebrouck, Bailleul et Nieppe présentent un volume relativement important de personnes couvertes par le RSA, mais dans une proportion moins prégnante.

Une part des familles nombreuses en baisse et des familles monoparentales qui tendent vers la moyenne départementale

Comme dans le Nord, la part des familles nombreuses[12], plus importante qu'en France Métropolitaine, a tendance à se réduire (- 25% entre 1999 et 2009).

Aujourd'hui, les familles nombreuses ne représentent plus que 12,2% des familles avec enfants, contre 13,2 % pour le Nord et 9,5 % pour la France Métropolitaine.

Les familles monoparentales sont moins représentées dans l'arrondissement (12,9%) que dans le Nord (15,7%) et la France Métropolitaine (13,7%). La situation est cependant préoccupante dans la mesure où leur nombre a augmenté de 17% en 10 ans. Parmi ces familles monoparentales, 85 % concernent une femme seule avec enfants.

Les répercussions au niveau social peuvent être importantes (frein au retour à l'emploi, solvabilité pour le logement) pouvant aussi amener à une dégradation dans les liens familiaux. L'adaptation des services aux nouvelles configurations familiales méritera d'être appréciée.

Un territoire assez bien couvert en services pour la petite enfance

L'arrondissement est bien maillé par un réseau de lieux de consultation infantile. 42 lieux concernent la Flandre Maritime et 13 se situent sur la Flandre Intérieure (hors Armentières). Les secteurs les plus urbains et les principaux bourgs en milieu rural sont couverts. Ces lieux permettent principalement d'accompagner les parents et futurs parents dans l'arrivée et le suivi de santé de leurs enfants.

Il existe 10 lieux de consultations de planification familiale sur l'arrondissement[13]. Une réflexion pour la mise en place d'une consultation prénatale-planification est en cours sur le secteur de Gravelines-Bourbourg.

Parallèlement, des structures plus spécialisées existent pour la prévention et l'accompagnement précoce des enfants : les Centres d'Action Médico-Sociale-Précoce (CAMSP). L'arrondissement en compte deux : un à Hazebrouck et un à Dunkerque (avec des prises en charge délocalisées à Gravelines et Loon-Plage). Un projet est en cours sur Merville. La liaison entre le secteur de pédopsychiatrie et le service associatif des Centres Médico-Psycho-Pédagogiques (CMPP) - CAMSP est à améliorer par un travail en réseau. Le territoire a en effet peu de psychiatres libéraux et l'accès aux soins constitue un domaine de progrès dans les termes du Schéma Régional d'Organisation des Soins (SROS).

11 - Calcul basé sur la population municipale 2009 / Dunkerque, Saint-Pol et Fort Mardyck étant groupés pour le calcul

12 - Sont prises en compte ici les familles avec 3 enfants ou plus âgés de moins de 25 ans

13 - dont 6 gérés par le Département en centre de Protection Maternelle et Infantile, 3 de gestion associative et 1 de gestion hospitalière

Figure 11 : Population couverte par le RSA pour les communes de l'arrondissement de Dunkerque, au 31/12/2011

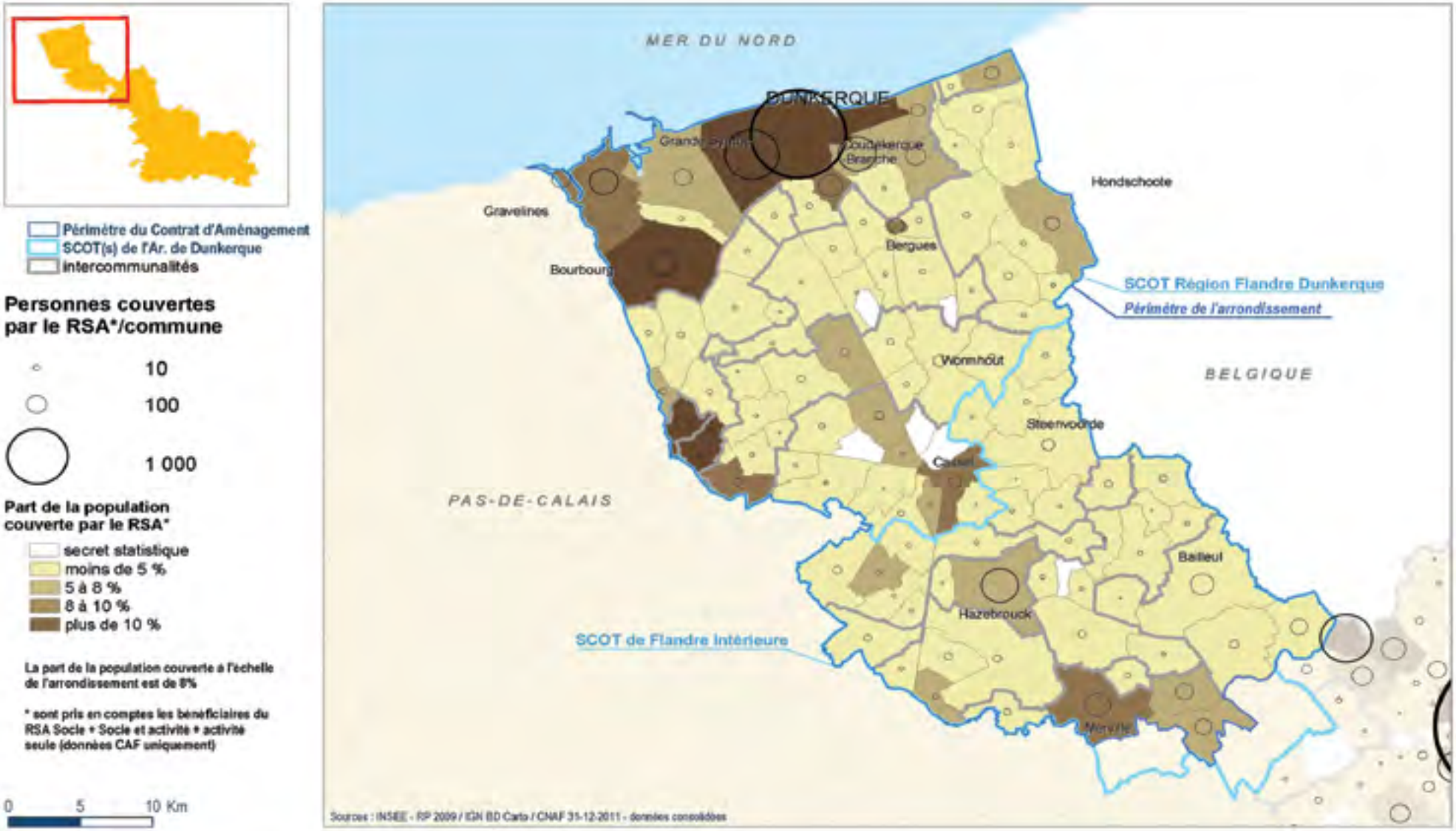

En 2012, l'arrondissement compte 3 539 assistants maternels équivalant à 11 258 places[14]. Toutes les communes sont couvertes et on dénombre de plus fortes concentrations sur les secteurs les plus urbanisés.

Trois Maisons d'Assistantes Maternelles en Flandre Maritime[15] permettent à plusieurs assistantes maternelles d'exercer dans un local commun. Un projet est en cours à Blaringhem.

L'arrondissement compte également 24 relais d'assistantes maternelles (18 en Flandre Maritime et 6 en Flandre Intérieure), dont deux sont intercommunaux. L'offre est donc accessible à tous hormis sur les secteurs de la Communauté de Communes de Cassel, de la Communauté de Communes de l'Houtland et de Hazebrouck. Sur cette dernière commune, un projet est cependant en cours.

L'offre en assistantes maternelles est importante. Le partenariat des structures, du Département et de la Caisse d'Allocations Familiales fonctionne bien avec deux réseaux : le réseau relais assistantes maternelles et le réseau petite enfance.

Les solutions de garde collective sont de plus en plus recherchées par les parents. On dénombre de nombreux projets d'accueil collectif, alors que l'offre est jugée globalement satisfaisante. Seule une partie de l'ouest du territoire est moins pourvue (Pays de Cassel), ainsi qu'Hazebrouck.

L'accueil d'enfants en situation de handicap est possible dans les établissements d'accueil collectifs de jeunes enfants. A titre d'exemple, un multi-accueil avec 6 places réservées aux enfants en situation de handicap ouvrira à Dunkerque fin 2012.

Certaines situations sont plus complexes, par exemple l'accueil des enfants entre 2 et 3 ans ou l'accueil d'enfants dont les parents travaillent sur des plages horaires atypiques (emploi posté/gardes de nuit).

14 - Chiffres d'activité : Département du Nord - 2012

15 - à Bergues, Zegerscappel et Socx

Une jeunesse qui présente un niveau éducatif plus encourageant qu'ailleurs et qui bénéficie de dispositifs variés d'accompagnement

On dénombre 49 collèges publics et privés (38 en Flandre Maritime et 11 en Flandre Intérieure) pour près de 21 000 collégiens. La majorité de ceux-ci sont concentrés sur le littoral où l'on retrouve la plus grande part de population du territoire et le maillage est plutôt bon. Sur la Flandre Intérieure, il est à noter qu'un nouvel établissement est projeté sur la commune de Nieppe.

Une étude menée par l'INSEE et le Département du Nord[16], se basant sur un découpage territorial en zones larges d'éducation[17] (ZLE), montre par projection démographique que les effectifs collégiens du Département baisseraient entre 2007 et 2042 de 6,5% (avec une augmentation entre 2007 et 2022 puis une forte baisse). Le contraste entre les ZLE de Dunkerque et de Flandre-Lys est important. La première connaîtrait la plus forte baisse d'effectifs sur l'ensemble du Département, alors que la Flandre-Lys serait une des seules ZLE à voir ses effectifs stagner sur les 35 années avec une première phase de hausse puis une chute. Dans cette optique, des regroupements de collège s'avèrent nécessaires pour conserver un seuil critique d'accueil des élèves dans des conditions optimales d'enseignement. Le regroupement des établissements de Bergues et Crochte et au sein de Coudekerque-Branche illustre notamment cette problématique.

Dans le domaine de l'enseignement secondaire, l'arrondissement compte 23 lycées généraux, professionnels et technologiques pour une population de 15 446 lycéens[18], avec une part importante d'élèves orientés vers les filières professionnelles.

Au-delà des questions d'optimisation du patrimoine éducatif et de structuration du territoire en matière d'équipements, la question sous-jacente est celle de l'attractivité des territoires notamment pour les jeunes ménages.

16 - « Collégiens du Nord : une hausse transitoire qui ne remet pas en cause la baisse à long terme », Pages de Profils n°91- INSEE – Juin 2011.

17 - Pour la Flandre, deux ZLE « Dunkerquois » et « Flandre Lys », recoupent à quelques communes près les découpages des zones d'emploi du Dunkerquois et de Flandre Lys

18 - Sources: chiffres clés AGUR 2011/2012 et observatoire de l'emploi et de la formation n°2 du SCoT de Flandre Intérieure

Figure 12 : Les moins de 6 ans et les structures petite enfance de l'arrondissement de Dunkerque

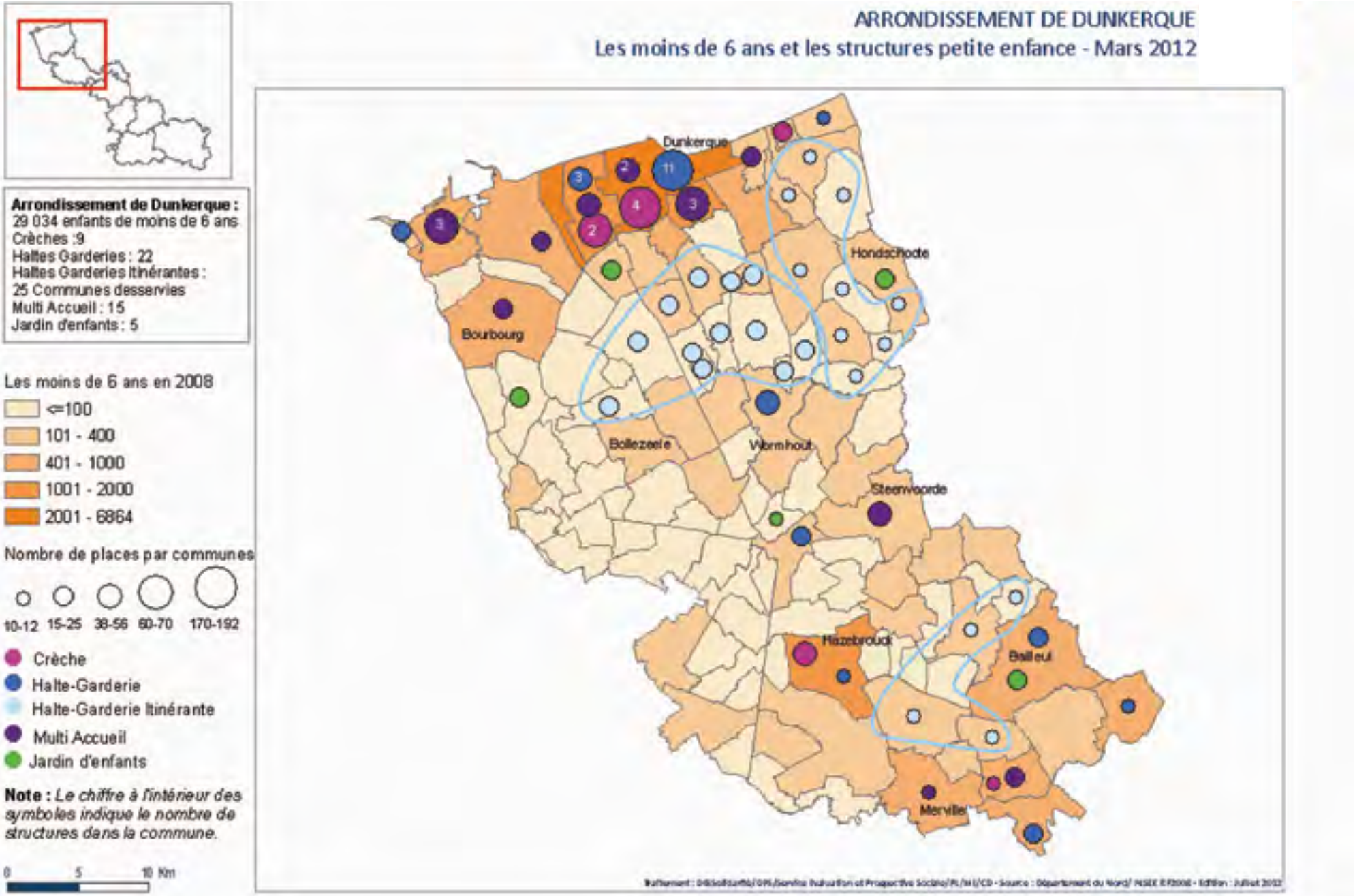

Chez les jeunes, le taux de retard en sixième est plus élevé dans le Nord qu'en France. Au sein de l'arrondissement, le territoire du SCoT de la région Flandre-Dunkerque présente un taux comparable à la moyenne académique avec 20,3% et celui du territoire du SCoT de Flandre Intérieure bénéficie d'un profil plus positif, ce taux de retard (16,6%) étant inférieur à la moyenne nationale. Cet indice est en recul par rapport à 2007 pour les deux territoires, mais dans une mesure moindre pour la Flandre Intérieure [19].

Les collectivités se mobilisent de plus en plus sur les questions éducatives, notamment en secteurs Politique de la Ville ou, à l'image du Département, par la mise en place d'un Projet Educatif Global.

Pour ce dernier, après une première phase d'ateliers citoyens, 4 collèges de l'arrondissement (Arthur Van Hecke à Dunkerque, Anne Frank à Grande-Synthe, Flandre à Hazebrouck et Henri Dunant à Merville) [20] vont expérimenter des actions dans le courant de l'année 2012.

Des actions sont menées dans les collèges principalement pour sensibiliser à la santé publique, au sport, à la culture, pour favoriser le respect des autres, la tolérance, la citoyenneté, et promouvoir le développement durable, la mise en œuvre des agendas 21 et faciliter l'appropriation des technologies de l'information et de la communication.

Sur le territoire, plusieurs réponses sont mises en place par le Département au sein ou en lien avec les collèges dans les domaines de la prévention, de l'insertion et de l'accompagnement des jeunes. Ainsi, ont été créés des postes de prévention jeunesse, des postes d'Animateurs d'Insertion et de Lutte contre les Exclusions (AILE) au sein des centres sociaux, des postes d'Animateurs de Liaison Sociale en Environnement Scolaire (ALSE [21]).

Figure 13 : Espaces d'initiatives pour la jeunesse sur l'arrondissement de Dunkerque - 2012

19 - Ces évolutions sont à prendre avec précaution car dépendent de la politique des établissements concernant les redoublements...

20 - Les grandes orientations du Projet Educatif Global seront les suivantes :
- *La réussite scolaire pour tous et la lutte contre le décrochage scolaire*
- *La lutte contre toutes les formes de discrimination et de violences*
- *La santé des jeunes – mieux être et mieux vivre ensemble*
- *Faire du collège un lieu de vie ouvert sur le quartier*
- *L'accompagnement à l'autonomisation du jeune, à son ouverture aux cultures et sur le monde*
- *Rapprocher les familles et l'institution scolaire*

21 - Évaluation de l'impact de l'activité des acteurs de liaison sociale dans l'environnement scolaire (ALSES) dans le département du Nord

Figure 14 : Les collèges de l'arrondissement de Dunkerque

Figure 15 : Récapitulatif des dispositifs jeunesse de l'arrondissement de Dunkerque

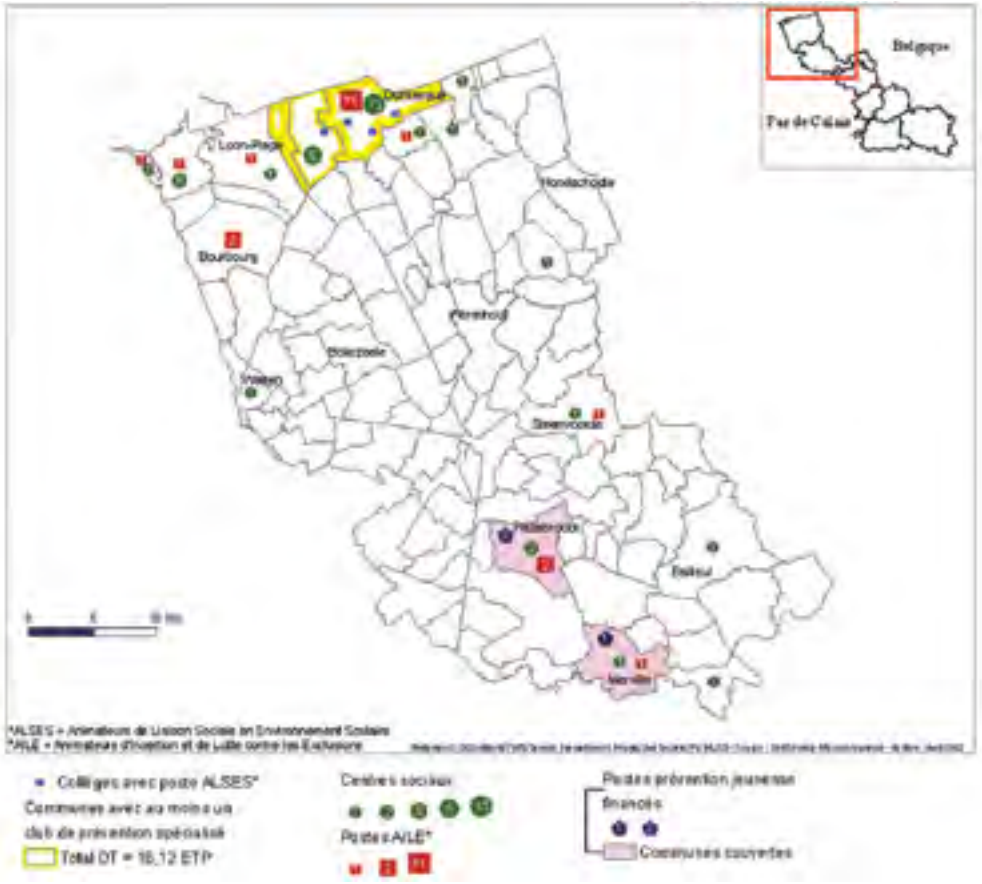

La quasi-totalité des intercommunalités ont inscrit dans leurs compétences optionnelles des axes de travail destinés à la jeunesse, le plus souvent sous l'angle du sport et des loisirs, mais aussi parfois sur des dispositifs d'action citoyenne, ou en accompagnement d'actions éducatives portées par les acteurs locaux. La CUD est particulièrement dynamique sur ces questions (guide des ressources pédagogiques, dispositifs d'information ou d'initiatives citoyennes, structures d'accueil, etc.). En ce qui concerne les structures de loisirs, les centres sociaux jouent un rôle majeur dans ce domaine. Seuls les secteurs de Cassel, de l'Houtland et de la Voie Romaine ne proposent pas de structure de ce type.

Les espaces d'initiatives à destination de la jeunesse sont également présents, notamment à travers des conseils de jeunes. Plusieurs secteurs en sont néanmoins dépourvus : les communautés de communes de Cassel, de l'Houtland et de la Voie Romaine.

Les points Information Jeunesse sont inégalement répartis sur le territoire. En Flandre Intérieure, seule la ville d'Hazebrouck possède un outil d'information à destination des jeunes. En Flandre Maritime, le littoral est bien équipé dans ce domaine, contrairement à l'intérieur des terres qui en est dépourvu.

En matière de prévention jeunesse, des clubs de prévention spécialisés, des équipements de quartier, un Fonds Départemental d'Appui aux Projets Éducatifs (FDAPE) et des politiques volontaristes dans le domaine de la jeunesse ont été créés. La majorité des dispositifs de prévention se concentrent sur la Flandre Maritime.

L'enjeu de la mobilité géographique est essentiel pour appréhender les difficultés rencontrées par les jeunes Nordistes[22], qui font partie des moins mobiles de France. La mobilité permet d'accéder à davantage de formations, avec plus de débouchés ou de s'ouvrir un marché de l'emploi bien plus large, mais a un coût financier, ce qui la rend plus difficile pour les jeunes d'origine modeste. Là encore, les difficultés économiques de la région Nord – Pas-de-Calais constituent un frein aux mobilités et renforcent donc les difficultés d'insertion des jeunes Nordistes sur le marché du travail.

Figure 16 : Structures d'accueil de loisirs pour la jeunesse sur l'arrondissement de Dunkerque - 2012

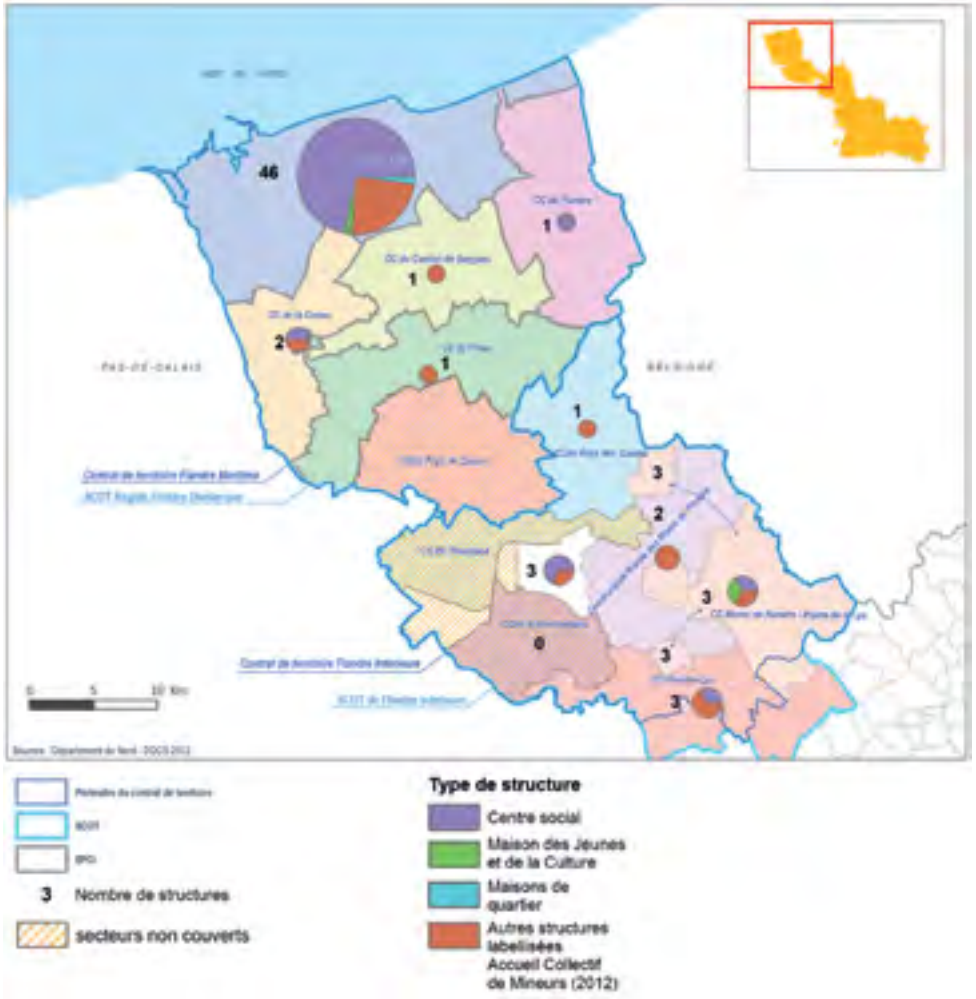

22 - Profils INSEE, De l'adolescence à l'âge adulte, décembre 2011

Figure 17 : Les services d'aide à domicile en 2012 - Services autorisés (juin 2012) et services agréés (mars 2012)

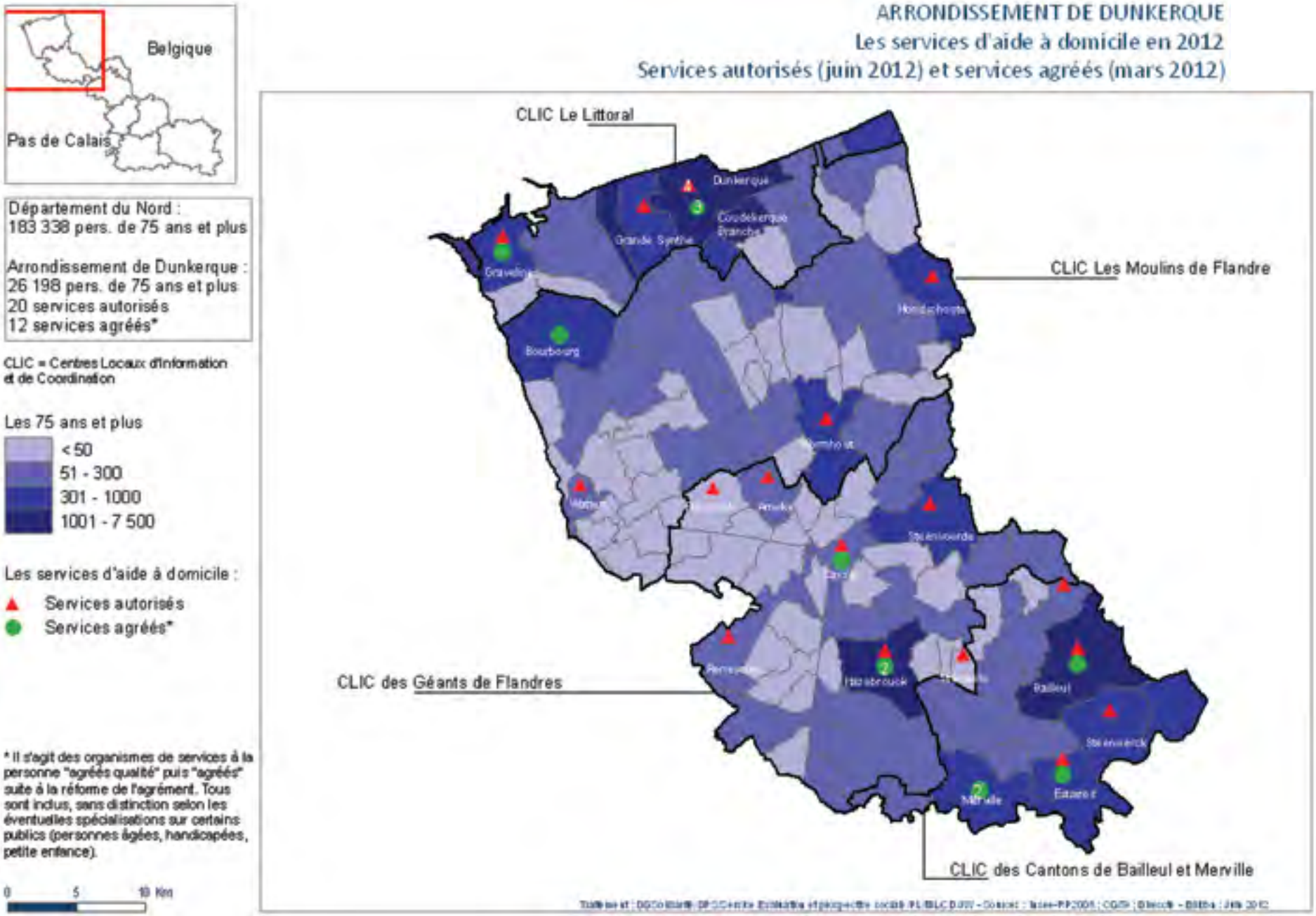

Une mobilisation pour promouvoir le « bien vieillir » et assurer des services adaptés aux problématiques du grand âge

La majorité des personnes âgées présentes aujourd'hui sur le territoire sont en bonne santé. Les besoins et les attentes des personnes âgées autonomes concernent surtout le maintien de la participation sociale le plus longtemps possible, la lutte contre l'isolement et la prévention des risques (mémoire, chutes, etc.). Le lien social est aujourd'hui favorisé par le tissu associatif classique (sans distinction d'âge), par le biais de clubs du 3e âge, mais aussi par les actions des CCAS et des villes dans le cadre de l'animation locale. Le Conseil général soutient l'action gérontologique de proximité, en complément principalement de l'action de la CARSAT et de la MSA. Il souhaite renforcer et étendre son soutien au maintien à domicile par une initiative favorisant l'adaptation des logements des bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) de plus de 70 ans qui se déploiera en 2013. Sur ce domaine, la population bénéficie d'expériences exercées par la CUD, ainsi que par des associations spécialisées.

Au 31 décembre 2011, l'arrondissement compte 3 874 bénéficiaires de l'APA[23] à domicile, soit 8,6% des bénéficiaires du Nord. En termes de dynamique, le nombre de bénéficiaires de l'APA à domicile reste stable.

Afin de retarder au maximum la survenue d'un problème de dépendance, il y a nécessité de développer des actions de prévention et d'assurer un maillage du territoire par des Services d'aide à domicile consolidés, ayant une taille viable au regard des exigences actuelles et assurant des interventions continues et qualifiées, y compris en mutualisant des fonctions. Le Département soutient par ailleurs la modernisation du secteur à travers une convention pluriannuelle avec la Caisse Nationale Solidarité Autonomie.

Selon l'Agence Régionale de la Santé (ARS) et le Schéma Régional d'Organisation des Soins (SROS), l'offre de service en soins infirmiers à domicile est globalement insuffisante pour pallier l'augmentation du nombre de personnes âgées dépendantes, notamment celles vivant à domicile : les demandes non satisfaites évoluent plus rapidement que les places autorisées, même si cet écart tend à se réduire. Plus spécifiquement, la Flandre Intérieure est plutôt sous-dotée (22,3‰) par rapport à la Flandre Maritime (29,4 ‰) et le Nord (28,6‰). Le secteur de l'aide à domicile est par ailleurs aujourd'hui confronté à des difficultés de qualification des personnels, de hausse de la charge salariale qui le fragilisent.

23 - Source : Département du Nord

Figure 18 : bénéficiaires de l'APA à domicile par arrondissement au 31.12.2011

Arrondissement	Nombre de bénéficiaires	Nombre de bénéficiaires sur la population de 75 ans et plus
Avesnes-sur-Helpe	2 511	13.7%
Cambrai	2 997	22.2%
Douai	4 292	21.3%
Dunkerque	3 874	14.8%
Lille	10 722	13.8%
Valenciennes	4 492	16.5%
NORD	**28 888**	**15.8%**

Source : Département du Nord/DPAPH/Pôle gestion ; INSEE, RP2008

Globalement, face à la multiplicité des acteurs, les personnes âgées et leurs aidants ont des difficultés à connaître leurs droits, les services existants et la manière d'y accéder. Dans l'arrondissement de Dunkerque, des acteurs et des professionnels travaillent en réseau, mais leur coordination est encore à améliorer.

Le réseau des CCAS assure un premier niveau d'information. L'arrondissement est aussi couvert par quatre Centres Locaux d'Information et de Coordination gérontologique (CLIC) qui accueillent, informent, orientent et accompagnent les personnes âgées et leurs familles, par une prise en charge individuelle ou par le biais d'actions collectives ou de formations (ex : journée sur la maltraitance des personnes âgées). Les CLIC constituent le dispositif de proximité de la politique de coordination gérontologique pilotée par le Département.

Le centre hospitalier de Dunkerque dispose d'un plateau technique généraliste et spécialisé complet. Il abrite par ailleurs un pôle de gériatrie comprenant un court séjour (10 lits + 2 de jours). Les établissements de Bailleul et d'Hazebrouck, en communautés hospitalières de territoire avec Armentières, ont des pôles gériatriques qui complètent les ressources du territoire.

Figure 19 : Etablissements et services pour personnes âgées : places installées au 31 décembre 2011, dont places ouvertes depuis 2009 - places autorisées à ouvrir dans les 3 prochaines années

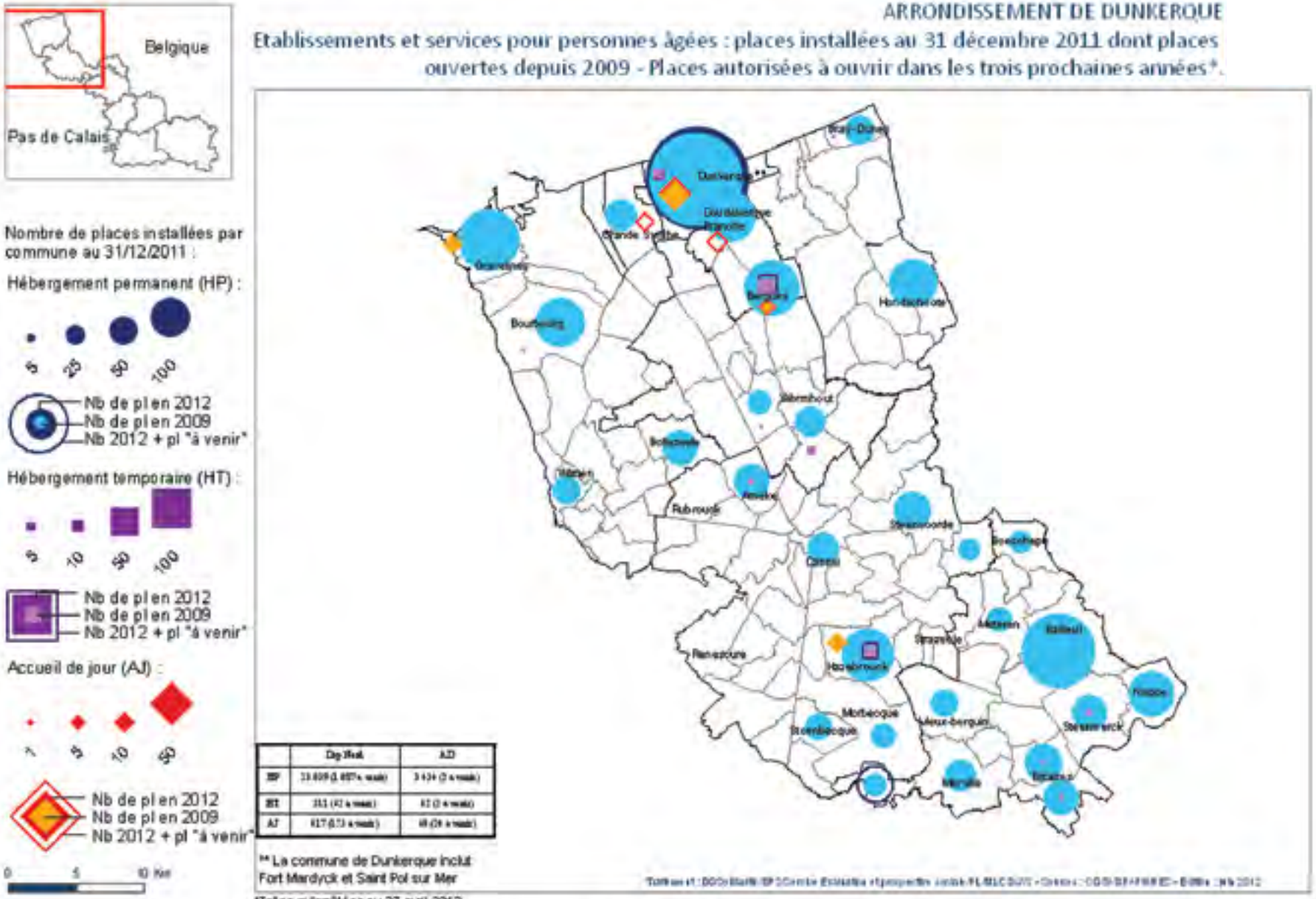

Il existe également des Maisons pour l'Autonomie et l'Intégration des malades Alzheimer (MAIA): un Groupement de coopération social et médico-social sur Flandre-Lys et un groupement de coopération social et médico-social « MAIA du Littoral et des Flandres », porté par le CCAS de Dunkerque.
Sur le secteur de Bailleul, le Centre Médical des Monts de Flandre est centre ressources Alzheimer de niveau régional. L'ARS déploie par ailleurs des équipes mobiles Alzheimer sur les territoires.

Au travers des orientations du nouveau schéma départemental et de la territorialisation de ses services, le Département soutient les réponses à apporter pour favoriser le répit des aidants familiaux. La Maison d'Aloïs, sur la commune de Bergues, en est un exemple.

En matière d'accueil, le territoire est également doté d'équipements diversifiés : EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes), foyers logements, PUV (Petite Unité de Vie). Des places d'hébergement temporaire et d'accueil de jour, ainsi que des plateformes de répit pour les aidants naturels, viennent renforcer l'offre en équipement. Le niveau d'équipement d'accueil pour la Flandre Intérieure est le plus élevé du Département.

L'accueil familial est peu développé sur le territoire, quinze personnes âgées étaient accueillies en 2009 en Flandre Maritime, territoire qui a fait l'objet d'une alerte en matière de taux d'équipement et vingt en Flandre Intérieure[24].

Après une phase de développement quantitatif sans précédent au sein du département, la priorité pour les quatre prochaines années est d'améliorer l'organisation territoriale du soutien à domicile. Cette démarche s'appuie sur les ressources existantes et le financement de places supplémentaires d'EHPAD, aujourd'hui autorisées et restant à ouvrir. Il conviendra de procéder au diagnostic de l'état des logements-foyers et à leur adaptation à la prise en charge du grand âge[25].

Outre les établissements existant sur le territoire, une offre attractive (taille et coût) d'hébergement pour personnes âgées existe en Belgique, confrontée depuis longtemps à un phénomène de vieillissement de sa population.

24 - à l'échelle de la Direction Territoriale de Prévention et d'Action Sociale de Flandre Intérieure

25 - dans le cadre du Schéma Départemental d'organisation sociale et médico-sociale 2012-2015

Figure 20 : Maisons de retraite : une importante capacité belge

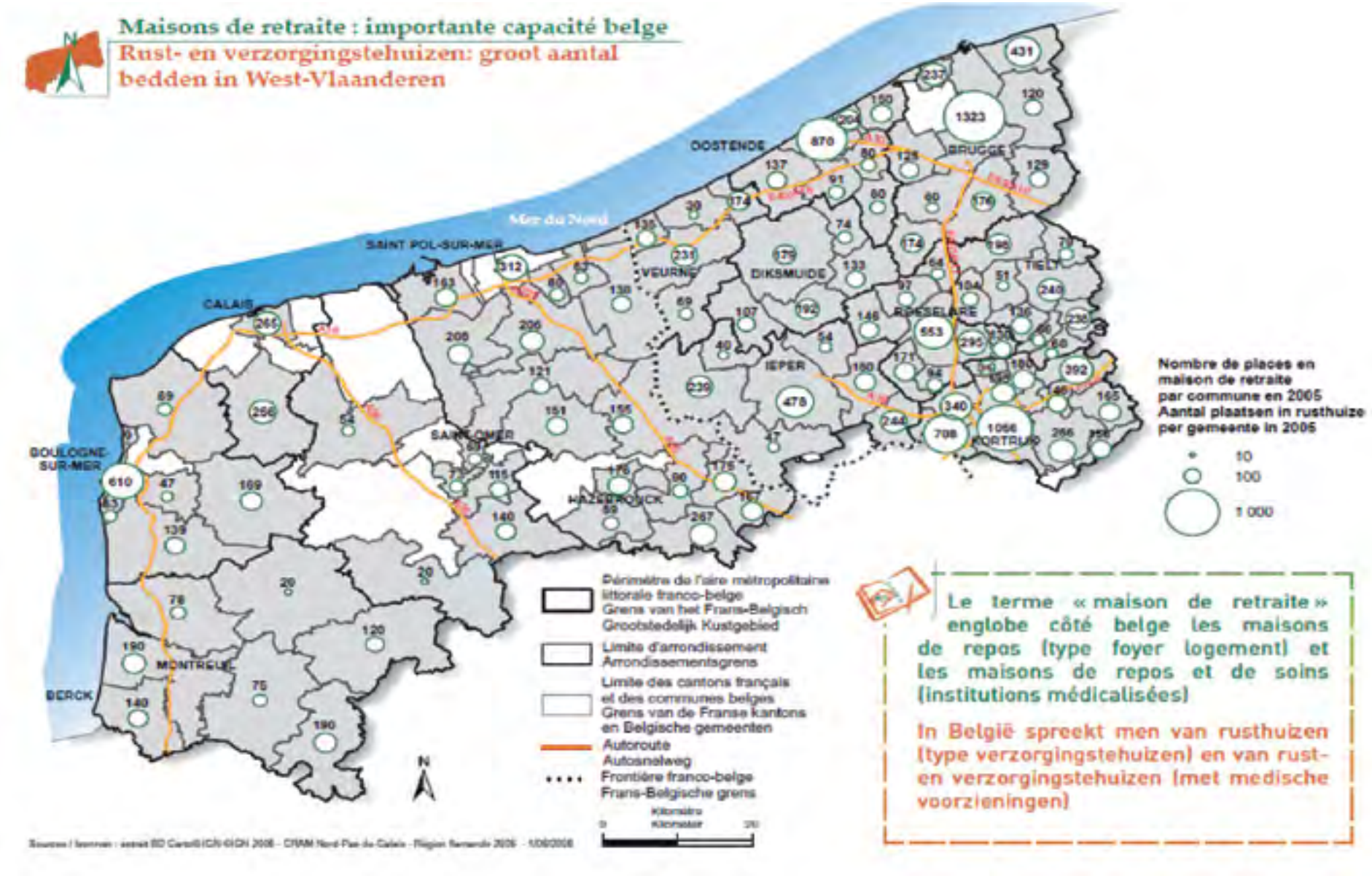

Source : Des clés pour comprendre le territoire / Atlas transfrontalier Côte d'Opale - West Vlaanderen

III. Des indicateurs de santé perfectibles et une prise en charge du handicap pour une meilleure égalité des chances

Un littoral davantage touché par la mortalité prématurée

La région Nord – Pas-de-Calais fait partie des territoires les plus touchés en France quant à la mortalité prématurée. Avec un Indice Comparatif de Mortalité (ICM[26]) de 137, elle occupe la dernière position des régions métropolitaines françaises[27]. Les territoires composant l'arrondissement présentent quelques particularités dans une situation globalement médiocre. Si la situation est moins bonne qu'en France Métropolitaine, les deux pays présentent des ICM bien en-dessous de la moyenne régionale, que ce soit pour les hommes ou les femmes. Le territoire de la CUD se situe quant à lui bien au-dessus du niveau régional pour les hommes (ICM de 147 pour 140,2 en région) et juste au-dessus pour les femmes (ICM de 133,9 contre 131,4 en région).

Les dispositifs de prévention santé, ainsi que les conditions d'accès aux soins généralistes et spécialisés, ont un rôle majeur pour lutter contre les principales causes de mortalité prématurée du territoire (cancers, maladies cardiovasculaires, diabète sucré et tabagisme et broncho-pneumopathies chroniques obstructives). Le territoire est également concerné par la question des changements de comportement liés à l'alimentation, avec la présence de sites hospitaliers.

Sur une période récente (1999/2006), les dynamiques de rattrapage dans tous les domaines sont très contrastées. Sur tous ces indicateurs de mortalité, la Flandre Intérieure effectue un rattrapage plus rapide qu'en France, alors que la Flandre Maritime s'améliore, mais moins rapidement.

Enfin, chez les populations jeunes, il semble que des phénomènes d'alcoolisme, d'addictions mais aussi de conduites sexuelles à risque soient plus fréquents. Il est cependant difficile de se baser sur des études fines territorialisés pour qualifier ce phénomène à l'échelle de l'arrondissement.

L'action pour prévenir et répondre aux situations de violences intrafamiliales est de façon générale à renforcer[28].

Une offre de soin graduée et une vigilance sur l'accès aux soins dans le Pays des Moulins de Flandre

L'accès aux équipements hospitaliers est globalement satisfaisant : une offre existe dans les principales villes de l'arrondissement (Dunkerque[29], Bailleul et Hazebrouck[30]) et en coordination et coopération avec les plateaux techniques spécialisés des territoires voisins (agglomérations lilloise, de Calais, de Saint-Omer et de Belgique). De plus, l'arrondissement possède des équipements de soins spécialisés qui ont un rayonnement régional, tel qu'un EPSM, deux cliniques psychothérapiques, deux établissements de soins de suite et de réadaptation, etc. Dans le domaine de la planification, il n'existe qu'un centre d'orthogénie en Flandre Maritime situé comme les centres de planification sur le littoral. L'objectif du Projet Régional de Santé est que chaque zone de proximité dispose d'un centre d'orthogénie.

En ce qui concerne l'accès aux soins, on constate un retard accusé dans l'arrondissement, que ce soit pour les généralistes ou les spécialistes. Tous les indicateurs sont inférieurs à la moyenne nationale et départementale.

26 - L'ICM indique l'ampleur de la mortalité entre un territoire donné par rapport à la mortalité moyenne française, en faisant abstraction de la variabilité des âges moyens des populations, à un moment donné. Par exemple, un ICM de 80 rapporte une sous-mortalité relative de 20%.

27 - Source : INSERM, Traitement ORS Nord pas de Calais in « Les Petits dossiers de l'Observatoire Régional de la Santé Nord Pas de Calais » 2011.

28 cf. Programme d'action de l'observatoire départemental des maltraitances

29 Centre Hospitalier de Dunkerque fait partie des 14 établissements de santé ayant un chiffre d'affaires supérieur à 100ME,

30 Bailleul et Hazebrouck ont constitué avec Armentières une communauté hospitalière de territoire

Figure 21 : Répartition des médecins spécialistes en activité régulière à l'échelle communale

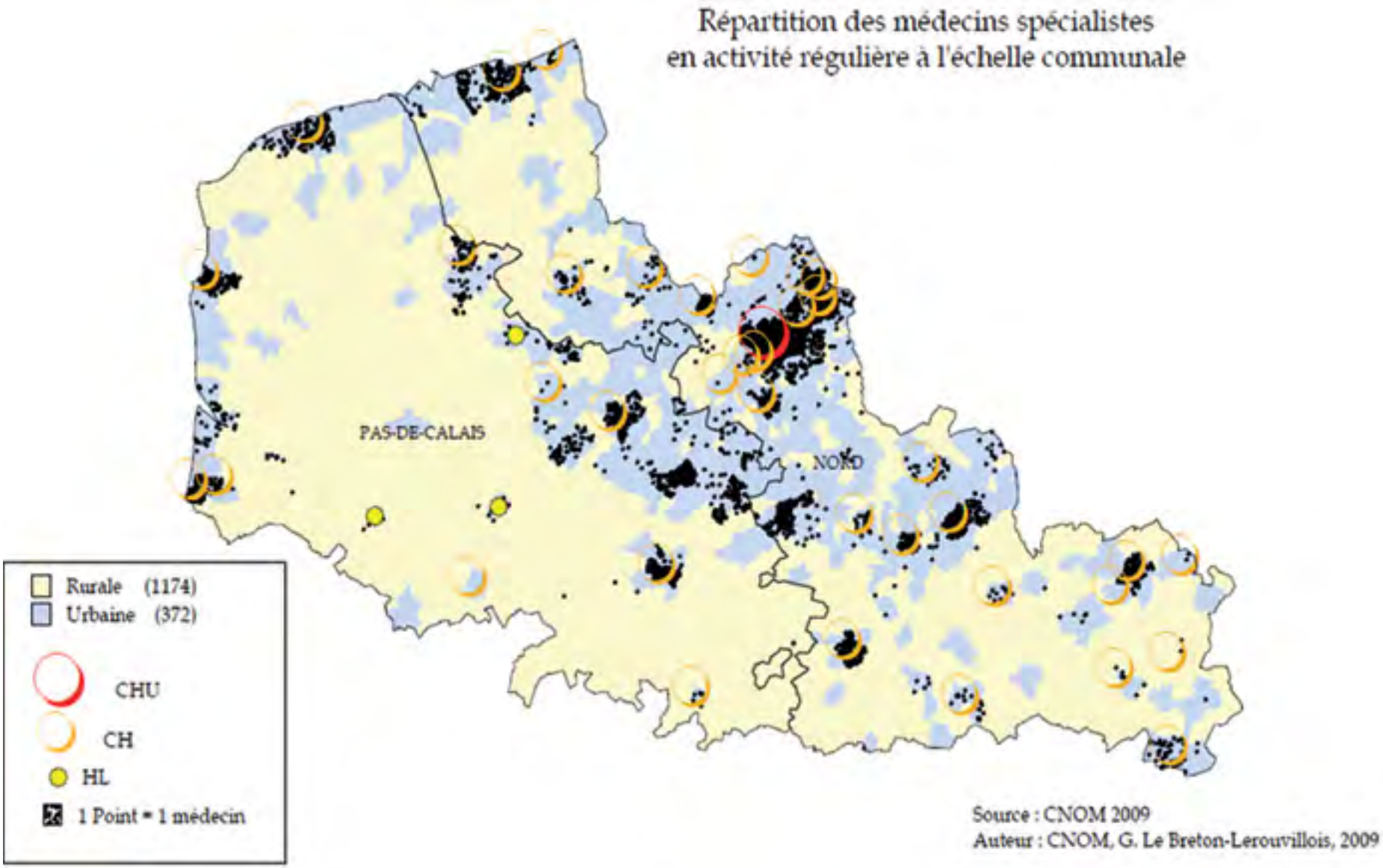

Figure 22 : densité médicale comparée des généralistes et spécialistes en 2008

Densité de médecins/10 000 habts RP INSEE 2008/ ADELI	Généralistes		Spécialistes	
	2005	2010	2005	2010
France métropolitaine	16,2	16,2	16,9	17,2
Nord	16,5	15,9	13,4	13,5
Communauté Urbaine de Dunkerque	17,5	15,8	11,7	11,6
Pays des Moulins de Flandre	10,1	8,5	0,6	0,6
Pays Cœur de Flandre	13,6	14,1	6,7	6,2

Seule la CUD présentait une offre généraliste supérieure à la France en 2005, mais elle a depuis chuté. La proportion de spécialistes est en-dessous de la moyenne, notamment en pédiatrie et psychiatrie.

En matière de dynamique, le constat est plus inquiétant car de nombreux médecins approchent de l'âge de la retraite.

Il devient de plus en plus nécessaire d'attirer de nouveaux médecins. Une étude menée sur le littoral par l'AGUR en lien avec l'ORS[31] pointait des leviers d'action pour attirer ces professionnels : une amélioration du cadre de vie mettant en avant le littoral et la qualité des espaces ruraux, une plus grande accessibilité du territoire et un renforcement de la lutte contre les pollutions et les nuisances générées par l'industrie.

Les secteurs de Hondschoote, Cassel, Steenvoorde, Watten et Grande-Synthe sont identifiés parmi les zones en difficulté en offre de soins de premier recours, Bourbourg étant classée en zone fragile[32].

Cette répartition inégale dans le territoire (périurbanisation et métropolisation évoquée plus haut) pose la question de l'accès physique aux soins et notamment des spécialistes surtout pour les communes rurales, en particulier pour les publics ayant une faible mobilité.

31 - Le cahier de l'Observatoire n° 35 - Sept 2009 : L'attractivité du Dunkerquois vue par les professionnels de la santé.

32 - SROS : Schéma Régional d'Organisation des Soins

Sur le secteur de Steenvoorde, l'initiative ancienne d'une maison de santé associative fut particulièrement originale et perdure. Ce concept aujourd'hui porté principalement par l'ARS et la région devrait permettre de proposer d'autres initiatives, que ce soit en milieu rural ou en milieux urbains sensibles.

L'accessibilité physique, en transports, est parfois difficile notamment pour la consultation de spécialistes et il est observé localement que certains acteurs de la santé refusent le tiers-payant et les patients bénéficiaires de la CMU, posant ainsi de nouvelles inégalités d'accès aux soins.

Un Plan Territorial Santé, co-élaboré par l'Etat et le Département et appuyé par la CUD, a permis sur le secteur du SCoT de la région Flandre-Dunkerque une coordination des acteurs. Des projets ont ainsi émergé sur les thématiques des cancers, des maladies cardio-vasculaires, de la précarité, de la santé des enfants et des jeunes sur les aspects des pratiques addictives.

Figure 23 : Etablissements et services pour Personnes Handicapées

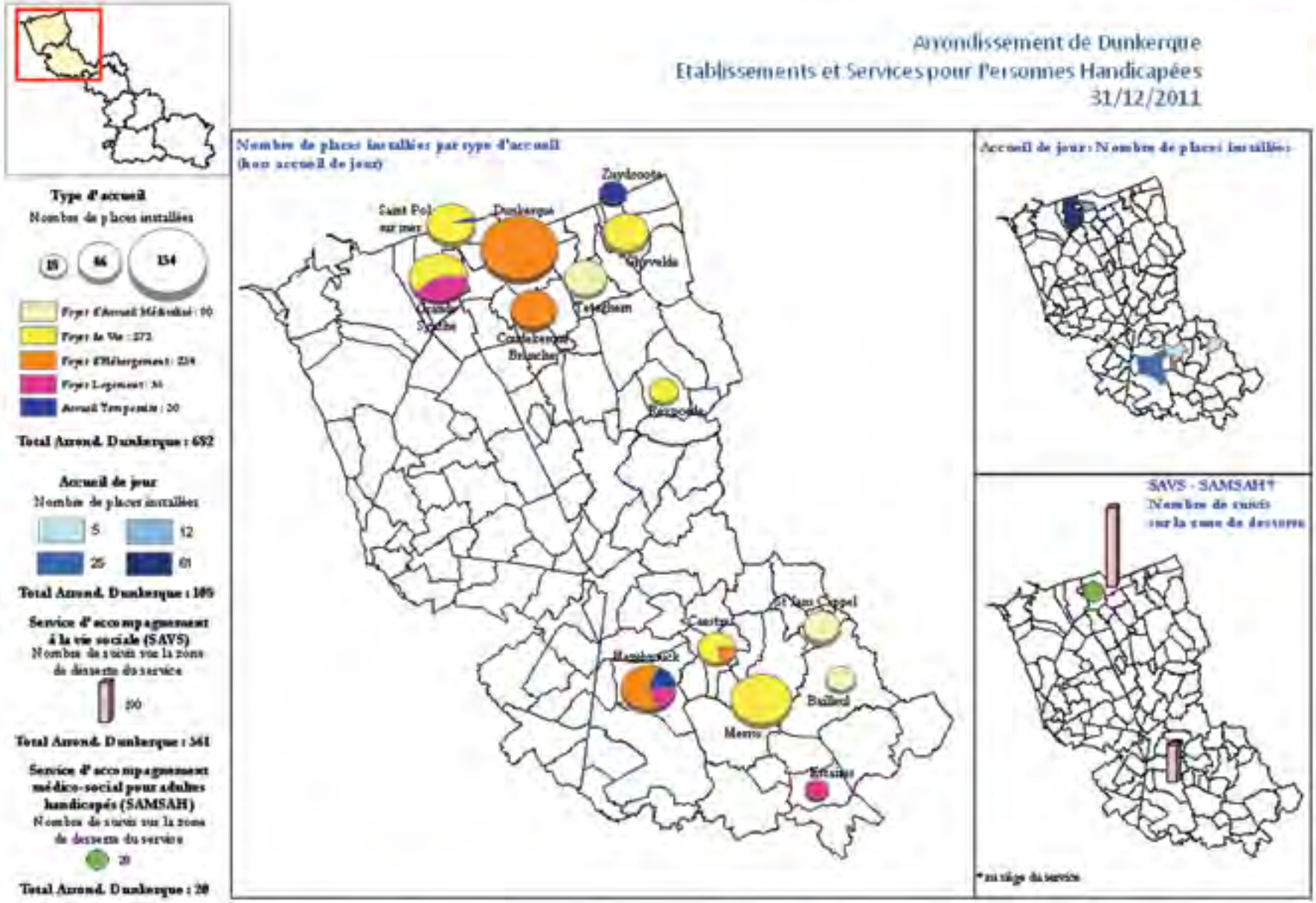

Aujourd'hui, un Contrat Local de Santé est en cours d'élaboration sous l'égide de la CUD et de l'ARS sur des questions à la fois de prévention, d'offre sanitaire et médicosociale. Il devrait être achevé d'ici la fin de l'année 2012.

Les acteurs publics sur le littoral, notamment les collectivités, sont particulièrement dynamiques dans le domaine de la santé. En matière d'équipements de promotion et de prévention, les initiatives sont nombreuses. La zone urbaine littorale est bien couverte en structures de prise en charge, moins l'arrière-pays (secteur du Pays des Moulins de Flandre).

Le territoire de Flandre Intérieure ne dispose pas d'un Programme Territorial de Santé, mais de nombreuses structures médico-sociales existent et le secteur associatif est particulièrement dynamique. Un Contrat Local de Santé est en cours d'écriture sur les communes de Nieppe et Merville.

Quant à la prise en charge des problématiques de santé, l'arrondissement de Dunkerque est pourvu de deux réseaux de santé : l'AMAVI, réseau de santé couvrant le territoire de Flandre Maritime, ainsi qu'une partie de la Flandre Intérieure jusque Cassel. Le réseau de santé TREFLES, basé à Armentières, couvre la Flandre Intérieure.

Le Département accompagne les démarches territoriales de santé en intervenant principalement dans les domaines de la prévention ; ce soutien concerne les projets des territoires et les actions dans le domaine de la prévention des addictions, la santé des jeunes et la précarité. Dans ce sens, le Plan Départemental Solidarité Santé 2006-2011[33] a permis l'émergence de nombreuses actions.

Enfin il est à souligner que la coopération transfrontalière en matière de santé s'est récemment développée par le biais du GECT à travers la mise en place d'équipements structurants (TEPSCAN) et d'une organisation transfrontalière (mise en place de deux zone organisée d'accès aux soins transfrontaliers (ZOAST). Les acteurs du territoire travaillent ainsi à un meilleur accès aux soins, en tirant parti des atouts présents de part et d'autre de la frontière.

Une meilleure intégration des personnes en situation de handicap à travers l'adaptation et la diversification des modes de prise en charge et une meilleure prise en compte des aidants

L'arrondissement de Dunkerque comptabilise 28 600 personnes (enfants et adultes) ayant au moins une prestation allouée par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)[34].

Le territoire bénéficie d'un réseau associatif très riche et bien implanté, qui s'adresse à des publics identifiés dans certains champs du handicap, mais tous ne sont pas représentés au regard de leur fréquence (autisme notamment).

La scolarisation des enfants en situation de handicap continue globalement de progresser ; l'appréciation qualitative de la situation en Flandre Maritime et en Flandre Intérieure sera utilement précisée. Le Département intègre cette préoccupation dans le cadre de la préparation du PEGD au stade du collège. L'accès à la formation et à l'emploi des travailleurs handicapés constitue aussi un axe de mobilisation des associations et des décideurs publics.

Dans le cadre du réseau MDPH, 60 points d'accueil sont actuellement répartis sur le territoire. Ce maillage va augmenter car des conventions sont en cours de signature.

Des dispositifs diversifiés d'hébergement existent sur le territoire (foyers de vie, foyers d'hébergement, services d'accueil de jour, foyers d'accueil médicalisés…). La Flandre Intérieure bénéficie du meilleur taux d'équipement du département. Toutefois, se pose la question de la saturation et de l'adaptation des foyers de vie et des foyers d'hébergement du fait des personnes vieillissantes. Il existe actuellement une structure expérimentale accueillant les personnes vieillissantes en situation de handicap en Flandre Maritime (Rosendaël).

Plus spécifiquement sur les équipements pour les enfants, le taux d'équipement en places autorisées en Flandre Intérieure[35], est inférieur au taux d'équipement national en places installées (9,1 ‰).

33 - De nombreuses actions ont pu être développées à travers les 3 axes du plan que sont :
- *la réduction des inégalités de santé par l'accès au soin et à la prévention,*
- *la prévention des comportements sexuels à risque et l'éducation sexuelle et affective des jeunes,*
- *la prévention et la réduction des conduites de consommation à risque.*

34 - (Carte d'invalidité, carte de stationnement, allocation aux adultes handicapés, prestation de compensation du handicap, allocation compensatrice pour tierce personne, etc.)

35 - qui dépend des établissements et services médico-sociaux de la métropole lilloise

Figure 24 : Taux d'équipements en établissements et services pour enfants en situation de handicap en NPDC au 01/01/2011

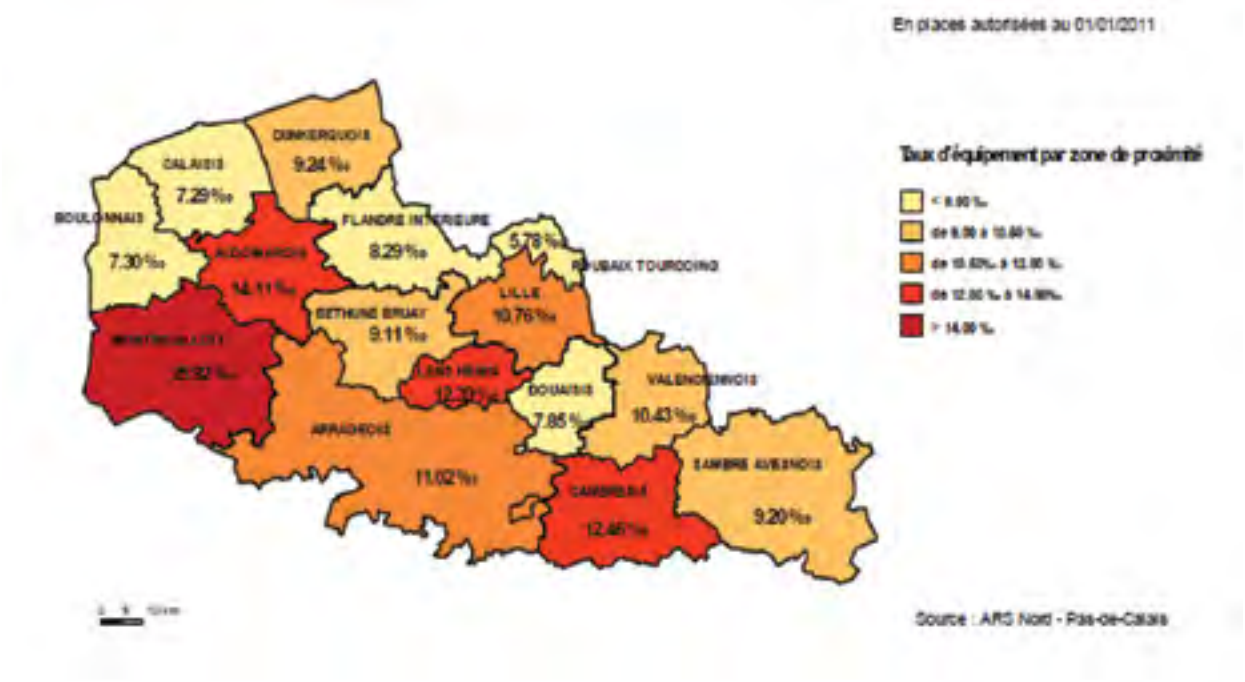

Figure 25 : Taux d'équipements autorisés en ESAT dans le NPDC au 01/01/2011

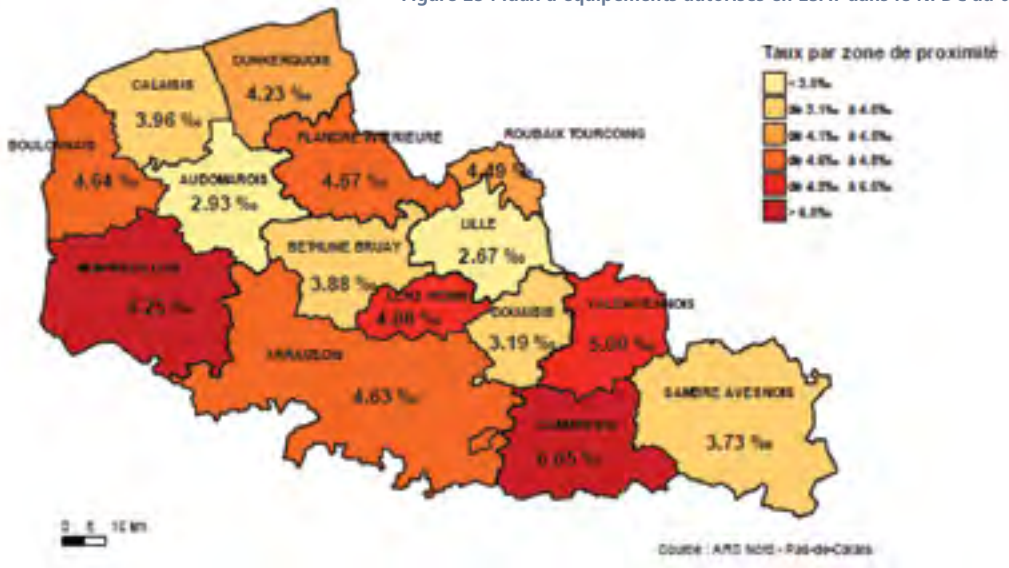

Dans le cadre de l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap, le taux d'équipement autorisé en ESAT (Etablissements et Services d'Aide par le Travail) dans le Dunkerquois est supérieur à celui du Nord (3,91 ‰) au 1er janvier 2011.

Le parcours résidentiel, selon des modes plus diversifiés qu'auparavant, reste une question prégnante. La question de l'accès et du maintien dans le logement se pose pour tous, y compris pour les personnes lourdement handicapées mais également pour les personnes qui quittent les ESAT et ainsi leur logement.

Les associations ainsi que certaines intercommunalités à l'instar de la CUD travaillent sur du logement collectif « adapté et/ou accompagné ». Le vieillissement des aidants familiaux amène également à réfléchir à l'accompagnement des personnes en situation de handicap vivant chez leurs parents âgés. Cette question est amenée à être approfondie dans le cadre des Programmes Locaux et du Plan Départemental de l'Habitat.

Enfin, l'adaptation du logement et de la chaîne de déplacements sont à mieux prendre en compte afin de faciliter l'intégration des personnes en situation de handicap ou plus généralement les personnes à mobilité réduite.

De même, la participation sociale des personnes en situation de handicap suppose de progresser dans l'accessibilité à la culture et aux loisirs.

Figure 26 : Localisation des principaux flux de déplacements au sein de l'arrondissement de Dunkerque et avec les territoires voisins

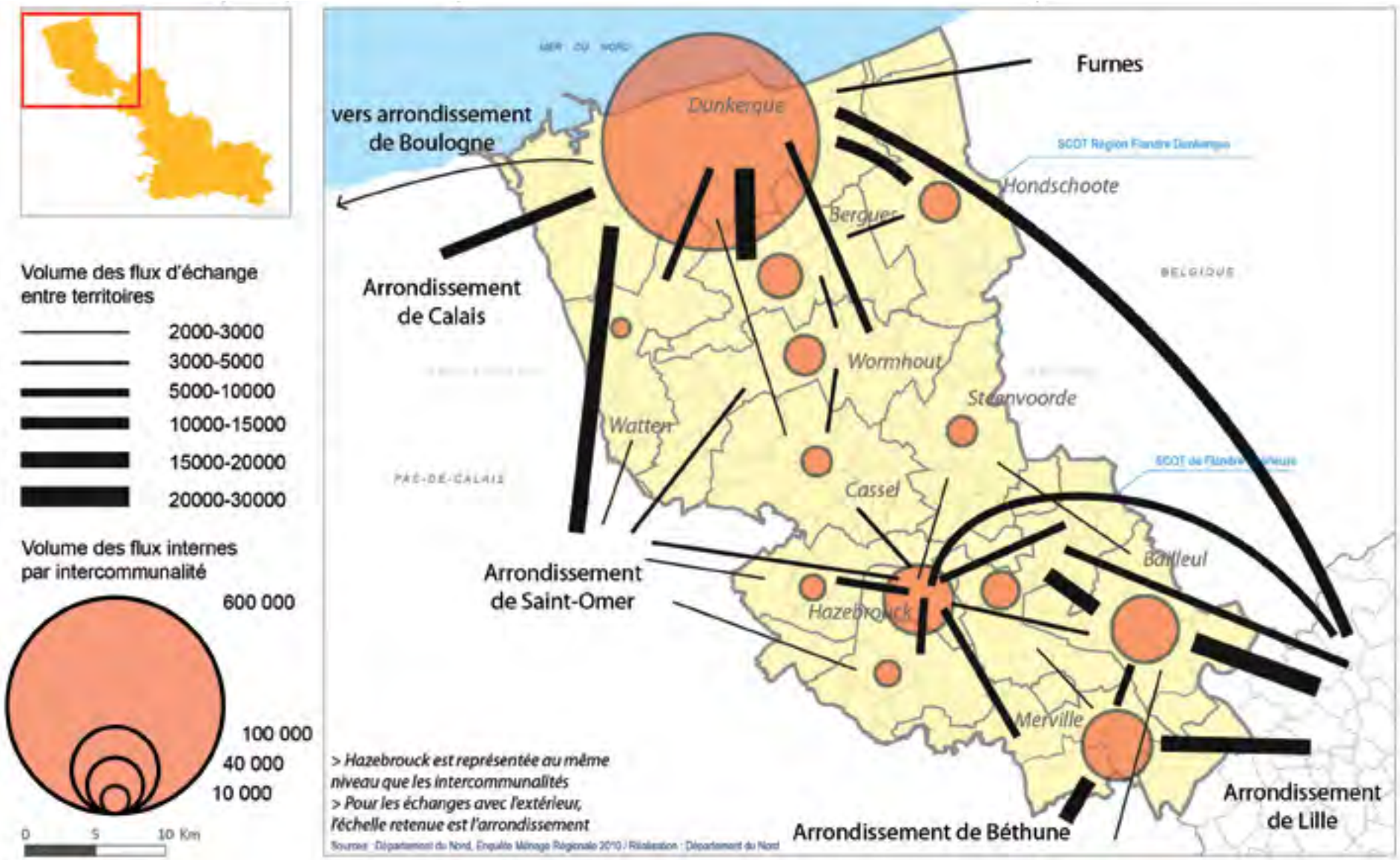

IV. Un territoire bien maillé par une offre de transport variée mais insuffisamment intégrée

La question de la mobilité est centrale dans l'organisation du territoire. Elle impacte les problématiques d'accès à l'emploi, d'urbanisation, de développements commerciaux, d'accès aux soins ou d'accès aux équipements publics notamment.

Par ailleurs, cette question est complexe, dans la mesure où les entités compétentes sont nombreuses (Etat, Conseils généraux, CUD, Région, communes…) et qu'elles relèvent in fine de pratiques individuelles choisies ou subies.

Un territoire relativement mobile et très dépendant de la voiture

L'Enquête Régionale Mobilité Déplacements, réalisée en 2009 donne de précieuses informations sur l'ensemble des déplacements des habitants d'un territoire. Avec 3,87 déplacements réalisés en moyenne par jour, les habitants de l'arrondissement de Dunkerque se situent dans la moyenne départementale (3,86) et régionale (3,88). Les habitants du littoral se déplacent un peu plus (3,96) que ceux du Pays Cœur de Flandre (3,86) et beaucoup plus que ceux du Pays des Moulins (3,50)[36].

Par rapport à la moyenne départementale, les femmes et les jeunes (11-17 ans) sont globalement plus mobiles, mais les jeunes adultes (18-24 ans) connaissent une mobilité moindre.

La population de l'arrondissement est un peu plus équipée en voiture que la moyenne départementale. 82% des ménages de l'arrondissement ont au minimum une voiture contre 77 % dans le Nord.

36 - *Chiffres extraits de l'exploitation de la base enquête Ménages Déplacements régionale*

Figure 27 : répartition comparée de l'usage des modes de transport (tous déplacements confondus)

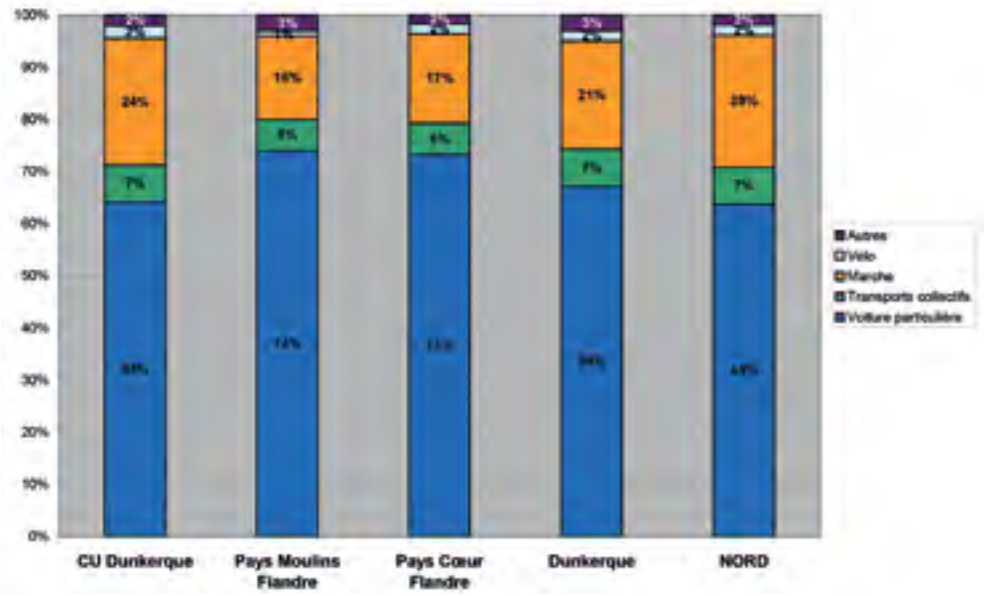

Source : Enquête Ménages/Déplacements régionale - 2010 Dunkerque en 2009

Parmi les modes de transports utilisés, la voiture arrive largement en tête. Les transports en commun ne représentent que 7% des déplacements, situant l'arrondissement en deuxième position derrière Lille. La part modale de la marche (21%) est inférieure à la moyenne départementale.

Parmi les transports collectifs utilisés, le train ne représente que 13% des déplacements, 54% sont réalisés en bus urbain et 26 % en bus interurbain.

Les territoires des Pays Cœur de Flandre et Moulins de Flandre ont des profils très proches, avec une surreprésentation de la voiture et une sous-représentation des transports collectifs et de la marche, à l'inverse de la CUD.

Le taux d'occupation[37] des voitures particulières est sensiblement le même qu'en région avec une valeur de 1,25 contre 1,26. Il pourrait augmenter avec la mise en place d'aires de covoiturage.

37 - *Nombre de personnes par véhicule*

Figure 28 : Principales infrastructures de transports dans l'arrondissement de Dunkerque

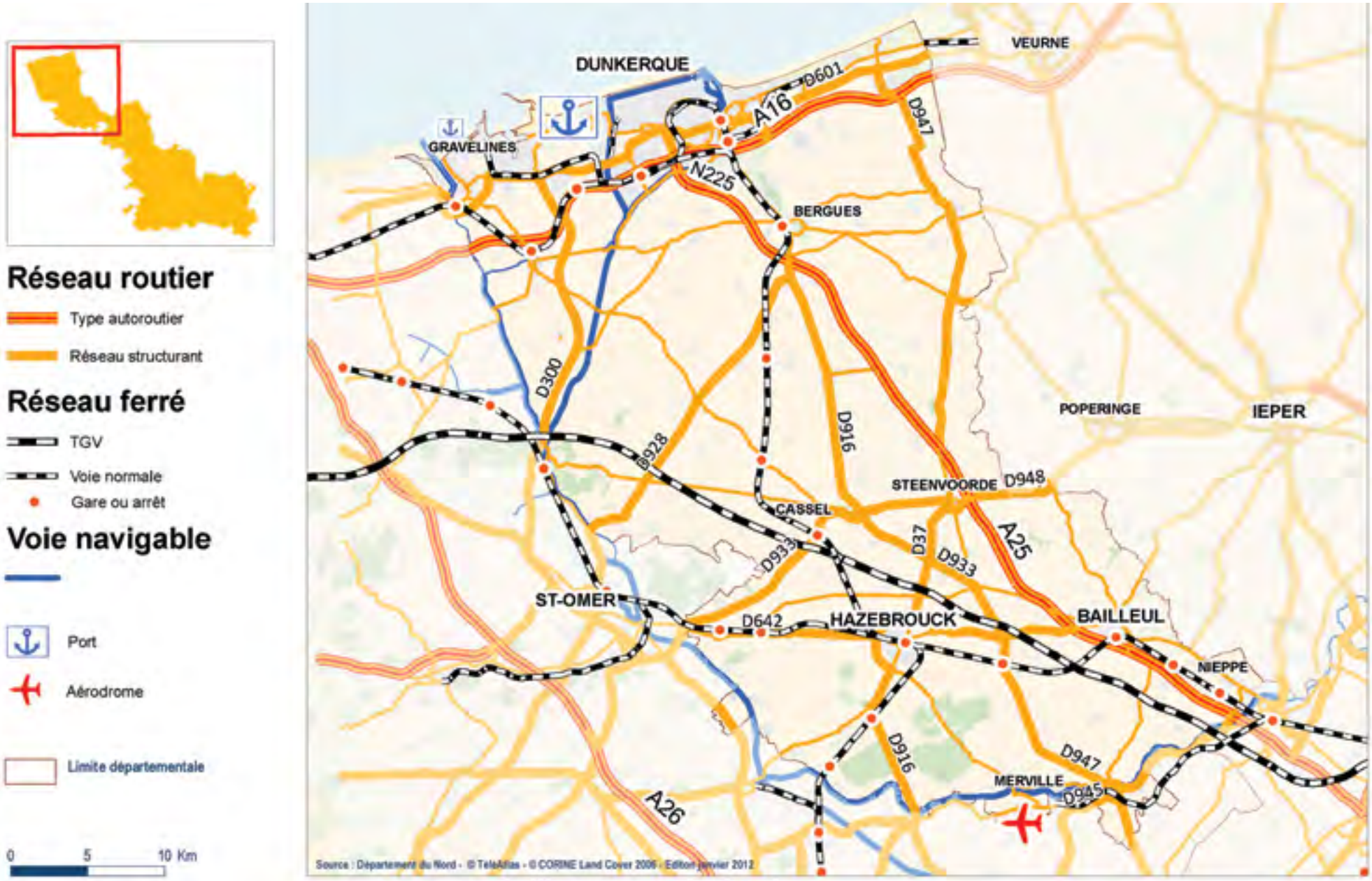

Le principal motif de déplacement concerne le travail, mais il ne représente que 25 % des déplacements, devant les achats pour 19% et l'accompagnement de personnes pour 18%.

De façon générale, le temps journalier consacré aux déplacements est plus important sur le Pays Cœur de Flandre que sur le territoire de la CUD. Ces données sont très variables en fonction de l'activité des personnes.

Plusieurs logiques de déplacements pour les différents territoires de l'arrondissement

Les volumes de déplacements les plus importants se trouvent au sein de la CUD avec environ 640 000 déplacements par jour, au sein de la ville d'Hazebrouck qui totalise près de 60 000 déplacements par jour et au sein des Communautés de Communes Flandre-Lys (59 000 déplacements par jour) et Monts de Flandre Plaine de la Lys (53 000 déplacements par jour).

En matière d'échanges, plusieurs logiques émergent. L'influence de la CUD est directe sur les intercommunalités qui l'entourent, sans toutefois montrer de flux importants jusque Cassel. La CUD est la seule intercommunalité à présenter un volume d'échanges significatif avec la Belgique au niveau de Furnes, mais celui-ci reste faible (4 000).

En Flandre Intérieure, les plus grands volumes d'échanges sont réalisés entre la Communauté de Communes Monts de Flandre Plaine de la Lys et la Communauté Rurale des Monts de Flandre (20 000 déplacements) et dans une moindre mesure entre les trois secteurs les plus générateurs de trafic (Hazebrouck, Communautés de Communes Flandre-Lys et Monts de Flandre Plaine de la Lys). On peut noter que des flux d'échanges inter-arrondissement avec Lille existent et sont les plus importants avec la Communauté de Communes Monts de Flandre Plaine de la Lys (30 000 déplacements par jour). Enfin, toutes les intercommunalités frontalières du Pas-de-Calais présentent des flux d'échange significatifs avec Saint-Omer, sauf la Communauté de Communes du Pays de Cassel.

Un réseau routier et autoroutier dense qui peut être amélioré

L'arrondissement bénéficie d'une bonne desserte autoroutière grâce aux présences de l'A25 et de l'A16. L'A25, qui vient de bénéficier de travaux de requalification, relie Dunkerque à Lille en traversant le territoire dans toute sa longueur. L'A16, baptisée l'Européenne, longe le littoral nordiste. Elle relie la région parisienne à la frontière belge à la hauteur de Bray-Dunes.

Le territoire est ainsi connecté à l'ensemble du littoral, à la Belgique mais également avec la métropole lilloise et le réseau routier national en direction de Paris.

La liaison est/ouest au cœur de la Flandre Intérieure est assurée par la RD642 et en prolongement vers le littoral (Boulogne) et la Belgique (Ypres). Les autres routes structurantes sont la RD300 qui permet la liaison entre le littoral et Saint-Omer et une connexion sur l'A26 (autoroute entre Calais et Troyes passant par le Bassin Minier), l'axe Steenvoorde - Hazebrouck (RD37 – RD916), la RD933 (Nieppe/Bailleul/Cassel/Saint-Omer) et la RD45 le long de la vallée de la Lys. La RD948 a également un rôle important dans la connexion du territoire avec la Belgique par Poperinge. Le réseau routier secondaire est dense, mais peu hiérarchisé.

Plusieurs secteurs sont concernés par une saturation du réseau routier :
- le sud de l'A25, à l'entrée de l'agglomération lilloise, régulièrement concerné par des embouteillages remontant jusqu'à l'échangeur de la Chapelle d'Armentières, voire de Nieppe,
- l'entrée dans l'agglomération dunkerquoise rendue relativement délicate : les différents accès à l'agglomération dunkerquoise connaissent une saturation quotidienne aux heures de pointe sans générer toutefois de congestion significative du réseau autoroutier,
- le trafic important de poids lourds sur le littoral, du fait de la présence cumulée du Port de Dunkerque, du Tunnel sous la Manche et de la proximité avec la Belgique. Le trafic routier de marchandises, en augmentation, pose des problèmes de sécurité sur le réseau autoroutier local : les fréquents accidents impliquant les PL entrainent des bouchons répétés sur l'A16. Les secteurs entre Calais Marck et la ZAC du Moulin sont les plus concernés, avec un trafic en augmentation.

Figure 29 : Présentation des lignes du réseau Arc-en-Ciel par nombre de services.

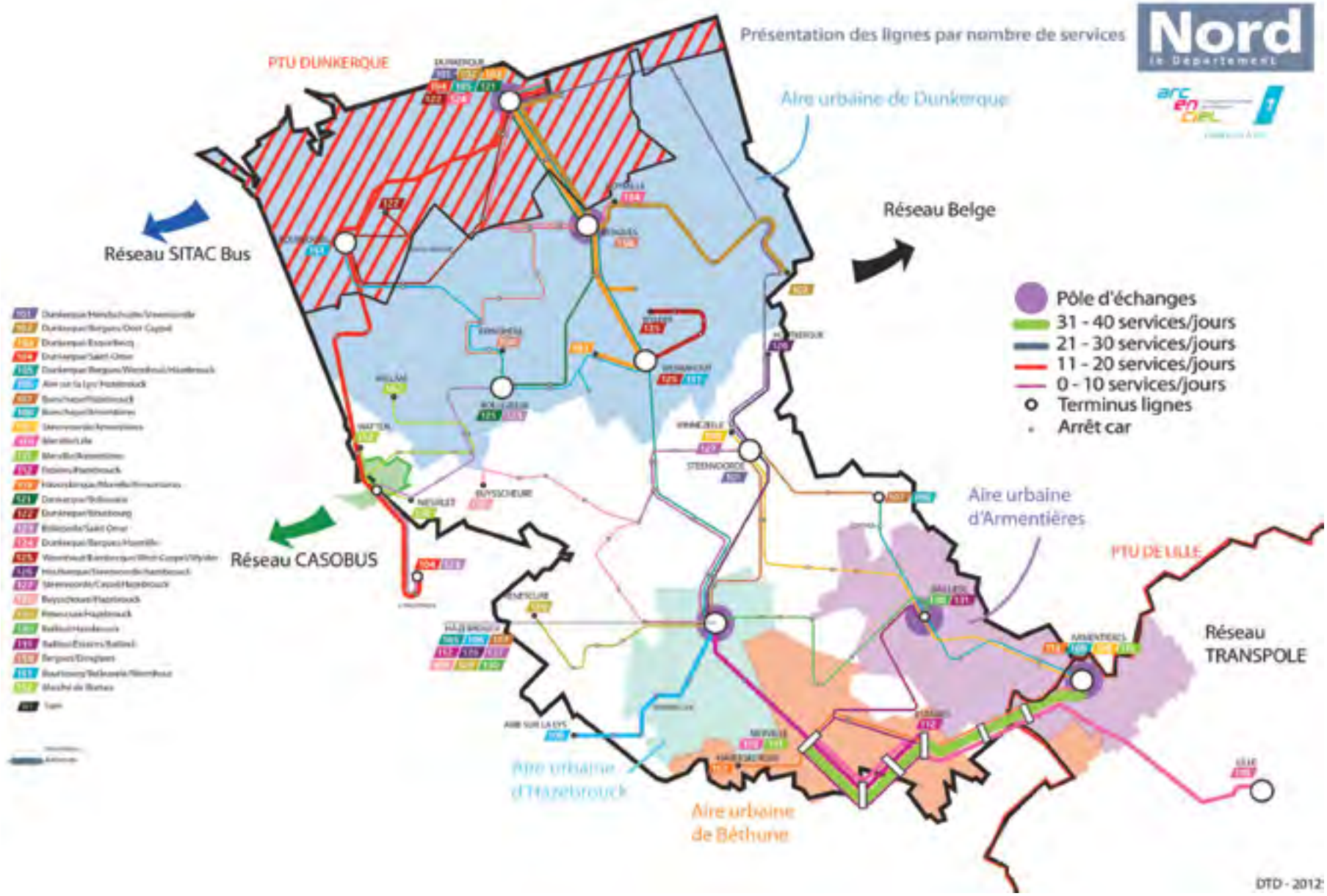

Plusieurs projets ou études sont en cours pour améliorer la desserte routière du territoire. En Flandre Intérieure, le contournement de Borre-Pradelles avec une mise à 2X2 voies de la RD642 est en cours. La mise à 2X2 voies de l'ensemble de la RD642 est à l'étude. Les autres principales études sont le barreau de Cappelle-la-Grande entre la RN225 et l'A16, qui créera une nouvelle entrée dans Dunkerque et la liaison La Gorgue – A25 qui désenclavera le bassin de la Lys.

D'autres études sont programmées afin :
- de créer un barreau autoroutier au sud de l'agglomération dunkerquoise pour fluidifier le trafic et notamment le transport de marchandises,
- d'aménager l'entrée de Bergues (au niveau du Faubourg de Cassel),
- d'améliorer l'entrée dans l'agglomération dunkerquoise au niveau du centre commercial de Grande-Synthe. Cela permettrait de faire la connexion avec le terminal du projet de bus à haut niveau de service qui doit traverser toute l'agglomération,
- de faciliter une meilleure connexion entre la RN225 et l'A16 et desservir le projet d'ARENA de Petite-Synthe.

Une articulation à améliorer entre réseaux de transports collectifs

Si les SCoT et PDU définissent les grandes orientations en matière de transports et de déplacements, les compétences en matière de transports sont partagées entre différents acteurs, sans que cela corresponde forcément à la logique des déplacements réels.

Le Département élabore par ailleurs un schéma départemental de mobilité durable qui vise à harmoniser et articuler l'action du Département avec les politiques et actions des autres acteurs.

Le réseau TER constitue le réseau principal de déplacement pour l'ensemble de l'arrondissement. Le territoire compte deux gares très importantes en termes de fréquentation et d'offre. La gare d'Hazebrouck est un véritable nœud ferroviaire vers Dunkerque, Lille, mais aussi Calais-Boulogne et le béthunois. Dunkerque est une gare terminus mais bénéficie d'une offre intéressante grâce au TERGV.

La présence d'une offre TERGV est stratégique pour le territoire, elle permet de relier Dunkerque et Lille rapidement. Le territoire bénéficie d'une accroche au réseau TGV, plaçant Hazebrouck et Dunkerque dans le réseau grande vitesse, que ce soit via Lille ou Arras.

En matière de fréquentation, les flux sont principalement orientés vers Lille, du fait de l'organisation de l'offre en direction de la métropole. Les principaux échanges avec Lille proviennent de la gare d'Hazebrouck et Dunkerque. La gare de Bailleul a également un rôle important dans le flux d'échange avec Lille. Des gares intermédiaires existent mais sont moins fréquentées.

En matière de développement, la liaison entre Calais et Dunkerque fait l'objet d'une modernisation avec l'électrification et le doublement de la voie. La réouverture du réseau ferré transfrontalier entre Dunkerque et Adinkerke est inscrite au Schéma Régional des Transports. La réouverture d'une liaison voyageurs entre Armentières et Isbergues sur un tronçon déjà utilisé par ailleurs par l'entreprise Roquette est à l'étude.

À l'échelle de l'arrondissement, plusieurs réseaux de transports en commun urbain et interurbain existent.

Le Département met en œuvre le réseau Arc-en-Ciel (AEC) sur les secteurs non couverts par un PTU[38], essentiellement en milieu rural. Ce réseau offre des liaisons entre et vers les pôles urbains secondaires (Bailleul, Hazebrouck, Bergues), ainsi que des liaisons avec les périmètres urbains grâce aux lignes pénétrantes (Dunkerque, Lille, Saint-Omer).

Le territoire est bien maillé, mais les niveaux d'offre sont variables. La liaison Merville/Armentières est la plus fréquentée de l'arrondissement. Le réseau est ensuite organisé autour des principaux pôles d'habitat : Hazebrouck, Wormhout, Steenvoorde, Bourbourg et Bergues.

Certaines liaisons sont jugées manquantes par certains acteurs du territoire : Wormhout/Steenvoorde, Bailleul/Dunkerque et Hazebrouck/Saint-Omer, même si les deux dernières sont par ailleurs réalisées à travers le réseau TER.

38 - Périmètre de Transports Urbains

Au nord de l'arrondissement, le secteur de la CUD est organisé autour du réseau DK'Bus. Ce réseau urbain est en cours de refonte dans le cadre de l'arrivée du projet de bus à haut niveau de service qui devrait structurer la desserte du territoire selon un axe est – ouest.

La jonction entre ces deux périmètres de transport est aujourd'hui réalisée principalement via le corridor Bergues/Dunkerque et dans une moindre mesure via Bourbourg et via la CC de la Flandre (Steenvoorde, Hondschoote, Dunkerque). Même si des liaisons existent déjà, des améliorations sont attendues à l'échelle de ce bassin de vie qui s'étend jusque Bollezeele et Wormhout.

Le lien avec la Belgique (réseau De Lijn) se fait uniquement via le réseau DK'bus jusqu'Adinkerke et très ponctuellement à Uxem. Des attentes existent en Flandre Intérieure[39] pour relier Ypres et Poperinge à Bailleul et Hazebrouck, notamment dans l'optique de relier ces communes au réseau TER et Grande Vitesse.

Au sud de l'arrondissement, le lien avec la Métropole lilloise se fait via la liaison forte du réseau départemental Arc-en-Ciel Merville - Armentières - Lille, et dans une moindre mesure entre Hazebrouck et Lille et Bailleul et Lille. Les offres TER et Arc-en-Ciel existantes sont considérées comme performantes.

À l'ouest et au sud, des liaisons existent avec Saint-Omer et Aire-sur-la-Lys, mais les liens vers le calaisis et le béthunois sont quasi inexistants.

La création de pôles d'échange permet une plus grande cohérence entre les différents modes de transports. Sur la CUD, la gare de Dunkerque est le pôle d'échanges principal. Le pôle d'échanges de Bergues est aménagé depuis 2011, ceux d'Hazebrouck et de Bailleul sont en projet. Ces aménagements sont aussi l'occasion pour les villes de repenser l'aménagement des quartiers afférents avec une mixité de fonction.

Il demeure nécessaire d'améliorer les connexions horaires entre les réseaux bus et train. Ce volet est en cours de réflexion au niveau du Département dans le cadre du schéma de mobilité.

39 - Préconisations de transport du Conseil de Développement de Flandre Intérieure-oct 2010

Enfin, l'intermodalité sera facilitée par l'utilisation de titres de transport valables sur les différents réseaux. Aujourd'hui, une convention entre le Département et la CUD permet aux usagers de la CUD d'utiliser le réseau Arc-en-Ciel avec un titre de transport DK'BUS. Demain, une intégration tarifaire plus large (TER, AEC, réseaux urbains) sera réalisée grâce aux travaux du SMIRT[40].

Des réponses originales pour accompagner les offres de transport classiques

Compétente dans le domaine de la voirie et dans l'organisation des transports urbains, la CUD a mis en place une politique cyclable volontariste dans le cadre de son PDU. Un service de Vélo en Libre Service est en projet pour favoriser cette pratique. La densité de pistes cyclables en milieu urbain est globalement bonne, mais devrait être complétée en milieu rural.

Le Département du Nord élabore un plan cyclable qui a pour objectif de développer la pratique du vélo en créant un linéaire continu d'itinéraires sécurisés sur l'ensemble du Département. Il a vocation à intégrer le Schéma de Mobilité en cours d'élaboration (approbation prévue pour début 2013)[41]. Cette démarche intègre notamment dans la Flandre le déploiement d'une véloroute entre Dunkerque et Armentières et la mise en valeur des nombreux circuits cyclotouristiques inscrits au plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées (PDIPR).

Quelques communes mènent également des initiatives pour le développement de la pratique des modes doux (Hazebrouck et Bailleul notamment).

Sur le réseau urbain de la CUD, des services de transport à la demande existent à destination des personnes âgées ou en situation de handicap.

40 - SMIRT : Syndicat Mixte Intermodal Régional des Transports

41 - Le plan cyclable vise à améliorer et sécuriser la desserte cycliste des centres d'intérêts départementaux et des établissements scolaires, à assurer la continuité des itinéraires des réseaux existants et notamment avec les véloroutes voies vertes et identifier les points durs de passage sur les itinéraires les plus circulés et proposer des solutions de traitement éventuelles.

En milieu rural, les déplacements des personnes non motorisées restent difficiles. Des besoins sont régulièrement exprimés par les acteurs locaux pour développer une offre de transport à la demande, notamment à destination des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et des bénéficiaires du RSA. Sur la Communauté de Communes du Canton de Bergues, une tentative de mise en place d'un réseau à la demande a finalement échoué. D'autres initiatives plus locales sont mises en œuvre dans le cadre de l'accompagnement des personnes en insertion à travers les taxis solidaires par exemple. La ville de Bailleul a aussi mis en place un système de navettes dédiées aux personnes âgées.
Si les réflexions sont nombreuses, la concrétisation des projets n'est pas toujours effective pour des questions de coûts, mais aussi pour des questions d'ordre juridique (délégation des compétences).

Au-delà de l'amélioration physique de l'offre de transports, des freins psychologiques existent en matière de mobilité. Certains publics en difficulté doivent être accompagnés pour faciliter l'usage des transports, notamment dans une optique d'insertion sociale et professionnelle.

La refonte de la carte intercommunale aura potentiellement des incidences sur la compétence des intercommunalités en matière de transports. Elle constitue une opportunité pour faciliter les déplacements locaux et les échanges entre les milieux urbain et rural.

En complément des réponses classiques, des actions légères valorisent une mobilité alternative à la voiture individuelle (pédibus, covoiturage, aires de covoiturage de l'A25). Le Département travaille avec ses partenaires pour développer une offre mieux structurée. Le Département a mis en place un appel à projets de mobilité durable afin de stimuler les expérimentations dans ce domaine et alimenter les réflexions dans le cadre du schéma départemental de mobilité durable.

Figure 30 : Evolution des aires urbaines entre les recensements de 1999 et 2010 sur l'arrondissement de Dunkerque

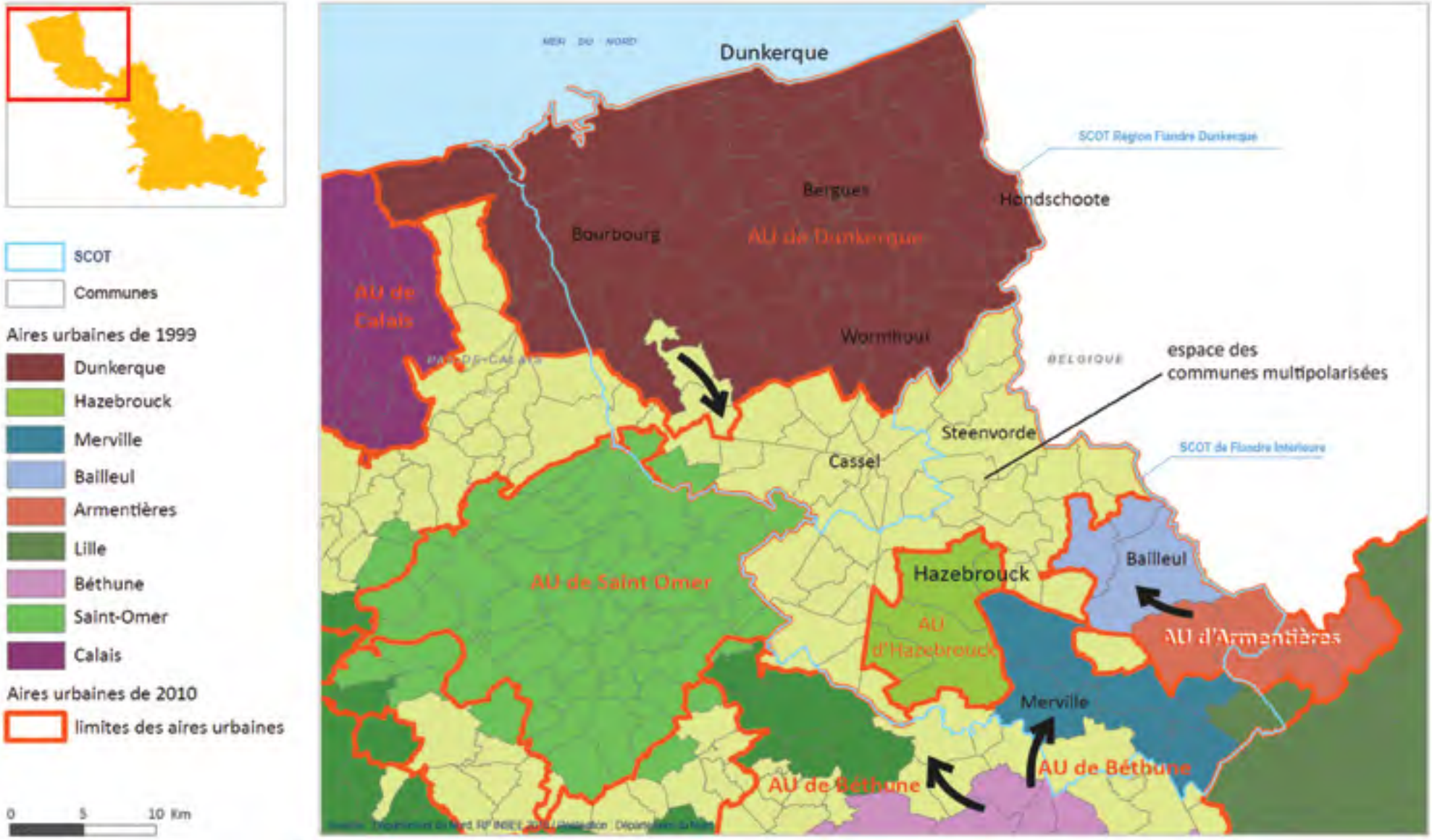

PARTIE 2 :
URBANISME, HABITAT, CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT

I. Un pôle urbain littoral dense en quête d'attractivité et un bassin de vie soumis à une forte périurbanisation

Plusieurs bassins de vie en extension : un arrondissement multipolarisé

L'arrondissement est organisé en plusieurs bassins de vie, autour de polarités majeures, bénéficiant chacune de leur aire d'influence. L'arrondissement est ainsi concerné par 5 aires urbaines[42].

La principale, celle de Dunkerque a une étendue proche de la zone d'emploi de Dunkerque ; elle a gagné quelques communes entre 1999 et 2010. L'aire urbaine d'Hazebrouck a une aire d'influence locale. Elle n'a pas évolué entre 1999 et 2010. Les aires urbaines de Bailleul et d'Armentières ont fusionné depuis 1999, montrant par là le renforcement de l'interdépendance de ces deux espaces. L'aire urbaine de Merville a été absorbée en 2010 par celle de Béthune, témoin des phénomènes de conurbation dans la plaine de la Lys et de l'interdépendance de ces territoires en matière d'emploi.

Entre ces aires urbaines, un espace multipolarisé témoigne des influences multiples qui s'exercent dans le cœur de l'arrondissement.

42 - On appelle aire urbaine un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine), et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

Des équilibres entre milieux, témoins d'une pression plus forte sur les milieux agricoles

Le territoire est principalement occupé par l'agriculture. En 2005, l'arrondissement comptait 71% de terres cultivées et 9% de prairies. Les espaces artificialisés ne représentaient que 15% du territoire. Les espaces naturels et semi naturels se situaient à 4% et les zones humides 1%. Comparativement à la moyenne départementale, l'arrondissement compte donc beaucoup plus d'espaces cultivés (52% pour le Nord), mais moins de prairies.

En termes d'évolution, les espaces agricoles et les prairies ont reculé entre 1998 et 2005 de respectivement 1 200 ha (-1,17%) et 580 ha (-4%). Cette perte se fait essentiellement au profit des espaces artificialisés : principalement de l'habitat, mais aussi des zones d'activités ou commerciales. Des pertes de terres se réalisent également au profit d'espaces naturels, mais dans des proportions infimes.

Un développement urbain au détriment des espaces agricoles et naturels, malgré des projets de reconquête urbaine

On observe une dichotomie entre un espace urbain dense sur le littoral et un territoire rural dans l'intérieur des terres, avec plusieurs pôles de centralités (Hazebrouck, Bailleul, Merville) complétés par des pôles de proximité (Steenvoorde, Wormhout, Hondschoote, Bourbourg, Bergues et Cassel). Au-delà de cette armature, l'arrondissement est caractérisé de manière tout à fait spécifique et historique par un habitat rural très diffus, témoin de la géologie et de l'hydrologie particulières de ce territoire.

Figure 31 : Les espaces urbanisés en 2009 dans l'arrondissement de Dunkerque

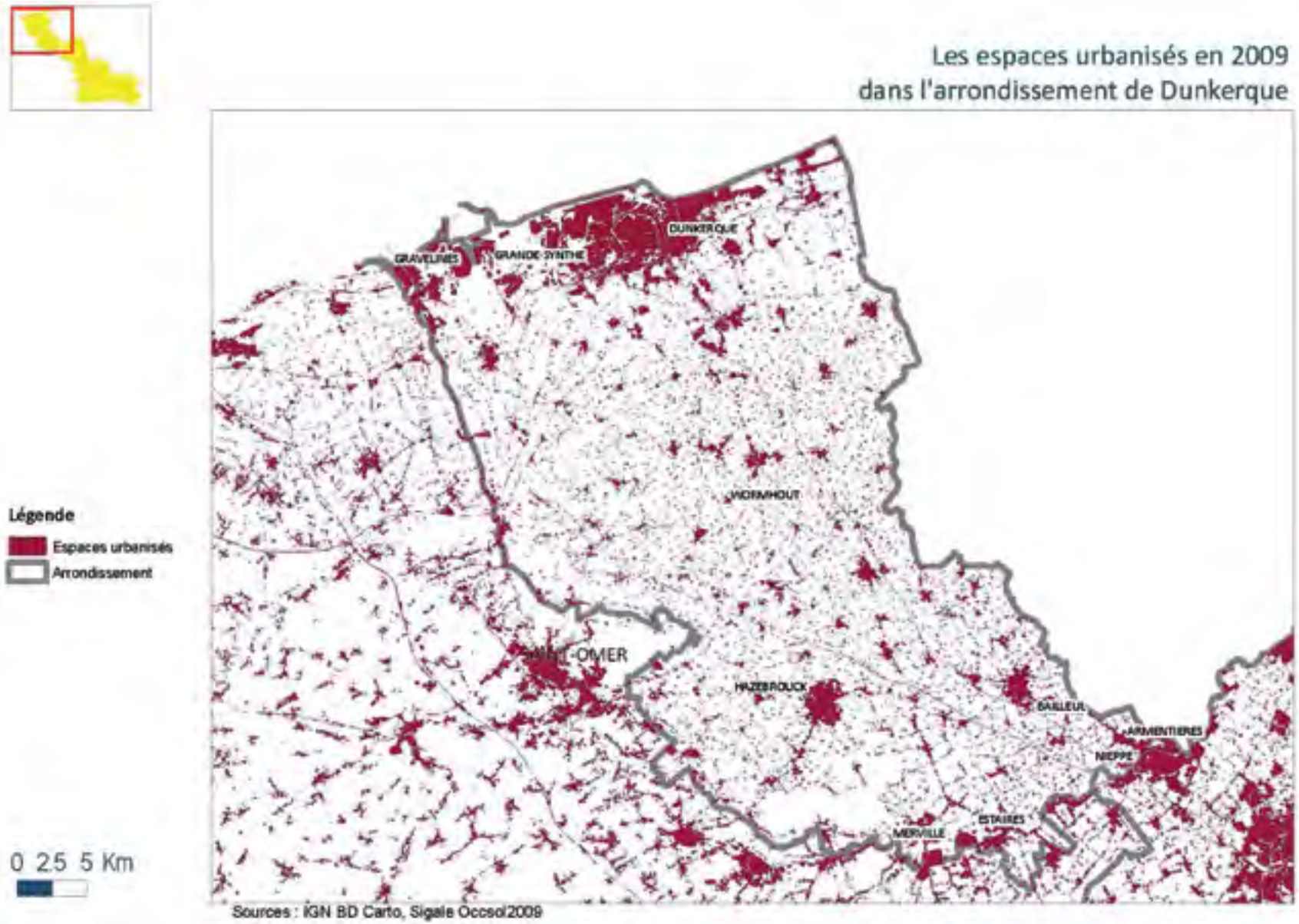

Dans les SCoT approuvés sur le territoire, la consommation foncière est pointée comme un enjeu majeur. L'objectif est de limiter au maximum l'étalement urbain et de promouvoir un développement équilibré des pôles urbains. La mise en place de documents réglementaires à une échelle intercommunale favorise une gestion économe de l'espace. La CUD, disposant de la compétence « urbanisme » de droit commun et la CC des Monts de Flandre Plaine de la Lys ont élaboré un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). La CC du Houtland a entrepris la même démarche (Plan Local d'Urbanisme intercommunal).

Le territoire est par ailleurs bien couvert en documents d'urbanisme, même de si nombreuses communes disposent encore de documents anciens (Plans d'Occupation des Sols notamment).

L'échelle du projet urbain est également importante pour favoriser un développement harmonieux, garantissant une mixité sociale et fonctionnelle. En ce sens, la CUD porte « Cœur d'agglomération », un projet de reconquête du centre ville, mêlant création de logements attractifs, équipement commercial et création d'équipements phares. Les villes d'Hazebrouck et de Bailleul, avec leurs projets de pôle gare sont un autre exemple de l'effort des collectivités pour mieux articuler urbanisme et transport et davantage combiner les fonctions commerciales et d'habitat.

En milieu rural, le maintien d'un maillage de pôles secondaires constitue un enjeu majeur pour maintenir et développer l'offre[43] en services. L'arrondissement est également concerné par quatre projets de rénovation urbaine, tous situés dans la CUD (Dunkerque et Grande-Synthe). Ils visent à transformer durablement l'image de ces quartiers et de redonner une nouvelle attractivité à ces espaces urbains.

43 - Pages de Profils n°75, Juillet 2010 : Les commerces et services en Nord – Pas-de-Calais : une implantation plus accessible qu'ailleurs.

II. Un parc de logements et un accompagnement des publics en difficulté qui ne répondent que partiellement aux besoins sociaux du territoire

Un habitat très majoritairement individuel à l'exception de quelques communes du Dunkerquois

Avec 162 642 logements en 2009, l'arrondissement de Dunkerque rassemble 14,5% du parc de logements du Nord. 55% du parc se trouve sur le territoire de la CUD et 45% sur l'ensemble des deux Pays. Le Parc est composé à 92,3% de résidences principales, 3% de résidences secondaires, plutôt situées sur le territoire littoral et 4,7% de logements vacants. Pour ces deux derniers points, les taux sont en deçà de la moyenne départementale.

L'artificialisation des sols s'est concentrée sur le secteur littoral, dans la continuité des espaces déjà artificialisés, notamment sur le secteur du port, mais aussi autour d'Hazebrouck. La présence d'un réseau de villes secondaires favorise également l'existence d'une pression locale sur les espaces agricoles avec des projets d'urbanisation en périphérie de ces bourgs.

À l'échelle de l'arrondissement, un peu plus du quart des résidences principales ont été construites avant 1949, ce qui est peu en comparaison du département (37,7% en 2008) et leur répartition est contrastée. Les territoires touchés par les destructions survenues lors de la 2nde guerre mondiale (Dunkerque et Hazebrouck), l'industrialisation du littoral (Grande-Synthe par exemple) et dans une moindre mesure la périurbanisation observée depuis les années 1990 concentrent d'avantage de logements « récents ». La part de logements anciens est plus prégnante au centre de l'arrondissement. Le parc de logement est plus récent sur le littoral.

Avec 71,3% du parc total, les maisons individuelles sont majoritaires. Seules quelques communes du littoral ont une proportion d'appartements significative, notamment Dunkerque, Grande-Synthe, Bray-Dunes. Comme le département du Nord, l'arrondissement de Dunkerque est marqué par

Figure 32 : Les pôles d'équipements dans l'arrondissement de Dunkerque

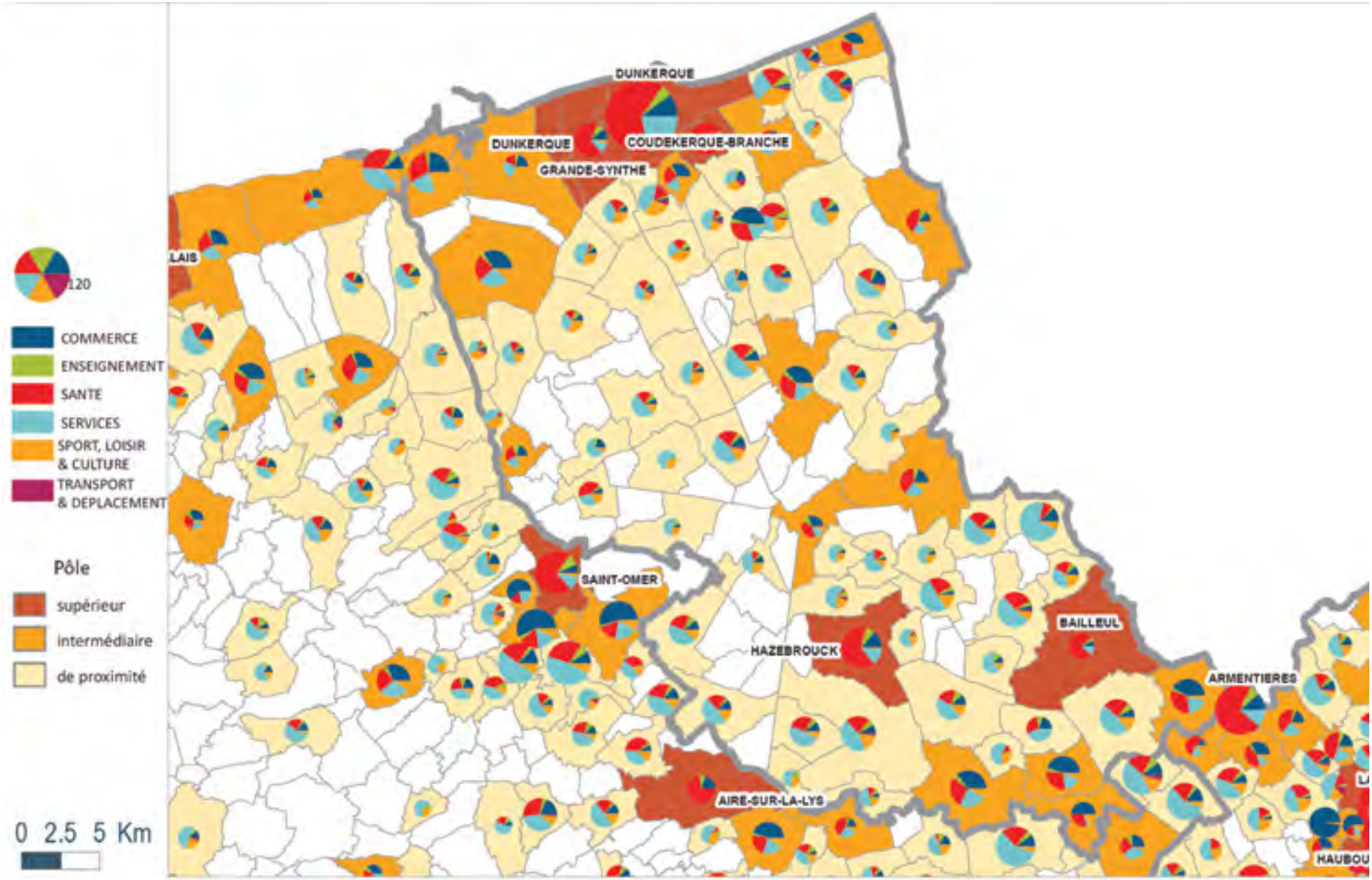

une part importante de grands logements. En effet, un logement sur deux comporte au moins 5 pièces.

La proportion de ménages propriétaires est plus importante dans l'arrondissement (59,4%) qu'en moyenne dans le Nord (55,7%). Excepté les principales communes de l'arrondissement, la proportion de propriétaires occupants dépasse 75% des résidences principales.

Le parc locatif social est concentré dans les communes principales, notamment au sein de la CUD. Les dix communes les plus peuplées concentrent ainsi plus de 81 % des logements locatifs sociaux, alors qu'elles représentent moins de 60% des ménages.

Au niveau des logements spécifiques, l'arrondissement du Dunkerque comptait en 2010 383 places d'hébergement d'urgence dont 334 sur la CUD. La CUD dispose de 268 places en CHRS, 10 places en stabilisation et 56 places en maison-relais.

Un inconfort énergétique marqué et une mobilisation encore globalement insuffisante

Le niveau de confort des logements est fortement corrélé à l'ancienneté du logement. Si les résidences principales sont pourvues à 96,2% d'une salle d'eau avec baignoire ou douche, chiffre en nette progression depuis 1999 (92,8 %), le niveau d'inconfort énergétique reste malgré tout élevé, notamment dans certaines communes du Pays des Moulins de Flandre. La première réglementation thermique n'étant intervenue qu'en 1975, le parc de logement de la reconstruction est tout autant concerné que des habitations plus anciennes.

Si les problèmes de qualité du logement concernent l'ensemble du territoire, les dispositifs de lutte contre l'habitat indigne sont hétérogènes et diffèrent entre la CUD et le reste du territoire.

Sur la CUD, la lutte contre le logement indigne constitue une priorité et donne de bons résultats grâce à l'investissement des partenaires et à une multiplicité d'actions et de dispositifs (Service d'hygiène et référents habitat indigne communaux, protocole de lutte contre l'habitat indigne, Mous insalubrité, lancement PIG précarité énergétique « Habiter Mieux »).

Sur les autres territoires, il y a globalement un déficit dans le repérage et le traitement des logements indignes. L'habitat indigne s'y conjugue souvent avec des difficultés spécifiques au monde rural (précarité cachée, ménages avec des problèmes de mobilité). Certains EPCI souhaitent la mise en place d'OPAH ou de PIG[44], qui devrait être réalisées à l'échelle du Pays Cœur de Flandre.

Dans le cadre du Fonds Solidarité Logement (FSL), dont l'un des objectifs est le maintien des personnes défavorisées dans un logement décent et adapté, des fonds sont alloués pour aider les ménages les plus défavorisés à payer leurs factures d'eau, de gaz ou d'électricité. Au titre de la prévention énergétique, les aides octroyées pour le paiement des fluides (électricité, gaz et eau) ont permis, en 2011, d'accompagner 876 ménages, dont 682 en Flandre Maritime et 194 en Flandre Intérieure. Les demandes adressées auprès des services du Département sont restés stables entre 2009 et 2011.

Des besoins en logements demeurant élevés malgré une production importante

La dynamique de construction de logements est relativement importante, même si on observe un tassement relativement récent. 7989 logements ont été construits entre 2006 et 2010 dans l'arrondissement, soit 15,7% de la construction neuve dans le Nord[45]. Cette dynamique est notamment portée par le territoire de la CUD, qui concerne plus de 40% des constructions neuves (3 308 logements), mais également par les dynamiques périurbaines lilloise et dunkerquoise. Ainsi, 1876 logements ont été construits sur les Communautés de Communes Flandre-Lys, Monts de Flandre – Plaine de la Lys et rurale des Monts de Flandre, soit 23,5% de la construction neuve sur la période considérée.

La dynamique de construction crée encore beaucoup de logements individuels Les maisons représentent 61% des constructions neuves, mais des contrastes importants existent. Sur le territoire de la CUD, 60 % des logements produits sont des collectifs[46]. Cette part s'élève à 71% pour Bailleul et 50% pour Hazebrouck. Hormis ces secteurs, les maisons représentent 89 % des constructions neuves, principalement en individuel pur.

44 - CC MFPL : 260 logements identifiés par une étude pré-opérationnelle
45 - SITADEL, logements commencés entre 2006 et 2010
46 - Y compris les résidences qui ne représentent que quelques pourcents

Figure 33 : Les modes d'occupation des logements des ménages sous le seuil de pauvreté en 2009 dans l'arrondissement de Dunkerque

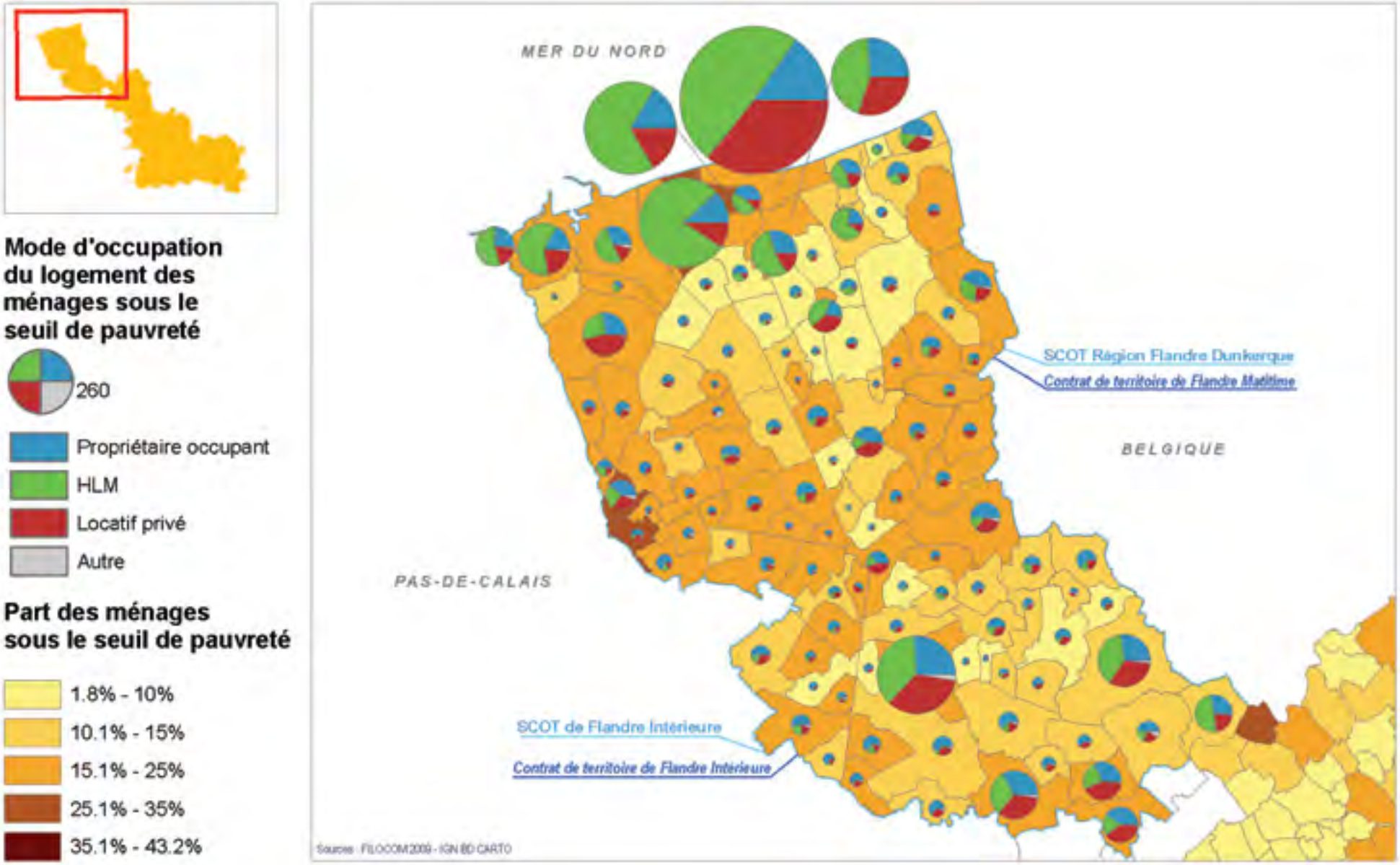

Globalement, la construction de logements souffre donc d'un manque de diversité, notamment dans les territoires ruraux ou périurbains. Les Programmes Locaux de l'Habitat de la CUD et de la Communauté de Communes Monts de Flandre – Plaine de la Lys prévoient une plus grande mixité dans la production de logements.

Malgré une dynamique globale de perte de population, il est aujourd'hui nécessaire de produire du logement, que ce soit en rénovation ou construction, pour répondre principalement à l'augmentation du nombre des ménages.

Cette augmentation a plusieurs causes : décohabitation des familles du fait de divorces, vieillissement de population avec une part de veuvage plus importante et la poursuite de plus longues études. Le nombre moyen de personnes par ménages est ainsi passé de 3,4 à 2,46 entre 1968 et 2009 à l'échelle de l'arrondissement.

Par ailleurs, le territoire est concerné par quatre projets de rénovation urbaine sur le territoire de la CUD mis en œuvre jusqu'en 2013. À Grande-Synthe, il s'agit du Programme de Rénovation Urbaine sur le quartier du Courghain et du projet Europe - îlot des peintres. À Dunkerque, cela concerne les quartiers du Jeu de mail & Carré de la vieille ainsi que ceux du Banc vert et quartiers anciens. Tous ces projets sont menés avec une participation de l'ANRU[47].

Ces projets complexes bénéficient d'un investissement important des collectivités et de l'Etat. Ils comprennent à la fois la démolition-reconstruction et la réhabilitation de nombreux logements, la reconfiguration des espaces publics et la création d'équipements dans ces quartiers. Il est à noter qu'aucun quartier ne bénéficie du programme national de requalification des quartiers anciens dégradés institué par la loi dite loi « MOLLE »[48] du 25 mars 2009.

Le besoin de logements étudiants sur le territoire littoral constitue une autre forme de demande, principalement couverte par l'hébergement familial. Les autres sont représentées par une résidence universitaire (37 logements) et deux résidences étudiantes (215 logements) ainsi que par une quarantaine de logements privés proposés à la location par le CROUS. Par ailleurs, une vingtaine de logements ruraux destinés aux étudiants ont vu le jour via le campus

Figure 34 : Évolution comparée de la population et des ménages de l'arrondissement de Dunkerque et du Nord

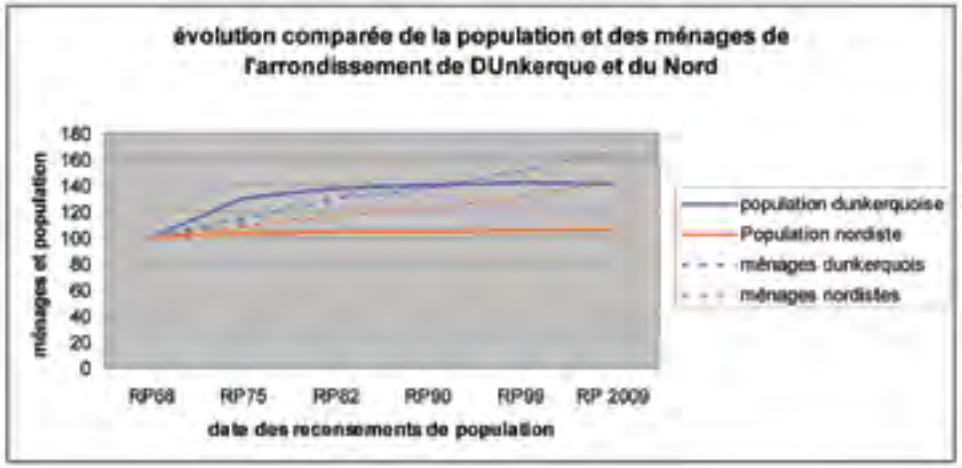

vert (Fédération des Associations des Fermes d'Accueil en Chambres d'étudiants) sur les communes de Pitgam, Esquelbecq, Brouckerque, Les Moëres, Bierne[49].

Le SCoT[50] de la région Flandre Dunkerque prévoit la mise sur le marché de 1 100 à 1 200 logements par an pendant 10 ans répartis dont 700 à 750 d'entre eux sur la CUD. Si le rythme de construction est aujourd'hui globalement respecté, se pose la question de la localisation de ces constructions et le pourcentage de logements sociaux sur le territoire du pays. En Flandre Intérieure, le SCoT prévoit la construction de 850 logements par an d'ici 2030. Cette construction doit principalement se faire sur la CC Monts de Flandre – Plaine de la Lys, la CC Flandre Lys et la ville d'Hazebrouck. Il est difficile aujourd'hui d'analyser si ce rythme est respecté, mais des interrogations émergent sur la mobilisation du foncier à urbaniser pour supporter un tel niveau de construction.

47 - Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine

48 - Loi 2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion

49 - Manuel 2 de la région Flandre-Dunkerque - Agence d'urbanisme et de développement de la région Flandre-Dunkerque

50 - Le chiffre de production estimé dans le SCoT sur le territoire de la CUD a été revu à la baisse dans le cadre du PLH qui table plutôt sur une offre de 600 logements nouveaux par an.

Des besoins en logement en milieu périurbain et rural et un accompagnement des publics prioritaires à améliorer

L'arrondissement de Dunkerque compte au 1er janvier 2010, 35 271[51] logements locatifs sociaux, soit 15% du parc HLM départemental (244 391 logements HLM). Plus de ¾ de ce parc est concentré dans la CUD, soit 27 627 logements. La CUD arrive ainsi au deuxième rang du Département en nombre de logements sociaux après la Communauté Urbaine de Lille. En dehors de la CUD, les logements sociaux sont présents dans les communes principales du territoire, notamment Hazebrouck (1 445 HLM) et Bailleul (1089 HLM) et dans la partie nordiste de la Communauté de Communes Flandre-Lys (1 269 logements sociaux).

En 2012, l'Office HLM du Département, PARTENORD, compte 12 204 logements dans l'arrondissement, soit 31,3% de son patrimoine locatif. Il est présent dans 49 communes de l'arrondissement, principalement à Dunkerque, Grande-Synthe, Gravelines, Coudekerque-Branche et Hazebrouck. Ce parc est composé à 73,4% de logements collectifs.

Comme au niveau national et régional, le parc HLM dans la région Flandre-Dunkerque a vu son volume augmenter de 1,2% entre 2009 et 2010. La réponse à la demande en logement social est aujourd'hui difficile à honorer, même si les chiffres de l'arrondissement sont inférieurs à la moyenne départementale (10,75 mois de délai moyen d'attente pour le Nord). Dans la zone d'emploi de Dunkerque, le délai moyen d'attente de la demande satisfaite est de 8,16 mois, il a plutôt tendance à baisser sur ce territoire. Dans la zone d'emploi Flandre-Lys, le délai moyen d'attente atteint 9,28 mois, contre 8,32 un an auparavant, ce qui démontre une tension plus importante.

Pour les publics les plus précaires, un travail de suivi et d'accompagnement est réalisé en lien entre les intercommunalités, le Département, l'État et autres partenaires comme les bailleurs et CCAS.

À ce titre, les réponses apportées sur la CUD et hors CUD sont contrastées. La CUD est fortement mobilisée, que ce soit pour l'identification des besoins, le maintien des populations dans les logements et la prévention des expulsions. Hors CUD, des marges de progression existent pour assurer un meilleur suivi de l'équilibre entre offre et demande. L'identification tardive de ménages en situation de difficulté rend plus complexe les solutions de maintien ou d'entrée en logement.

Que ce soit dans le parc public ou privé, le Département accompagne les ménages en difficulté pour l'accès ou le maintien dans les logements grâce au FSL. Pour l'ensemble de l'arrondissement, en 2011, 2 183 ménages ont pu être accompagnés par le FSL au titre du maintien ou de l'accès au logement : 1 782 en Flandre Maritime, principalement dans la CUD et 401 en Flandre Intérieure. Les ménages aidés ont augmenté entre 2009 et 2011 sur l'arrondissement (+ 23%) surtout sur les aides à l'accès (élargissement du public éligible à ce type d'aide).

Enfin, la production d'une offre locative très sociale est de plus en plus difficile en neuf comme en acquisition et amélioration. Ces difficultés de développement et de mobilisation de l'offre sont exacerbées en zone rurale. Le coût du foncier ou de dépollution, l'absence d'opérateur pour porter des petites opérations, conjugués à des financements faibles en sont les principales causes.

Des politiques locales d'habitat diversement engagées

Sur les 12 intercommunalités couvrant l'arrondissement, une seule est délégataire des aides à la pierre : la CUD. Son nouveau Programme Local de l'Habitat (PLH) 2013-2018 est en cours de révision pour une approbation prévue d'ici fin 2012.

En Flandre Intérieure, la Communauté de Communes Monts de Flandre – Plaine de la Lys a adopté son PLH en 2010, la ville d'Hazebrouck élabore le sien et la CC Flandre Lys a engagé des démarches qui n'ont pour l'instant pas abouti.

Enfin, le Département lancera très prochainement, en copilotage avec l'Etat, l'élaboration d'un Plan Départemental de l'Habitat (PDH). Le PDH aura pour objectif d'assurer la cohérence entre les politiques locales de l'habitat menées dans le département. Le PDH permettra de mieux lier les aides à la pierre et les aides à la personne, portées notamment à travers le Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD). Par ailleurs, il sera un support pour consolider la stratégie d'intervention du Département notamment sur les territoires hors délégation d'aide à la pierre dans une logique d'équité territoriale.

51 - EPLS 2010

En matière d'accueil des gens du voyage, le territoire compte 116 places dans les quatre aires d'accueil (Grande-Synthe, Dunkerque, Hazebrouck et Bailleul) et 400 places en aires de grand passage sur le littoral, soit un taux de réalisation global de places de 67% en juillet 2010 (contre 58% au niveau départemental et 60% au niveau national).

Un projet de 24 places en aire d'accueil est en cours à Téteghem. Malgré une forte demande en Flandre Intérieure, aucun terrain de grand passage n'existe hormis des sites provisoires en capacité de recevoir des rassemblements, comme celui situé à proximité de l'aérodrome de Merville.

La CUD mène sur les aires d'accueil des actions d'accompagnement social auprès des gens du voyage en lien avec les CCAS, l'AAE[52] et l'ADIE[53]. Elle souhaite aussi renforcer le partenariat avec l'ADIE afin de mieux accompagner les jeunes entrepreneurs ayant bénéficié de micro-crédits. Sur Bailleul, les missions d'accompagnement social sont confiées à l'AREAS[54].

Le schéma départemental des gens du voyage fixe pour l'arrondissement un objectif de réalisation de 766 places de caravanes à l'horizon de 2017. Il reste à aménager 150 places en terrain de grand passage et 100 en aires d'accueil sur plusieurs communes de plus de 5 000 habitants.

III. Un cadre paysager et patrimonial reconnu comme atout réel de qualité de vie

Une mosaïque de paysages : de la mer aux franges de la métropole lilloise

Du nord au sud, l'arrondissement de Dunkerque se situe dans des paysages de Bas-Pays. On y découvre une mosaïque d'entités paysagères, qui participent à la typicité du territoire.

Sur le littoral, la présence industrielle est une composante à part entière du paysage et la ville de Dunkerque tire parti de sa situation pour mettre en valeur la qualité de vie dans une ville portuaire.

La Plaine Flamande est caractérisée par une présence humaine importante, une platitude des terres gagnées sur la mer grâce à la poldérisation, avec des petits canaux et de grandes cultures.

Le secteur des monts de Flandre, l'Houtland, avec la présence de la vallée de l'Yser et les flancs de coteaux, est le plus vallonné et offre de belles perspectives.

Enfin, la Plaine de la Lys est marquée à la fois par la présence de zones humides et d'activités industrielles autrefois plus dynamiques. Le développement périurbain impacte également le paysage.

L'agriculture modèle grandement ce paysage, que ce soit à travers le patrimoine bâti, très diffus sur la Flandre ou par le biais des bocages parfois maintenus ou revalorisés.

52 - Association d'action éducative et sociale

53 - Association pour le droit à l'initiative économique

54 - Association régionale d'étude et d'action sociale auprès des gens du voyage

Figure 35 : Occupation des sols de l'arrondissement de Dunkerque

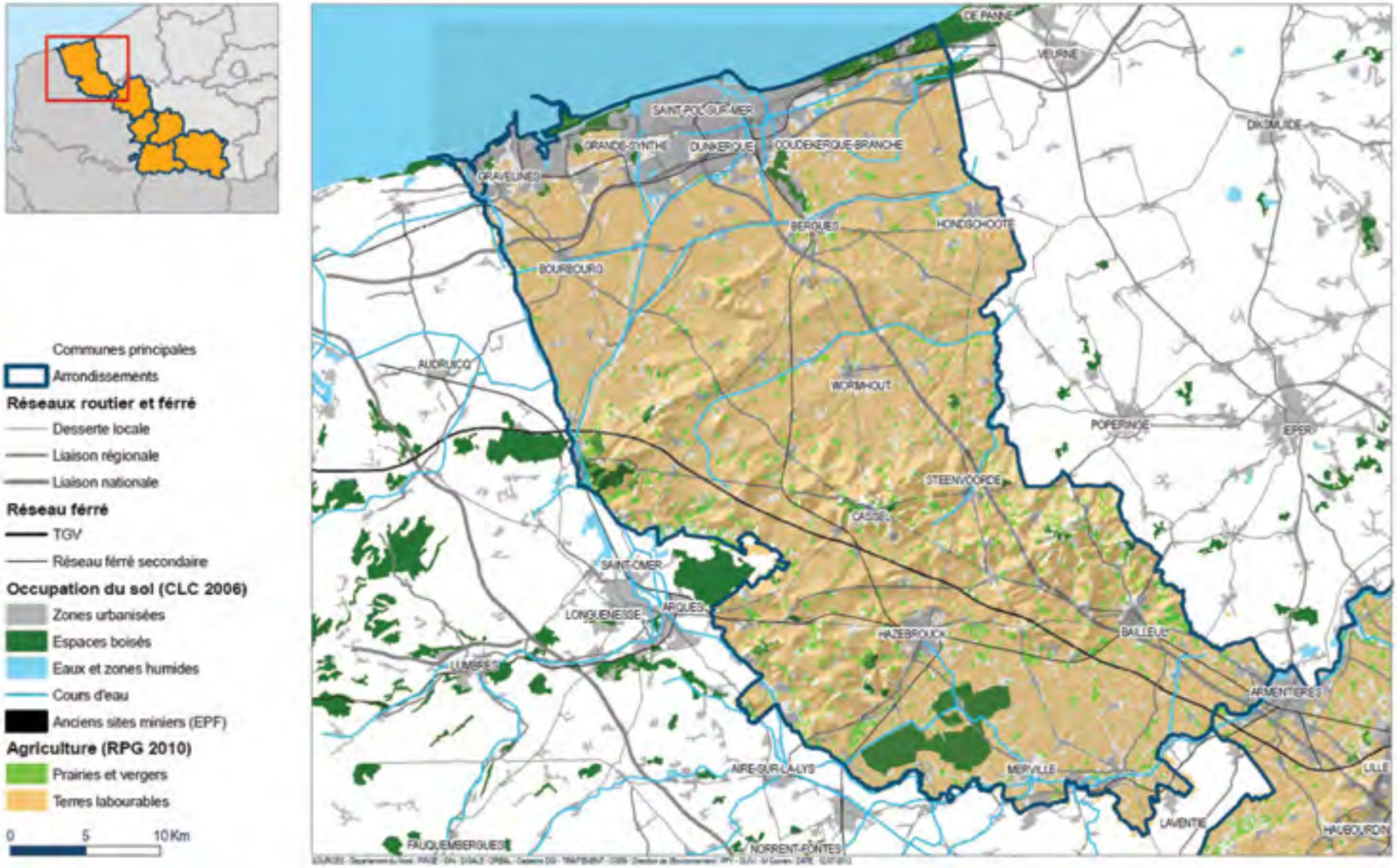

Des patrimoines bâtis et paysagers riches, atouts d'un cadre de vie en évolution

Plusieurs sites sont aujourd'hui classés ou reconnus pour leur qualité patrimoniale. Les principaux d'entre eux concernent des sites naturels déjà cités. Le territoire compte également une ZPPAUP[55] sur la commune d'Hondschoote et une autre est en gestation sur la ville de Dunkerque (AVAP[56]).

Le territoire compte aussi un patrimoine bâti et urbain original. Les beffrois, les sites fortifiés ou les moulins en sont une des expressions les plus remarquables. Cinq beffrois sont classés au patrimoine mondial de l'UNESCO tandis que trois sites fortifiés (Watten, Gravelines et Bergues) sont aujourd'hui valorisés dans les réseaux de villes fortifiées.

Le patrimoine de la reconstruction présent sur le littoral et les principales villes du territoire est de plus en plus reconnu, ainsi que l'architecture balnéaire de certains quartiers.

En milieu rural, on trouve de nombreux témoins d'une identité flamande et de bâtis remarquables : patrimoine vernaculaire, églises telles que les Hallekerques ou le patrimoine brassicole (Houblon, anciennes brasseries).

Plusieurs associations mettent en valeur ces atouts dans une logique de préservation mais aussi de cadre de vie. Par ailleurs, les Pays ont lancé une politique d'animation de cette mise en valeur avec la labellisation de 14 Villages patrimoine sur les communes plus rurales du territoire.

Au-delà de la préservation, ces richesses sont autant d'atouts à valoriser dans une logique de développement. Il paraît en effet important de développer de nouveaux projets d'habitats ou d'équipements soucieux de mettre en valeur une identité locale, tout en répondant aux attentes actuelles.

Cela participe également à lutter contre la banalisation des paysages liée notamment à la périurbanisation et l'implantation de zones d'activités ou commerciales en périphérie des bourgs et villes.

55 - Zone de Protection du patrimoine Architectural, Urbain et Paysager. Elles sont devenues des AVAP le 12 Juillet 2010 avec la promulgation de la loi Grenelle 2.

56 - AVAP : Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine

Dans ce cadre, le Département est un acteur important à travers son accompagnement technique et financier dans l'aménagement des espaces publics ou de bâtiments publics, la restauration du patrimoine remarquable, le financement de la restauration de certains bâtis dégradés, les politiques en faveur de l'agriculture (aides à l'amélioration de l'habitat durable des jeunes agriculteurs, requalification paysagère…), l'appel à projets habitat dans les espaces ruraux et les politiques d'animation au niveau agricole (plantations de bocages).

La question de l'accessibilité des bâtiments ou des déplacements est également majeure. Beaucoup de communes connaissent des difficultés à adapter leurs équipements publics pour respecter les réglementations d'accessibilité. Certaines communes ne sont pas encore dotées d'un Plan d'Accessibilité à la Voirie et aux Equipements (PAVE). La culture de l'accessibilité n'est pas encore complètement présente chez les concepteurs de projets urbains.

Figure 36 : Zonage environnementaux – Espaces Naturels Sensibles du Nord

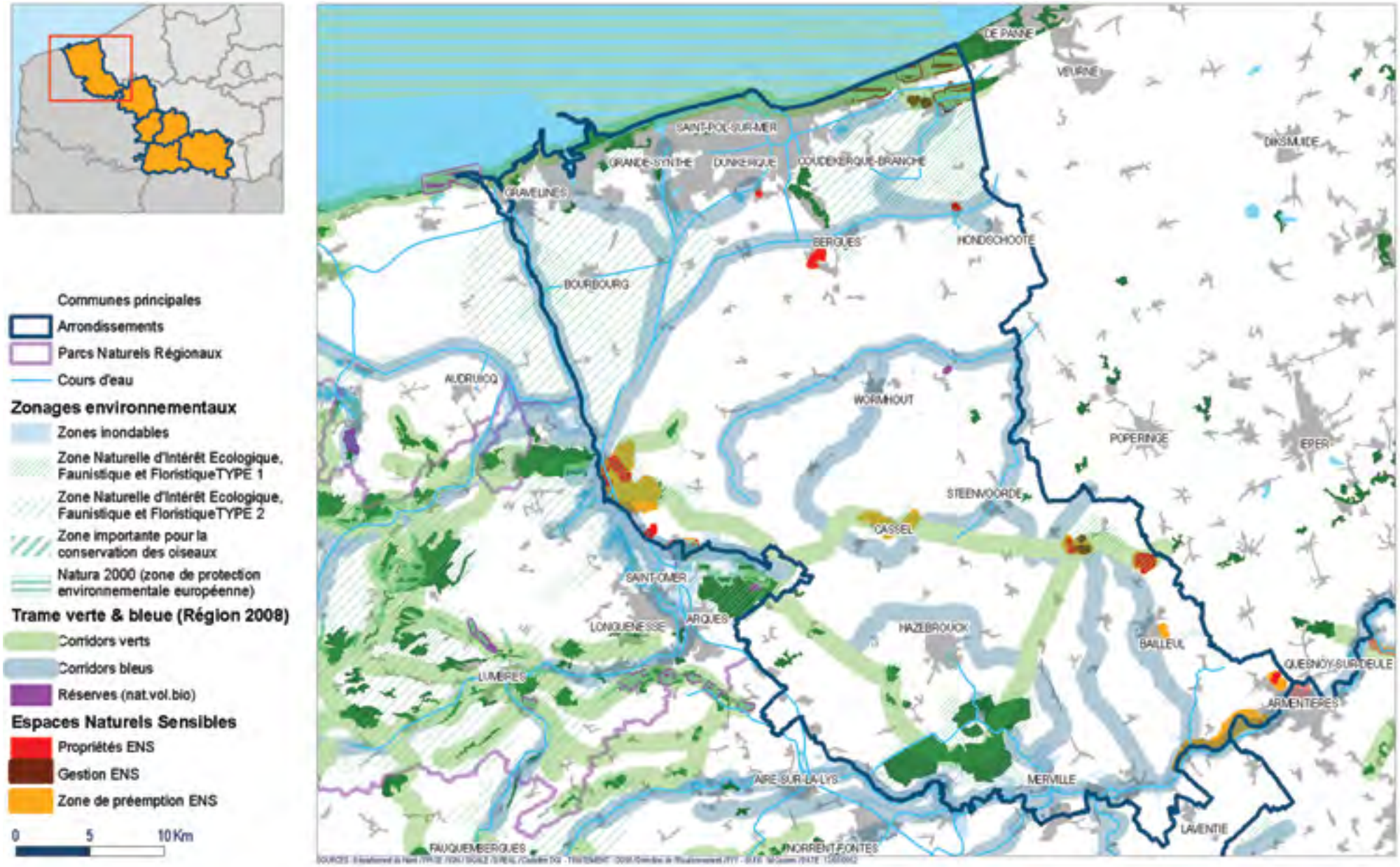

IV. Des espaces naturels remarquables dans un milieu très anthropisé

Avec le cambrésis, l'arrondissement de Dunkerque est le territoire du Nord le moins pourvu en espaces naturels et zones humides. Seuls 5,7% du territoire étaient concernés en 2005.

Le territoire, très exploité humainement que ce soit au niveau industriel ou agricole, recèle toutefois des richesses rares et variées notamment sur le littoral.

Des espaces naturels relativement rares, avec une spécificité littorale et des zones humides à protéger et valoriser

Depuis la mer jusqu'aux abords de la Lys, les milieux aujourd'hui protégés sont variés. La richesse écologique du territoire démarre dans les eaux de la mer du Nord dont une partie est classée en site Natura 2000. La faune présente dans ces eaux justifie ce classement (phoque veau marin, le marsouin commun, ...).

Sur le littoral, les dunes constituent une richesse unique à l'échelle départementale. L'ensemble[57] constitué des dunes Dewulf, Marchand, du Perroquet mais aussi la dune fossile de Ghyvelde sont des sites riches de biodiversité. Leur protection actuelle au titre du Conservatoire du Littoral et de Natura 2000 et leur gestion au titre des Espaces Naturels Sensibles pourrait être également valorisée à travers un classement en Grand Site National. Littoral et dunes constituent des zones importantes de stationnement des espèces d'oiseaux migrateurs (Faucon Pèlerin, Sterne Naine, ...).

Le Port de Dunkerque est un des acteurs clés de la gestion des sites du littoral avec plus de 3 000 ha de terrains encore non aménagés, comprenant aussi bien des dunes que des pelouses sèches, de nombreuses espèces y vivent et s'y développent. Il est également gestionnaire du site Natura 2000 en mer et porte un Schéma Directeur du Patrimoine Naturel. Dans le cadre de l'implantation du terminal méthanier sur le secteur de la dune du Clipon, une compensation a été mise en place pour permettre le maintien de la Sterne naine. L'arrondissement contient quelques zones humides d'intérêt patrimonial. Ainsi, certains secteurs de la Plaine de la Lys ont été identifiés dans le cadre du SAGE de la Lys ou sont en cours sur le SAGE de l'Yser.

L'ensemble de l'arrondissement est traversé par un réseau hydrographique dense (les becques en Flandre Intérieure) à très dense (les wateringues dans la plaine maritime) Si ceux-ci servent surtout à évacuer les eaux, ils méritent d'être confortés comme des supports de biodiversité. Par la présence de canaux navigables, des terrains de dépôts de curages peuvent à moyen terme devenir des sites potentiels de biodiversité. La proximité des marais de l'Audomarois, qui s'étend sur quatre communes du Nord, apporte une autre dimension aux richesses du territoire. Celles-ci sont d'ailleurs incluses dans le périmètre de révision de charte du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale. Les monts, enfin, présentent un intérêt écologique et paysager en raison notamment de présence de milieux boisés et ouverts (espaces prairiaux) et d'une géologie particulière.

Parmi tous ces sites ou secteurs, une bonne part est répertoriée en tant que Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) mais peu sont protégés. Aujourd'hui, le Département compte 16 sites ENS en gestion sur le territoire, sur une surface de 871 hectares. De plus, de nombreuses parcelles sont en préemption afin de préserver l'intégrité des sites actuels et en acquérir de nouveaux.

Des espaces boisés et bocagers peu présents mais qui bénéficient d'une dynamique volontariste des différents acteurs

Avec un taux de boisement inférieur à 5%, l'arrondissement de Dunkerque se situe en avant dernière position du Département. Si les surfaces boisées sont peu nombreuses, les essences sont variées. Beaucoup de massifs sont récents dans le secteur de Flandre Maritime. Ils ont été plantés pour pallier le manque d'espaces naturels et favoriser des pratiques de loisirs, l'exemple le plus marquant étant le secteur du Bois des Forts se situant sur les communes de Coudekerque-Branche et de Coudekerque-Village.

57 - Dunes de la Plaine Flamande

En Flandre Intérieure, la forêt de Nieppe s'étend sur 2600 ha. Sa biodiversité est importante et elle constitue un espace récréatif. Exploitée par l'Office National des Forêts, ce massif apparaît également important dans sa capacité de rétention d'eau lors des fortes précipitations dans le bassin versant de la Lys. Les autres massifs d'importance du territoire se situent sur les monts et les versants des collines (bois de Watten, de Ham, des Récollets, ...).

Ce territoire possédait autrefois davantage de bocage, dont le rôle écologique, paysager et de lutte contre l'érosion des sols est important. Mais celui-ci a fortement diminué au gré des pratiques agricoles. La tendance semble aujourd'hui s'inverser grâce aux nombreuses incitations dans la replantation ou l'entretien de ces haies bocagères. À titre indicatif, le Département a accompagné chaque année en moyenne, entre 2007 et 2011, la plantation de 11 km de haies et l'entretien de 650 km de haies existantes.

Une mobilisation collective pour la mise en œuvre opérationnelle de la trame verte et bleue

La valorisation des sites naturels remarquables mobilise de nombreux acteurs à travers le Conservatoire du Littoral, le Département, l'Etat, les collectivités locales, la Région, ... Les collectivités contribuent à la réalisation de la trame verte et bleue au niveau opérationnel.

Dans ce domaine, la CUD et les deux Pays sont particulièrement impliqués : déclinaison d'une stratégie biodiversité communautaire et mise en place d'un cadastre vert pour la CUD, déclinaison d'actions de mise en œuvre des trames vertes pour les Pays.

Pour ces différents acteurs, l'enjeu est moins de préserver les sites remarquables déjà classés et identifiés par ailleurs dans le cadre du Schéma rRégional de Cohérence Écologique, que de valoriser les micromilieux et de développer la naturalité dans des espaces plus communs : parcs urbains, massifs boisés de loisirs ou prairies en milieu urbain… Les canaux, comme l'ensemble du réseau hydrographique, sont également parfois utilisés pour participer au maillage écologique des territoires.

Les communes s'engagent également dans des stratégies de mise en valeur de la biodiversité par des actions de gestion différenciée, de fauchage tardif, d'aménagements de cheminements doux, de mise en valeur des végétaux dans les espaces urbains ou de conception de projets urbains en lien avec l'eau. Les communes de Grande-Synthe ou Dunkerque (2010) ainsi que la CUD (2011) ont par exemple été désignées capitale de la biodiversité pour l'ensemble des actions qu'elles mettaient en place dans ce domaine.

Enfin, la Flandre compte plusieurs acteurs associatifs qui participent au maintien de cette biodiversité ou à sa connaissance, que ce soit à travers des animations pédagogiques ou à travers le développement de connaissances locales plus fine des espèces et la valorisation de nouveaux espaces. À ce titre, le Département est également mobilisé par l'ouverture de ses sites ENS en gestion pour les publics accompagnés par ses politiques. Les sorties « offrons la nature aux collégiens » ou « nature et handicap » sont régulièrement organisées sur l'arrondissement de Dunkerque et rencontrent une adhésion particulièrement forte.

V. Un territoire d'eau à la fois dépendant et contraint

L'eau est un élément d'identité fort de l'arrondissement, qui contribue à la structuration de ses paysages et abrite de nombreuses richesses naturelles. Elle est également un élément à gérer en matière de ressource et de risque. Le territoire est couvert par quatre périmètres de SAGE[58]. Trois d'entre eux sont aujourd'hui approuvés : le SAGE de la Lys, le SAGE de l'Audomarois et le SAGE du Delta de l'Aa. Le SAGE de l'Yser est en cours d'élaboration. L'arrondissement est dépendant des territoires voisins pour l'alimentation en eau potable, ses nappes d'eau souterraines étant difficilement exploitables. Il puise notamment son eau dans l'Audomarois.

Une qualité des eaux de surface et côtières à améliorer

La qualité des eaux de surface n'est pas excellente en raison d'une pression humaine forte. Les prélèvements d'eau et rejets à vocation industrielle ou agricole sont encore nombreux même si des efforts sont faits pour limiter leurs impacts.

Aussi les eaux de surface présentent des concentrations fortes en éléments azotés, phosphorés et résidus phytosanitaires. Des opérations de reconquête de la qualité des eaux ont été mises en place, par exemple, sur le Bassin Versant de l'Yser pour améliorer cette situation.

Aujourd'hui, en y intégrant la qualité des milieux, tous les cours d'eau du territoire ont une qualité écologique[59] « mauvaise » selon les classes établies par la Directive Cadre sur l'Eau (DCE)[60]. Les objectifs de qualité fixés dans le cadre du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) ne seront pas atteints en 2015 et ont été reportés en 2021 ou 2027.

58 - Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

59 - L'état écologique est « l'appréciation de la structure et du fonctionnement des écosystèmes aquatiques associés aux eaux de surface ». Il s'appuie sur des critères appelés « éléments de qualité ». Ces critères peuvent être de nature biologique, hydromorphologique ou physico-chimique.

60 - Cette directive européenne a pour objectif de préserver et restaurer l'état des eaux superficielles et souterraines en se fixant d'atteindre le bon état de ces milieux 2015. En France elle se décline notamment à travers la mise en place, entre autres, des SDAGE et la mise en place d'un réseau de mesure de qualité d'eau.

Des efforts importants sont encore nécessaires en matière d'assainissement urbain et industriel tout comme sur les pollutions diffuses (agricoles, particuliers…).

Afin d'améliorer la situation en matière de qualité biologique, il est nécessaire de réaliser des opérations de renaturation, de restauration des habitats aquatiques et de rétablissement de la continuité écologique et sédimentaire de ces cours d'eau.

Sur le littoral, la qualité des eaux côtières est elle aussi mitigée. Sur la partie ouest de la bande littorale, les objectifs de qualité pour 2015 pourraient être atteints. Sur la partie est, ces objectifs risquent d'être reportés en raison d'une qualité d'eau aujourd'hui insuffisante.

Les ressources marines sont menacées par les macro-déchets générés par le trafic maritime dans le détroit du Pas-de-Calais, un des plus fréquentés au monde.

Un territoire soumis aux inondations et à une érosion forte des terres agricoles

L'eau représente également un risque important pour le territoire, régulièrement frappé par des inondations. Le polder ou territoire des Wateringues a la particularité d'être concerné à la fois par les inondations des eaux intérieures et les invasions marines. Le système d'évacuation des crues mis en place dans les années 1970 a permis jusqu'alors d'éviter des situations catastrophiques par débordement.

Par sa platitude, la Plaine de la Lys connait des montées lentes des eaux avec des débordements très étendus. Sur le secteur de la vallée de l'Yser, notamment autour de Steenvoorde, les inondations sont à la fois liées aux débordements des cours d'eau et au ruissellement qui provoquent une forte érosion des sols (coulées de boues). Le secteur des monts est parmi les plus sensibles à ce phénomène au niveau du Département au même titre que dans l'ensemble du Cambrésis, une partie de l'avesnois et le valenciennois.

Du fait des fortes pentes, de la nature des sols mais aussi de l'artificialisation des sols à l'origine des ruissellements, cette problématique pose la question de solidarité amont-aval et de la transition entre espaces urbanisés et agricoles.

Figure 37 : Etat écologique des masses d'eau du bassin – situation en 2009 – 2010

À ce titre, le Département et ses partenaires travaillent à une meilleure prise en compte du phénomène d'érosion dans les aménagements, à destination des collectivités, ou avec le milieu agricole[61]. La Chambre d'Agriculture de région dans le cadre de sa convention de partenariat avec le Département, accompagne les agriculteurs dans la mise en place de mesures douces contre le ruissellement (haies, fascines, mares…) ou avec les associations foncières de remembrement. Des opérations pilotes d'aménagement ont été menées sur Saint-Jans-Cappel (portée par l'USAN) ou à Godewaersvelde dans le cadre du projet européen SEDIMENT.

D'autres outils sont mobilisés pour lutter contre les inondations. Plusieurs Zones d'Expansion de Crues ont été réalisés (Saint-Jans-Cappel, Bierne) ou sont en projet, notamment celle de la Bourre (affluent de la Lys) ou sur l'Yser (projet européen CRESETY).

Deux Plans de Prévention des Risques (PPR) ont été élaborés sur la Lys et l'Yser. Le premier est applicable par anticipation et le second a été approuvé en décembre 2007. Un PAPI[62] a également été élaboré sur la Lys et d'autres sont en gestation sur le secteur de l'Audomarois, du Delta de l'Aa ou de l'Yser.

Enfin, des débats entourent aujourd'hui le rôle de la forêt de Nieppe dans sa contribution à la rétention des eaux sur le secteur de la Vallée de la Lys. Cette surface boisée pourrait être mieux utilisée comme zone tampon de retenue des eaux tout en respectant l'écosystème forestier.

Une montée des eaux maritimes problématique à moyen et long terme pour le littoral et le polder

La plaine maritime a une culture très ancienne de la gestion des eaux sur le domaine des Wateringues. Le polder est un territoire gagné sur la mer depuis plusieurs siècles qui est soumis à de fortes contraintes. Si le système d'évacuation des eaux est fonctionnel, l'institution interdépartementale des wateringues est confrontée aux évolutions climatiques. Il y a aujourd'hui nécessité de conforter et d'adapter le réseau d'évacuation et les ouvrages de rejet à la mer tout en tenant compte du désengagement financier progressif de l'État.

L'organisation actuelle des acteurs de la gestion des crues sur le territoire des Wateringues a atteint ses limites. Une réforme de la gouvernance et une actualisation des ressources financières mobilisées est en cours.

Le littoral et le polder sont également soumis à un risque d'érosion et de submersion marine. Sa situation et son altitude parfois inférieure au niveau marin sont aujourd'hui réinterrogés à travers le prisme du réchauffement climatique et des démarches engagées au regard des conséquences des dégâts observés suite au passage de la tempête Xynthia.

Un premier programme PLAGE[63] avait été élaboré par les acteurs du littoral afin de réfléchir et prévenir les risques d'érosion du trait de côte en pointant entre autres la place des espaces dunaires et leur maintien comme premier rempart contre les submersions et le rôle des brises lames sur la vulnérabilité du littoral.

Aujourd'hui, deux Plans de Prévention des Risques Littoral (entre Gravelines et Oye-Plage et l'autre entre Dunkerque et Bray-Dunes) sont en cours de réalisation. Ils devraient permettre une meilleure connaissance de l'aléa submersion et des risques d'érosion sur le littoral. À partir des différentes simulations réalisées, des débats existent sur les secteurs potentiellement les plus touchés. Les cartographies réalisées auront en effet une incidence forte sur l'aménagement du territoire.

De nombreux acteurs sont impliqués dans l'élaboration d'un PAPI d'Intention sur le secteur du Delta de l'Aa, porté par le Syndicat Mixte de la Côte d'Opale. Outre le financement d'ouvrages lourds et une meilleure connaissance du risque, il permettrait de développer une culture du risque à l'instar des collectivités belges ou néerlandaises.

De nombreuses communes sont aussi engagées dans des PPR Mouvement de terrain notamment sur les pentes des monts de Flandre.

61 - Charte de l'érosion

62 - Programme d'Action pour la Prévention des Inondations

63 - Plan Littoral d'Actions et de Gestion de l'Erosion

VI. Une activité humaine aux impacts environnementaux importants

Un littoral fortement exposé aux risques et pollutions industrielles mais qui en tire parti

L'industrie lourde (chimie, métallurgie), très présente sur le littoral dunkerquois, est aujourd'hui encore source de pollution de l'air, malgré les investissements réalisés par les entreprises. Cette pollution s'ajoute aux émissions des trafics routiers et notamment poids lourds sur l'A16.

Par ailleurs, le littoral compte 13 sites SEVESO seuil haut et la plus grande centrale nucléaire d'Europe à Gravelines. 5 Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) sont aujourd'hui prescrits, dont 3 approuvés[64].

Ce risque est d'autant plus important que l'agglomération dunkerquoise est un lieu de transit pour des matières dangereuses (réseaux autoroutier, ferré ou fluvial et conduits d'hydrocarbures ou de gaz). En Flandre Intérieure, Roquette et Arc International sont deux sites SEVESO seuil haut impactant une partie du territoire nordiste. Arc fait l'objet d'un PPRT.

Sur le littoral, la présence de ces risques a permis de développer localement une culture et un savoir-faire en matière de traitement des risques et des pollutions. En ce sens, l'IRENI[65] associe les laboratoires de la région afin de promouvoir des activités de recherche sur la qualité de l'air et ECOPAL accompagne les entreprises dans leurs démarches de réduction d'impacts sur l'environnement.

L'arrondissement est par ailleurs concerné par 1 619 sites industriels pollués ou potentiellement pollués[66] (BASIAS), dont 90% se situent dans le dunkerquois. Moins de 30 sites pollués, ou potentiellement pollués, BASOL[67], concernent l'arrondissement.

64 - DREAL

65 - Institut de Recherche en environnement industriel

66 - Répertoriés dans les bases BASOL et BASIAS

67 - Base de données recensant les sites pollués ou potentiellement pollués appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif.

Une gestion des déchets bien maîtrisée

La production de déchets par habitant est plus importante dans l'arrondissement que la moyenne départementale[68]. L'arrondissement a néanmoins un bon niveau de traitement et de valorisation des déchets domestiques, les acteurs ayant mis en place des politiques de collecte efficaces et même innovantes, le taux de valorisation est meilleur qu'au niveau régional.

La compétence est assurée par la CUD, la CC de la Colme, la CC de la Voie Romaine et la CC de l'Houtland. Les autres communes se sont regroupées au sein du SIROM Flandre Nord (sur la partie Flandre Maritime) et au sein du SMICTOM en Flandre Intérieure. Le territoire est bien maillé en déchetteries. Une ressourcerie existe sur Dunkerque, une autre est en projet sur la Flandre Intérieure. Des actions afin de favoriser le compostage sont développées par les gestionnaires des déchets.

La CUD a été pionnière dans la construction d'un centre de valorisation énergétique, dans la mise en place d'un programme de diminution des déchets à la source (REDUCE) et la mise en place du tri sélectif depuis 1989.

Une mobilisation pour lutter contre le changement climatique

L'ensemble de l'arrondissement est couvert ou en cours de couverture par des Plans Climat Territoriaux (PCT) pilotés par les 2 Pays et la CUD. La ville de Dunkerque en élabore un également. Celui de la CUD a été adopté en 2009. Les démarches plans climats sur les territoires des Pays ont été lancées en mai 2010 et sont en cours de réalisation. Le Pays Cœur de Flandre a validé en 2011 son Livre blanc.

Parallèlement, des stratégies sont mises en place pour développer des outils de production d'énergies renouvelables. C'est sur le littoral qu'est implanté le pôle d'excellence régional Energie 2020 qui vise à accompagner la promotion des énergies renouvelables. La mer est également un potentiel important de production d'énergie éolienne. La CUD souhaite accompagner dans ce sens la structuration d'une filière de construction d'éoliennes.

68 - PEDMA, 2007

À un autre niveau et à l'intérieur des terres, des expérimentations de méthanisation au sein d'exploitations agricoles ont été réalisées et présentent une autre forme de potentiel énergétique.

Figure 38 : Structure de l'emploi par secteur d'activité en 2009 dans l'arrondissement de Dunkerque

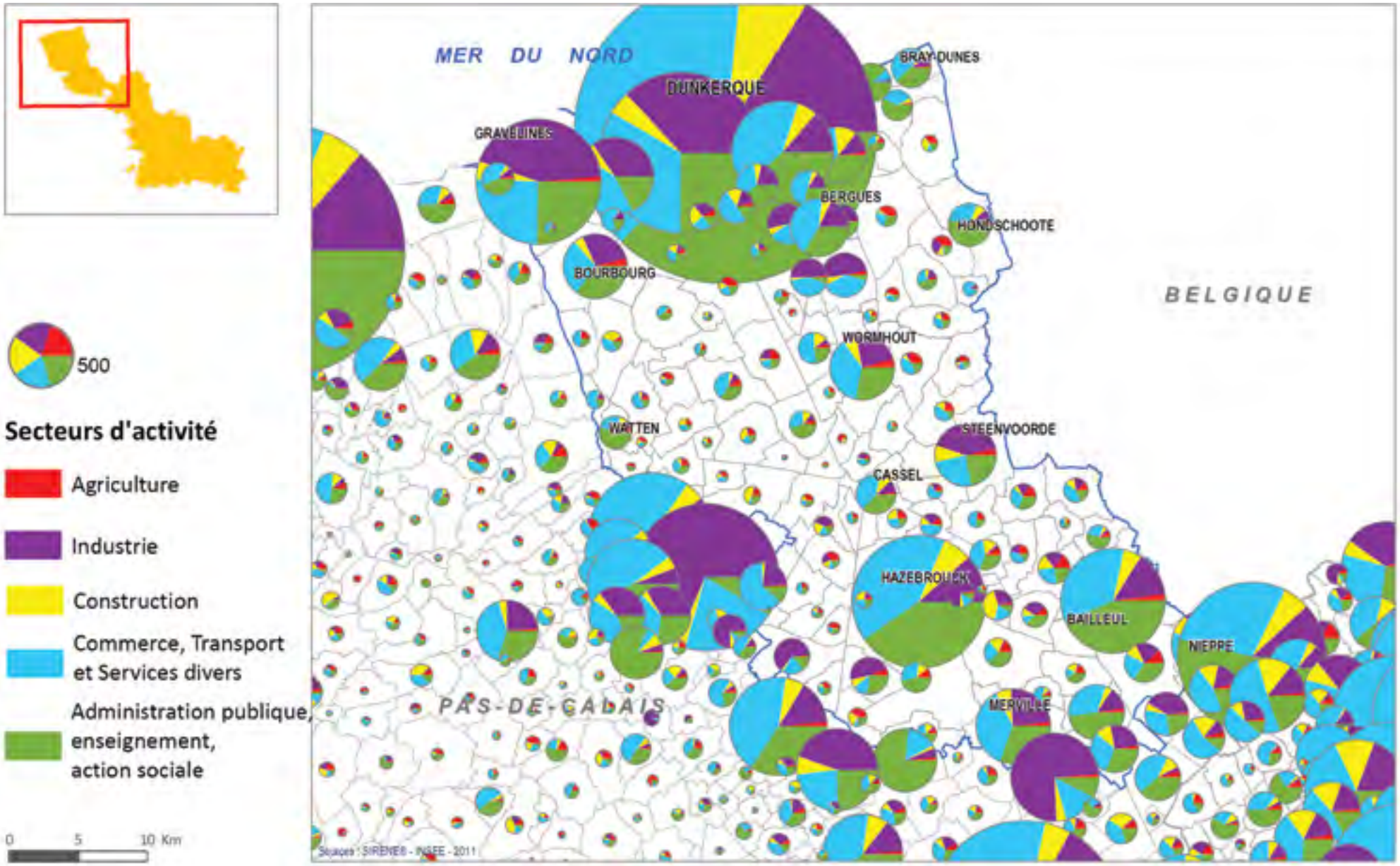

PARTIE 3 :
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET POTENTIELS DE DÉVELOPPEMENT, CULTURE, SPORTS, LOISIRS ET TOURISME

I. Une croissance de l'emploi en trompe-l'œil et des problématiques de concentration de l'emploi importantes

Avec 136 239 emplois en 2009[69], l'arrondissement de Dunkerque représente 13,8% de l'emploi départemental. L'emploi est réparti de manière très hétérogène sur l'arrondissement, puisque la zone d'emploi (ZE) de Dunkerque concentre les ¾ des emplois (99 811 emplois). La structure de l'emploi par secteur d'activité montre des profils nuancés par territoire.

Entre 1999 et 2009, ce nombre d'emplois n'a augmenté que de 6%, alors que l'emploi dans le Nord progressait de 10%. L'arrondissement, s'il crée de l'emploi, a tendance à devenir de plus en plus résidentiel. Ainsi, dans la zone d'emploi de Dunkerque, 80% des résidants du territoire exercent un emploi sur ce territoire. En Flandre-Lys, ils ne sont que 60 % à habiter et travailler dans la zone. Cela se traduit par des flux domicile-travail importants, particulièrement avec la métropole lilloise.

En Flandre Intérieure comme dans le Pays des Moulins de Flandre, cela signifie que le développement de ces territoires est avant tout résidentiel et qu'il ne s'accompagne pas au même rythme d'un développement économique local. Au niveau transfrontalier, des échanges de travailleurs existent. Ils demeurent relativement faibles comparativement à d'autres territoires frontaliers comme l'avesnois par exemple. La barrière de la langue explique en partie cette situation.

69 - Recensement Population / 2009 INSEE

Un emploi salarié privé qui baisse depuis 10 ans

Au 31 décembre 2010[70], l'arrondissement comptait 86 488 emplois salariés privés (64084 emplois sur la ZE de Dunkerque et 22 404 sur la ZE de Flandre Lys). Cela représente près de 13% de l'emploi salarié privé du Nord. Le nombre de salariés a augmenté lors de la dernière année (+ 0,4%) mais a chuté d'1,9% en 10 ans. Comparativement, le Nord gagnait 0,8% sur la dernière année et 2,8% sur 10 ans. Parmi les territoires qui ont perdu de l'emploi, l'arrondissement de Dunkerque est néanmoins le moins touché. Cette évolution s'est faite de façon distincte entre les deux zones d'emploi sur les dix dernières années.

La zone d'emploi de Dunkerque a connu durant la dernière décennie une quasi-stagnation de ces emplois (-0,5%). Selon les secteurs, la situation est très hétérogène. L'industrie a notamment perdu 12 % de ses effectifs (2 600 emplois) pendant que les services gagnaient 2 440 emplois.

La zone d'emploi de Flandre-Lys, en 10 ans, a perdu globalement 1 280 salariés, soit une baisse totale de l'emploi salarié de 6%. L'industrie est le seul secteur à avoir perdu des effectifs (- 4 030). Les autres secteurs en ont tous créé, notamment les services. La création de postes n'a pas compensé la perte d'emplois.

Un taux de chômage contrasté, qui touche particulièrement les jeunes et les femmes

Au 4e trimestre 2011, le taux de chômage atteint 12,7%[71] pour le Nord, soit une progression identique à la tendance nationale. Au niveau de la zone

70 - Source : UNEDIC

71 - Repères emploi Nord-Pas-de-Calais fin mai 2012 n°39 / Juin 2012, Pôle emploi

Figure 39 : Typologie de la trajectoire de la structure sectorielle de l'emploi en Nord – Pas de Calais de 1975 à 2007 (INSEE, Les espaces du Nord – Pas de Calais)

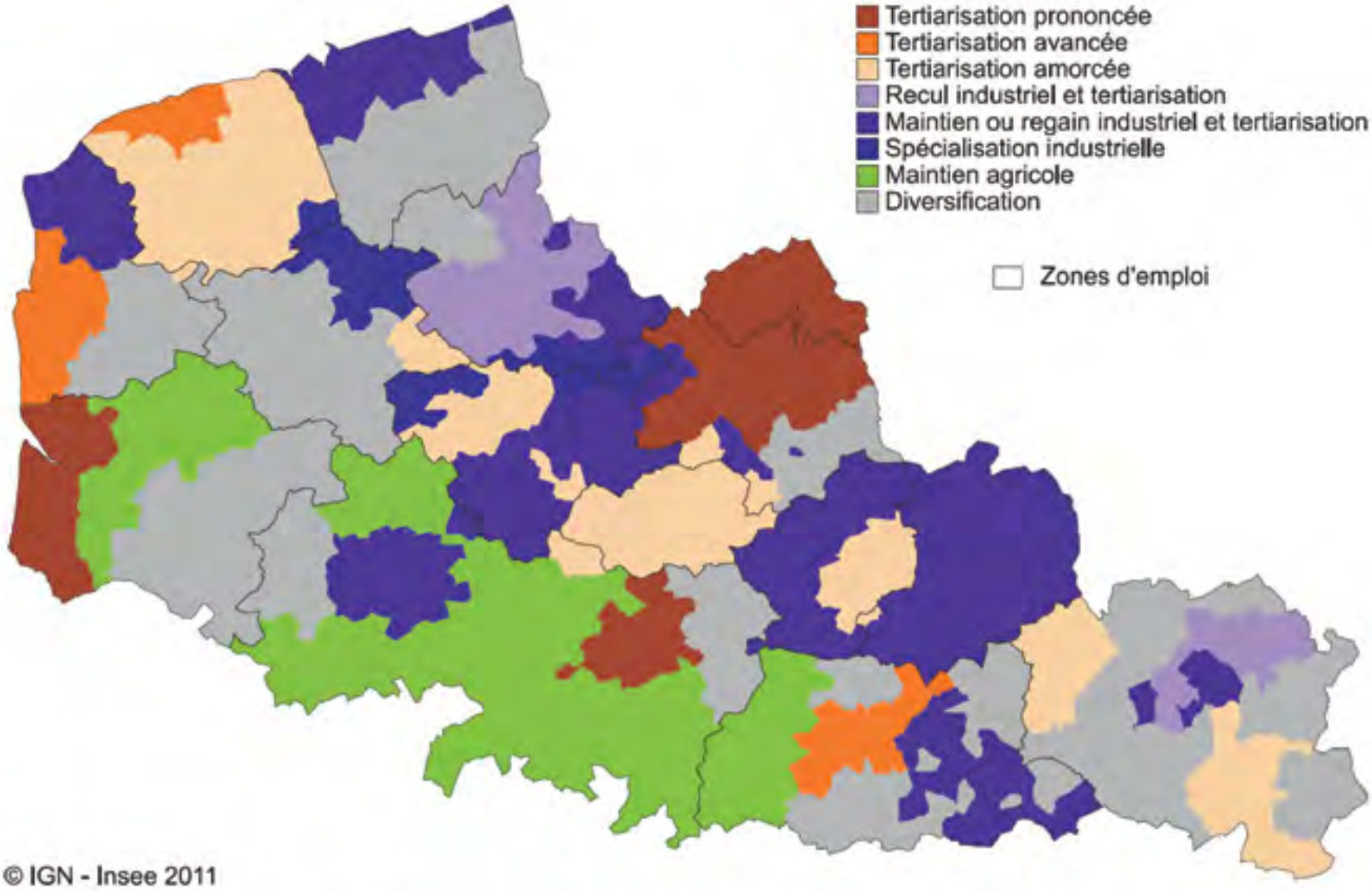

Note de lecture : les résultats sont cartographiés sur un découpage croisant EPCI et Pays.
Source : recensements de la population 1975 à 2007 (Insee).

d'emploi de Dunkerque, ce taux est de 12,3%, en baisse de - 0,1 point. La zone Flandre-Lys détient toujours le plus faible taux de chômage de la région Nord – Pas-de-Calais, avec 7,9% de chômeurs. Il a également baissé de 0,1 point sur une année.

Au mois de mai 2012, le département du Nord compte 219 513 Demandeurs d'Emploi en Fin de Mois (DEFM)[72]. La zone d'emploi de Dunkerque représente 9,6% des demandeurs du département et celle de Flandre Lys 3,3%. En un an, le département a connu une augmentation de 4,1%. Tous les territoires du Nord ont connu cette hausse, mais elle s'est exprimée de manière moins marquée dans la ZE de Dunkerque (+ 2,4%) que sur la ZE Flandre Lys[73] (+ 6,4%).

Parmi les demandeurs d'emploi, la part de ceux inscrits depuis plus d'un an est de 41,9% pour la zone d'emploi de Dunkerque et de 37,4% pour la Flandre Lys. Ce taux est le plus faible du département.

La part des demandeurs d'emploi de moins de 25 ans s'exprime de manière plus forte sur le secteur de Flandre-Lys (21,5% des demandeurs d'emploi). Ce taux s'établit à 19,8% sur le Dunkerquois, le Nord se situant à 18,2%. Si le nombre de demandeurs d'emploi de moins de 25 ans diminue dans la zone d'emploi de Dunkerque en 2012 (- 3,5% par rapport à 2011), il augmente en revanche de + 3,4% pour la zone d'emploi Flandre Lys.

La part des femmes parmi les demandeurs d'emploi atteint 49,9% contre 47,5% au niveau régional. La surreprésentation des femmes en recherche d'emploi peut s'expliquer par la place occupée par l'industrie lourde dans l'emploi local. Le nombre de femmes inscrites à Pole emploi de l'arrondissement de Dunkerque a évolué de + de 6,2% en un an (contre + 1,1% pour les hommes).

Par ailleurs, 16,3% des femmes ont un emploi précaire[74] contre 12,3% pour les hommes. 37% des femmes ont un temps partiel contre seulement 6.1% pour les hommes.

Globalement, en 2009, le taux d'activité[75] féminin (62,3%[76]) de l'arrondissement de Dunkerque est inférieur de 5,7 points au niveau national. Dans la zone d'emploi de Dunkerque, ce taux tombe à 60,5%, alors qu'il rejoint pratiquement la moyenne nationale, 66,3%, dans la zone d'emploi Flandre-Lys. En une année, la part des femmes dans la population active a augmenté de 0,7% contre 0,6% au niveau régional, mais reste encore insuffisante sur ce territoire.

Un niveau de qualification moins élevé que dans le département

L'arrondissement de Dunkerque est caractérisé par un niveau de diplôme inférieur à la moyenne française et départementale.

Parmi les individus de 15 ans et plus non scolarisés, la part des non diplômés est légèrement inférieure à la moyenne départementale (20,2% contre 20,4%) mais est supérieure par rapport à la France métropolitaine. Par contre, la part des 20-24 ans non scolarisés et non diplômés est inférieure aux moyennes nationales et départementales sur les deux territoires de l'arrondissement.

Les diplômés du certificat d'études primaires jusqu'au bac ou brevet professionnel sont plus présents que dans le Nord. Inversement, les diplômés de l'enseignement supérieur sont bien en-dessous de la moyenne départementale[77], notamment ceux de l'enseignement supérieur long (7,5% de la population de l'arrondissement contre 10,9% pour le Nord).

Des différences subsistent entre femmes et hommes pour le niveau de diplômes. Les femmes sont surreprésentées pour les diplômes courts. Ces constats sont identiques à ce qu'on peut observer dans le Nord et en France Métropolitaine.

72 - Repères emploi Nord-Pas-de-Calais fin mai 2012 n°39 / Juin 2012, Pôle emploi, catégories A, B, C confondues

73 - même si l'évolution de cette part a été la plus forte à l'échelle du Nord (+8,6% en un an)

74 - Insee: Les emplois précaires sont regroupés les statuts d'emploi qui ne sont pas des contrats à durée indéterminée. Ce sont l'intérim, les contrats à durée déterminée, l'apprentissage et les contrats aidés.

75 - Le taux d'activité est le rapport entre le nombre d'actifs (occupés et chômeurs) et la population totale correspondante.

76 - Source : Insee, RP2009 exploitation principale.

77 - Il est à noter que la métropole lilloise concentre la majeure partie des diplômés de l'enseignement supérieur. Etant donné le poids démographique de ce territoire, la moyenne départementale est fortement impactée.

Figure 40 : Les entreprises et établissements administrativement actifs en 2009 sur l'arrondissement de Dunkerque

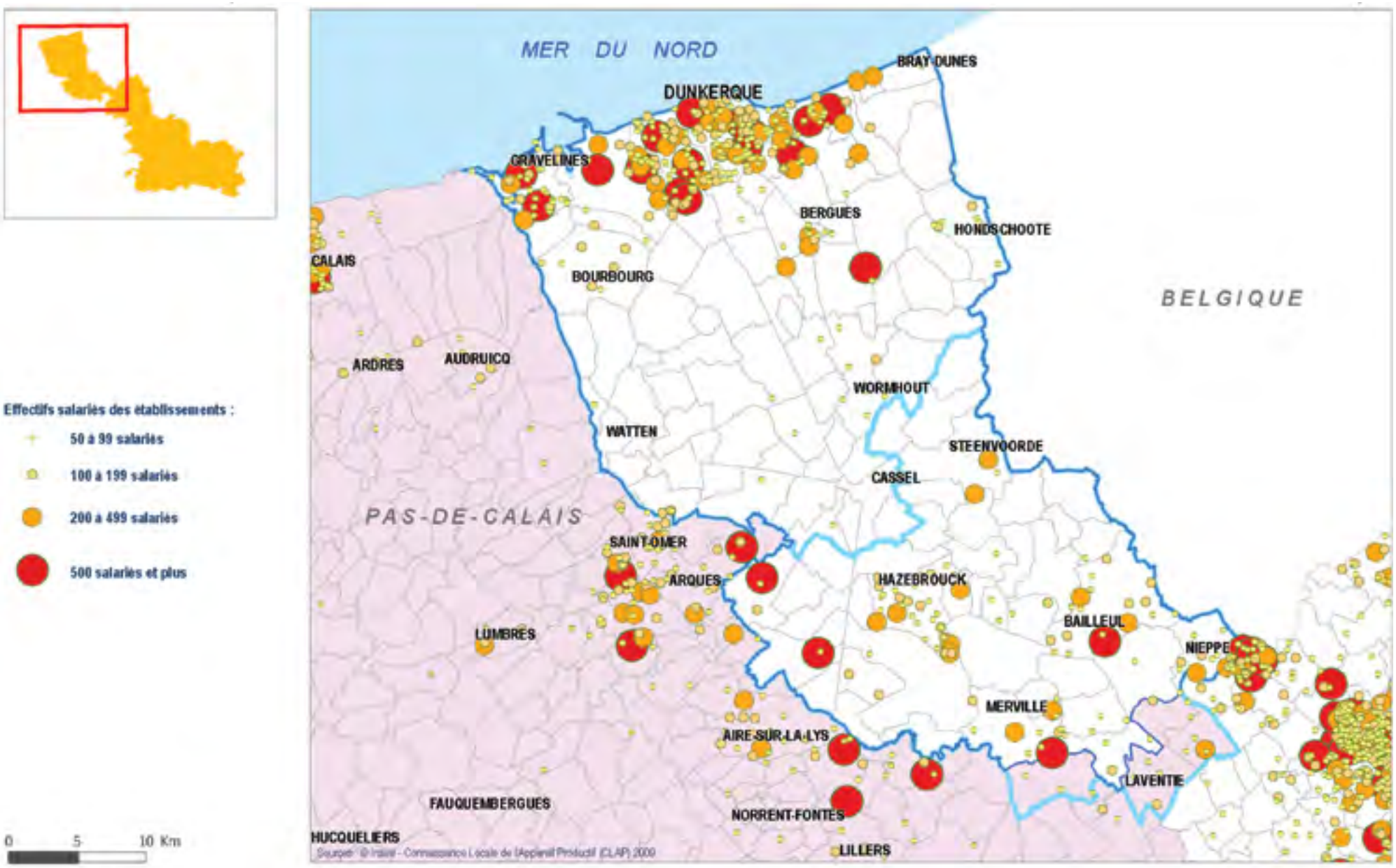

Des freins persistants à l'insertion mais des acteurs de l'insertion par l'économie très présents et dynamiques

À l'échelle du Département, les principaux freins de retour à l'emploi cités par les allocataires du RSA[78] sont des problèmes de santé[79], de garde d'enfant ou d'une autre personne et de mobilité. Dans l'arrondissement de Dunkerque, la mobilité semble plus prégnante qu'ailleurs, particulièrement en Flandre Intérieure.

L'orientation des allocataires du RSA vers l'insertion professionnelle était élevée au 31 octobre 2011. 64% des allocataires RSA de Flandre Maritime et 55% de ceux de Flandre Intérieure ont été orientés vers Pôle Emploi, contre 60% au niveau départemental.

Pour accompagner cette dynamique, de nombreux dispositifs existent, coordonnés à travers les Commissions Territoriales d'Insertion et les Plans Locaux de Développement pour l'Insertion mis en place par le Département et ses partenaires. Ils sont plutôt sous-utilisés.

L'adaptation de l'offre d'insertion aux zones les plus touchées ainsi qu'aux nouveaux publics (part des femmes dans le RSA) bénéficiera des éclairages de l'évaluation départementale en cours.

Outre les antennes locales de Pôle Emploi, le territoire est doté de trois missions locales et deux maisons de l'emploi[80]. Sur le littoral, « Entreprendre Ensemble » regroupe le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), la Mission locale et la Maison de l'emploi. La plateforme Associative « SESAME » située à Armentières couvre une partie du territoire de Flandre Intérieure.

78 - Chiffres tirés des diagnostics réalisés auprès des allocataires du RSA dans le cadre des Contrats d'Engagement Réciproque

79 - La santé est à prendre en compte ici sous le sens « bien être » et arrive de loin en première position des freins à l'emploi

80 - Missions Locales : Dunkerque (14 antennes), Gravelines/Bourbourg, Hazebrouck (5 points d'accueil). La commune de Nieppe est par ailleurs couverte par une mission locale sur Armentières.
Maisons de l'emploi : Dunkerque et Bergues. La Maison de l'emploi de Flandre, a un rayon d'action sur les secteurs des Pays des Moulins de Flandre et Cœur de Flandre.

À travers le Plan Local de Développement de l'Insertion (PLDI), le Département, avec ses partenaires, soutient des initiatives pour l'insertion sociale et professionnelle. 51 actions ont été financées en 2012 sur le territoire de la Flandre Maritime et 33 sur le territoire de la Flandre Intérieure[81].

Les chantiers d'insertion et les clauses d'insertion dans les marchés publics participent de cette mobilisation en faveur de l'emploi. Dans ce domaine, le Département souhaite davantage s'investir en repositionnant les publics en insertion/réinsertion dans toutes ses politiques thématiques.

Une structure économique marquée par l'industrie et l'agriculture

Les principaux secteurs d'activités, surreprésentés dans l'arrondissement de Dunkerque par rapport au Département, sont l'industrie, la construction et, dans une moindre mesure, l'agriculture.

Figure 41 : répartition des secteurs d'activités par emploi en 2009

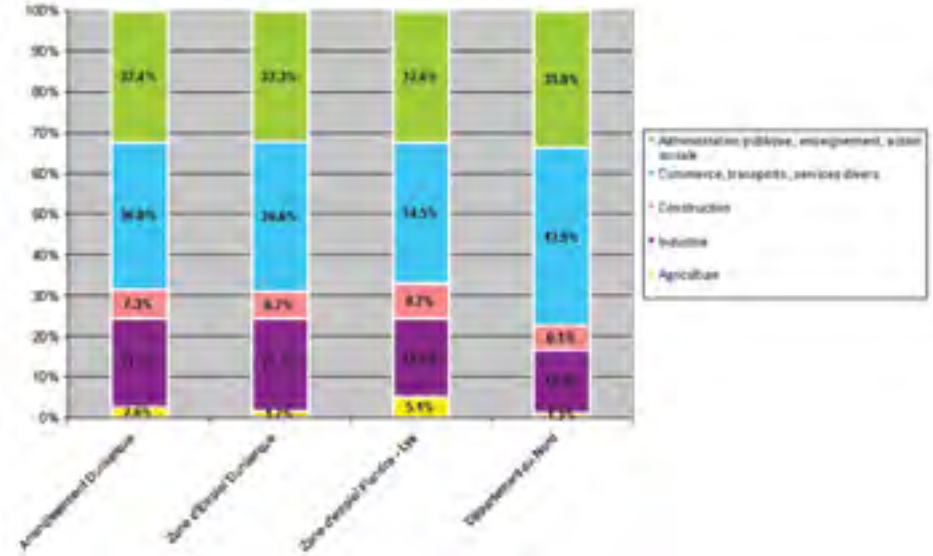

Source : INSEE Emploi , RP 2009

81 - Ces projets ont ainsi été soutenus dans des domaines divers (santé, économie familiale, mobilité, remobilisation sociale, culture) afin de lever les freins à l'insertion

Figure 42 : Les organismes liés à l'accès à l'emploi et le nombre des demandeurs d'emploi au 31 décembre 2011

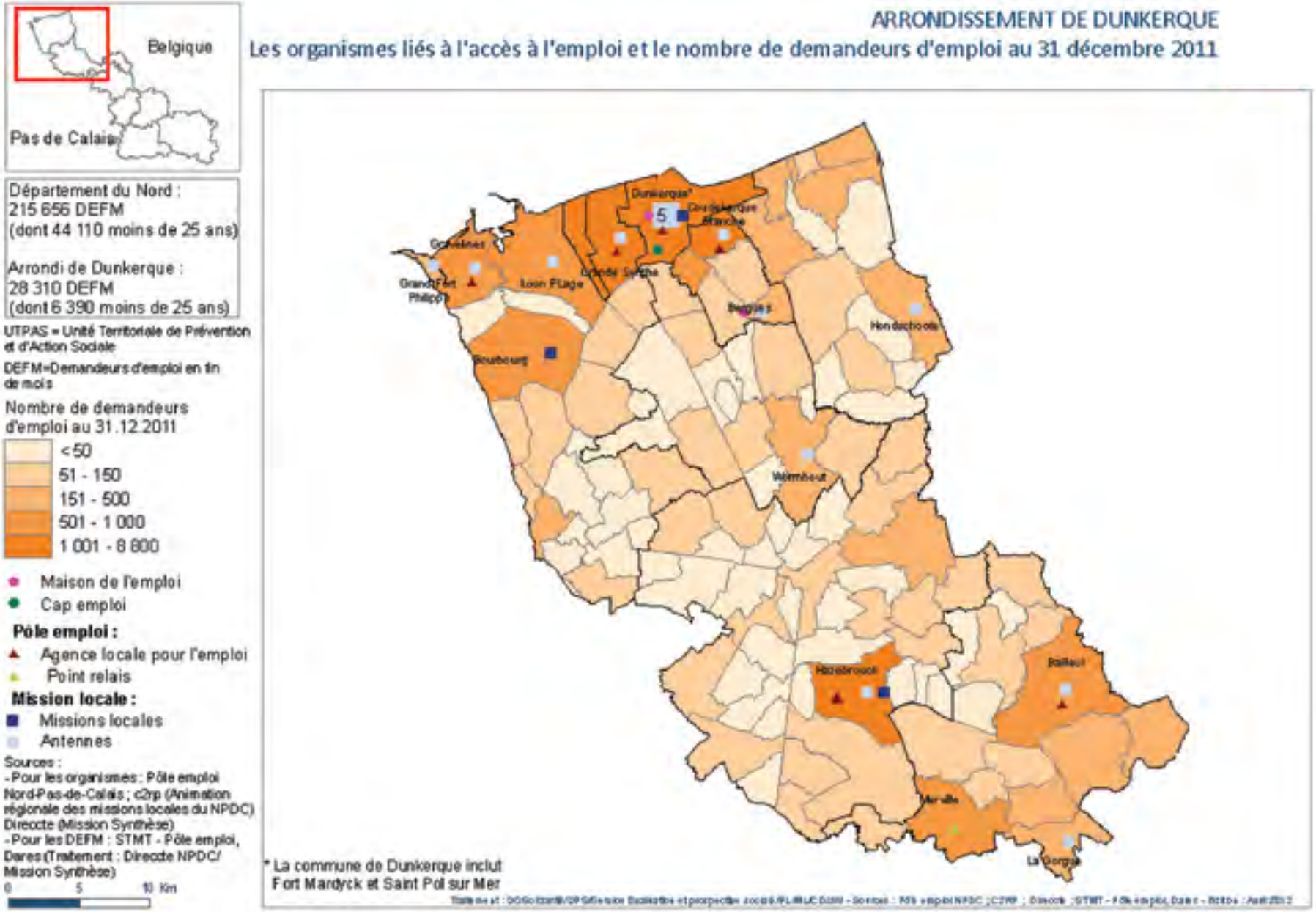

Si l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale concentrent 32,4% des emplois du territoire, les emplois du tertiaire restent sous-représentés, particulièrement dans les services marchands.

Après la ville de Dunkerque[82], la CUD, la ville de Grande-Synthe, le Département du Nord figure parmi l'un des plus gros employeurs de l'administration publique de l'arrondissement. Il emploie 985 personnes[83] sur le territoire. Les principaux domaines d'activité départementaux représentés en Flandres sont l'action sociale, l'éducation, les collèges et la voirie.

On dénombre 44 144 emplois dans les services non-marchands de l'arrondissement de Dunkerque. Trois-quart de ces emplois se concentrent dans dix communes (Dunkerque, Hazebrouck, Grande-Synthe, Bailleul, Gravelines, Coudekerque-Branche, Merville, Estaires, Bourbourg, Zuydcoote). Dans ces communes, l'emploi dans les services non-marchand représente en moyenne 35,3% des emplois salariés privés, mais peut atteindre jusqu'à 87,4% à Zuydcoote.

Un tissu économique contrasté avec une concentration de grandes entreprises sur le littoral et une surreprésentation des TPE sur le reste du territoire

L'arrondissement de Dunkerque compte, au 1er janvier 2011, 12 282 entreprises[84], soit 12,4% des entreprises du Nord. La densité d'entreprises dans l'arrondissement est assez faible (32,6 entreprises pour 1 000 habitants, contre 38,6 dans le Nord). Cela s'explique par la présence de grandes entreprises, notamment dans la zone d'emploi de Dunkerque, où les entreprises de plus de 500 salariés représentent 12% des effectifs salariés, contre 2% en Flandre-Lys.

Les effectifs des très petites entreprises (moins de 20 salariés) sont surreprésentés par rapport à la moyenne régionale en zone d'emploi Flandre-Lys.

82 - Insee - Connaissance locale de l´Appareil Productif – 31/12/2010

83 - Ce chiffre ne prend pas en compte les assistants maternels et familiaux

84 - SIRENE : activités marchandes hors agriculture

Figure 43 : Répartition des effectifs par taille d'établissements au 31 décembre 2010

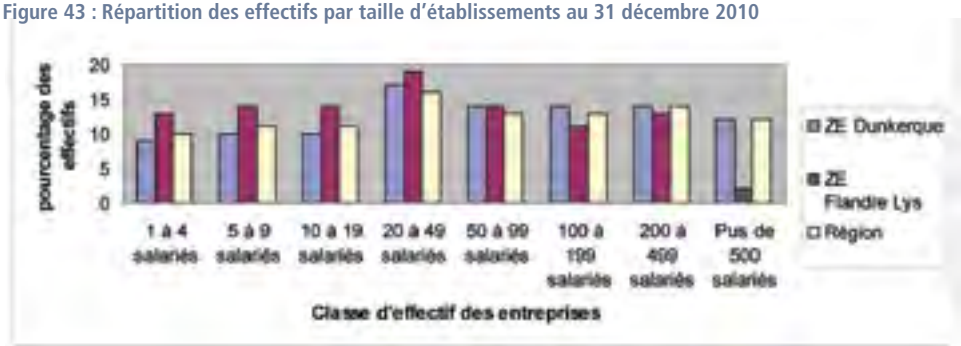

Source : Pôle emploi - cahiers statistiques / Région Nord – Pas-de-Calais : « l'emploi salarié au 31 décembre 2010 »

En 2011, 1 834 entreprises ont été créées dans l'arrondissement de Dunkerque, dont 1 220 pour la ZE de Dunkerque et 614 pour la ZE de Flandre-Lys. Le taux de création d'entreprise demeure légèrement inférieur à la moyenne régionale pour la ZE de Dunkerque (15,7% contre 16,4% en région). La Flandre-Lys reste dans la moyenne régionale quant au taux de création.

Les zones d'emploi de Dunkerque et de Flandre-Lys connaissent une hausse de 6% de défaillances en 2011 alors que celle du Nord est de 10,3%.

Au 1er janvier 2012, l'arrondissement de Dunkerque compte 3 748 entreprises artisanales actives soit 13,8% des entreprises artisanales du Nord. Leur nombre a augmenté de 4% en un an, mais ce taux de croissance est inférieur à celui du département du Nord (+5,6%). Les secteurs du bâtiment et des services occupent, quasi ex aequo, le premier rang et représentent chacun 35,9% des activités artisanales de l'arrondissement de Dunkerque, contre respectivement 36,9% et 35,4% au niveau régional.

En matière de dynamique, 461 entreprises artisanales ont été immatriculées en 2011 au répertoire des métiers dans l'arrondissement de Dunkerque, dont 406 créations. Ces créations concernent très majoritairement les secteurs du bâtiment et des services.

La faible densité artisanale de l'arrondissement est l'une des conséquences de la faiblesse persistante de l'entrepreneuriat sur le territoire. La proximité de Lille, la présence de grandes industries dans le pôle dunkerquois ont favorisé le développement d'une culture salariale au détriment d'une culture entrepreneuriale.

Figure 44 : illustration de l'évolution du parcellaire agricole entre 1955 et 2009 en Flandre Intérieure

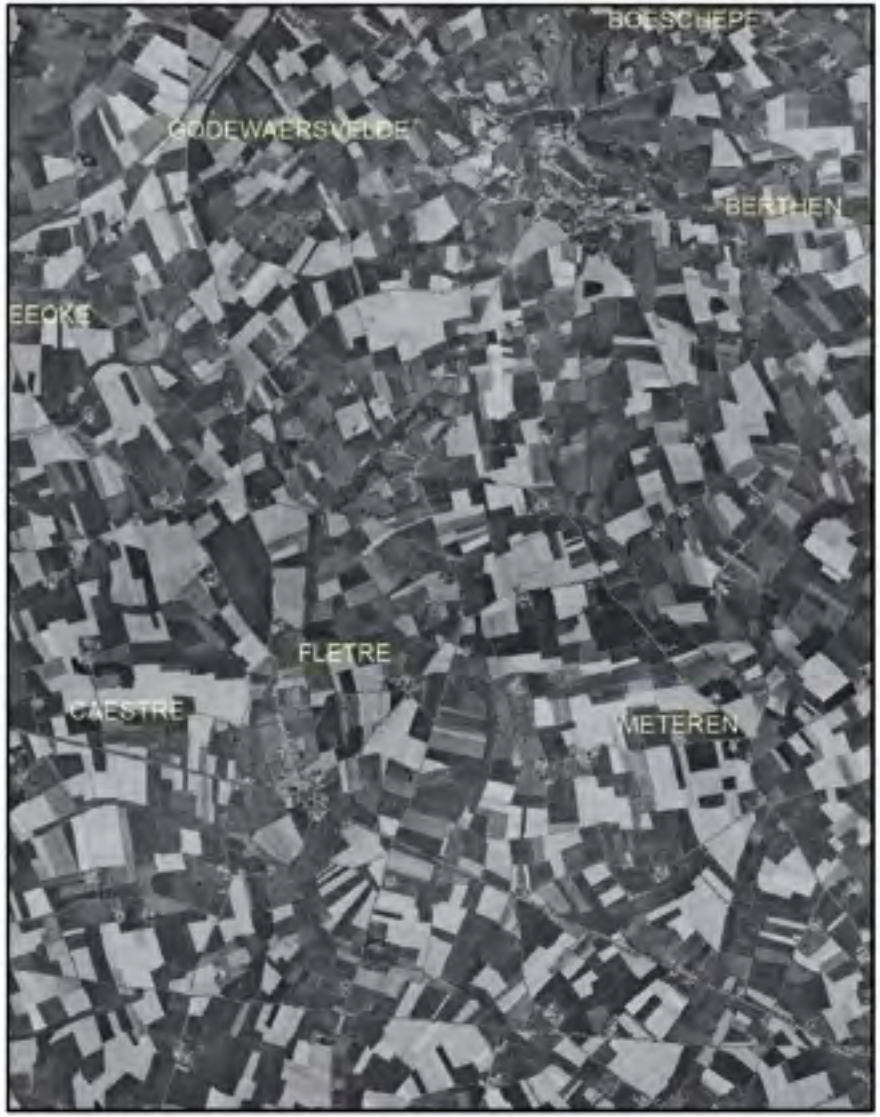

Photo aérienne : IGN 1955

Aerodata France Copyright 2010 © (Photo 2009) Tous droits réservés - PPIGE

Figure 45 : Répartition des entreprises artisanales de l'arrondissement de Dunkerque au 1er janvier 2012

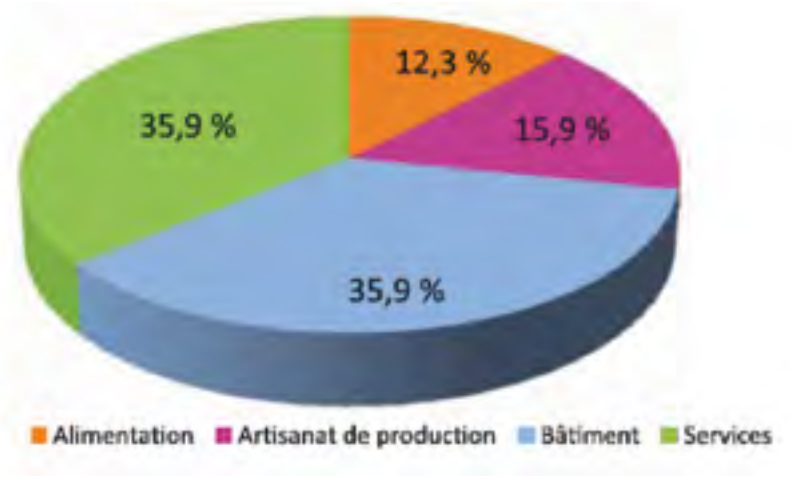

Source: CMA, les chiffres clés de l'artisanat de l'arrondissement de DUNKERQUE

Une agriculture dynamique et riche qui cherche à se diversifier

Si l'agriculture ne représente plus que 2,6% de l'emploi total de l'arrondissement (INSEE/RP2009), cela reste deux fois plus important qu'au niveau départemental. La Surface Agricole Utile (SAU) s'étend sur 102 000 ha, soit 71% de l'arrondissement en 2010, contre 66% en région.

En 2010, le territoire comptait 2085 exploitations, soit 15,4% des 13 500 exploitations de la Région. Entre 2000 et 2010, 581 exploitations ont disparu, soit une baisse de 21,8% contre 25% en région.

Les chefs d'exploitation ne sont pas plus âgés qu'au niveau régional, même si le phénomène de vieillissement est important. La classe d'âge des 50/60 ans est surreprésentée en Flandre Intérieure tandis que la classe des plus de 60 ans est plus importante en Flandre Maritime. Les problématiques de succession ne sont pas plus marquées qu'ailleurs, sauf sur le littoral où plus de 50% des agriculteurs de plus de 55 ans ne connaissent pas encore leurs successeurs[85].

L'arrondissement, hors littoral, est le territoire le plus important en nombre d'exploitations avec 1,3 à 1,7 exploitations pour 100 ha, mais également en nombre d'emplois agricoles. Il se caractérise par des tailles d'exploitation moyennes voire petites. La moyenne de SAU/exploitation était de 49 ha en 2010 pour 61 ha en région Nord – Pas-de-Calais. Elles étaient respectivement de 39 ha et 47 ha en 2000.

Pour compenser cette taille moyenne, les structures agricoles ont développé des stratégies de développement d'activités à valeur ajoutée (pommes de terre légumes , élevage hors sol…). Ces activités sont ainsi porteuses de main d'œuvre (28 % d'actifs supplémentaires par rapport à moyenne régionale).

En matière d'orientations technico-économiques, on retrouve quatre cas de figure.

L'orientation polyculture et polyélevage est la plus courante sur l'arrondissement. La plaine maritime présente également des secteurs de grandes cultures. Sur le littoral, en lien avec les espaces urbanisés, on trouve également des exploitations maraîchères et horticoles. Enfin, de l'élevage hors-sol caractérise également le territoire, entre Herzeele et Méteren.

Les productions de l'arrondissement sont très diversifiées et plutôt à forte valeur ajoutée. On trouve majoritairement des céréales, mais aussi des pommes de terre et des productions légumières. Les surfaces en herbe sont bien inférieures à la moyenne régionale. Les terres dédiées au fourrage sont assez importantes en Flandre Intérieure, en lien avec le profil d'exploitations polyculture/polyélevage très répandu sur ce territoire.

La présence forte de l'Industrie Agroalimentaire (Roquette, Danone…) ainsi que du Port de Dunkerque (cultures destinés au commerce) sont des éléments structurants dans l'orientation des exploitations agricoles.

L'arrondissement est aussi une terre d'élevage, notamment en Flandre Intérieure, avec des élevages de bovins (production laitière), mais aussi de porcs.

85 - Source Chambre régionale d'Agriculture du NPDC

Figure 46 : Orientation technico-économique dominante des communes

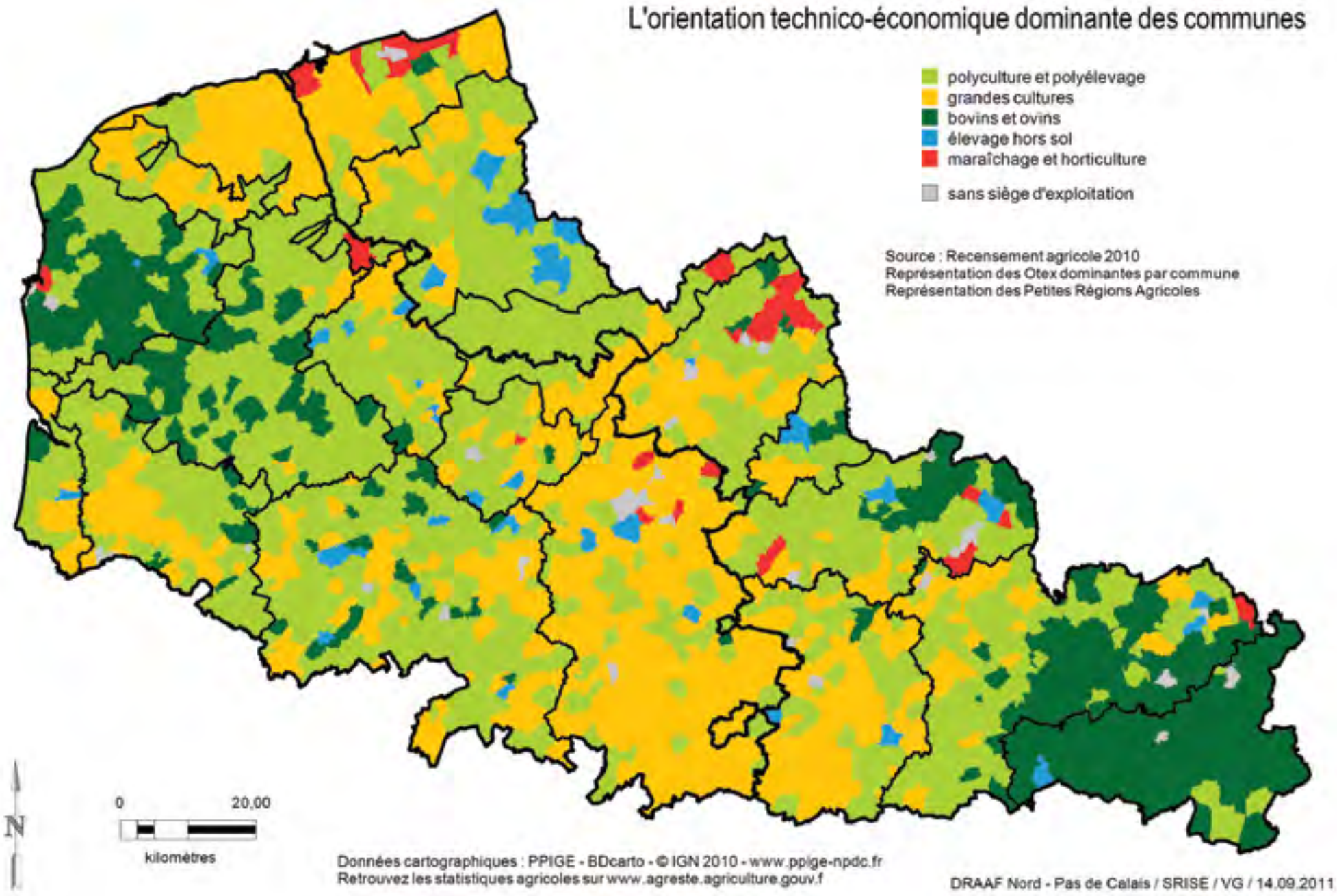

On note aussi une spécialisation sur la volaille, particulièrement au sud de l'arrondissement.

D'autres productions plus spécifiques existent comme le lin. Un programme de développement de la filière des lino-matériaux offre des perspectives intéressantes. Le territoire est parmi les plus dynamiques de France sur cette spécificité après la Normandie.

On trouve aussi sur ce territoire des productions plus typiques et de qualité à travers le fromage de Bergues en cours de valorisation pour être élevé au rang d'AOC, mais aussi par la mise en valeur de races locales comme la rouge flamande, ou la production de houblon en lien avec les brasseries locales.

La proximité urbaine offre également des opportunités en matière de diversification des activités. 167 exploitations de l'arrondissement de Dunkerque exercent une activité de diversification.

À côté de celles d'accueil à la ferme ou de ventes directes, les filières courtes sont essentiellement présentes sur les franges de la métropole lilloise et sont peu développées en comparaison d'autres territoires. Le développement des circuits courts permet d'envisager le développement de nouvelles activités de diversification comme les paniers de produits et la restauration collective. Un groupement de commande est en projet sur la Flandre Intérieure pour alimenter les établissements scolaires. Des liens sont à créer entre la CUD et son arrière pays dans le même esprit sur l'approvisionnement de proximité de qualité.

D'autres ressources comme la production locale d'énergie avec le petit éolien ou la méthanisation permettraient également de diversifier les ressources des agriculteurs.

Un des enjeux de l'agriculture de l'arrondissement est de maintenir sa compétitivité liée à des marchés commerciaux et industriels, tout en développant des productions à visée locale et en contenant la pression foncière liée à l'urbanisation. La Flandre est aujourd'hui le territoire dont la valeur vénale des terres est la plus élevée en région.

L'agriculture biologique est très peu présente au même titre qu'en région. Elle représente 113 ha sur les 3 931 ha au niveau départemental (soit 3%) et concerne une quinzaine d'agriculteurs.

Un secteur industriel avec des enjeux de consolidation ou de reconversion

Représentée par de grands groupes mondiaux, l'industrie de l'arrondissement se caractérise principalement par des activités manufacturières (métallurgie et agroalimentaire). Leur densité est plus importante en ZE de Dunkerque qu'en Flandre-Lys.

L'industrie a perdu globalement 18%[86] de ses effectifs en 10 ans. Cette perte atteint 37% dans la ZE Flandre-Lys, spécifiquement dans le domaine textile et agroalimentaire, et 8,6% sur la zone d'emploi de Dunkerque.

Malgré la présence de Roquette, leader du territoire, les enjeux de diversification de l'économie en Flandre-Lys sont donc forts. Sur le littoral, la stratégie industrielle a été réaffirmée.

Le complexe industrialo-portuaire, malgré une baisse d'emploi, a résisté à la crise de 2009 et reste un moteur de l'économie avec des secteurs à forte valeur ajoutée comme la sidérurgie.

La concentration de grands groupes sur un même site permet une véritable dynamique collective qui entraîne aussi la création de services toutefois encore insuffisante. Cette force est également une faiblesse dans la mesure où peu de centres décisionnels sont locaux et que le secteur est très dépendant de donneurs d'ordre étrangers.

Le développement industriel est aussi une opportunité pour développer des compétences dans des secteurs connexes ou dans la recherche et notamment dans le secteur de la santé et de l'environnement industriel.

86 - UNISTATIS : période 1999-2009

Figure 47 : Les établissements industriels en Région Nord-Pas-de-Calais

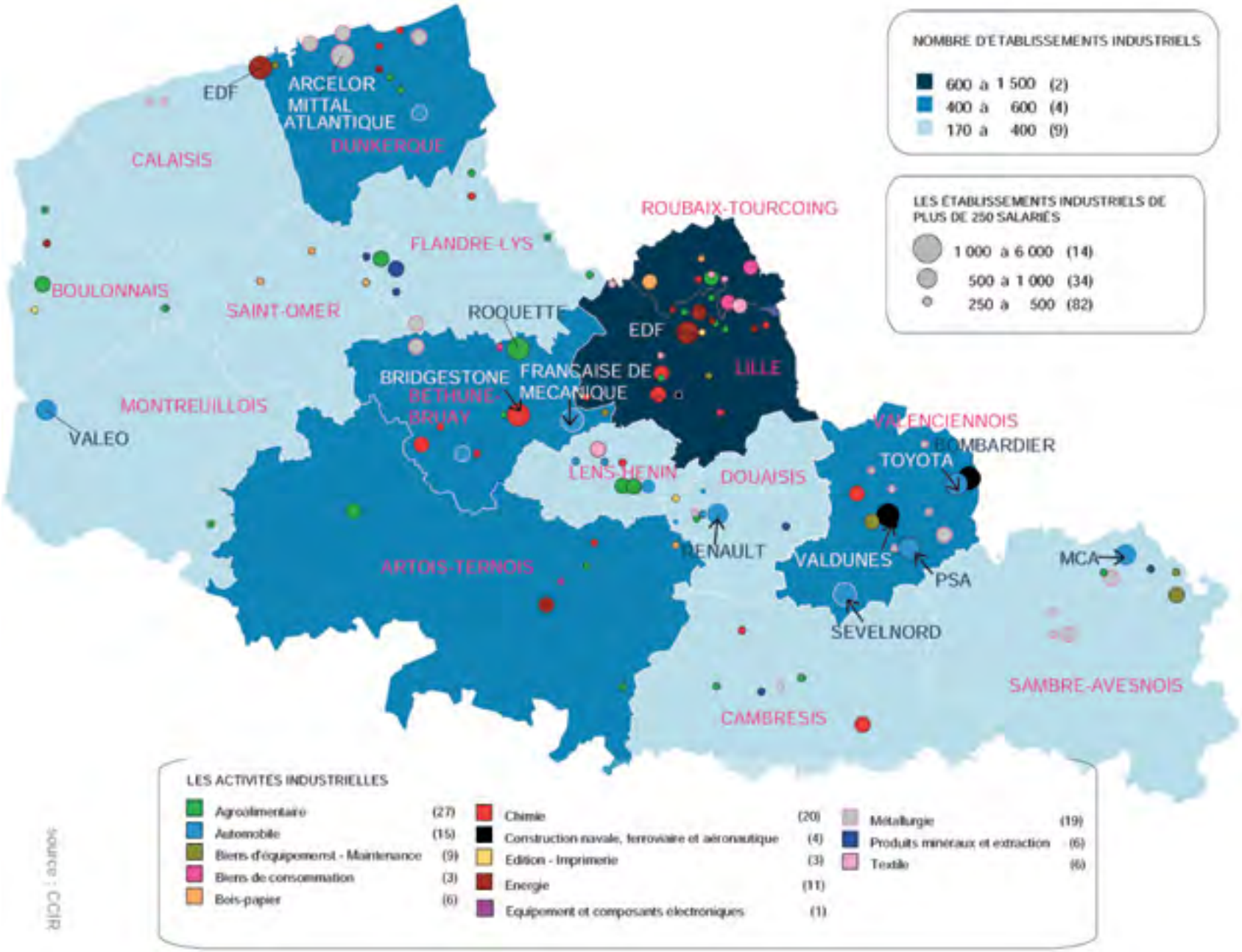

Construction, services, actions sociale et commerce sont des secteurs d'activités porteurs

La construction, qui concernait 10,4%[87] de l'emploi salarié en 2009, a gagné 16% en 10 années, créant plus de 1 200 emplois. La dynamique a été particulièrement importante sur Flandre Lys, où le secteur représente 12,5% des emplois et a connu une augmentation de 34% en 10 ans.

Les domaines des services et de la santé/action sociale sont particulièrement représentés et dynamiques, avec 10,4% des salariés travaillant dans ces domaines ; le médico-social, social sans hébergement a connu lors des dix dernières années une augmentation de 61% (+ 83% pour la ZE Flandre Lys et + 55% pour la ZE de Dunkerque).

En matière de volume, le domaine du commerce et réparation automobile atteint globalement 15% des effectifs. La ZE de Dunkerque a connu une légère baisse sur dix ans (-1,4%) alors que la dynamique était positive en Flandre-Lys, avec une augmentation de près de 10%.

Enfin, l'arrondissement dispose d'une densité de commerces et de services plus faible que la moyenne nationale (109 équipements pour 10 000 habitants pour la ZE de Dunkerque et 128 pour la Flandre-Lys)[88], mais se place néanmoins dans la moyenne régionale (113 équipements de proximité pour 10 000 habitants).

Le territoire comporte de nombreuses zones commerciales sur les principaux pôles urbains, mais manque dans certains secteurs de commerces de proximité. Le territoire est par ailleurs confronté à un double phénomène d'évasion commerciale. En Flandre Maritime, la part des achats effectués en dehors des commerces de la zone est passée de 14.5% en 2005 à 16,5% en 2010[89]. Quant à la Flandre Intérieure, l'évasion commerciale provient de la proximité avec la métropole lilloise.

87 - UNISATIS

88 - chiffres de 2006, page de profil, les habitants du nord et la proximité des commerces et services en 2010, territoire Flandre-dunkerque ; densité = 155 équipement pour 10000 hab contre 162 au niveau régional)

89 - Trajectoire Flandre Dunkerque/ évaluation du SCoT / 2011 n° 5 : services commerces - AGUR

Ces différents domaines participent à la diversité économique du territoire, leurs dynamiques sont contrastées, mais ils sont tous porteurs de développement local.

Le port de Dunkerque : un élément clé du territoire

Le Grand Port Maritime de Dunkerque bénéficie d'une situation géographique avantageuse, face à la Grande-Bretagne, au contact du Benelux et du Nord-ouest européen industriel et agricole. En matière de trafic de marchandises, il est le 3e port français après Marseille et Le Havre et le 7eport du Range nord européen, qui s'étend du Havre à Hambourg. En 2011, cela représentait 47,5 millions de tonnes. Le port dispose d'un potentiel foncier important, sa circonscription s'étend sur 7 000 hectares et concerne dix communes.

Les trafics de vracs, solides et liquides, représentent plus de la moitié des tonnages, ils sont liés principalement aux activités industrielles de proximité.

L'activité conteneurs représente 200 000 conteneurs EVP (1 650 000 tonnes). Ce volume est relativement stable depuis plusieurs années, ce qui contraste avec les croissances continues observées sur les ports belgo-néerlandais.

Cette activité portuaire, alliée au complexe industriel, constitue le poumon économique du dunkerquois. En 2009, l'ensemble représentait 25 770 emplois, dont 5 850 liés directement à l'activité maritime. La valeur ajoutée produite est estimée à 3,4 milliards d'euros. On estime par ailleurs que le port de Dunkerque génère trois quart de la richesse produite sur le territoire dunkerquois et pèse pour 7,5% de la valeur ajoutée régionale. Le port a fortement subi les impacts de la crise économique, mettant en évidence sa dépendance aux décisions de grands groupes mondiaux, et posant la question de la diversification de son activité économique, notamment par le développement d'activités de service.

Le port est aujourd'hui dans une position relativement concurrentielle avec les ports belgo-néerlandais. Dans ce contexte, des complémentarités sont à renforcer sur la façade maritime avec Calais et Boulogne, dans le cadre du futur Pôle métropolitain, ainsi qu'avec la métropole lilloise.

II. Des potentiels de développement diversifiés

Un port de Dunkerque qui se positionne pour mieux rayonner

Le projet stratégique du port 2009-2013 ambitionne de développer le port comme plateforme logistique portuaire pour devenir un hub logistique de niveau européen. Cela consiste notamment à développer le terminal à conteneurs, en renforçant les services de transport combiné, afin de répondre à une demande croissante des chargeurs en faveur des modes de transport économiques et respectueux de l'environnement.

Plusieurs atouts et projets devraient permettre de mieux valoriser la desserte. Dunkerque est aujourd'hui le premier pôle de fret ferroviaire français. Le trafic ferroviaire généré par le port et la zone industrialo-portuaire[90] est de l'ordre de 14 MT par an. Des investissements sont en cours pour optimiser les dessertes ferroviaires portuaires. Il est à noter que depuis fin 2011, un nouveau service ferroviaire est proposé entre le port de Dunkerque et Paris.

Au niveau routier, le port de Dunkerque dispose d'accès directs et fluides au réseau autoroutier ouest-européen, via l'A25 et l'A16. Une nouvelle route d'accès a récemment été ouverte afin de permettre un accès direct au port depuis l'A16.

Le fret fluvial est proportionnellement peu important mais dispose d'un fort potentiel. Dunkerque est le premier port fluvial de la région Nord – Pas-de-Calais avec un trafic annuel de 2,65 MT.

L'ouverture à moyen terme du Canal Seine Nord Europe permettra d'étendre l'Hinterland fluvial du port vers la Picardie et la région parisienne, en lien avec la création des plateformes multimodales et le développement d'activités logistiques. Le relèvement des ouvrages d'art à 7 mètres de hauteur est stratégique pour augmenter la rentabilité du transport fluvial, notamment pour le transport de conteneurs.

90 - Augmentation de la capacité ferroviaire du port et optimisation de l'interfaçage entre les voies ferrées portuaires et le réseau ferré national

Des développements sont également attendus autour des liens à trouver au niveau de Merville entre la Lys et le canal à grand gabarit, pour améliorer les liaisons avec l'entreprise Roquette. La valorisation du canal de la Lys avec l'utilisation de gabarit Freycinet est également à l'étude.

Une offre universitaire et de formations variée et concentrée sur le littoral

L'enseignement supérieur est bien représenté à travers de multiples formations, qu'elles soient universitaires ou non. Au total, on dénombre en 2010 un peu plus de 7 300 étudiants dans le supérieur, dont 95% situés sur la Flandre Maritime.

L'Université du Littoral Côte d'Opale (ULCO) possède plusieurs pôles situés sur Dunkerque, Calais, Boulogne et Saint-Omer. Le pôle dunkerquois de l'ULCO regroupe un peu plus de 4500 étudiants. Il propose des Licences, Master dans les filières classiques, mais aussi DUT, DEUST et diplômes d'ingénieur. Son volet recherche est important. L'Université se mobilise tout particulièrement sur deux filières, « les milieux littoraux et marins » et « l'environnement industriel et l'énergie ». Cette dernière est notamment portée avec l'accueil à Dunkerque du bâtiment central de l'IRENI[91], et l'implication de l'ULCO au sein du pôle d'excellence régional Energie 2020 et de l'Institut Technologique du Froid INNOCOLD. D'autres établissements se rapprochent d'INNOCOLD comme l'EPID[92].

D'autres établissements comme l'Institut de Formation en Soins Infirmiers, l'Institut de Formation des Maîtres, les classes préparatoires aux grandes écoles et l'École Supérieure des Beaux-Arts complètent le panorama de l'offre d'enseignement supérieur du territoire. En Flandre Intérieure, l'enseignement supérieur est représenté uniquement par des filières BTS (360 élèves inscrits).

L'arrondissement compte également 14 sites de formation par apprentissage (Centres de Formation par Apprentissage) où sont inscrits 1 493 apprentis (soit 7,2% de l'effectif régional)[93].

91 - Institut de Recherche en ENvironnement Industriel

92 - L'EPID est un établissement privé catholique d'enseignement de la Côte d'Opale qui dispense 4 types d'enseignement : de la formation scientifique, des Technologies Innovantes, de la formation Professionnelle et de l'enseignement Supérieur.

93 - Les chiffres clés de l'apprentissage 2010 / Région Nord – Pas-de-Calais

Dans la zone d'emploi Flandre-Lys, ces formations d'apprentis concernent le bâtiment (28%), la mécanique (16%), le commerce et la vente (15%). Sur la zone d'emploi de Dunkerque, l'hôtellerie, restauration, tourisme arrive en tête avec 25% des effectifs, suivi de l'alimentation (20%).

Une réflexion sur la refonte de certains sites d'apprentissage est en cours sur le littoral, afin de créer une formation dans le domaine de la construction (qui est un des plus dynamiques dans les créations d'entreprises). La valorisation des écomatériaux est une piste envisagée. En Flandre-Lys, des apprentissages dans certaines filières telle que la boucherie ont disparu alors que des besoins de main d'œuvre qualifiée semblent exister. L'enseignement dans le domaine de l'aéronautique mérite également d'être revalorisé.

Des outils de recherche - développement peu développés et réservés aux grandes entreprises

À l'instar du Nord – Pas-de-Calais, l'arrondissement souffre d'un manque de recherche privée, dans les entreprises.

En Flandre Intérieure, l'entreprise Roquette dispose d'un laboratoire de recherche qui met au point des produits dérivés végétaux innovants pour diversifier son activité, mais reste une exception.

La recherche / développement est particulièrement difficile d'accès pour les PME du territoire et il n'existe pas aujourd'hui de structures d'accompagnement d'entreprises innovantes en lien avec l'université. Cette situation explique en grande partie la volonté du dunkerquois de développer des projets de partenariat pour la recherche industrielle avec les grands groupes et PME/PMI. INNOCOLD s'intègre dans cette logique en créant des compétences en lien avec le développement industriel pour assurer une meilleure compétitivité et accueillir des équipes de recherches publiques et privées.

Un autre projet, au cœur des stratégies du pôle d'excellence Énergie 2020, est d'œuvrer à un « technopôle » à Dunkerque afin d'accueillir et d'accompagner les pilotes industriels sur les énergies renouvelables et de bâtir les meilleures retombées économiques possibles pour le territoire.

Une présence de plusieurs pôles ou équipements d'excellence et la volonté de développer des filières dans des domaines innovants

Plusieurs entreprises ou structures du territoire ont développé ou participent à des pôles d'excellence. Le Grand Port Maritime de Dunkerque est intégré au pôle de compétitivité mondial I-TRANS, dans le volet logistique. La société Arc International participe au pôle de compétitivité MAUD sur les matériaux durables. La Société Roquette est chef de file du programme BIOHUB pour le développement de nouveaux procédés dans le domaine de la biochimie. Elle participe également, avec le groupe Bonduelle, au projet «NutraHub» sur les risques d'obésité et les maladies liées à l'alimentation.

Au niveau des collectivités, la CUD a identifié plusieurs filières d'excellence en lien avec ses atouts locaux pour diversifier son économie et gagner de nouveaux domaines d'expertise. Le secteur de l'énergie est particulièrement concerné.

Le pôle d'excellence régional « Énergie 2020 », labellisé en 2011 doit permettre d'accompagner le développement des entreprises du domaine des énergies renouvelables en lien avec ECOPAL qui travaille déjà dans le domaine de l'écologie industrielle.

La mise en fonctionnement du terminal méthanier en 2015 permettra la création d'un Institut technologique du froid (INNOCOLD) de niveau européen. Avec l'IRENI, le territoire développe une expertise dans l'environnement industriel et notamment ses impacts sur la qualité de l'air et la santé.

Le développement de l'éolien offshore devrait permettre la diversification énergétique du territoire et jouer un rôle dans l'accompagnement des entreprises régionales dans cette filière, en adaptant le port pour le transport des constructions.

Le projet utilisant la technologie hythane, expérimentée sur les bus urbains, pourrait faire l'objet d'un déploiement industriel dans le domaine des déplacements mais aussi de l'habitat.

En lien avec la filière énergétique, la CUD souhaite investir dans le domaine de l'éco construction, en participant à la réhabilitation thermique des logements du territoire. Ce secteur est par ailleurs une filière privilégiée par la Flandre Intérieure et le Pays des Moulins de Flandre pour diversifier l'économie du bâtiment et développer de nouveaux savoir-faire.

Enfin, la CUD souhaite également investir dans la filière « Tube » en participant à l'essai de nouveaux matériaux.

Ces choix s'inscrivent bien dans la volonté du territoire de tirer parti des emplois et métiers de l'économie verte et durable. Entre 2000 et 2010, l'évolution des effectifs salariés de la région des principaux secteurs verts[94] a nettement progressé comparée à la moyenne nationale, mais avec des disparités importantes. Les plus créateurs d'emplois sont : les activités de l'énergie renouvelable (+ 127%)[95], des transports (+ 55%), de la protection du patrimoine naturel (+ 30%), de la recherche/développement et l'analyse (+ 27%), de la gestion des déchets et le traitement de l'eau (+ 17%), et du bâtiment (+ 15%). Sur cette période 13 000 emplois ont été créés en Région, les secteurs les plus porteurs étant ceux liés à la maîtrise de l'énergie (éco-construction et énergies renouvelables).

Une étude[96] menée par ailleurs en 2011, sur les marchés de la construction durable, montre que sur la CUD, les rénovations et construction à performance énergétique et qualité environnementale représentaient environ 17% du chiffre d'affaires du secteur du bâtiment. Cette part pourrait atteindre 40% à l'horizon 2014. Une part importante des établissements de la construction avaient suivi ou prévu de suivre des formations pour préparer cette évolution.

94 - L'économie dite "verte" rassemble deux types d'activités : les éco-activités, ayant pour but la protection de l'environnement (principalement les secteurs des énergies renouvelables, recyclage et valorisation énergétique des déchets, dépollution des sites, assainissement de l'eau), auxquelles sont ajoutées les activités produisant des biens et services dits favorables à la protection de l'environnement (travaux d'isolation, d'étanchéité, fabrication des biens adaptés comme les chaudières, transport, agriculture, etc.).

95 - Repères & Analyses, Direction régionale Nord-Pas-de-Calais, les emplois de l'économie verte en Nord – Pas-de-Calais en 2011.

96 - De l'analyse des marchés de la Construction Durable au diagnostic de la montée en compétence dans les métiers du Bâtiment et des ENR à l'horizon 2014 sur 30 territoires, juin 2011, Réseau National des Cellules économiques Régionales de la Construction

L'économie sociale et solidaire, un secteur qui emploie plus encore qu'en région

L'économie sociale et solidaire (ESS) comptabilise 14 139 emplois en 2009 dans l'arrondissement. L'ESS est particulièrement présent dans le domaine de l'action sociale et à travers des structures d'insertion par l'activité économique. Elle se caractérise par une forte proportion d'associations, employant majoritairement des femmes et proposant plus fréquemment des postes à temps partiel. La part des établissements relevant de l'ESS atteint pour la CUD 9,8% (contre 9,6% en région), mais demeure plus faible dans les deux Pays qu'en région. Dans le Pays Cœur de Flandre et la CUD, l'ESS représente 11,8% et 11,9% du total des emplois, grâce à des établissements employant un plus grand nombre de salariés.

Figure 48 : Les établissements de l'économie sociale et solidaire dans les EPCI

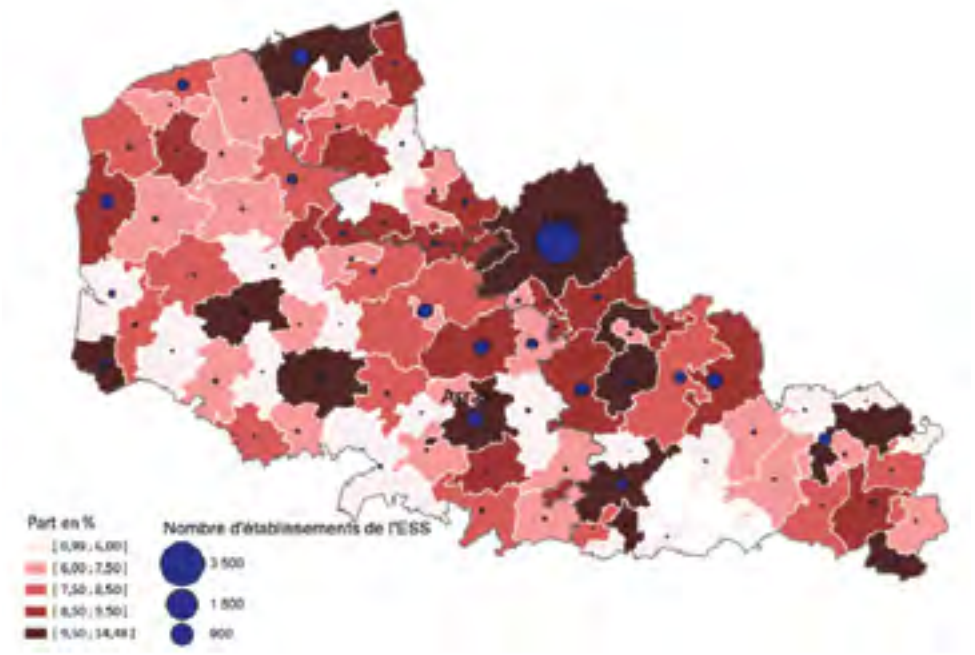

Figure 48 bis : Les postes de l'économie sociale et solidaire dans les EPCI

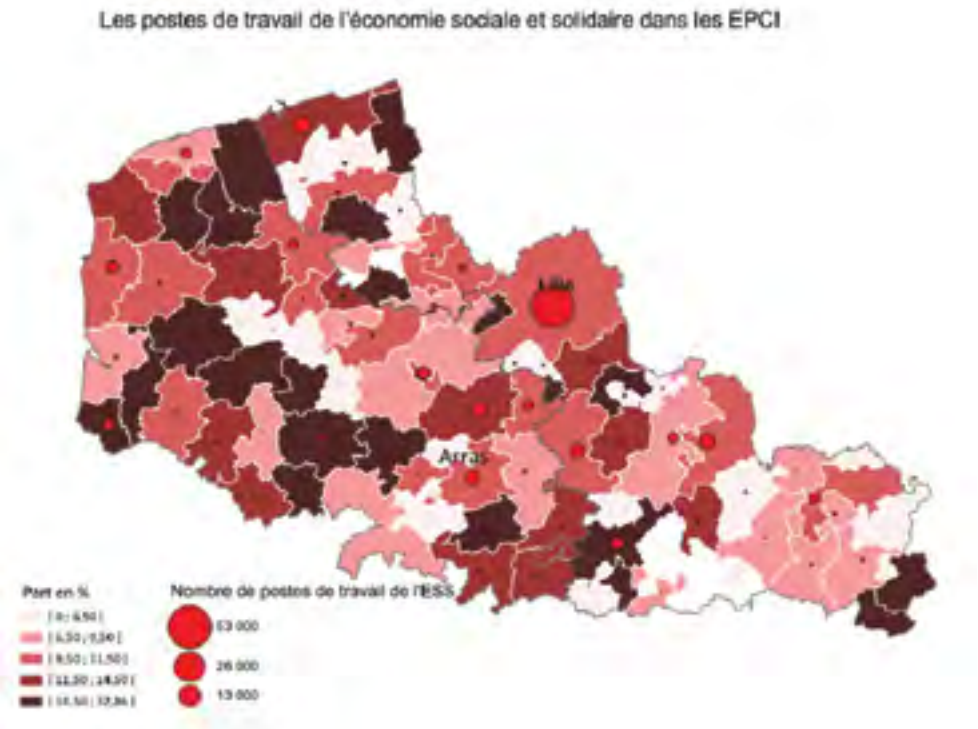

Source : DESIR « cartographie de l'ESS en Région Nord – Pas-de-Calais, éd. 2011 » (Base INSEE CLAP 2009)

Les emplois dans l'ESS sont globalement présents partout dans l'arrondissement (particulièrement à Hazebrouck, où l'ESS atteint 20% des emplois), sauf pour les communautés de communes de la Colme et du Pays des Géants, où son poids reste très faible (1,2% et 5,6%).

Plusieurs dispositifs d'accompagnement existent au niveau régional :
• des outils financiers et d'essaimage de Nord Actif ;
• des dispositifs locaux d'accompagnement.

Au niveau local, la Flandre Maritime s'appuie sur Entreprendre ensemble pour accompagner le développement de l'ESS. Cette structure porte avec la CUD le plan DESSINE[97] destiné à développer l'ESS. L'objectif partagé des acteurs de l'ESS est de disposer d'un opérateur sur l'ESS dans la Flandre Intérieure en 2012-2013.

97 - Plan Dunkerquois de l'Economie Sociale et Solidaire Innovante (DESSINE)

Enfin, les petites structures associatives (moins de 5 salariés) manquent d'appui pour se développer. Le Département envisage de mettre en place un dispositif spécifique pour les aider à concrétiser leur projet (études de faisabilité).

Des outils d'accueil, de création et de promotion d'entreprises encore insuffisants

La dynamique entrepreneuriale est relativement faible sur l'arrondissement, malgré la présence de plusieurs acteurs. Les Chambres consulaires (Chambres de Commerce et d'Industrie et Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat) et les Boutiques de Gestion Espace (BGE), accompagnent les créateurs d'entreprises dans leur réflexion sur l'ensemble du territoire. La BGE Flandre Création couvre le CUD et la BGE Hauts de France celui des deux Pays.

De la même manière, les Plateformes d'initiatives locales Flandre Initiatives et Flandre Intérieure Initiative, apportent des soutiens financiers aux premiers développements des créateurs d'entreprises sur l'ensemble de l'arrondissement.

En matière d'accueil et d'hébergement d'entreprises, toutes les intercommunalités ont la compétence aménagement et développement de zones d'activités, mais les situations sont plus contrastées. L'offre est globalement importante, mais les potentiels diffèrent entre le littoral et le reste du territoire. Sur la CUD, le Grand Port Maritime dispose encore de réserves foncières importantes, dont il projette le développement à travers son projet stratégique. Les zones d'activités de la CUD ont encore des capacités pour accueillir des activités.

Sur le reste du territoire, les réserves foncières dans les zones d'activités sont plus limitées, malgré un maillage important, notamment en Flandre Intérieure.

Pour l'accueil d'entreprises en création, le territoire compte une Ruche Départementale à Saint-Pol-sur-Mer, une couveuse et une pépinière d'entreprises à Hazebrouck. Un projet de couveuse est porté sur la ville de Dunkerque et une pépinière est en projet à La Gorgue.

Dans le domaine de l'hébergement, la CUD dispose de son hôtel des technologies et projette la construction d'un hôtel d'entreprises tertiaire à proximité de la gare de Dunkerque. La Communauté de Canton de Bergues projette la réalisation d'un atelier relais sur une de ses zones d'activités.

Afin d'accompagner le développement et la promotion d'entreprises sur le territoire du SCoT de la région Flandre Dunkerque, la structure Dunkerque Promotion intervient. En Flandre Intérieure, il n'existe pas ce type de structure, mais un projet d'agence de développement économique est en réflexion.

Un réseau en Haut et Très Haut Débit en structuration à l'échelle régionale

La desserte du territoire par le réseau internet est aujourd'hui inégale. Si les secteurs urbains sont desservis, il existe encore des zones peu ou pas « connectées » en secteur rural. Au 1er décembre 2011, vingt-sept communes de l'arrondissement ont été accompagnées pour résorber les zones d'ombre de leur territoire grâce à plusieurs technologies[98].

Des réseaux d'initiative publique[99] (RIP) ont été mis en place par les collectivités pour porter et financer des projets. 175 kilomètres de fibre optique ont été installés sur le réseau Très Haut Débit (THD) de la CUD. Trois communes (Coudekerque-Village, Bourbourg et Craywick), auparavant non éligibles à l'ADSL, ont été considérées comme prioritaires et disposent désormais d'un accès Haut Débit via des solutions de montée en débit. Inauguré en octobre 2011, un RIP permettra à terme de couvrir trois cents sites publics et quarante-cinq zones d'activité sur le littoral (18 communes concernées).

Des travaux de passage en fibre optique sont prévus en 2013 pour Dunkerque et 2015 pour le reste de la CUD, en zone d'initiative privée.

L'équipement complet du territoire, en Très Haut Débit, y compris dans les zones où les opérateurs de télécommunication ne proposent aucun investissement, mobilise la Région et les Départements du Nord et du Pas-de-Calais à travers le schéma Directeur de Très Haut Débit[100].

Le futur schéma directeur THD fixe à 2025 la couverture intégrale du territoire en fibre optique. L'évolutivité des réseaux se fera en deux phases. Une première phase de montée en débit d'au moins 8Mbs aboutira en 2018 dans les zones où la fibre optique ne sera pas déployée en priorité. Trente-neuf communes de l'arrondissement sont concernées. La seconde phase correspondant à la couverture totale en THD s'achèvera en 2025.

Figure 49 : Services d'accès à internet au 01/01/2012, dans le département du Nord

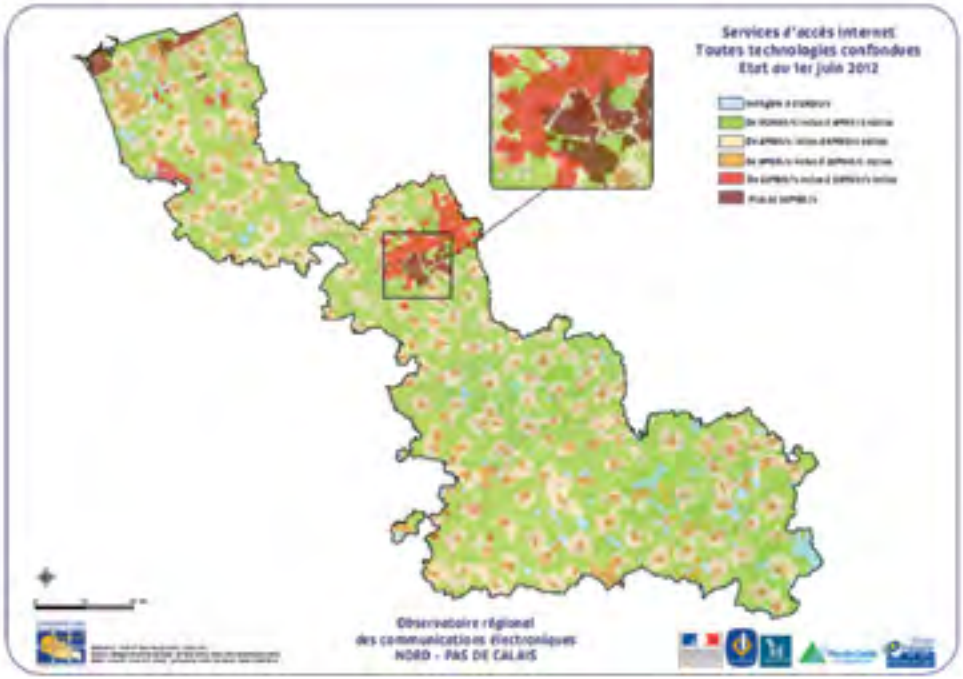

98 - Source: Région Nord – Pas-de-calais avril 2012 - Communes accompagnées et technologies employées pour résorber les zones d'ombre :
• satellite : Nieurlet
• NRA–Zo : Morbecque, Vieux-Berquin, Brouckerque, Looberghe, Drincham,
• Cappelle-Brouck, Bourbourg, Holque, Millam, Coudekerque-village
• Radio : 8 communes en Flandre intérieure et 8 en Flandre maritime

99 - Les principaux objectifs de ces Réseaux d'Initiative Publique sont de construire des réseaux permettant d'atteindre les sites cible (zones d'activité, établissements publics, centraux téléphoniques...) ou de couvrir les « zones blanches », les zones où une connexion Internet de base ou une couverture mobile n'est pas disponible.

100 - Ce schéma permet de répartir, entre acteurs publics et opérateurs privés, les aménagements à réaliser pour que l'ensemble de la région soit complètement équipée en fibre optique d'ici 2025.

Figure 50 : Schéma Directeur du très haut débit en Nord – Pas-de-Calais, déploiement à 5 ans et 10 ans dans la zone d'initiative régionale

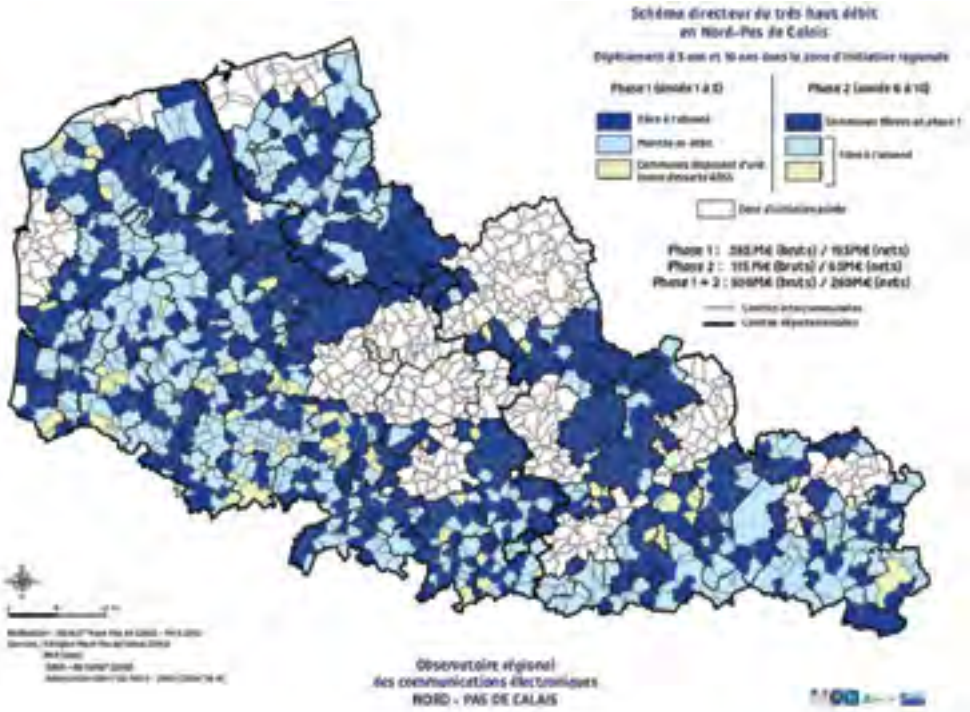

III. Une offre culturelle et sportive variée, mais déséquilibrée entre le littoral et le reste de l'arrondissement

Une offre culturelle dense

Le territoire est particulièrement riche en pratiques et évènements culturels avec chaque année des centaines de spectacles professionnels et une cinquantaine d'évènements et de festivals.

Beaucoup d'équipements structurants existent sur la CUD (Musées, scène nationale Le Bateau Feu, Jazz Club,…), formant un contraste avec un territoire plus rural en développement.

Le développement culturel est fédéré à l'échelle de chaque Pays par deux réseaux départementaux de développement culturel en milieu rural initiés par le Conseil général. Il s'agit du Pays des Moulins de Flandre et du centre André Malraux en Flandre Intérieure. Une réelle vitalité culturelle existe mais elle est rendue moins lisible du fait de la carte intercommunale actuelle. Des projets culturels de territoire sont en cours de définition par ces deux réseaux départementaux. Le Pays Cœur de Flandre s'est par ailleurs positionné sur le patrimoine.

Au travers de programmes de coopération, les deux Pays travaillent ensemble et au-delà avec la Belgique grâce au réseau transfrontalier Interreg Flamuse ; ils proposent un festival de « Musique au Musée » dans une vingtaine de lieux dont deux belges.

La CUD mise sur le développement culturel, au travers notamment de Dunkerque Capitale Régionale Culturelle 2013. Elle est maître d'ouvrage de grands équipements culturels et engage des actions de développement et de rayonnement de la culture sur son territoire en lien avec les communes. Elle développe également une politique de lecture publique et soutient de nombreux acteurs culturels (Jazz Club, Quatre Écluses, Fructose, le Bateau Feu, La Plateforme, Studio 43).

L'agglomération dunkerquoise porte une nouvelle ambition dans le domaine de l'art contemporain. Dunkerque accueillera prochainement le Fonds Régional d'Art Contemporain (FRAC) au sein de l'AP2[101], y associant le Lieu d'Art et d'Action Contemporaine (LAAC) et en collaboration avec l'école Régionale des Beaux-Arts (ERBA). Cette dernière prend aujourd'hui une nouvelle dimension régionale avec la création de l'École Supérieure d'Art Nord – Pas-de-Calais Dunkerque Tourcoing.

Parmi les 282 opérateurs culturels repérés sur l'agglomération dunkerquoise, 47% agissent dans les pratiques amateurs organisées. Ils sont associatifs à 75%, publics à 20% et privés à 5%.

Les problématiques d'accès pour tous à la culture existent sur l'ensemble de l'arrondissement, qu'elles soient d'ordre physique, financier, psychologique ou social. Pour y remédier, un travail de sensibilisation et de médiation pour les jeunes, en et hors temps scolaire, est assuré par les acteurs culturels, avec un soutien volontariste des communes. Des résidences ou missions d'artistes sont organisées pour travailler avec les scolaires et les habitants sur la perception du territoire ou la sensibilisation à l'art. Des formations à la médiation culturelle sont proposées aux acteurs sociaux et culturels du territoire. Néanmoins ces dernières manquent encore de structuration.

En Flandre Intérieure, le Centre Socio-Éducatif d'Hazebrouck porte un réseau départemental d'insertion par la culture et de diffusion culturelle en milieu rural, le projet d'insertion par la culture contribue au développement du réseau culture/insertion en Flandre-Lys. En Flandre Maritime rurale, un réseau d'insertion par la culture est en cours de création.

Les professionnels déplorent un manque de moyens et l'absence de politiques culturelles. Seules quelques villes et la CUD ont un service culturel structuré et les dépenses culturelles communales sont hétérogènes, s'échelonnant entre 0 et 333 € / habitant en fonctionnement[102].

Des réseaux en matière de cinéma, de lecture, de musées, d'écoles de musique proposent des programmations ou mènent des actions communes. Néanmoins, l'offre culturelle est encore trop souvent communale, menée sans cohérence territoriale.

101 - Ancien atelier de préfabrication n° 2 des chantiers navals de Dunkerque

102 - Source Etude du développement culturel dans l'agglomération dunkerquoise - diagnostic CRéACTION mai 2006

Des pratiques culturelles vivantes et variées

En lecture publique, dans les bibliothèques développées en partenariat avec la Médiathèque départementale du Nord (MdN)[103] (communes de moins de 10 000 habitants), les fréquentations et taux d'inscrits sont supérieurs au niveau national et départemental (19,7% de la population des communes concernées de l'arrondissement contre 16% en France et dans le Nord). Ce taux est toutefois en baisse depuis quelques années. Sur le littoral, certaines collectivités assurent la gratuité de leurs médiathèques et bibliothèques. La dépense publique y est aussi plus importante (plus de 2,79 euros par an et par habitant contre 2,11 euros dans le Nord). La couverture en équipements de lecture publique est globalement satisfaisante, plus de 70 bibliothèques-relais de la MdN et plusieurs constructions ont été réalisées de 2005 à 2010. Quelques manques persistent néanmoins sur les Communautés de communes de l'Houtland, du Canton de Bergues et la CUD. Des équipements plus structurants sont attendus dans les secteurs d'Estaires et d'Hondschoote. Le travail en réseau intercommunal est aujourd'hui quasi inexistant, malgré la création de réseaux de lecture publique en cours dans la CUD et autour de Bailleul.

En Flandre Intérieure, il est à noter l'existence de nombreuses manifestations annuelles, rassemblant lecteurs, écrivains et éditeurs. En Flandre Maritime, « Esquelbecq village du Livre » propose un nouveau modèle de développement d'offre culturelle.

La Villa Marguerite Yourcenar accueille chaque année quinze écrivains en résidence, désignés par un jury de dix personnalités du monde littéraire européen. Les auteurs lauréats mènent à leur terme leur projet d'écriture durant une période d'un ou deux mois dans la propriété d'enfance de Marguerite Yourcenar. En lien avec la MdN, la Villa développe son ancrage territorial en renforçant sa collaboration avec les villes, les scolaires et les associations pour animer, fédérer les actions et donner le goût de la lecture.

La pratique du conte est vivante sur le territoire et en fait aussi une partie de son originalité. Le festival « Conteurs en campagne », manifestation itinérante fête sa vingtième édition. Le festival « Détours et raccourcis » autour de Cassel a fêté sa dixième édition au cours de l'été 2012.

103 - Source : évaluation du Plan de Développement de la Lecture Publique, 2011

Sur le littoral, « Les 4 Écluses » porte des projets de diffusion professionnelle, offre des locaux de répétition et de résidence et accompagne des artistes en voie de professionnalisation. Néanmoins, les groupes musicaux locaux peinent à trouver des lieux pour répéter ou se produire dans des lieux de musique amplifiée, surtout en Flandre Intérieure.

On compte plusieurs centaines de structures d'enseignement culturel bien réparties sur le territoire. La majorité concerne l'enseignement de la musique, de la danse et du théâtre. En complément de ces structures, des actions plus larges sont entreprises sur le littoral à travers la mise en place d'un Contrat Local d'Education Artistique. Il s'agit par là de sensibiliser les plus jeunes à toutes les pratiques artistiques pour développer leur intérêt pour l'art en général.

Une offre d'équipements sportifs déséquilibrée et des pratiques contrastées entre milieux urbain et rural

Le territoire de la CUD et les communes la composant se mobilisent fortement sur la question du sport, à la fois comme élément majeur de la qualité de vie, mais aussi comme source de rayonnement et de développement du territoire.

Cette dynamique, portée par un tissu associatif dense, s'appuie sur la réalisation de grands équipements, le soutien de clubs d'envergure nationale, voire internationale (Basket Club Maritime, l'US Dunkerque pour le handball…) et l'accueil de compétitions de haut niveau et de sportifs internationaux.

Le littoral compte le complexe Sportica de Gravelines, la base d'aviron du Parc de l'Aa, la piscine Paul Asseman ou le stade de Flandre. Le projet de construction de l'ARENA (salle d'agglomération de 10 000 places) doit venir compléter et donner une nouvelle envergure pour le territoire en matière d'équipements sportifs structurants. Le territoire a accueilli par ailleurs les championnats de France de natation, les championnats du Monde de Handball et des manifestations comme le tour de France à la voile, ou les 4 jours de Dunkerque. Par ailleurs, ce territoire dispose de nombreux équipements sportifs de proximité. Enfin, la façade maritime offre la possibilité d'accéder à des sports nautiques ou de voile.

Figure 51 : Equipements sportifs sur l'arrondissement de Dunkerque

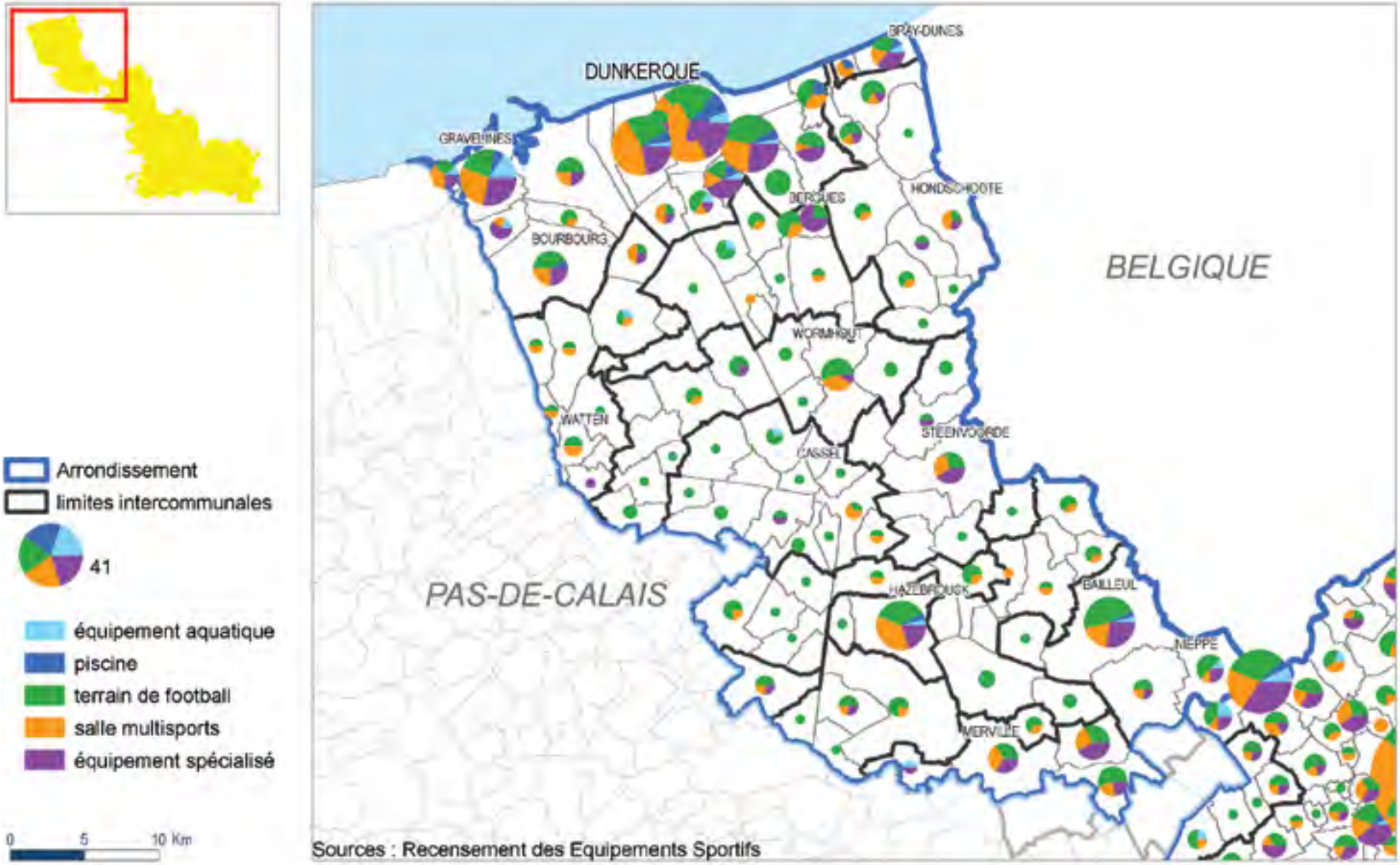

Sur le reste du territoire, les pratiques sportives sont nombreuses, portées par un dynamisme associatif, mais les équipements structurants ainsi que les grands clubs sont relativement rares. Le territoire compte plusieurs bases de loisirs, existantes ou en projet, sur les thématiques de l'eau (Haverskerque) ou de l'aéronautique par exemple (Merville), des complexes équestres renommés[104] ainsi que des clubs de dimension nationale comme celui de handball d'Hazebrouck.

Quasiment toutes les communes du territoire sont dotées d'au moins un équipement sportif. Ce constat résulte notamment des interventions du Département en la matière ; que ce soit pour permettre la pratique de l'Education Physique et Sportive au collège mais également pour faciliter l'accès au sport pour tous en soutenant les projets d'équipements sportifs de proximité (Fonds Départemental Spécifique aux Équipements Sportifs).

Dans le cas des piscines, on dénombre 15 bassins de natation dans la CUD, principalement à Dunkerque. En dehors de la CUD, deux équipements existent, sur Bailleul et Hazebrouck ; un projet est à l'étude sur la CC Flandre-Lys.

En milieu rural, les pratiques sportives sont souvent limitées à la pratique des sports les plus répandus et populaires. Le Pays des Moulins de Flandre initie aujourd'hui une réflexion sur la pratique de sports plus « confidentiels » en imaginant la mutualisation de moyens humains pour l'apprentissage de disciplines, comme le tennis ou le rugby par exemple. L'idée serait d'employer pour plusieurs communes, des entraîneurs spécialisés. Les « Animations Sportives du Département » sont également proposées pour initier les enfants aux pratiques sportives.

Des loisirs de plein air en structuration et une offre de randonnée riche

En complément des pratiques sportives classiques, les loisirs de plein air et la randonnée contribuent à la qualité de vie des habitants et à l'attractivité du territoire, notamment d'un point de vue touristique.

Dans le domaine de la randonnée, le Département joue le rôle de chef de file à travers la mise en œuvre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées (PDIPR). Ce réseau est en effet structurant, même si des initiatives locales de création de boucles de promenades existent.

L'offre de randonnée pédestre peut aujourd'hui être considérée comme satisfaisante, même si l'entretien et la préservation des cheminements pourrait être améliorés en lien avec les acteurs locaux. L'ensemble du territoire, à l'exception des espaces urbanisés est couvert par des circuits valorisés. Le territoire est par ailleurs traversé par cinq itinéraires de grande randonnée (dont un en boucle) et a fait l'objet du développement d'une nouvelle forme de randonnée sur mesure en lien avec la Belgique. Dans le cadre du projet transfrontalier MIRRA, deux réseaux de randonnée à la carte ont vu le jour sur les secteurs des dunes de Flandre et des Monts de Flandre. Deux autres devraient compléter l'offre à la fin de l'année 2013 : la Vallée de l'Yser et le Pays du houblon. Le principe de randonnée à la carte se développe également dans le cadre du PDIPR.

L'offre de randonnée pédestre est valorisée à la fois par un tissu associatif très présent qui organise de nombreuses manifestations et à travers des initiatives originales, comme le réseau de « cafés rando ». Ces derniers offrent un accueil et une information aux randonneurs tout au long des circuits. Ce principe, développé en Flandre devrait essaimer sur les autres territoires du Nord.

Le Département développe par ailleurs des actions de valorisation des Espaces Naturels Sensibles à travers les programmes « Offrons la Nature aux collégiens », « Nature et Handicap» ou encore « Les Rendez-vous Nature ». Ces itinéraires de randonnée sont aussi des supports pour l'action sociale avec le développement d'animations autour de la parentalité ou autour de la santé qui ont déjà été menées et pourraient être renforcées.

L'offre cyclotouristique est aujourd'hui en restructuration, de nombreux itinéraires existent mais peu sont réellement valorisés. Dans le cadre du schéma régional, la mise en place d'une véloroute voie verte Dunkerque/Armentières est aujourd'hui étudiée par le Département et ses partenaires (intercommunalités, Région,…). Il s'agit, à travers cet axe nouveau, de valoriser également les boucles cyclotouristiques existantes. Le lien avec les circuits déjà aménagés en Belgique sera également recherché. Enfin une véloroute européenne le long du littoral tarde à être aménagée.

104 - Strazeele accueille notamment une étape du Grand National

Figure 52 : Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée – Offre pédestre

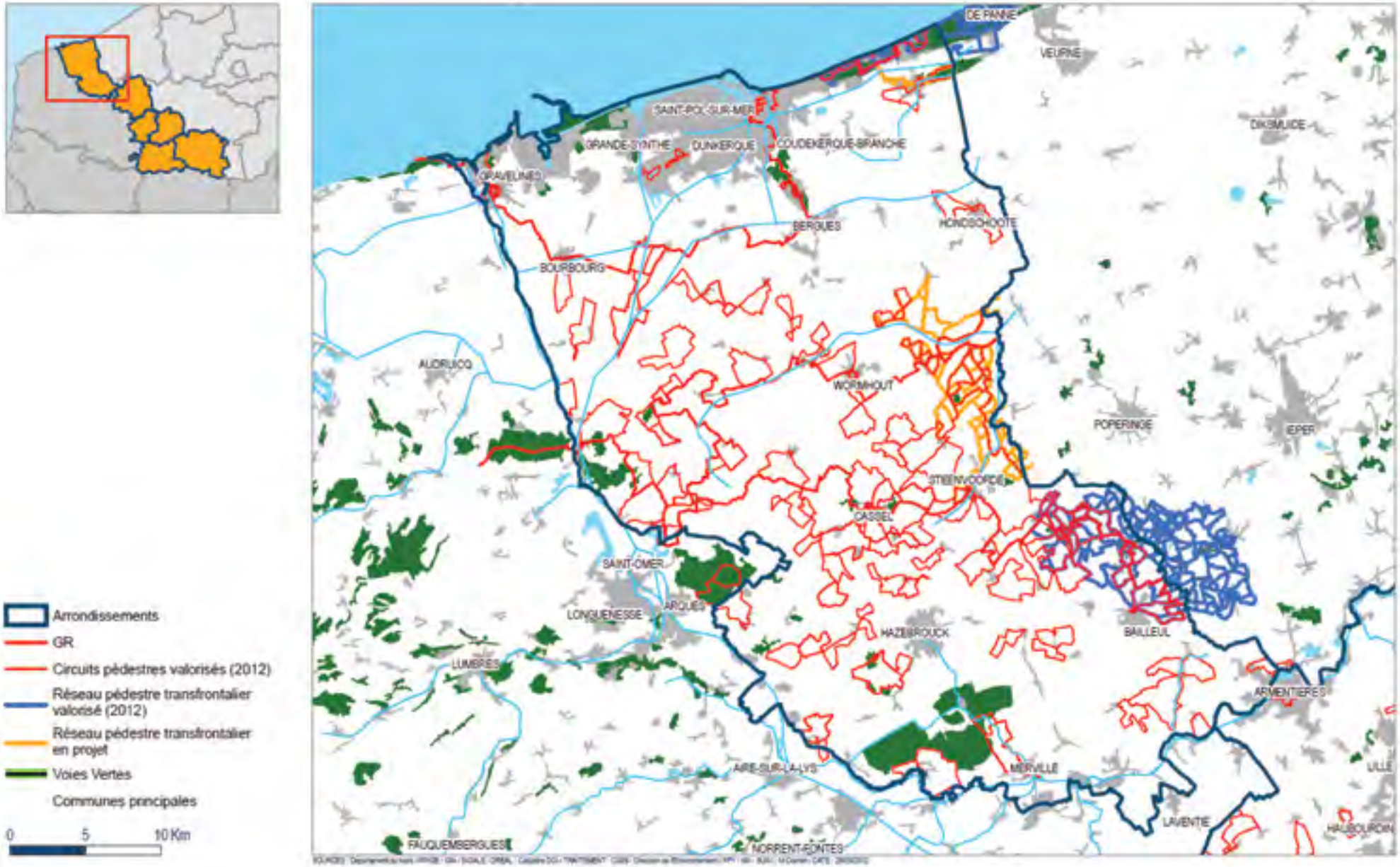

Figure 53 : Tracés des véloroutes - voies vertes en Nord – Pas-de-Calais

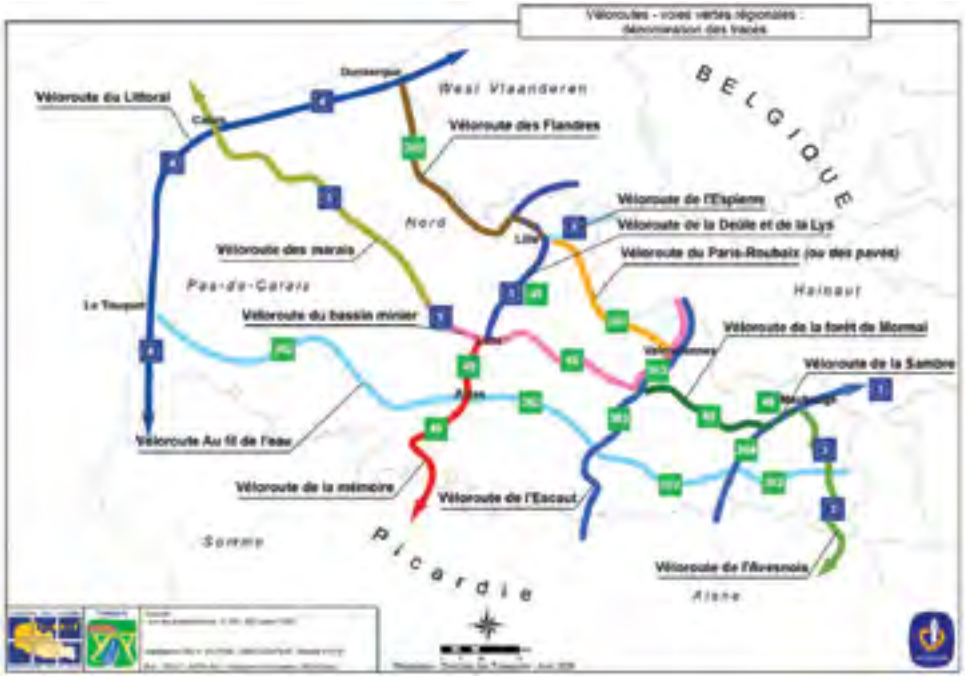

L'offre VTT est peu développée, du fait d'une part du contexte topographique peu favorable, hormis sur les monts de Flandre, mais aussi par le manque de partenaires locaux avec qui construire une offre permanente.

La randonnée équestre est peu présente, peu de liens existent entre l'offre de circuits et les services associés (hébergement des chevaux, restauration...).

De nombreuses activités de plein air se développent, parfois de façon spontanée. Elles posent la question de la cohabitation des usages sur les sites de nature et la mise en réseau d'équipements de loisirs. À ce titre, la mise en place prochaine de la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI) permettra de mieux structurer ces usages. D'autres acteurs sur le littoral ont une démarche volontariste pour mettre en place de véritables stratégies autour de ces activités. Des diagnostics territoriaux sont en cours de réalisation sur les secteurs des Rives de l'Aa, des dunes de Flandre et du Bois des Forts.

IV. Deux territoires touristiques distincts, aux multiples potentiels touristiques parfois communs

L'arrondissement de Dunkerque bénéficie d'une localisation avantageuse au sud d'un vaste espace nord européen densément peuplé, à proximité de la métropole lilloise, de la Belgique et de l'Angleterre et profite d'une bonne desserte routière, ferrée et maritime.

Il est organisé en deux territoires touristiques : Flandre – Côte d'Opale pour le littoral et Pays de Flandre pour la plus grande part de l'arrondissement.

Une destination touristique, la Flandre-Côte d'Opale et un territoire qui s'inscrit en complémentarité des destinations voisines, le Pays de Flandre

Si les qualités naturelles et paysagères du littoral sont connues, le « Pays de Flandre » n'hésite pas à mettre en avant la diversité de ses patrimoines, de ses paysages et de ses sites remarquables. L'offre de randonnée et de loisirs de plein air y est importante et est à destination aussi bien des habitants que des touristes, mais ne génère aujourd'hui pas beaucoup de retombées économiques.

Dans le cadre des activités touristiques ces atouts sont valorisés différemment de l'usage quotidien. Seuls quelques circuits de randonnée, les plus remarquables sont véritablement valorisés, et proposés dans le cadre de circuits touristiques plus complets (hébergement, restauration,…). Parmi les équipements majeurs, la base de plein air nature de Morbecque accueille par exemple plus de 50 000 visiteurs par an.

Le tourisme balnéaire génère une économie touristique et de nombreux hébergements.

Les loisirs sportifs drainent quand à eux 21% de la fréquentation des loisirs sportifs du Nord. Le long des 35 kilomètres de façade maritime, les activités nautiques sont nombreuses (25 clubs nautiques) et deux sites (Dunes de Flandre et Gravelines) sont labellisées France Station Nautique. Dunkerque accueille par ailleurs chaque année le départ du tour de France à la Voile.

Le tourisme de plaisance est bien développé, à travers le port de plaisance de Dunkerque (625 postes d'amarrage sur trois sites) et celui de Gravelines (450 postes d'amarrage sur 3 sites). Tous deux participent au réseau Plaisance Côte d'Opale et ont été labellisés « Gold Anchor Awards » par la Grande-Bretagne en 2010. Une augmentation de la capacité d'amarrage est en projet (400 anneaux) afin de conforter cette orientation touristique. La CUD souhaite par ailleurs davantage investir afin de développer un pôle de référence régionale sur les métiers et compétences de la plaisance.

En matière de tourisme fluvial, des visites du port de Dunkerque à bord du Texel et des croisières sur le canal de Bergues entre Dunkerque et Bergues à bord du Rijsel sont organisées. Sur le Pays de Flandre, le tourisme fluvial a augmenté depuis 2000, où l'on est passé de quelques mouvements de bateaux à quelques centaines par an sur le canal de Neuffossé. Il existe des haltes nautiques à Estaires, Merville, Sailly, des ports de plaisance à Haverskerque, Watten et Bergues. Malgré une hausse des trafics, les fréquentations restent parmi les plus basses de l'Eurorégion. Le tourisme fluvial offre donc encore des potentiels de développement intéressants.

Si les filières de loisirs/détente sont prédominantes pour le tourisme de Flandre, elles sont suivies par l'offre culturelle et les musées.

Plusieurs sites et équipements culturels bénéficient d'une fréquentation significative. Il s'agit notamment du musée portuaire et des 3 bateaux de Dunkerque, du Lieu d'Art et d'Action Contemporaine de Dunkerque, du Musée aquariophile de Dunkerque, du Beffroi et du Carillon de Bergues. On peut également citer le Parc zoologique de Dunkerque Grand Littoral. Ces sites accueillent entre 20 000 et 80 000 visiteurs par an. À cette offre culturelle variée et de qualité, s'ajoute des manifestations de renom et des réseaux de théâtre et de musique, avec un positionnement de pôle de création et d'art contemporain.

En Pays de Flandre, le Musée départemental de Flandre a rouvert en 2010 et est rapidement devenu un équipement structurant au niveau local mais également régional, accueillant plus de 55 000 visiteurs en 2011. Sa renommée dépasse même les frontières car il compte de nombreux visiteurs belges et néerlandais. De nombreux musées couvrent également ce Pays sur des thématiques variées et des partenariats existent avec les musées belges voisins.

Flandre Côte d'Opale et Pays de Flandre présentent tous deux des atouts pour le tourisme de mémoire, encore peu valorisés (batterie, forts, bataille de la Peene, la plaine aux Bois…). En Pays de Flandre quelques circuits de randonnée thématiques ont été réalisés.

En matière de tourisme religieux, l'abbaye du Mont des Cats reçoit plus de 30 000 visiteurs et figure en bonne position régionale dans ce domaine.

Dunkerque s'impose comme la deuxième ville de Congrès du Nord, disposant d'équipements majeurs dont le Kursaal. Elle a accueilli environ 10 000 participants congressistes en 2010.

Le tourisme d'affaires représente 63% du taux d'occupation de l'hôtellerie sur Dunkerque et la ville fait partie de « France Congrès », association des maires de villes de congrès. Elle est membre à la Conférence Nationale Permanente du Tourisme Urbain.

La ville présente par ailleurs des atouts en matière de tourisme urbain à travers son patrimoine de la reconstruction et sa situation de ville portuaire.

À ces nombreuses filières peut s'ajouter un fort savoir-faire festif avec la tenue d'une multitude d'évènements traditionnels ou carnavalesques et d'une manifestation fédératrice commune aux deux Pays : Tradi-Flandre (4e édition en 2012). La gastronomie (terroir, recettes, lieux typiques) est également valorisée comme élément d'identité fort.

Dans le cadre du projet européen Heroes 2C, l'association Tourville à Gravelines, the Medway Queen Preservation Society (MQPS) en Angleterre, De Steenschuit et le VDAB en Belgique ont créé un partenariat transfrontalier sur le patrimoine maritime, l'insertion sociale et le tourisme. À Gravelines, le chantier naval de construction du Jean BART, vaisseau de la marine royale de Louis XIV, est un projet de développement à la fois économique, social, culturel et touristique.

Au total, ces différents atouts font du littoral le deuxième pôle touristique du Nord, derrière la métropole lilloise, alors que le Pays de Flandre peine encore à s'imposer comme une destination touristique à part entière. Une plus grande complémentarité est attendue par les professionnels entre le littoral et milieu rural autour d'une identité flamande.

Des acteurs présents et structurés

Plusieurs types d'acteurs locaux structurent le paysage touristique :

- La CUD a investi le tourisme au travers de la compétence économique et s'est dotée d'un service à part entière. Les CC Flandre-Lys et la CC de Flandre ont aussi pris la compétence tourisme. Deux syndicats d'investissement et de gestion d'équipement (Rives de l'AA et Dunes de Flandres) s'investissent plus particulièrement dans le domaine du nautisme.

- Le Pays Cœur de Flandre et le Pays des Moulins de Flandre développent une stratégie touristique commune.

- Les offices du tourisme (OT) et syndicats d'initiatives (SI) couvrent la grande majorité des communes. Accompagnés par l'UDOTSI, ils sont des animateurs de leur territoire, souvent à une échelle intercommunale (22 OT intercommunaux en 2010). On peut noter une progression particulièrement forte des OT 3* et l'OT de Dunkerque, classé 4*, Office de Pôle et en charge de la filière du tourisme d'affaires.

- Les deux Chambres de Commerce et d'Industrie accompagnent également les acteurs du territoire au travers de leurs « conseillers tourisme » essentiellement hôtels, cafés, restaurants).

Par ailleurs, le fonds de promotion touristique fonctionne très bien sur la zone.

Le partenariat touristique sur le littoral fonctionne bien autour de l'appellation « Flandre Côte d'Opale » même si elle fait débat entre les partenaires. Pilotée par la CUD et impliquant de nombreux acteurs, elle vise à assurer la promotion de la destination « Dunkerque Flandre Côte d'Opale ». Les OT de Dunkerque et Gravelines disposent par ailleurs chacun d'un schéma local de développement touristique. Le travail en partenariat avec la Belgique (Côte à côte, Westhoek sans frontière, réseau MIRRA…) fonctionne également bien.

Depuis 2006, le Pays Cœur de Flandre et le Pays des Moulins de Flandre travaillent autour de la destination « Pays de Flandre » et ont développé des outils de promotion communs (www.paysdeflandre.fr.) Aujourd'hui, les acteurs travaillent sur de nouvelles actions communes et les OT s'organisent en réseau pour la commercialisation ou l'observation économique (OT de Bailleul et Steenwerck). Ils sont aujourd'hui fédérés au sein de Hauts de Flandre tourisme pour mutualiser la promotion de la destination.

Plusieurs actions de jumelage ou de projets transfrontaliers sont engagées en commun avec la Flandre belge pour essayer d'attirer davantage de clients flamands néerlandophones. Des projets de travail commun avec la Flandre Côte d'Opale sont évoqués sur des actions ciblées autour du tourisme de mémoire ou d'actions culturelles par exemple.

Une étude de redéfinition de la stratégie touristique du Pays de Flandre est en cours et il apparaît d'ores et déjà nécessaire de veiller à une meilleure visibilité au sein de l'Eurorégion en positionnant le territoire touristique de Flandre en complémentarité des territoires voisins.

À l'échelle de l'arrondissement, un travail en commun est prévu par les acteurs cités, sur la cohérence entre territoires touristiques, notamment en lien avec le Groupement Européen de Coopération Transfrontalière.

Un niveau d'hébergement aujourd'hui insuffisant et un impact relatif sur l'emploi

En matière d'hébergement, les deux territoires touristiques ont un profil assez équilibré, avec une dominante hôtellerie/ campings. L'accueil des grands groupes est problématique sur les deux territoires.

En nombre de chambres, le sous équipement hôtelier de Cœur de Flandre apparaît nettement, avec des hôtels de petite capacité.

Figure 54 : répartition des emplacements d'hôtellerie de plein air sur le département du Nord

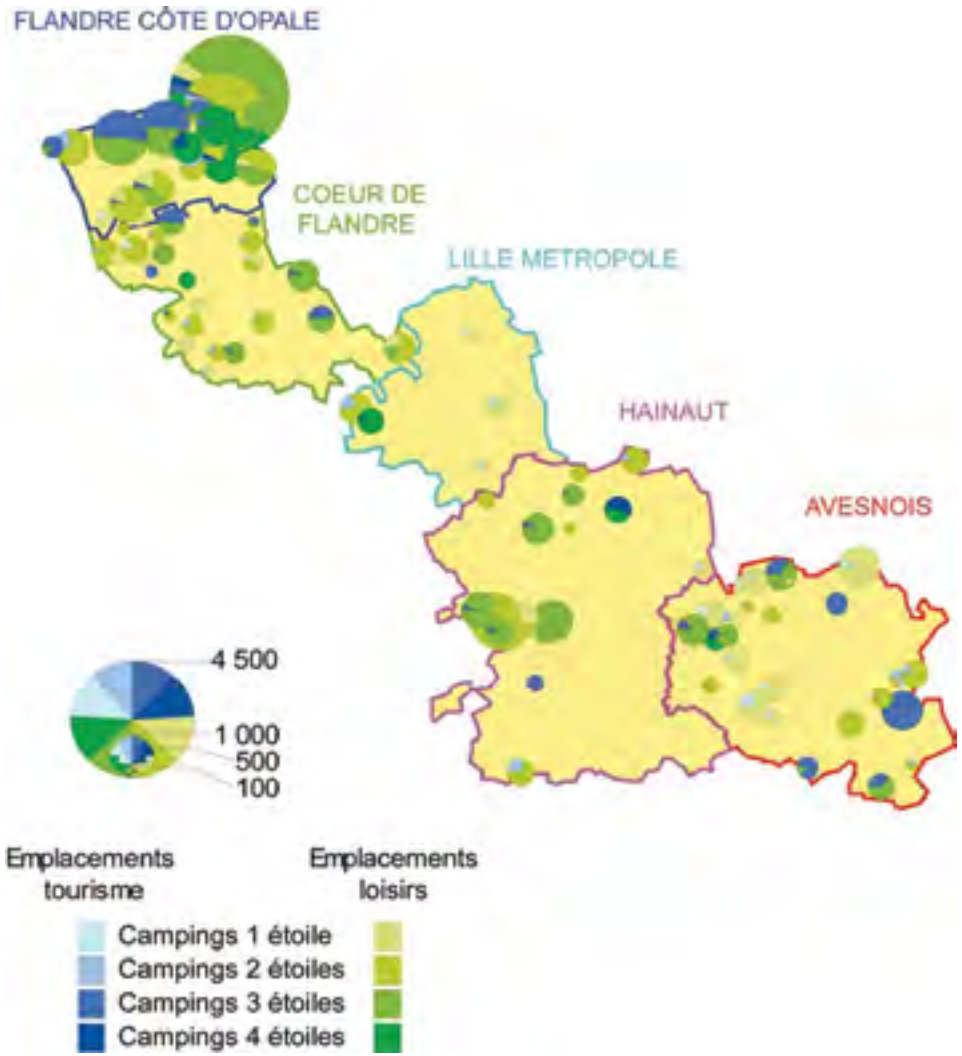

La part de marché régionale des hôtels est faible pour Flandres-Lys avec 2% du total régional et est meilleure pour Dunkerque Littoral avec 7% de part de marché (grâce à un bon taux d'occupation) et 6% de l'offre. La capacité hôtelière haut de gamme (trois et quatre étoiles) est par contre insuffisante.

Accueillant principalement des touristes à dominante régionale, les deux territoires offrent une plus faible densité de lits en gites et chambres d'hôtes que les territoires immédiatement voisins : calaisis, flandre occidentale (Belgique) ou audomarois. Dans ce contexte, le tourisme transfrontalier présente un fort potentiel.

Pour l'hôtellerie de plein air, seule 17% de l'offre est accessible aux touristes de passage, le reste étant des emplacements résidentiels loués à l'année par les habitants du Nord – Pas-de-Calais. Seul le littoral offre une capacité d'accueil notable en emplacements de tourisme. On note par ailleurs un décalage entre les attentes de la clientèle néerlandaise et l'offre des campings du secteur.

L'impact du tourisme sur l'emploi est réel mais limité, surtout pour le Pays de Flandre où il n'excède pas 2,5% du total des emplois. L'évolution entre 2003 à 2007 a néanmoins été très favorable puisque il y a eu création nette de 200 emplois en Pays de Flandre (il s'agit de la plus forte hausse du Nord +29%) et 300 emplois sur Flandre Côte d'Opale. La restauration et l'hôtellerie sont les plus gros pourvoyeurs d'emplois.

Des potentiels pour attirer de nouvelles clientèles touristiques au travers de nouveaux projets

La CUD mène une démarche pilote pour être reconnu destination accessible aux personnes en situation de handicap. Dunkerque pourrait s'engager dans la démarche du label « Destination pour tous », qui comporte un accompagnement des structures y compris privées.

Aujourd'hui les grands équipements sont labellisés Tourisme et Handicap comme le Zoo (2 handicaps), le PLUS (2 handicaps), l'Escale (4 handicaps). Le « Pays de Flandre » dispose d'une forte proportion d'hébergements labellisés. Le Musée de la Vie rurale, le Musée de Flandre et des offices de tourisme sont accessibles.

La démarche Grand Site est une opportunité importante pour attirer de nouvelles clientèles, préserver et valoriser le patrimoine naturel et de mémoire (fort des dunes, batterie de Zuydcoote).

Sans s'inscrire dans une démarche aussi lourde, d'autres sites naturels tels que Monts de Flandre ou marais de Buysscheure revêtent aussi une importance à l'échelle de l'arrondissement pour le tourisme vert.

Le Musée de Flandre peut constituer une locomotive touristique sur le territoire du Pays de Flandre, susceptible de drainer des visiteurs et d'amener des retombées économiques pour le territoire. La promotion du Musée est assurée au-delà du département, vers Paris et dans les grandes villes flamandes de Belgique. Il est mis en produit touristique autour d'offres de courts séjours.

Pour Flandre Côte d'Opale, les marchés prioritaires identifiés sont la clientèle britannique, les clientèles belge et néerlandaise, la clientèle française et en particulier celle originaire de la région parisienne et la clientèle allemande (opportunités et stratégie de conquête). Pour le Pays de Flandre, il s'agit de la clientèle belge, la clientèle britannique et la clientèle régionale.

ANNEXE
LES COOPÉRATIONS INTERCOMMUNALES

Sur le littoral, le Syndicat Mixte de la Côte d'Opale regroupe un nombre important d'intercommunalités du Nord et du Pas-de-Calais. La valorisation du littoral est un des objectifs de ce Syndicat Mixte. Ses domaines de compétences touchent à la fois au développement économique, à l'environnement, au tourisme, au sport, à la recherche... Cette entité est aujourd'hui en mutation pour se constituer en pôle métropolitain.

Au sein de l'arrondissement, toutes les intercommunalités, excepté la CUD, sont regroupées au sein de deux Pays : le Pays des Moulins de Flandre et le Pays Cœur de Flandre. Ils coopèrent régulièrement et partagent de l'expertise et des projets.

Au niveau transfrontalier, le Groupement Européen de Coopération Transfrontalière (GECT) West Vlaanderen - Flandre Dunkerque Côte d'Opale couvre du côté français l'ensemble de l'arrondissement de Dunkerque (CUD, Pays des Moulins de Flandre et Pays Cœur de Flandre) ainsi que des collectivités du Pas-de-Calais. Le GECT travaille principalement sur les questions d'aménagement du territoire, de développement économique et de transports.

Dans le cadre de ce diagnostic, il est fait référence à d'autres zonages de fonctionnement comme les deux Directions territoriales de l'action sociale du département ou les zones d'emploi, références de l'approche économique des territoires. Ces cartographies devraient ainsi permettre de mieux situer les analyses présentées dans ce rapport.

Figure 55 : Périmètres des Directions Territoriales de Prévention et d'Action Sociale de l'arrondissement de Dunkerque

Figure 56 : Zones d'emploi de l'arrondissement de Dunkerque

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Périmètre de la démarche Contrat de territoire dans les Flandres au 01/01/2012 4

Figure 2 : Le territoire de l'arrondissement de Dunkerque 6

Figure 3 : Les grandes villes transfrontalières en 2008 7

Figure 4 : Densité de population dans l'arrondissement de Dunkerque en 2009 8

Figure 5 : Évolution de la population entre 1999 et 2009 dans l'arrondissement de Dunkerque 8

Figure 6 : Évolution de la population par sous territoire de l'arrondissement entre 1968 et 2008 / base 100 en 1968 9

Figure 7 : Pyramides des âges (en %) comparées du Nord et de l'arrondissement de Dunkerque en 2009 9

Figure 8 : Déclinaison communale de l'Indice de Développement Humain (IDH – 4) en Nord – Pas-de-Calais en 2009 10

Figure 9 : Projections de population à l'horizon 2032 11

Figure 10 : Revenu médian par unité de consommation en 2009 12

Figure 11 : Population couverte par le RSA pour les communes de l'arrondissement de Dunkerque au 31/12/2011 14

Figure 12 : Les moins de 6 ans et les structures petite enfance de l'arrondissement de Dunkerque 16

Figure 13 : Espaces d'initiatives pour la jeunesse sur l'arrondissement de Dunkerque - 2012 17

Figure 14 : Les collèges de l'arrondissement de Dunkerque 18

Figure 15 : Récapitulatif des indicateurs jeunesse du Département au 31/12/2011 18

Figure 16 : Structures d'accueil de loisir pour la jeunesse sur l'arrondissement de Dunkerque - 2012 19

Figure 17 : Les services d'aide à domicile en 2012 - Services autorisés (juin 2012) et services agréés (mars 2012) 20

Figure 18 : Bénéficiaires de l'APA à domicile par arrondissement au 31/12/2011 21

Figure 19 : Établissements et services pour personnes âgées : places installées au 31 décembre 2011, dont places ouvertes depuis 2009 - places autorisées à ouvrir dans les 3 prochaines années 22

Figure 20 : Maisons de retraite : une importante capacité belge 24

Figure 21 : Répartition des médecins spécialistes en activité régulière à l'échelle communale 26

Figure 22 : Densité médicale comparée des généralistes et spécialistes en 2008 27

Figure 23 : Établissements et services pour Personnes Handicapées 28

Figure 24 : Taux d'équipements en établissements et services pour enfants en situation de handicap en NPDC au 01/01/2011 30

Figure 25 : Taux d'équipements autorisés en ESAT dans le NPDC au 01/01/2011 30

Figure 26 : Localisation des principaux flux de déplacements au sein de l'arrondissement de Dunkerque et avec les territoires voisins 32

Figure 27 : Répartition comparée de l'usage des modes de transport (tous déplacements confondus) 33

Figure 28 : Principales infrastructures de transports dans l'arrondissement de Dunkerque 34

Figure 29 : Présentation des lignes du réseau Arc En Ciel par nombre de services 36

Figure 30 : Évolution des aires urbaines entre les recensements de 1999 et 2010 sur l'arrondissement de Dunkerque 40

Figure 31 : Les espaces urbanisés en 2009 dans l'arrondissement de Dunkerque 42

Figure 32 : Les pôles d'équipements dans l'arrondissement de Dunkerque 44

LISTE DES FIGURES

Figure 33 : Les modes d'occupation des logements des ménages sous le seuil de pauvreté en 2009 dans l'arrondissement de Dunkerque 46

Figure 34 : Évolution comparée de la population et des ménages de l'arrondissement de Dunkerque et du Nord 47

Figure 35 : Occupation des sols de l'arrondissement de Dunkerque 50

Figure 36 : Zonages environnementaux – Espaces Naturels Sensibles du Nord 52

Figure 37 : État écologique des masses d'eau du bassin – situation en 2009 - 2010 56

Figure 38 : Structure de l'emploi par secteur d'activité en 2009 dans l'arrondissement de Dunkerque 60

Figure 39 : Typologie de la trajectoire de la structure sectorielle de l'emploi en Nord – Pas-de-Calais de 1975 à 2007 (INSEE, Les espaces du Nord – Pas-de-Calais) 62

Figure 40 : Les entreprises et établissements administrativement actifs en 2009 sur l'arrondissement de Dunkerque 64

Figure 41 : Répartition des secteurs d'activités par emploi en 2009 65

Figure 42 : Les organismes liés à l'accès à l'emploi et le nombre des demandeurs d'emploi au 31 décembre 2011 66

Figure 43 : Répartition des effectifs par taille d'établissements au 31 décembre 2010 67

Figure 44 : Illustration de l'évolution du parcellaire agricole entre 1955 et 2009 en Flandre Intérieure 68

Figure 45 : Répartition des entreprises artisanales de l'arrondissement de Dunkerque au 1er janvier 2012 69

Figure 46 : Orientation technico-économique dominante des communes 70

Figure 47 : Les établissements industriels en Région Nord – Pas-de-Calais 72

Figure 48 : Établissements et postes de l'économie sociale et solidaire en Nord – Pas-de-Calais 76

Figure 49 : Services d'accès à internet au 01/01/2012 dans le département du Nord 78

Figure 50 : Schéma Directeur du très haut débit en Nord – Pas-de-Calais – déploiement à 5 ans et 10 ans dans la zone d'initiative régionale 79

Figure 51 : Équipements sportifs sur l'arrondissement de Dunkerque 82

Figure 52 : Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée - offre pédestre 84

Figure 53 : Tracés des véloroutes - voies vertes en Nord – Pas-de-Calais 85

Figure 54 : Répartition des emplacements d'hôtellerie de plein air sur le département du Nord 88

Figure 55 : Périmètres des Directions Territoriales de Prévention et d'Action Sociale de l'arrondissement de Dunkerque 90

Figure 56 : Zones d'emploi de l'arrondissement de Dunkerque 90

Nord
le Département

Enjeux et Orientations

Nord *Innovation Territoires*

lenord.fr

LES ENJEUX[1] DES FLANDRES INTÉRIEURE ET MARTITIME

ENJEU 1 : Soutenir les liens Parents/Enfants et favoriser l'épanouissement des jeunes 4

ENJEU 2 : Favoriser l'intégration et l'autonomie des personnes en situation de handicap et des personnes âgées 7

ENJEU 3 : Renforcer l'accès aux actions de santé et mieux les lier à la prévention 9

ENJEU 4 : Mieux articuler les outils de transports et de déplacements pour une mobilité efficace et durable 11

ENJEU 5 : Soutenir un cadre de vie de qualité en respectant l'équilibre urbain/rural 15

ENJEU 6 : Renforcer l'articulation des politiques habitat/logement afin d'améliorer les parcours résidentiels 17

ENJEU 7 : Protéger les milieux naturels et agricoles et développer des continuités écologiques 19

ENJEU 8 : Mettre l'eau au centre de l'organisation et du développement du territoire 21

ENJEU 9 : Poursuivre le renouvellement de l'approche des risques et désordres liés à l'activité humaine 23

ENJEU 10 : Diversifier l'économie du territoire en s'appuyant sur ses leviers de développement 25

ENJEU 11 : Améliorer la dynamique d'accompagnement de l'insertion vers l'emploi 29

ENJEU 12 : Améliorer l'accessibilité, la structuration des offres culturelle et sportive du territoire et contribuer à son rayonnement 31

ENJEU 13 : Positionner l'économie touristique comme secteur-clé des stratégies de développement 35

Liste des sigles 38

1 - *Ces enjeux ne font pas l'objet d'une hiérarchisation. Ils contribuent tous au projet stratégique du territoire*

ENJEU 1 : Soutenir les liens Parents/Enfants et favoriser l'épanouissement des jeunes

Orientation 1 : Développer encore les soutiens à la parentalité et les partenariats autour de l'enfance, l'action de prévention précoce et la pédopsychiatrie

Les professionnels des secteurs de l'enfance, de l'adolescence et de la famille mènent une action sociale et/ou médico-sociale pour que chaque famille trouve l'équilibre qui lui corresponde. Les actions collectives et individuelles de soutien à la parentalité qu'ils conduisent sont à développer. Pour soutenir les familles en difficulté dans leur approche éducative, le Département[1] finance des actions de soutien de la parentalité et d'éveil au bénéfice de très jeunes enfants. L'amélioration des actions de soutien à la parentalité, de prévention précoce, de vigilance quant aux situations de souffrance des enfants devra être portée par l'ensemble des acteurs œuvrant dans les champs de la prévention de l'enfance, institutionnels et associatifs.

La prévention, au sens large, vise à favoriser un environnement propice au bien-être des enfants, des adolescents et des familles, en anticipant les difficultés qui peuvent éventuellement survenir. Les actions de prévention précoce[2] ont pour but d'éviter l'installation et l'aggravation d'un retard, d'une déficience ou d'un handicap chez l'enfant. L'arrondissement est bien maillé par un réseau de lieux de consultation infantile constituant autant de lieux de repérage et de prévention où l'enfant est vu dans sa globalité, tant dans son développement physique que psychomoteur ou affectif.

Afin de garantir une équité territoriale, le Département veillera au maillage des structures de consultation de la petite enfance en milieu urbain comme en milieu rural. Pour une plus grande efficacité en matière de prévention précoce et de prise en charge des troubles dépistés en consultation infantile et lors des bilans de quatre ans, un travail en réseau avec l'éducation nationale, la pédopsychiatrie, le secteur libéral et hospitalier sera recherché. Dans le domaine des soins en pédopsychiatrie, l'offre du territoire est sous-dimensionnée. Les tensions se matérialisent notamment par un délai d'attente

1 - Schéma départemental de l'enfance, de la jeunesse et des familles 2012 - 2015
2 - Lorsque la prévention concerne un public présentant des facteurs de vulnérabilité repérés, les actions mises en œuvre relèvent non pas de la prévention primaire mais de la prévention précoce (Schéma de l'enfance, de la jeunesse et des familles 2012 – 2015)

pour le rendez-vous d'évaluation supérieur au délai maximal préconisé de trois mois.

Le maintien des consultations relatives à la petite enfance sur l'ensemble de l'arrondissement et l'organisation de consultations pédopsychiatriques spécialisées sur les secteurs plus ruraux doivent pouvoir y remédier. Les solutions médico-sociales de prise en charge précoce des enfants après dépistage restent à améliorer. L'amélioration du dispositif (accroissement de l'offre, articulation des missions,...) constitue une priorité du schéma régional d'organisation médico-sociale de l'Agence Régionale de Santé.

Les professionnels du secteur social et médico-social sont confrontés, dans des situations spécifiques, à un défaut de prise en charge spécialisée. Un partenariat plus intense en pédopsychiatrie semble nécessaire pour remédier à des situations de souffrance chronique. La liaison entre le secteur de pédopsychiatrie et les Centres Médico-Psycho-Pédagogiques (CMPP) et Centres d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP) est à améliorer par un travail en réseau.

En matière d'accueil de la petite enfance et de l'enfance, les Flandres présentent une bonne couverture en assistants maternels. Un ou deux secteurs, parmi les plus urbains, présentent toutefois une tension entre offre et demande. Ce mode d'accueil, malgré sa souplesse, ne couvre pas tous les besoins périscolaires des enfants. Parallèlement, les modes collectifs d'accueil de la petite enfance sont de plus en plus recherchés par les parents. L'évolution est rapide, parfois difficile à appréhender et dépend aussi de la législation et des choix nationaux, notamment en matière d'accueil des 2-3 ans.

Dans ce contexte, une diversification et une meilleure complémentarité des modes d'accueil des tout-petits et des enfants doivent permettre de répondre à l'ensemble des besoins des parents et enfants. La qualité de l'accueil de l'enfant nécessite des professionnels qualifiés, qui ne soient pas de simples prestataires d'offre de services. Dans cette préoccupation, les partenaires poursuivront en réseau l'accompagnement des professionnels de la petite enfance et veilleront à la mise en adéquation des projets collectifs d'accueil avec les besoins du territoire et à leur qualité. La mise en place de relais d'assistants maternels dans les intercommunalités qui en sont dépourvues peut concourir à cet accompagnement.

Pistes de coopération :
- Mettre en œuvre un travail de partenariat des acteurs du domaine de la pédopsychiatrie en lien avec l'Agence Régionale de Santé
- Poursuivre le partenariat existant entre la CAF, le Département, les intercommunalités, les communes, l'Éducation nationale, l'Agence Régionale de Santé et le milieu associatif pour assurer le bon accueil des enfants

Orientation 2 : Favoriser l'épanouissement, le bien-être et le développement des compétences de la jeunesse

La réussite éducative et scolaire de l'enfant et du jeune passe par l'offre d'un parcours éducatif qui permette l'acquisition des savoirs, savoir-faire et savoir-être facilitant son intégration dans la vie citoyenne et sociale, jusqu'à son insertion professionnelle. En matière d'établissements, il apparaît important de maintenir en permanence un dialogue avec l'Éducation nationale sur la localisation et l'organisation des lieux d'éducation et des services associés (comme la demi-pension) pour assurer des conditions d'enseignement optimales en fonction des évolutions démographiques des territoires. Cette réflexion doit également être partagée avec les acteurs de l'aménagement du territoire, dans une logique plus globale d'organisation des équipements et services.

Par ailleurs, il paraît intéressant d'articuler les politiques locales et départementales, notamment à travers le Projet Éducatif Global Départemental et d'ouvrir les établissements d'enseignement secondaire sur l'extérieur dès le collège. Cette prise en charge éducative globale, complémentaire des projets menés sur les territoires, vise à favoriser l'épanouissement des jeunes. En complément, la pratique sportive et l'accès à l'offre culturelle ainsi que l'accompagnement dans un parcours de santé adapté contribuent à promouvoir la notion de bien-être chez les jeunes. La prévention des conduites à risques déborde largement du champ de la santé au sens strict et s'inscrit en lien avec l'ensemble des actions éducatives du territoire.

De nombreux acteurs développent des politiques en direction des jeunes pour favoriser leur prise d'autonomie, la citoyenneté et leur épanouissement, mais il y a encore lieu de renforcer le lien entre les jeunes et ces structures pour encourager et soutenir leurs actions. Les dispositifs de loisirs, d'information et d'initiatives citoyennes sont inégalement répartis. C'est pourquoi une meilleure irrigation du territoire passe par la mise en réseau et les partenariats entre acteurs institutionnels et sociaux ainsi que le développement de projets à l'échelle des intercommunalités.

Une attention particulière doit être portée à la jeunesse en difficulté. Il est important de poursuivre la politique de prévention et de lien entre les

établissements et les quartiers à travers les dispositifs des Acteurs de Liaison Sociale en Environnement Scolaire (ALSES) et Animateurs d'Insertion et de Lutte contre les Exclusions (AILE), particulièrement en milieu urbain. Une attention devrait aussi être portée, tant en milieu urbain que rural, sur les cas de jeunes désœuvrés et éloignés des structures mises en place par les collectivités ou associations. En Flandre Maritime, l'enjeu du travail de mise en réseau est de mieux coordonner les outils de soutien et d'information pour la jeunesse en difficulté et de favoriser son insertion professionnelle. En Flandre Intérieure, il convient de poursuivre les dispositifs de soutien.

Enfin, la mobilité des jeunes, dans leurs loisirs, l'accès aux formations notamment en alternance ou la recherche d'emploi est une préoccupation majeure à l'échelle du territoire entier.

Pistes de coopération :
- *Mettre en cohérence les politiques éducatives portées à différentes échelles, dans et en dehors des établissements scolaires*
- *Mettre en cohérence les dispositifs jeunesse de loisirs et d'action citoyenne à l'échelle intercommunale*
- *Soutenir les actions de prévention santé et bien être : lutte contre l'obésité, assiette durable*

ENJEU 2 : Favoriser l'intégration et l'autonomie des personnes en situation de handicap et des personnes âgées

Orientation 1 : Améliorer l'accueil, la prise en compte et l'intégration des personnes en situation de handicap

La loi du 11 février 2005 dite « Handicap » vise à garantir l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Elle concerne particulièrement l'accès aux droits, l'accessibilité à tous les aspects de la vie citoyenne et la possibilité d'avoir un parcours résidentiel le plus fluide possible et favorisant l'autonomie.

En matière d'information et de services, la mise en place des réseaux d'accueil de la Maison Départementale des Personnes Handicapées sur l'ensemble du territoire concourra à cet objectif. Un souci d'efficacité dans le traitement des demandes est également à renforcer.

L'accès aux services et structures de droit commun est au maximum recherché. L'accès à l'emploi et à la formation est aussi un axe de réflexion à approfondir pour améliorer l'intégration. Au vu de la diversité des situations de handicap et des répartitions des compétences dans les domaines du logement et de l'hébergement des personnes en situation de handicap, mieux travailler au projet de vie et au développement de l'autonomie semble nécessaire. Les autorisations d'ouverture et le soutien des établissements dédiés relevant des compétences de l'État ou du Département constituent un premier niveau de réponse aux besoins et attentes du territoire en matière d'accueil.

Le Schéma Départemental d'Organisation Sociale et Médico-Sociale 2012-2015 Personnes en situation de handicap[3] prévoit aussi de continuer à évaluer ces besoins dans des logiques territoriales et de mutualisation affirmées ainsi que de soutenir l'innovation et l'expérimentation de nouvelles solutions. Ces objectifs sont partagés par l'Agence Régionale de Santé dans le cadre du Schéma Régional d'Organisation Médico-Sociale.

Enfin, la réduction des ruptures des parcours résidentiels (lors du passage de la jeunesse à l'âge adulte mais aussi lors du vieillissement des personnes en

3 - Voté le 26 mars 2012

situation de handicap) doit être appréhendée par un meilleur partenariat local, en lien avec l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Pistes de coopération :
- Favoriser le décloisonnement entre les secteurs social, médico-social et sanitaire

Orientation 2 : Mieux structurer les réponses à apporter au vieillissement de la population

L'ensemble du territoire, et plus particulièrement le littoral, est confronté à un phénomène de vieillissement de sa population, phénomène qui doit être accompagné par une meilleure coordination des réponses au quotidien.

À ce titre, la structuration du réseau des partenaires, notamment à l'échelle de la Flandre Intérieure, est à mener en lien avec la territorialisation des services du Département et l'évolution du rôle des Centres Locaux d'Information et de Coordination. En premier lieu, les partenaires doivent soutenir les actions sur l'information et la connaissance des droits pour les personnes âgées et leurs familles. Le soutien des animations, de la vie associative locale ainsi que les actions visant à créer un lien intergénérationnel, favoriseront l'intégration et l'épanouissement des personnes âgées. Dans le domaine de la santé, en lien avec l'Agence Régionale de Santé, l'accompagnement des personnes touchées par la maladie d'Alzheimer et de leurs proches doit être poursuivi. Le développement de réponses favorisant le répit des aidants peut y participer.

Pistes de coopération :
- Améliorer la coordination des acteurs institutionnels sur le territoire
- Poursuivre l'évolution des dispositifs CLIC

Orientation 3 : Adopter une approche commune dans l'accompagnement des personnes âgées, en situation de handicap et de leurs aidants familiaux

Les Schémas Départementaux d'Organisation Sociale et Médico-sociale (2012-2015) pour les Personnes Agées et Personnes en situation de Handicap mettent en évidence des notions clés comme la promotion de l'autonomie et la convergence notamment en matière d'information, d'accueil et de coordination des actions à destination de ces publics. De manière globale, l'accompagnement au maintien à domicile, pour une plus grande autonomie et une intégration dans la société dans les aspects les plus quotidiens est à poursuivre dans les domaines du logement, de l'hébergement, de la mobilité, mais aussi de la santé, en lien avec l'Agence Régionale de Santé.

Les objectifs de maintien à domicile et d'autonomie ne sont possibles que par la présence de structures de Services d'Aide à Domicile et médico-sociales. Leur mise en adéquation avec les besoins locaux et leur structuration est donc incontournable pour apporter une réponse de qualité. Les solutions d'adaptation des logements ordinaires doivent être développées et les efforts menés sur la mise en accessibilité des équipements et sur la chaîne des déplacements doivent être poursuivis. Des pistes alternatives d'hébergement doivent être développées. L'accueil familial est une forme de réponse. Davantage de solutions de répit peuvent être offertes, comme l'accueil de jour ou l'hébergement temporaire.

Par ailleurs, la lutte contre l'isolement doit être soutenue en milieu rural comme en milieu urbain. Il importe particulièrement de faciliter l'accès aux services publics et marchands, aux loisirs, à la culture ou au sport. Améliorer la mobilité est un enjeu de première importance pour accompagner cette dynamique.

L'accompagnement d'un proche âgé ou handicapé demeure une responsabilité importante qui nécessite un suivi. Il conviendra donc de renforcer l'aide aux aidants par le biais de solutions d'écoute, d'accueil ou de formations par exemple. Dans ce domaine, la question de l'accès à l'information apparait à nouveau comme centrale.

Pistes de coopération :
- Installer une concertation partenariale à l'échelle locale dans le but de développer des réponses innovantes pour les personnes âgées et en situation de handicap
- Travailler sur la mise en réseau des services d'aide à domicile et à leur structuration en lien avec les acteurs de l'emploi (Maison de l'emploi, …), du soin et du médico-social

ENJEU 3 : Renforcer l'accès aux actions de santé et mieux les lier à la prévention

Les indicateurs de santé du territoire des Flandres sont préoccupants. Les réponses à apporter concernent à la fois le domaine médical et médico-social. En ce sens, le partenariat sur les champs de la prévention, du sanitaire, du social et du médico-social avec l'Agence Régionale de Santé et les acteurs locaux est à développer et à mieux structurer. Le but est d'offrir un meilleur maillage des structures de santé et médico-sociales sur le territoire, de même qu'une meilleure liaison avec les actions de prévention. Si les dynamiques de coordination des acteurs de la santé sont plus structurées en Flandre Maritime qu'en Flandre Intérieure, elles sont à renforcer partout.

Orientation 1 : Favoriser l'accès de tous les publics aux actions de santé

Le maintien et l'installation des professionnels de santé en Flandre Maritime et Flandre Intérieure sont des enjeux majeurs pour préserver des services de santé de proximité. L'offre de soins généraliste et spécialisée[4] est insuffisante, particulièrement en milieu rural, entraînant des difficultés dans l'accès physique aux soins. S'ajoute le problème du vieillissement des professionnels de santé dans la question de la garantie à l'accès aux soins sur le moyen terme.

Afin de réduire les inégalités de santé par l'accès aux soins et aux actions de santé, il semble crucial d'anticiper les phénomènes de désertification médicale en milieu rural et de rendre le territoire plus attractif pour les professions de santé, notamment pour les spécialistes. Cela passe aussi par des outils de mobilité souples en particulier pour les publics captifs. Ces difficultés d'accès physique peuvent se conjuguer à des difficultés financières ou psychologiques. L'accès aux soins de premier recours, particulièrement pour les publics en situation de handicap, en situation d'exclusion ou défavorisés est un axe de travail important, à mener en partenariat, notamment avec l'Agence Régionale de Santé.

4 - Taux très bas de population médicale ramenés à la population

La coopération transfrontalière en matière de santé qui s'est développée par le biais du GECT[5], à travers la mise en place d'équipements structurants (TEPSCAN) et d'une organisation transfrontalière (mise en place progressive de deux zones organisées d'accès aux soins transfrontaliers (ZOAST), est un exemple de partenariat réussi. Poursuivre ces partenariats permettra d'améliorer l'offre de services ou l'émergence d'équipements structurants.

Pistes de coopération:
- Améliorer l'attractivité du territoire (environnement, services, conditions de travail améliorées : plateaux techniques) pour les professions de santé
- Anticiper, avec l'ARS, le phénomène de désertification médicale
- Conforter auprès des partenaires de l'insertion la lisibilité des consultations de prévention, des accompagnements santé et des orientations vers les bilans de santé des centres d'examens

Orientation 2 : Renforcer les actions de promotion et de prévention

L'intérêt d'une approche globale de la prévention et, au-delà de la promotion de la santé n'est plus à démontrer. Le nombre de personnes touchées par des pathologies évitables montre les possibilités d'action sur l'amélioration des comportements en matière de santé. Il existe en Flandre Maritime et en Flandre Intérieure de nombreuses actions de prévention et de promotion de la santé. Développer une politique de prévention éducative et de santé à l'attention de la jeunesse, notamment par le sport et les activités physiques fait partie des priorités du Département et de ses partenaires.

Dans le domaine de la vie affective et sexuelle, la présence d'un centre de planification familiale permet de mener des actions de prévention et d'accompagnement, notamment des jeunes. Si dix centres sont localisés sur l'arrondissement, ils sont particulièrement concentrés sur le littoral en Flandre Maritime et leurs locaux ne sont pas toujours accueillants. La question de l'accès aux consultations se pose particulièrement en milieu rural et doit être mieux accompagnée.

Outre la poursuite et le renforcement des actions existantes de promotion de la santé, ces actions sont aussi à fédérer et à mieux coordonner. Certaines actions engagées localement et qui ont fait la preuve de leur efficacité pourraient ainsi être diffusées aux secteurs voisins.

Pistes de coopération :
- Renforcer la coordination et le partenariat autour des contrats locaux de santé
- Améliorer la lisibilité des dispositifs de promotion et de prévention de la santé

5 - Groupement Européen de Coopération Transfrontalière

ENJEU 4 : Mieux articuler les outils de transport et de déplacement pour une mobilité efficace et durable

La mobilité et la desserte du territoire à toutes les échelles sont des préoccupations fortes pour tous les acteurs du territoire et dans tous les domaines d'action. Ces thématiques touchent à la fois aux populations et leur accès aux services ou aux équipements, au monde économique mais aussi à l'environnement, dans un contexte où il est nécessaire de diminuer les émissions de gaz à effet de serre.

Orientation 1 : Appréhender de façon globale et partenariale la mobilité, dans une logique de maîtrise de l'étalement urbain

La compétence « Transports-Déplacements » est partagée entre de nombreux acteurs, chacun disposant de leviers d'action et de compétences propres. Il est nécessaire de proposer une action globale sur la mobilité, prenant en compte l'échelle régionale et transfrontalière, en l'inscrivant dans une logique d'aménagement durable prenant mieux en compte la chaîne de déplacement. Le Schéma Départemental de mobilité en cours de réalisation et le Plan de Déplacements Urbains de l'agglomération dunkerquoise vont dans ce sens. Le Grenelle 2 de l'Environnement réaffirme en effet le besoin de mieux penser l'aménagement du territoire en fonction des infrastructures existantes (routes, gares, arrêts de transports collectifs urbains et interurbains…) et de localiser des équipements ou l'urbanisation sur des sites « connectés », à l'image par exemple des pôles gare aujourd'hui mis en valeur dans les projets urbains (Hazebrouck, Dunkerque, Bailleul). Aménager ou densifier autour des transports collectifs permet par ailleurs de les valoriser et de les rendre plus attractifs face à la voiture. Les réflexions participant à la limitation des flux à la source, telles que le télétravail, sont aussi à prendre en considération.

Dans les secteurs les moins accessibles, il est par ailleurs opportun de réfléchir à de nouveaux services de mobilité comme le transport à la demande ou le covoiturage afin de proposer des outils pertinents pour tous les territoires. La mobilité est un vecteur essentiel de l'intégration sociale et économique

particulièrement pour les publics les plus fragiles. Celle-ci ne passe pas nécessairement par une augmentation de l'offre ou l'aménagement de nouvelles infrastructures, mais aussi par une information adaptée ou des actions visant à lever les freins financiers, sociaux et psychologiques.

Le territoire des Flandres est plutôt bien maillé en infrastructures et réseaux de transport. La desserte de la Vallée de la Lys semble cependant moins évidente. Une réflexion globale et interinstitutionnelle devrait permettre d'aborder de façon coordonnée la problématique de la mobilité sur ce secteur (fer, route, présence de l'aérodrome, fluvial), aussi bien pour les personnes que pour les marchandises.

Pistes de coopération :
- *Développer les partenariats dans la réalisation et la mise en œuvre du schéma de mobilité durable départemental*
- *Évaluer la pertinence de nouveaux outils de mobilité (aires de covoiturages, Parc Relais en entrée d'agglomération, centrales de mobilité, transport à la demande en milieu rural)*
- *Renforcer la concertation entre aménageurs et autorités organisatrices de transport*

Orientation 2 : Améliorer l'intermodalité et l'efficacité des réseaux de transport

Les déplacements combinant plusieurs modes de transport représentent une part très faible des déplacements réalisés à l'échelle de l'arrondissement (moins de 1%). Afin de concurrencer le recours unique à la voiture, il est donc nécessaire de mieux travailler à l'articulation des différents outils de mobilité qui s'offrent aux habitants et de recueillir de manière plus fine les besoins des habitants et usagers.

La mise en cohérence et la promotion des offres, de la tarification et de l'information voyageurs des réseaux de transports collectifs permettrait de rendre l'offre alternative plus lisible et plus proche des besoins des habitants. Le travail de valorisation que mène le Département sur son propre réseau Arc en Ciel et les réflexions menées dans le cadre du SMIRT contribuent à cette lisibilité et doivent être poursuivis. Les liaisons avec les territoires voisins et notamment la Belgique sont également des pistes à envisager afin d'inscrire le territoire dans sa réalité de fonctionnement et culturelle.

Enfin l'arrivée d'un projet de Bus à Haut Niveau de Service sur la communauté urbaine de Dunkerque qui sera accompagnée d'une refonte du réseau DK'Bus est aussi une opportunité pour repenser les liaisons le long du littoral mais aussi avec les territoires proches. Poursuivre l'aménagement des pôles d'échanges pour faciliter les connexions physiques entre modes de transport est par ailleurs souhaitable (voiture, modes doux et transports collectifs). L'intermodalité est en effet souvent vécue comme une contrainte en raison de la rupture de charge créée dans le déplacement, que ce soit en matière d'accès physique ou de coordination horaire. Cette articulation doit particulièrement s'organiser autour des gares ferroviaires dont le rôle structurant n'est plus à démontrer. La présence d'une offre TERGV mais aussi l'accroche au réseau TGV, plaçant Hazebrouck et Dunkerque dans le réseau grande vitesse, sont incontournables pour la vitalité du territoire.

L'ensemble des liaisons TER, permettant par ailleurs d'assurer une bonne liaison avec la métropole lilloise, doivent être maintenues et parfois mieux valorisées sur des haltes ferroviaires intermédiaires, quand les potentiels de déplacements le justifient. En complément des efforts à mener sur leur connexion, les réseaux de transport doivent localement s'adapter pour renforcer le niveau d'offre ou assurer une complémentarité des offres.

Le développement de liaisons ferroviaires en cours (entre Calais et Dunkerque, mais aussi les réflexions menées sur la desserte de la Vallée de la Lys) doivent se faire en coordination avec les autres réseaux pour mailler de façon équilibrée et efficace le territoire.

Pistes de coopération :
- *Poursuivre et renforcer les partenariats dans le cadre du SMIRT (coordination de l'offre, tarification, billettique et information voyageurs,…) et avec les réseaux de transport belges*
- *Mieux articuler les offres DK'Bus et Arc en Ciel en limite de la Communauté Urbaine, dans le cadre de la refonte du réseau accompagnant le projet de Bus à Haut Niveau de Service*
- *Partager les réflexions sur la valorisation des pôles d'échanges ferroviaires*

Orientation 3 : Développer les modes doux et la mobilité de proximité

La part des déplacements réalisés à pied ou en vélo à l'échelle de l'arrondissement est de 24%. Cette mobilité de proximité doit être mise plus en avant car elle diversifie les possibilités de déplacement et a également des effets positifs sur le cadre de vie, la limitation des gaz à effet de serre et sur la santé. Accompagner les communes et intercommunalités pour développer des solutions de mobilité de proximité (marche, vélos) pourrait permettre de faciliter les mobilités du quotidien, au sein des villes ou bourgs du territoire.

La mise en place d'un réseau cyclable de longue distance (liaison Dunkerque Armentières et littoral ou encore Hazebrouck-Bailleul,…) doit permettre le maillage entre villes. Cette offre est à développer en lien avec les itinéraires de loisirs et le réseau des véloroutes voies vertes afin de proposer un réseau à double usage. Plus localement, la mise en œuvre de solutions de mobilité douce permettra un lien entre les réseaux cyclables structurants et locaux mais aussi avec les réseaux de transports en commun.

Dans l'articulation entre mobilité locale et déplacements de longue distance, le développement ou la promotion du covoiturage devrait permettre de limiter l'usage individuel de la voiture. Enfin, la place du piéton doit systématiquement être intégrée dans les réflexions d'urbanisme et donc dans les projets urbains. Ces réflexions doivent être menées en lien avec les collectivités locales, compétentes sur leurs voiries.

Pistes de coopération :
- Assurer la mise en œuvre du schéma cyclable départemental
- Accompagner les intercommunalités et communes dans l'appropriation des champs de la mobilité (piétons, vélos, nouveaux services,…)
- Réfléchir sur l'organisation du covoiturage à une échelle large

Orientation 4 : Améliorer, fluidifier et sécuriser le réseau routier

Le réseau routier constitue le premier support de déplacement des populations et marchandises. Il permet à la fois les liaisons inter-territoires et la desserte du « dernier kilomètre ». La démarche HQE Route Durable propose une approche globale de la route et recherche une performance environnementale, sociale et économique pour le projet et le territoire. La promotion de cette politique de route durable (projets et gestion des routes) constitue un axe de travail avec les partenaires du territoire. À une échelle large, compléter le maillage du réseau routier doit être pensé dans ses liens avec les territoires voisins.

Si le lien Est/Ouest est assuré par l'A16 sur le littoral, il est à améliorer sur le reste du territoire. Le doublement de la RD 642 participe à l'amélioration de cette liaison. Le développement de nouvelles routes ou l'aménagement du réseau doit par ailleurs s'accompagner de réflexions sur la requalification des anciens axes comme c'est le cas dans le cadre du projet de contournement de Borre/Pradelles. Il est nécessaire de réadapter la traversée des villages pour leur redonner une fonction plus urbaine et maintenir leur attractivité.

À une échelle plus locale, les attentes relèvent davantage d'une adaptation plus fine des réseaux en fonction des projets d'aménagement locaux et d'une hiérarchisation des itinéraires. En ce qui concerne la fluidité de trafic, les principales difficultés du réseau se retrouvent sur les autoroutes, notamment en entrée d'agglomération. À ce titre, des réflexions alternatives peuvent permettre de désengorger l'accès à Lille et Dunkerque. Le développement d'outils comme les voies rapides réservées aux bus ou la gestion dynamique du trafic sont des pistes de réflexion à explorer.

Concernant le trafic poids lourd sur l'A16, l'hypothèse d'un renforcement de l'axe autoroutier dans la traversée de l'agglomération dunkerquoise est à étudier et à coupler avec les réflexions en matière de complémentarité en transports de marchandises. La qualité du réseau routier doit enfin passer par un travail de sécurisation sur les axes particulièrement accidentogènes. Ce travail doit être mené en lien entre le Département et les collectivités locales notamment sur les traversées ou entrées de ville.

Pistes de coopération :
- Poursuivre l'adaptation des réseaux routiers locaux en partenariat avec les acteurs du territoire

Orientation 5 : Renforcer l'attractivité économique du territoire par la complémentarité des modes de transport de marchandises

Avec sa façade maritime et la proximité de grandes métropoles européennes, le territoire est traversé par de nombreux flux de marchandises. La présence du port de Dunkerque, d'un réseau ferroviaire capable de transporter du fret, des deux autoroutes et de la voie d'eau, sont autant d'atouts qu'il faut renforcer en complémentarité.

Dans un contexte de concurrence forte, valoriser la fonction commerciale du Port de Dunkerque en région Nord – Pas-de-Calais que ce soit par la route, le fer, le fluvial ou le maritime permettra d'étendre au maximum son aire d'influence. En ce sens, l'arrivée du Canal Seine Nord Europe constitue une belle opportunité pour mener une stratégie globale autour de l'aménagement du réseau fluvial, intégrant l'adaptation et l'entretien des réseaux actuels mais aussi la réflexion autour du projet de barreau de canal entre Béthune et l'entreprise Roquette. Ces aménagements permettraient par ailleurs de proposer une véritable alternative propre aux poids-lourds.

Le développement d'une fonction de fret plus écologique pourrait également passer par l'amélioration de la fonction de fret ferroviaire sur le littoral et dans la Vallée de la Lys. Les liens routiers en cours de réalisation avec le Pas-de-Calais en secteur de la Vallée de la Lys sont à mieux prendre en compte.

Pistes de coopération :
- Poursuivre le dialogue avec le Port de Dunkerque dans le cadre de ses projets de développement et notamment dans la réflexion sur les schémas de logistique
- Etudier le potentiel de développement économique lié à l'arrivée du Canal Seine Nord Europe
- Étudier les solutions pour faciliter les déplacements voyageurs et marchandises en Vallée de la Lys

ENJEU 5 : Soutenir un cadre de vie de qualité en respectant l'équilibre urbain/rural

Orientation 1 : Renforcer l'attractivité du tissu urbain et maîtriser l'étalement urbain et périurbain

Les deux schémas de cohérence territoriale[6] entendent dans leurs orientations conserver un équilibre dans l'organisation du territoire et renforcer les centralités urbaines en s'appuyant sur plusieurs pôles de centralité (agglomération de Dunkerque, Hazebrouck, Bailleul, Nieppe, Merville) et les bourgs-centres. Cette réaffirmation devrait contribuer à limiter l'étalement urbain et maîtriser la périurbanisation, concomitants à la désaffection des parties les plus urbaines. Cette structuration autour de pôles de centralité peut être croisée avec le niveau de desserte par les transports en commun pour placer aux endroits stratégiques les équipements les plus générateurs de déplacements.

En parallèle, les démarches entreprises par les différents territoires pour faire émerger des formes urbaines qualitatives et moins gourmandes en espaces agricoles sont à renforcer. La promotion et la valorisation d'un urbanisme de qualité et la production de nouvelles formes urbaines sont des atouts pour renforcer l'attractivité des zones les plus denses. Le développement de documents d'urbanisme concertés et stratégiques, reflétant un véritable projet de territoire (notamment les Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux) ainsi que les outils de maîtrise foncière, doivent faciliter la maîtrise des futurs projets.

Les mixités sociale, fonctionnelle et intergénérationnelle contribuent à l'intégration des habitants et sont à privilégier. La réalisation de ces différents objectifs passe notamment par une animation territoriale bien présente et un appui aux démarches entreprises par les porteurs de projet. La concertation avec l'ensemble des acteurs est un élément important pour la qualité des projets.

Pistes de coopération :
- Favoriser le partenariat entre les acteurs de conseil et d'aménagement du territoire
- Faciliter l'information des communes sur la qualité des projets et les bonnes pratiques

6 - SCoT de la Région Flandre Dunkerque et SCoT de Flandre Intérieure

Orientation 2 : Protéger et valoriser le patrimoine naturel, paysager et urbain

La préservation de la richesse et des caractères singuliers du littoral et d'autres ensembles paysagers comme le bocage de l'Houtland ou celui des Monts de Flandre constitue un enjeu fort. La valorisation du paysage issu des activités humaines, notamment le patrimoine de la reconstruction, peut participer au renouvellement urbain et au développement de projets qualitatifs au même titre que les autres entités paysagères. L'ensemble de ces atouts et des actions menées en ce sens concourt à l'attractivité du territoire. Pour le littoral, il s'agit d'un véritable levier à utiliser, pour le reste de l'arrondissement, cette réalité est à renforcer.

Comme pour les problématiques de maîtrise foncière, les outils réglementaires de planification pourraient davantage être utilisés pour repérer et identifier des éléments de patrimoine à préserver et à valoriser.

Il s'agit également de sensibiliser les habitants et acteurs économiques aux démarches de protection des milieux, à l'inscription des principes de trame verte et bleue dans les documents d'urbanisme et projets d'aménagement et de mener une concertation large en amont de ces projets.

Pistes de coopération :
- Poursuivre la sensibilisation des acteurs institutionnels, économiques et habitants sur la valorisation du paysage
- Mieux articuler les actions des différents intervenants

Orientation 3 : Organiser l'accès aux équipements et services et accompagner l'accessibilité physique et numérique du territoire

L'aménagement des espaces publics doit garantir une qualité urbaine et environnementale exemplaire. L'accessibilité de tous est à traiter également avec la plus grande attention dans la logique du principe de continuité de la chaîne des déplacements et de la « conception universelle ». Au-delà des réglementations, la culture de l'accessibilité est à promouvoir pour favoriser la qualité d'usage. Dans le même esprit, l'intégration systématique des réflexions sur les modes doux dans la conception des projets d'aménagement permettra d'améliorer les aménagements existants et de concevoir des projets inclusifs (exemple de cheminements piétons pour tous plutôt que rampes d'accès différenciées pour une catégorie d'usagers). En raison de la place qu'ils occupent dans la vie socio-économique, la présence et la qualité des services publics et équipements de proximité sont structurants pour le territoire et sont à maintenir. De la même manière, pour maintenir un bon niveau de service à la population, il est nécessaire de favoriser les activités de commerce et d'artisanat en milieu rural et dans les centres-villes tout en maîtrisant les développements commerciaux de périphérie, difficilement accessibles sans voiture. L'équilibre entre milieux urbain/rural est indispensable pour favoriser et organiser l'accès aux services et équipements des bourgs et villages. Il ne pourra se réaliser sans une plus grande coopération entre territoires urbains et ruraux.

La qualité de vie des habitants passe également par le rapprochement et la diminution de temps entre espaces de vie et de travail. Le niveau et le maillage d'équipements et de services constituent un enjeu d'accessibilité et d'attractivité pour les territoires ruraux tout comme l'accès en très haut débit aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC). Les enjeux d'accès au réseau numérique sont de plus en plus pressants, que ce soit à usage privé (loisirs, achats, démarches administratives), public ou pour les acteurs du monde économique (communication, travail à distance, information, applications…). L'aménagement numérique du territoire doit être organisé et favorisé sur l'ensemble du territoire.

Pistes de coopération :
- Accompagner la mise en œuvre du Schéma d'aménagement numérique
- Développer l'articulation des actions en matière d'accessibilité

Orientation 4 : Contribuer à la diminution de toutes les pollutions et à l'économie des ressources naturelles

Le territoire a engagé de longue date des démarches de qualité urbaine et/ou environnementale pour l'aménagement des zones d'activités, des bâtiments, des projets urbains, des projets routiers. Toutes ces démarches sont à poursuivre pour économiser les ressources naturelles telles que l'eau potable, l'énergie ou les matières premières. La construction et la réhabilitation « durable » permettent de répondre aux enjeux environnementaux, climatiques, mais aussi sociaux. Si les démarches environnementales et HQE sont reconnues pour améliorer la performance énergétique des bâtiments publics, l'accessibilité globale et la Haute Qualité d'Usage (HQU) doivent aussi être intégrées à la démarche de qualité des constructions.

L'amélioration du cadre de vie passe aussi par la lutte contre le bruit. L'arrondissement étant bien maillé par des infrastructures, il est concerné par la prescription de cartes de bruit stratégiques des grandes infrastructures terrestres (voies ferroviaires / autoroutières, routes nationales / départementales / communales). L'ensemble des partenaires peut contribuer à la qualité du cadre de vie en intégrant mieux les pollutions liées aux bruits dans la planification et l'aménagement du territoire.

Pistes de coopération
- Diffuser les actions de l'Association Ecopal de Dunkerque

ENJEU 6 : Renforcer l'articulation des politiques habitat/logement afin d'améliorer les parcours résidentiels

Orientation 1 : Mettre en œuvre des politiques habitat-logement sur l'ensemble du territoire

Sur les douze intercommunalités du territoire, la Communauté Urbaine de Dunkerque et la Communauté de Communes Monts de Flandre-Plaine de la Lys sont les seules à s'être dotées d'un Programme Local de l'Habitat (PLH). La Communauté Urbaine de Dunkerque est par ailleurs la seule intercommunalité délégataire des aides à la pierre.

Afin de favoriser un développement équitable des territoires, la mise en place du Plan départemental de l'habitat doit permettre de résorber les inégalités territoriales par une analyse fine des besoins de chaque territoire. En l'absence de PLH, le diagnostic du PDH devra aider à définir et mettre en œuvre des politiques locales de l'habitat dans les secteurs hors délégation d'aide à la pierre. Il veillera à encourager la mixité sociale dans les opérations d'aménagement et à répondre à la demande, notamment des publics prioritaires du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD).

Parallèlement, la perspective d'évolution des intercommunalités est une opportunité pour mieux appréhender les parcours résidentiels à une échelle large et rechercher une cohérence entre la production de logements et l'armature urbaine. La connaissance fine et permanente des marchés locaux et de leurs évolutions apparaît comme une condition sine qua non pour anticiper les besoins de logements. Notamment, la connaissance de la demande en logement social sur le secteur hors Communauté Urbaine de Dunkerque est à consolider.

Par ailleurs, la nécessité d'une solidarité renforcée dans la mise en place des hébergements d'urgence est apparue, la mobilisation des communes les plus importantes sur ce sujet ne suffisant pas à couvrir tous les besoins.

Pistes de coopération :
- Accompagner la mise en place de Programmes Locaux de l'Habitat et la réflexion partenariale autour du Plan Départemental de l'Habitat

Orientation 2 : Renforcer les partenariats pour développer un habitat adapté, accessible et de qualité

Les communes rencontrent, souvent par manque d'opérateur ou de capacité de portage foncier, des difficultés à mettre en place des projets de logements locatifs sociaux. Cette offre est globalement insuffisante pour répondre aux besoins de la population du territoire et est déficitaire en milieu rural. Pour pallier ce déficit, la production de logements sociaux doit être promue notamment en milieu rural, tout en maîtrisant la consommation foncière et en favorisant son accès au public en situation de mal-logement.

Il s'agit d'apporter à la population (actifs, jeunes, personnes en difficultés, retraités, personnes en situation de handicap…) une offre nouvelle de logements adaptée à ses besoins, notamment quant au niveau de loyer et à la localisation (transports). Une attention particulière doit être portée sur l'offre de logement à destination des jeunes, notamment en Vallée de la Lys et en milieu rural en Flandre Maritime.

Le vieillissement de la population est un enjeu démographique majeur pour le territoire. Il est nécessaire d'en anticiper les conséquences en facilitant le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie. Cette problématique rejoint les besoins des personnes en situation de handicap. Aussi, la mise en accessibilité des logements destinés à ces publics fragiles est un enjeu de premier plan. De manière associée, la localisation de ces personnes dans les lieux de vie bien desservis doit être favorisée.

Le territoire souffre de la présence importante d'un habitat privé ancien dégradé, notamment dans les communes du Pays des Moulins de Flandre et dans les centres urbains dont certains ont peu de solutions intra-muros. L'amélioration de la qualité des parcs privé (logements indignes, non décents, assainissement insatisfaisant…) et public implique la mise en œuvre d'actions coordonnées d'amélioration de l'habitat et nécessite un renforcement des partenariats sur ce sujet. Cela permettra de réduire la précarité des populations résidentes et de participer à l'insertion sociale des familles en difficulté. Une attention particulière doit être portée sur la résorption de la précarité énergétique à la fois par des actions sur la qualité du bâti comme sur les usages.

Pistes de coopération :
- Accompagner les Programmes d'Intérêt Général « Habiter Mieux»
- Favoriser les opérations de renouvellement urbain visant à créer du logement social
- Développer le partenariat avec les bailleurs sur la qualité des logements sociaux

Orientation 3 : Favoriser le parcours résidentiel des populations en difficulté

La réponse aux besoins des ménages à faibles ressources est à envisager de manière globale, en prenant en compte non seulement l'offre de logements adaptés, mais également celle de logements ordinaires. L'objectif est de permettre à chaque habitant de se loger quel que soit le niveau de ses revenus, en fonction de ses besoins et d'avoir une démarche évolutive (location, accession, construction ...).

Le recours à des dispositifs de garantie, type Agence Immobilière à Vocation Sociale, est une des solutions intéressantes pour faciliter l'entrée dans le logement des ménages défavorisés. Pour les publics en grande difficulté, l'enjeu est de faciliter les transitions en sortie des logements d'urgence ou en entrée des structures ou des logements adaptés. Sur l'agglomération dunkerquoise, malgré les efforts d'investissement et d'accompagnement, les parcours résidentiels restent à fluidifier notamment pour quitter les dispositifs transitoires d'hébergement.

De façon plus générale, la démarche de repérage des situations de mal-logement doit se poursuivre en lien avec les collectivités. Une attention particulière devra aussi être accordée à l'accès au logement pour les jeunes en difficulté et les personnes en situation d'insertion/réinsertion. L'accompagnement social a démontré depuis plusieurs années l'aspect fondamental de l'accès concomitant à un emploi et à un logement.

En milieu rural, la mise sur le marché d'une offre renouvelée de logements doit s'envisager simultanément au déploiement d'outils de mobilité et d'accès aux services et à l'emploi.

Pistes de coopération :
- Faciliter l'accès conjoint à l'emploi et au logement
- Développer les activités de l'Agence Immobilière à Vocation Sociale (AIVS)

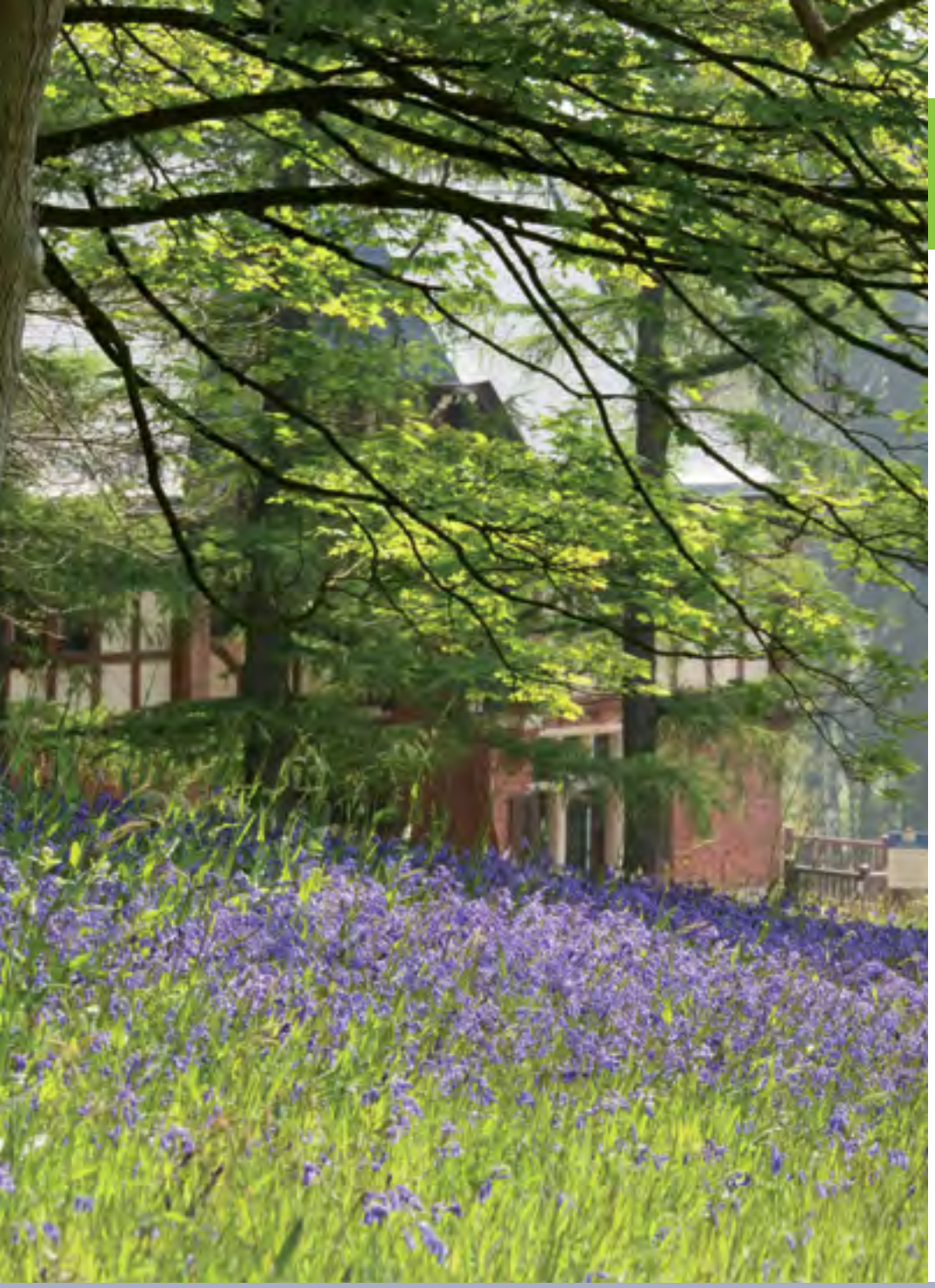

ENJEU 7 : Protéger les milieux naturels et agricoles et développer des continuités écologiques

Orientation 1 : Renforcer la préservation et la valorisation des sites naturels, des zones humides et des espèces protégées

Les milieux naturels de Flandre Intérieure et Maritime sont très diversifiés : dunes, zones humides, boisements, mer, mais aussi espaces en friche (zone portuaire). Ils sont le support d'une biodiversité remarquable et doivent à ce titre être protégés mais aussi valorisés. Plusieurs sites sont aujourd'hui inventoriés, classés ou identifiés comme cœurs de nature dans les schémas de trame verte et bleue. Cette action de protection doit être poursuivie en utilisant toute la gamme d'outils existants (Espaces Naturels Sensibles, sites du Conservatoire du Littoral, réserves naturelles…) et en veillant à ce qu'elle se fasse également dans un souci d'ouverture au public pour le sensibiliser à ces richesses.

Le patrimoine lié à l'eau doit davantage être valorisé. Le caractère unique et la fragilité du milieu littoral nécessitent une protection particulière. Les zones humides ont un rôle important en matière de biodiversité mais aussi de qualité de la ressource en eau et doivent être préservées. Les eaux canalisées doivent être mieux mises en valeur dans leur relation avec les milieux urbanisés et non plus vues exclusivement comme des supports de déplacement ou de drainage. Les milieux forestiers, plus rares, devront être mieux protégés et gérés dans une perspective de développement durable.

La forêt de Nieppe doit notamment être appréhendée dans l'ensemble de ses usages (production de bois, biodiversité, aménités, lutte contre les inondations) à travers une réflexion commune entre les acteurs économiques, institutionnels et les usagers. Cette attention doit être d'autant plus forte qu'elle représente un des principaux cœurs de nature du sud du territoire.

Parallèlement à ces sites bénéficiant de protections fortes, d'autres milieux, moins remarquables par leur taille ou leur qualité participent toutefois au maillage écologique. Ces « micromilieux » doivent être progressivement intégrés dans le réseau des espaces naturels pour créer une véritable armature

de biodiversité sur l'ensemble du territoire des Flandres. Par ailleurs, la lutte contre les espèces invasives est nécessaire pour préserver l'équilibre écologique des espaces. Dans un contexte de pression humaine forte, il conviendrait de mieux prendre en compte les richesses écologiques de ces milieux dès la conception des projets à travers une concertation la plus large possible. Cela permettrait de raisonner durablement et globalement en mesurant le coût pour la société de l'atteinte à ces milieux.

Pistes de coopération :
- Participer à l'élaboration du projet Grand Site mené sur les Dunes de Flandre notamment pour assurer la politique de préservation des sites sensibles
- Accompagner le schéma directeur du patrimoine naturel conçu par le Grand Port Maritime de Dunkerque
- Partager les réflexions sur les usages de la forêt de Nieppe

Orientation 2 : Mettre en valeur les espaces de nature « quotidienne » et les intégrer dans une stratégie écologique à une échelle large

La biodiversité ne doit pas être considérée uniquement à l'aune des espaces remarquables et de la politique de protection et de préservation, mais doit s'intégrer dans toutes les composantes de l'aménagement, notamment en milieu urbain.

En complément des sites naturels remarquables, d'autres espaces participent ou peuvent participer à la trame écologique du territoire : parcs, jardins et jardins familiaux – espaces partagés, bords de canaux, prairies, chemins de randonnée… Ceux-ci doivent être mieux valorisés par la mise en place de mesures de gestion spécifiques ou en les intégrant comme éléments centraux dans les projets d'aménagement. La mise en valeur des canaux et du réseau hydrographique et l'utilisation d'espèces végétales locales dans les projets urbains contribuent à cette « naturalité » du quotidien ou biodiversité ordinaire.

Assurer la continuité des trames vertes et bleues passe par la connexion de l'ensemble de ces supports et des cœurs de nature. Les acteurs du territoire œuvrent aujourd'hui dans ce sens à l'échelle de leur propre périmètre (SCoT, Pays, Communauté Urbaine) et doivent poursuivre ces efforts en les inscrivant dans une cohérence plus large, à une échelle régionale ou transfrontalière.
Favoriser les initiatives de connaissance et de découverte des milieux naturels viendra élargir l'appréciation de ces richesses. Le travail réalisé par les associations œuvrant dans le domaine de l'environnement doit être conforté et soutenu à la fois dans le volet de gestion des sites naturels mais aussi dans la diffusion de la connaissance. Inciter et sensibiliser les habitants au rôle moteur qu'ils peuvent tenir dans la sauvegarde des habitats ou la restauration des milieux sera également déterminant.

Pistes de coopération :
- Mutualiser les bases de données et connaissances naturalistes
- Poursuivre les actions de sensibilisation en partenariat avec les acteurs locaux

Orientation 3 : Préserver l'espace agricole et maintenir une identité rurale

Le territoire dispose de nombreuses terres agricoles soumises à la pression de l'artificialisation urbaine (logement et activités économiques). La disparition de ces surfaces agricoles entraîne la disparition de l'outil de travail des exploitants. Elle cause de plus des pertes irréversibles telles que l'imperméabilisation des sols à l'origine d'une augmentation du risque d'inondation, la dégradation des paysages et une perte de l'identité rurale du territoire.

Soutenir les démarches de mise en valeur et de recomposition des paysages agricoles doit permettre de revaloriser la fonction écologique de ces espaces. En ce sens, les opérations de reboisement et d'entretien de bocages mais aussi l'ensemble des pratiques agro-environnementales sont à soutenir en lien avec les particuliers et le monde agricole. Les agriculteurs sont aujourd'hui engagés dans une démarche de contrôle strict des intrants. Ces efforts sont à poursuivre dans une logique d'agriculture durable, respectueuse des paysages et de l'environnement.

Enfin, la préservation des espaces agricoles spécifiques est fortement liée à leur valorisation par le biais des productions qui y sont associées. Affirmer les spécificités de productions locales et valoriser les terroirs doivent donc participer au maintien de l'identité rurale d'une grande partie du territoire et à son développement économique.

Pistes de coopération :
- Poursuivre les partenariats avec la Chambre d'agriculture sur le volet agro-environnemental
- Soutenir l'émergence de filières courtes en conventionnel comme en biologique (vente directe, fermes auberges, fermes pédagogiques, fermes équestres, marchés locaux, ...) ou d'intérêt collectif (gestion du paysage ou de la biodiversité, cheminements,...)
- Poursuivre le partenariat avec le GABNOR (Agriculture Biologique)

ENJEU 8 : Mettre l'eau au centre de l'organisation et du développement du territoire

L'eau est un élément d'identité fort des Flandres, qui contribue à la structuration de ses paysages et abrite de nombreuses richesses naturelles, mais elle représente également une menace. L'eau doit être davantage protégée et mieux appréhendée par les acteurs du territoire. L'élaboration et la mise en œuvre des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) y contribuent et constituent un premier niveau de mobilisation des acteurs.

Orientation 1 : Prévenir et protéger le territoire contre les risques naturels liés à l'eau

Le territoire des Flandres est aujourd'hui soumis à trois principaux risques liés à l'eau : l'inondation par débordement des cours d'eau (la Lys ou l'Yser) ou due aux difficultés d'évacuation des eaux intérieures à la mer (secteur du polder), l'inondation par ruissellement, impliquant parfois de l'érosion des sols (les secteurs des Monts sont en zone de fort aléa) et la submersion marine.

De façon générale, les acteurs du territoire ont à se réapproprier la présence de l'eau et mieux la prendre en compte dans la planification et les projets d'aménagement. La culture du risque et sa gestion en temps de crise méritent d'être renforcées. La sensibilisation des habitants et pouvoirs publics est importante.

Lutter contre les inondations passe par la maîtrise de l'imperméabilisation des sols et une gestion concertée et préventive des eaux pluviales. Certains dispositifs y participent tels que l'aménagement de zones d'expansion de crue, l'accompagnement des collectivités et du monde agricole dans la lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols, la généralisation des techniques alternatives et des zonages de gestion des eaux pluviales…

Plus spécifiquement, sur le secteur des Wateringues, la pérennisation et l'optimisation du système d'évacuation des eaux à la mer, notamment dans la gestion des grands ouvrages sont attendues.

Enfin, il est nécessaire de compléter l'expertise et d'approfondir les connaissances sur la montée des eaux et son ampleur, afin de préciser les incidences sur le polder et en matière de submersion marine et d'initier les mesures nécessaires pour faire face aux conséquences du changement climatique.

Globalement la réflexion sur l'adaptation de l'organisation des acteurs et de la gouvernance doit être poursuivie pour faire face à cet enjeu.

Pistes de coopération :
- Poursuivre le partenariat avec l'Institution Interdépartementale des Wateringues sur la gestion des ouvrages d'évacuation à la mer
- Poursuivre le partenariat avec les SAGE pour la mise en œuvre de mesures de prévention et de protection contre les risques naturels
- Poursuivre les réflexions sur l'évolution de la gouvernance
- Réfléchir collectivement aux impacts du risque de submersion marine

Orientation 2 : Améliorer la qualité des eaux et des milieux aquatiques

En raison d'une forte pression humaine, la qualité physico-chimique et écologique des eaux superficielles du territoire et souterraines est dégradée, qu'il s'agisse de l'Yser, de la Lys et de ses affluents ou du secteur des Wateringues. Elle doit être améliorée.

Les efforts consentis pas les acteurs économiques de l'industrie ou du monde agricole pour adapter leurs pratiques doivent être renforcés. L'accompagnement des collectivités et des particuliers en matière d'assainissement, tout particulièrement en zone rurale, doit également être poursuivi.

Plus globalement, la préservation de la ressource en eau passe par la restauration de milieux aquatiques fonctionnels dans leurs multiples rôles : régulation du régime des eaux, épuration naturelle, support de biodiversité…

Ces deux axes nécessitent un travail de partenariat et de coordination des acteurs locaux, en lien avec les territoires voisins (dont transfrontaliers), déclinés notamment au travers des SAGE ou des projets de trame verte et bleue.

Pistes de coopération :
- Poursuivre le partenariat engagé avec la chambre d'agriculture (réimplantation de haies, bandes enherbées)
- Poursuivre le partenariat avec les SAGE pour la mise en œuvre de mesures de reconquête de la qualité de l'eau
- Sensibiliser et accompagner les industries dans l'amélioration de leurs process industriels

Orientation 3 : Veiller à la qualité et la quantité de la ressource en eau potable

Le territoire est dépendant de ses voisins pour l'alimentation en eau potable, ses nappes d'eau souterraines étant difficilement exploitables. La ressource en eau est ainsi puisée dans l'Audomarois. Cet approvisionnement est à garantir en travaillant en partenariat avec les territoires fournisseurs d'eau dans une logique de qualité et de protection des sites d'approvisionnement. Sur le bassin de l'Yser, l'amélioration de la qualité des eaux superficielles contribue à protéger la ressource en eau potable du territoire transfrontalier (Belgique) qui mobilise ces eaux à cet effet.

Par ailleurs, limiter la consommation de cette ressource permettra de mieux maîtriser cette dépendance et de diminuer les impacts sur l'environnement.

Pistes de coopération :
- Sensibiliser les habitants à la question de l'économie de la ressource en eau

ENJEU 9 : Poursuivre le renouvelement de l'approche des risques et désordres liés à l'activité humaine

Orientation 1 : Prévenir les risques et gérer les conséquences de l'activité industrielle

Le territoire des Flandres présente encore un profil économique très industriel, malgré le recul de ces activités durant les dix dernières années. Aujourd'hui, on y compte de nombreuses friches industrielles qui constituent de fait une réserve foncière importante pour des opérations d'urbanisation. Sur le littoral, les friches portuaires sont aujourd'hui utilisées pour des opérations urbaines ambitieuses. Les opérations de reconquête des espaces délaissés et des friches situés à proximité des bords de Lys, de canaux, de rivières, des centres-villes ou des zones portuaires doivent permettre de valoriser ce potentiel foncier souvent stratégique. Cette reconversion, si elle est menée dans un souci de qualité, participera par ailleurs au changement d'image du territoire et sera source d'une nouvelle attractivité.

Outre la reconversion de sites à vocation urbaine, ces friches peuvent également être valorisées dans des fonctions d'espaces naturels ou de loisirs. Le préalable à ces aménagements est la réalisation d'opérations de requalification, de renaturation des friches et souvent de dépollution des sols.

La présence de sites SEVESO et de la centrale nucléaire de Gravelines implique des risques technologiques majeurs potentiels. La traversée du territoire dunkerquois par un trafic de matières dangereuses vient amplifier ces risques. La mise en place de Plans de Prévention des Risques Technologiques permet d'intégrer de façon réglementaire les impacts possibles d'un incident technologique. Au-delà de ces outils, développer une culture du risque permettra de mieux sensibiliser la population aux conséquences d'un aléa fort et de la mobiliser dans la gestion d'une situation de crise.

Pistes de coopération :
- Poursuivre l'animation de la commission locale d'information

Orientation 2 : Améliorer la qualité de l'air, notamment sur le littoral

L'industrie lourde (chimie, métallurgie), très présente sur le littoral dunkerquois, est aujourd'hui encore source de pollution de l'air, malgré les investissements réalisés par les entreprises. À cette pollution s'ajoutent les émissions générées par les trafics routiers, notamment poids lourds, sur les autoroutes A16 et A25. Afin de participer à la réduction de cette pollution atmosphérique ou d'en atténuer les effets sur la santé et l'environnement, il conviendra d'inciter à un usage moins important du mode routier dans les déplacements et de développer des actions pédagogiques de sensibilisation des populations et de connaissance de la qualité de l'air.

Pistes de coopération :
- Accompagner les réflexions et la mise en œuvre du Plan de Protection de l'atmosphère de l'agglomération dunkerquoise
- Poursuivre l'étude et la connaissance fine des phénomènes de pollution et de suivi de qualité de l'air (IRENI)
- Sensibiliser davantage acteurs économiques et population à l'usage de modes de transport moins polluants
- Poursuivre le partenariat dans le cadre d'ATMO sur le réseau de surveillance de qualité de l'air

Orientation 3 : Réduire et valoriser les déchets

Le taux de valorisation et de traitement des déchets du territoire est plutôt bon et les acteurs du domaine sont très mobilisés. La sensibilisation des particuliers et des acteurs économiques à la réduction de la quantité et de la nocivité des déchets est à poursuivre. Le développement d'activités économiques liées à la valorisation des déchets et la promotion d'une économie circulaire locale assureront une part plus importante de valorisation et de recyclage des déchets.

Pistes de coopération :
- Réfléchir à la mise en place de nouvelles filières de valorisation des déchets

Orientation 4 : Anticiper les conséquences du réchauffement climatique

Le phénomène de réchauffement climatique à l'échelle mondiale est reconnu et impacte déjà fortement le quotidien de populations dans certaines zones de la planète. Aujourd'hui plusieurs Plans Climat Territoriaux sont engagés sur le territoire. Un de leurs objectifs est la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans tous les domaines d'activité (déplacements, agriculture, bâtiments à énergie positive…). Cette dynamique doit être valorisée ainsi que toutes les stratégies de territoire visant à réduire ces émissions ou à travailler sur la production d'autres formes d'énergie, à l'image de ce que développe la Communauté Urbaine de Dunkerque.

Plus précisément, améliorer la connaissance sur la traduction de ce phénomène à l'échelle de l'arrondissement permettrait de mieux en anticiper les impacts supposés, notamment dans l'aménagement et la gestion quotidienne des territoires.

La sensibilisation des habitants et acteurs du territoire sur cette question est nécessaire pour accompagner ces stratégies.

Pistes de coopération :
- Améliorer l'attractivité des transports en commun
- Partager davantage la connaissance du phénomène de réchauffement climatique

ENJEU 10 : Diversifier l'économie du territoire en s'appuyant sur ses leviers de développement

Orientation 1 : Renforcer la connaissance et l'intelligence économique

Afin d'assurer durablement la compétitivité du territoire et d'adapter les entreprises et l'emploi aux mutations économiques internationales, le renforcement de l'intelligence économique de territoire peut être un atout. En pratique, cela peut se traduire par la mise en place d'observatoires et de réseaux d'information sur le suivi fin de filières stratégiques (industrie, agriculture, énergie, économie sociale et solidaire,…) ou de certains leviers d'attractivité (mobilité, formation, foncier, habitat, mutualisation d'études…). L'organisation de cette intelligence ne pourra se faire qu'en associant des partenaires de différents horizons (développement économique, insertion, mobilité, collectivités…) sur un périmètre le plus large possible afin d'avoir une vision stratégique des opportunités de développement.

Pistes de coopération :
- *S'appuyer sur les initiatives locales afin de constituer un réseau de veille et d'observation économique (intercommunalités, agences de développement, agence d'urbanisme...)*
- *Mutualiser les connaissances en matière d'études d'impact pour faciliter l'appréhension des nouveaux projets économiques*

Orientation 2 : Accompagner les entreprises, notamment vers l'innovation et l'international et renforcer l'organisation des infrastructures économiques

La capacité à attirer une main d'œuvre qualifiée, à faire revenir les jeunes diplômés, à susciter l'envie d'entreprendre apparaissent comme des enjeux primordiaux dans la stratégie de développement local. En ce sens, tous les leviers participant à l'attractivité du territoire doivent être utilisés : l'amélioration du cadre de vie, la possibilité d'accéder à des logements de qualité, à des équipements structurants (culture, loisirs, santé, éducation) et à des outils de mobilité. La création d'entreprise constitue un élément moteur dans le développement économique du territoire.

Plutôt caractérisé par une culture salariale, il est impératif d'y développer la culture de l'entrepreneuriat et de soutenir les créations d'entreprises, dans des filières classiques comme innovantes. L'accompagnement à la création d'entreprise est aujourd'hui porté par les acteurs économiques comme les Chambres consulaires ou les BGE Hauts de France et Flandre Création. Dynamiser les liens entre acteurs économiques par la création d'une Agence de Développement Economique en Flandre Intérieure et poursuivre la valorisation et la coordination des dispositifs d'accompagnement et de soutien devraient apporter des réponses mieux adaptées aux créateurs ou repreneurs d'activités. Parallèlement, la poursuite de l'aménagement de dispositifs d'accueil d'entreprises (immobilier d'entreprises), et l'utilisation optimale des possibilités foncières existantes et portées par les intercommunalités permettront également de soutenir cette dynamique.

Malgré la présence de grands groupes et de l'Université du littoral, la recherche/développement (R&D) n'est pas largement présente sur le territoire. L'exemple de l'entreprise Roquette demeure une exception et les liens entre recherche/développement et PME/PMI doivent être renforcés. L'implication des PME et des collectivités dans le développement de filières d'excellence pourrait être consolidée en améliorant la R&D (notamment privée) et en développant activités et emplois de haute technologie dans les domaines de l'énergie (terminal méthanier, Innocold, Pôle Energie 2020…), de la biotechnologie, de la nutrition (Roquette, Blédina…), entre autres. L'accompagnement des filières en développement (aéronautique, logistique/transport, nautisme, dépollution des sols, écomatériaux, horticulture et maraîchage …) doit être poursuivi et une attention particulière sera portée aux potentialités de développement des emplois verts.

En ce sens, les réflexions autour de l'accompagnement à la création d'entreprises innovantes ou à potentiel de croissance doivent être poursuivies. L'accès aux réseaux de communication et de transports est également décisif pour les entreprises. Poursuivre rapidement l'équipement en haut et très haut débit de l'ensemble du territoire et assurer la desserte à vocation économique par des infrastructures de déplacement de qualité sont des enjeux incontournables. Sur ce deuxième point, les réflexions sur le renforcement du rayonnement du Grand Port Maritime et l'accessibilité de la Vallée de la Lys doivent être mises en avant.

La situation frontalière avec la Belgique et la proximité de l'Angleterre sont des atouts à valoriser pour attirer des entreprises internationales mais aussi pour les conforter, le territoire étant dépendant de nombreux donneurs d'ordre étrangers. Cela peut également permettre de soutenir le dynamisme des entreprises locales dans leurs exportations. La Flandre Belge constitue aussi un potentiel économique en matière d'emploi et d'échanges commerciaux. Tirer partie de cette proximité peut passer par la formation des acteurs économiques aux langues étrangères.

Pistes de coopération :
- Renforcer la synergie de l'ensemble des acteurs autour du Grand Port Maritime
- Contribuer à l'émergence de l'agence de développement économique en Flandre Intérieure
- Développer des activités innovantes en lien avec le terminal méthanier et accompagner le projet de centre de recherche sur le froid Innocold

Orientation 3 : Poursuivre l'adaptation des formations aux potentiels économiques, dans un objectif d'insertion/réinsertion et d'emploi

L'enseignement supérieur est bien représenté à travers de multiples formations, qu'elles soient universitaires ou non. Elles se concentrent principalement sur le littoral. L'université du littoral est un atout majeur à mieux valoriser, en lien avec les dynamiques de territoire. Plus généralement, une communication renforcée sur toutes les formations existantes, avec les partenaires sociaux et les acteurs économiques, doit permettre de rendre plus lisibles les opportunités de qualification et d'apprentissage sur le territoire.

Si des filières spécifiques existent, l'adaptation de l'offre de formation aux potentiels économiques du territoire permettra de mieux répondre aux futurs besoins en main d'œuvre des entreprises. Ces réflexions doivent être menées en partenariat avec la Région pour mieux articuler les fonds de formation privés et régionaux et renforcer les moyens.

Elles doivent également concourir à rapprocher les personnes peu qualifiées des potentiels importants de la haute technologie, rapprocher les jeunes et les femmes des domaines économiques en cours de développement ou créer des formations dans des filières porteuses.

Orientation 4 : Promouvoir une agriculture dynamique, durable et solidaire

L'agriculture du territoire doit maintenir sa compétitivité liée à des marchés commerciaux et industriels, tout en développant des productions à visée locale.

Pour cela, le secteur doit à la fois améliorer et moderniser ses pratiques dans une perspective de qualité et chercher à se diversifier. Les exploitations du territoire présentent une valeur ajoutée moyenne légèrement supérieure au niveau régional. Cette spécificité doit être renforcée en poursuivant les stratégies de développement d'activités à valeur ajoutée et en confortant les filières longues et de proximité de qualité. La mutualisation des outils d'abattage et de production de proximité est à conforter.

La valorisation des démarches de qualité et de certification engagées est à poursuivre, notamment avec la promotion des produits locaux (fromage de Bergues, du Mont des Cats, vache rouge flamande, lingot du Nord, ...). De même que la culture du lin et du houblon sont à valoriser en lien avec les caractéristiques paysagères, culturelles et patrimoniales de la Flandre.

Les enjeux de préservation des espaces agricoles, porteurs de développement économique local et de soutien au tissu agro-industriel sont à affirmer. Et plus précisément, certaines zones doivent faire l'objet d'une vigilance particulière, plus localisée. Des mesures particulières de préservation du foncier agricole de la zone horticole et maraîchère périurbaine de l'agglomération dunkerquoise, sont à envisager dans un contexte de forte pression foncière.

De même, l'enjeu de préservation du marais audomarois pour les communes de Watten, Saint-Momelin, Nieurlet et Noorpeene, au regard des aménités qu'il offre, englobe un enjeu d'accompagnement et de développement des activités agricoles et écotouristiques et la préservation des aménités du secteur Est du marais dans le département du Nord.

Le soutien à la production biologique, peu présente sur le territoire, participe également à cette évolution. Parallèlement aux pratiques courantes d'accueil à la ferme ou de vente directe, le développement des circuits courts gagnerait à se structurer en lien avec les circuits de restauration collective. Les économies d'énergie et la production d'énergie renouvelable sont des actions à conforter et à dynamiser.

Même si les Flandres ne sont pas plus touchées que les autres territoires sur cette problématique, l'accompagnement de jeunes agriculteurs à l'installation et le renouvellement des chefs d'exploitation sont des enjeux pour le maintien d'une activité agricole dynamique et génératrice d'emploi. L'amélioration des conditions de travail des agriculteurs participe également à cette logique. Enfin, le soutien à l'animation du monde rural permet de valoriser le monde agricole et contribue à sa reconnaissance.

Pistes de Coopération :
- Réfléchir aux liens entre agriculteurs locaux et restauration collective à l'échelle du territoire
- Mettre en place une procédure particulière de préservation du foncier agricole, accompagné d'un plan d'actions, en lien avec le département du Pas-de-Calais

Orientation 5 : Diversifier l'activité industrielle et ses activités connexes et soutenir l'éco-construction

Les zones d'emploi de Flandre-Lys et de Dunkerque ont connu un développement industriel important. Sur le dunkerquois, les effets de la crise se sont fait sentir mais l'industrie lourde est toujours bien présente. L'industrie reste donc un secteur structurant du territoire qui peut encore être développé mais doit se moderniser en développant des productions industrielles innovantes et en renforçant la dynamique de l'industrie agroalimentaire. Les stratégies de développement autour de l'éolien, des systèmes d'énergie propre, de la plaisance ou la poursuite de la recherche dans le domaine de l'agroalimentaire sont des axes de travail à valoriser.

Dans cette optique, le développement de PME/PMI permettrait d'équilibrer la structure économique du territoire. La valorisation de l'industrie dans le monde du travail, dans les formations, et auprès des jeunes et des publics en insertion/réinsertion pourrait également renforcer la promotion de ce secteur parfois mal considéré.

Le domaine de la construction est plus présent sur le territoire qu'à l'échelle du département et constitue une des principales sources de création d'entreprises notamment artisanales. Ce secteur a vocation à s'adapter aux évolutions constructives et aux demandes du marché. Inciter les artisans et entreprises à développer des compétences dans le domaine des éco matériaux, en lien avec les filières locales pourrait constituer une forme de diversification. Le développement d'emplois verts dans l'artisanat doit plus généralement être soutenu.

Pistes de coopération :
- Promouvoir collectivement l'entrepreneuriat
- Aider à l'émergence de filières industrielles innovantes

Orientation 6 : Développer l'artisanat et les services

La sous-représentation des emplois du tertiaire, particulièrement dans les services marchands, doit être vue comme un potentiel de développement. L'industrie est un véritable moteur économique dans sa capacité à générer des emplois induits. Sur le territoire, le nombre d'emplois tertiaires créés par emploi industriel est bien en-dessous de la moyenne nationale. Maintenir et développer des entreprises de haut niveau de service autour de l'industrie, qui bénéficient au territoire est un premier axe de travail.

Dans le domaine commercial, le maintien, l'installation ou la reprise de commerces de proximité dans les centres bourgs sont importants pour la vie locale, de même que la maîtrise du développement des centres commerciaux de périphérie. Parallèlement, chercher à attirer des acteurs du e-commerce sur le territoire pourrait dynamiser l'emploi dans ce secteur d'activité. Enfin, les domaines de l'hôtellerie, de la restauration sont des potentiels à lier avec les stratégies touristiques qui sont actuellement en train d'émerger sur le littoral comme sur les Pays.

Pistes de coopération :
- Favoriser la connaissance du tissu artisanal
- Organiser sur le territoire des réunions d'information relatives à l'emploi dans l'artisanat

Orientation 7 : Promouvoir et développer l'économie sociale et solidaire (ESS)

L'économie sociale et solidaire est dynamique sur le territoire. Recouvrant de nombreuses branches d'activité, elle constitue une approche différente de l'activité économique et de l'entrepreneuriat, plus solidaire. Renforcer les partenariats entre les acteurs du territoire investis dans ce domaine permettra de faire des Flandres un territoire exemplaire dans le développement des économies plurielles.

Soutenir l'emploi social et solidaire et favoriser l'essaimage permettront de faire émerger ou pérenniser des emplois dans les secteurs des services à la personne, des emplois verts, de la valorisation des déchets, de l'agriculture, … Cette orientation serait par ailleurs favorable à l'inclusion des personnes relevant de l'insertion.

Pistes de coopération :
- Favoriser les partenariats pour l'accompagnement de projets relevant de l'ESS
- Promouvoir l'idée d'entreprendre autrement

ENJEU 11 : Améliorer la dynamique d'accompagnement de l'insertion vers l'emploi

Orientation 1 : Coordonner les dispositifs d'accompagnement et limiter les freins à l'emploi

Il existe une dynamique forte d'insertion/réinsertion par l'économie en Flandre, soutenue par des acteurs locaux bien structurés en Flandre Maritime. À l'échelle de la Flandre Intérieure, les coopérations entre acteurs d'insertion sociale, d'insertion professionnelle et acteurs économiques sont encore à structurer. Les habitudes de travail avec l'armentiérois doivent être conservées.

L'ensemble des acteurs doit poursuivre les efforts permettant l'accès à l'emploi classique en proposant des parcours et des passerelles entre les dispositifs d'insertion, sociale et professionnelle. Pour cela, leur réseau est à coordonner, notamment en Flandre Intérieure. Pour faciliter un accompagnement au plus près, les acteurs de l'insertion doivent pouvoir pérenniser leurs actions notamment en faveur des jeunes, des femmes et des travailleurs handicapés. Ces publics sont en effet davantage exposés au chômage. Dans ce contexte, l'évolution et le développement des formations et des filières doivent être conduits sur l'ensemble du territoire de manière à augmenter l'employabilité des femmes plus particulièrement en Flandre Maritime et des jeunes, plus particulièrement en Flandre Intérieure.

Les difficultés liées à la santé et la mobilité sont les principaux freins d'accès à l'emploi identifiés par les allocataires du RSA dans les contrats d'engagement réciproque. La levée de ces freins permet de faciliter l'accès et le maintien dans l'emploi des personnes en difficulté, à condition d'aider à la résolution des nouvelles difficultés générées par la reprise d'emploi. Elle passe par le développement de solutions adaptées et dynamiques comme les garages solidaires, l'apprentissage des outils numériques par les publics en difficulté professionnelle, ou la lutte contre l'illettrisme.

Pistes de coopération :
- Développer un lien plus étroit entre les politiques qui concourent à lutter contre l'illettrisme (lecture publique, dispositif RSA, insertion par la culture…)
- Développer un regard croisé sur les différents freins à l'emploi

Orientation 2 : Renforcer les liens avec le milieu économique pour faciliter l'insertion professionnelle

L'étude des potentiels d'emplois (en Petites et Moyennes Entreprises et Très Petites Entreprises notamment) et de création d'entreprises permettrait de mieux cibler les actions du territoire en ce qui concerne l'insertion. Améliorer encore la connaissance et la perception des secteurs en tension pour l'insertion aura pour effet de faire évoluer les acteurs sur la prise en charge grâce à l'expertise d'usage acquise. Il apparait également important d'améliorer et de structurer la mise en relation des demandeurs d'emploi et des potentiels locaux d'emploi autour de cibles communes. À terme, cela permettrait d'obtenir une meilleure adéquation entre les formations/les qualifications et le marché de l'emploi. Dans ce sens, les formations ne sont d'ailleurs pas toujours nécessaires, des dispositifs plus légers d'adaptation à l'emploi peuvent parfois suffire selon les besoins.

D'une manière générale, des outils dynamiques d'accès ou de retour à l'emploi (méthode d'Intervention sur l'Offre et la Demande (IOD), « parcours gagnants », entreprises d'insertion, plateforme SESAME, entreprises de travail temporaire d'insertion, PLIE du dunkerquois, chantiers d'insertion…) sont à développer, notamment à travers la commande publique (clause d'insertion). En Flandre Intérieure, le recours aux chantiers d'insertion étant largement répandu, le développement des outils doit s'accompagner de leur diversification.

Pistes de coopération :
- Soutenir et maintenir le partenariat entre le Département et Pôle Emploi pour mener à bien les actions de réinsertion par l'emploi
- Renforcer le partenariat avec les acteurs de l'insertion sur le territoire via les têtes de réseau

ENJEU 12 : Améliorer l'accessibilité, la structuration des offres culturelle et sportive du territoire et contribuer à son rayonnement

Orientation 1 : Accompagner la mise en réseau des acteurs de la culture et renforcer les stratégies culturelles

En complément de plusieurs « locomotives » culturelles à rayonnement national, une réelle vitalité culturelle existe tant en Flandre Maritime qu'en Flandre Intérieure, portée par le dynamisme associatif. Celle-ci reste cependant peu lisible car principalement développée à l'échelon communal. Les réseaux départementaux de développement culturel en milieu rural organisés autour du Pays des Moulins de Flandre et du centre André Malraux ainsi que leur collaboration avec la Belgique dans le cadre de projets Interreg participent à la structuration des acteurs et de l'offre culturelle.

Favoriser cette structuration institutionnelle et les stratégies de territoire à l'échelon intercommunal permettrait de renforcer davantage ce travail en réseau. La prise de compétence culture doterait les territoires d'une ingénierie qualifiée en mesure d'accompagner la professionnalisation des acteurs de l'action culturelle.

La mise en réseau de l'offre est également souhaitable afin de valoriser le foisonnement des initiatives et faire la promotion coordonnée des atouts et programmations culturelles du territoire. Cela concerne aussi bien les festivals, les musées que les actions culturelles. Elle favoriserait également l'émergence de passerelles thématiques. Par exemple, les actions menées dans le cadre de la Villa Marguerite Yourcenar et des initiatives comme « Esquelbecq village du livre » ou les Bouquinales pourraient donner lieu au développement d'une approche culturelle concertée sur la thématique de l'écriture.

D'autres équipements comme le Musée de Flandre, les Musées de France de Bailleul, Bergues et Hazebrouck peuvent servir de pivot pour développer des synergies culturelles locales. Dans cette logique, la coopération avec la Belgique gagnerait à être renforcée car elle constitue un atout supplémentaire en matière d'échanges et d'ouverture aux territoires voisins.

Pistes de coopération :
- Développer la mise en réseau et la construction de partenariats dans les domaines de la lecture, des festivals, des politiques muséales, ...
- Poursuivre les collaborations entre Villa Marguerite Yourcenar et collectivités, scolaires et associations pour animer et fédérer les actions et donner le goût de la lecture

Orientation 2 : Développer l'offre culturelle pour tous

L'existence d'équipements et de nombreuses manifestations organisées par un tissu associatif dense et par les collectivités locales permet de proposer aux habitants un large panel d'activités culturelles et artistiques. Pour poursuivre cette dynamique, le soutien aux associations et aux bénévoles doit être réaffirmé et encadré par des professionnels.

La culture doit être diffusée sous toutes ses formes au sein de la population et participer au développement personnel ou à l'éducation des habitants. Soutenir leur expression artistique par l'enseignement artistique et le développement des pratiques en amateur (théâtre, musique, danse…) devrait faciliter cette appropriation. Un renforcement de l'encadrement de ces activités par des professionnels sera par ailleurs un gage de qualité dans cette approche. Les résidences d'artiste en milieu scolaire (ou dans les quartiers) et les actions de sensibilisation à l'art en général participent à cette dynamique.

Dans la même optique, le développement et la mise en réseau de l'offre de lecture publique et sa professionnalisation est à poursuivre afin de la rendre plus attractive et remédier à la baisse de fréquentation des bibliothèques. Un travail partenarial, avec la Médiathèque Départementale du Nord, sur les territoires des Communautés de communes de l'Houtland, du canton de Bergues et de la Communauté urbaine de Dunkerque doit inciter au développement ou la mise en réseau de l'offre sur ces territoires. La présence d'équipements structurants sur Dunkerque et Hazebrouck et le développement d'outils numériques innovants pourraient par ailleurs participer à la revalorisation de cette offre et faire des équipements des lieux de découverte, de connaissance et d'animation plus larges. L'accès à la connaissance peut également passer par les musées et la culture scientifique en s'appuyant sur des équipements structurants qu'est par exemple le Palais de l'Univers et des Sciences.

Au regard des problématiques d'ordre physique, financier, psychologique, social ou de mobilité rencontrées par une partie de la population, il est nécessaire de poursuivre le travail facilitant l'accès à la culture de ces publics cibles. À ce titre, les réseaux d'insertion par la culture sont des outils qui permettent le rapprochement de public en difficulté sociale du domaine culturel. Ils participent ainsi à leur insertion/réinsertion. Ils doivent être davantage développés. Les formations à la médiation culturelle et le travail de sensibilisation et de médiation pour les jeunes, hors temps scolaire, assuré par les acteurs culturels et sociaux, devront être soutenus.

Pistes de coopération :
- Poursuivre et moderniser la mise en réseau de l'offre de lecture publique, pour tous, en partenariat avec la Médiathèque Départementale du Nord (MDN)
- Développer les réseaux d'insertion par la culture
- Soutenir l'expression artistique des habitants, l'enseignement artistique

Orientation 3 : Préserver, restaurer et valoriser la richesse et la diversité des patrimoines afin d'améliorer l'image et l'attractivité du territoire

Le territoire présente une grande diversité de patrimoines, matériels comme immatériels, qui sont source d'attractivité et contribuent à son identité. Ils participent à la fois au quotidien des habitants mais sont aussi des atouts touristiques importants. Les manifestations populaires comme les pratiques culturelles traditionnelles rappellent des éléments d'histoire du territoire et participent à une certaine cohésion sociale. Carnavals, musiques traditionnelles, langues ou savoir-faire traditionnels portent cette dynamique forte.

Si les monuments classés ou inscrits sont reconnus, d'autres patrimoines bâtis pourraient être mieux valorisés en les inscrivant dans leur réalité historique. Le territoire a par exemple été marqué par la présence des guerres et le théâtre d'opérations militaires de grande ampleur qui ont laissé des marques durables. La période de reconstruction a d'ailleurs livré un mode de construction particulier qui peine aujourd'hui à être reconnu. Valoriser cette diversité et participer à la reconnaissance des patrimoines peu protégés participeront à l'embellissement des territoires mais aussi à leur appropriation par les habitants.

Dans ce sens, les actions de sensibilisation des habitants sont des leviers qui doivent les rendre acteurs de cette préservation et redonner du sens à leur appréhension d'un territoire qu'ils pratiquent au quotidien. Rendre accessibles ces patrimoines physiquement mais aussi par des actions de médiation renforcera cette implication.

Le patrimoine muséal du territoire est par ailleurs méconnu. En parallèle des équipements les plus visités, de nombreux musées thématiques au rayonnement local gagneraient à se fédérer davantage pour mettre en valeur leurs collections. Des actions existent en ce sens et cette mise en réseau permet de faire vivre les œuvres et les inscrire dans une logique de compréhension plus large du territoire.

Pistes de coopération :
- Travailler collectivement autour de l'entretien des bâtiments remarquables pour prévenir leur dégradation
- Développer une connaissance et une stratégie de valorisation du patrimoine à une échelle intercommunale
- Travailler collectivement sur le label Pays d'Art et d'Histoire

Orientation 4 : Soutenir et valoriser la pratique sportive à destination de tous les publics

La pratique sportive recouvre plusieurs dimensions (loisirs, compétition) et relève de plusieurs échelles (locale, nationale, internationale). Si le littoral a développé une stratégie forte dans ce domaine à travers la production d'équipements structurants et de manifestations médiatiques, tout le territoire gagnerait à une réflexion commune sur l'organisation et l'usage des équipements pour permettre un accès aux activités et animations sportives au plus grand nombre. Cette diffusion de la pratique passera aussi bien par le tissu associatif, le sport scolaire ou par le milieu fédéral. Le bénévolat dans sa dimension citoyenne doit être favorisé.

Cet accès à la pratique doit s'ouvrir davantage aux publics qui en sont a priori éloignés, comme les personnes en situation de handicap. Pour cela, le développement des équipements sportifs doit être réalisé dans un souci d'équilibre territorial, de qualité environnementale et d'accessibilité pour tous. Des liens sont par ailleurs à développer avec le domaine de la santé. La pratique d'activités physiques peut être un levier pour développer des projets autour de la prévention que ce soit pour les jeunes ou les personnes âgées.

La question de la pratique est très liée à celle des équipements, inégalement répartis sur le territoire. La construction d'équipements ouverts à différents usages (clubs, loisirs, scolaire) en particulier en milieu rural doit être encouragée. De la même manière que pour les équipements, les réflexions visant à mutualiser les encadrements doivent être soutenues. Elles permettraient de proposer des activités variées et parfois plus confidentielles (tennis, judo, rugby) en complément des activités physiques les plus répandues dans les secteurs ruraux. Plus généralement l'accompagnement de l'encadrement sportif pour améliorer les pratiques et permettre de répondre à la diversité des publics rencontrés doit être encouragé.

Cela implique une évolution des modes d'utilisation des équipements, en développant les initiations sportives, les partenariats associatifs et intercommunaux, la création de clubs sportifs et l'organisation de manifestations.

Pistes de coopération :
- Favoriser la mutualisation des encadrements sportifs et des équipements structurants (salles de sports,…)
- Améliorer la connaissance du maillage des équipements et pratiques sportives

Orientation 5 : Développer et organiser les « territoires de pratiques » sportives

La pratique sportive dépasse aujourd'hui largement les équipements classiques et se fait de plus en plus de façon individualisée. Les sports de plein air sont notamment en expansion et nécessitent de mieux en organiser les territoires de pratiques.

Plusieurs bases de loisirs ou les réseaux de canaux favorisent ces sports aussi bien en Flandre Intérieure qu'en Flandre Maritime. Dans le domaine de la randonnée pédestre, les circuits inscrits et valorisés au titre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée maillent bien le territoire et se développent au niveau transfrontalier. La promotion de cette dynamique doit être davantage liée aux richesses patrimoniales environnantes et aux services présents sur le territoire. La gestion quotidienne de ces tracés doit être mieux partagée entre les différents acteurs concernés : Département, communes, agriculteurs, associations, ...
Le domaine de la randonnée cyclotouristique doit se structurer autour des réflexions plus globales des Véloroutes reliant Dunkerque à Armentières et traversant le littoral afin de proposer un maillage complet.

Les offres équestre et VTT doivent être repensées tant dans leurs tracés que dans leur valorisation. Un travail de partenariat doit être engagé avec les acteurs locaux pour mieux travailler sur ces sujets.

Avec les sentiers de randonnée, les espaces naturels sont les supports privilégiés de ces activités. Afin de pérenniser l'attractivité de ces sites mais aussi de protéger les espèces naturelles qui s'y trouvent, organiser les pratiques doit se faire de manière coordonnée et maîtrisée, notamment avec les territoires voisins. La mise en place de la CDESI (Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires) doit y contribuer.

De la même manière, l'opportunité de valoriser les dunes de Flandre à travers l'opération Grand Site est l'occasion d'organiser un partenariat constructif pour concilier usage du site et protection de son caractère remarquable.

Pistes de coopération :
- Accompagner la conception de l'opération Grand Site des dunes de Flandre
- Mettre en place la Commission Départementale des Espaces , Sites et Itinéraires
- Développer des partenariats locaux sur l'entretien et la valorisation des itinéraires de randonnée

Orientation 6 : Positionner les politiques culturelles et sportives comme leviers de rayonnement et de développement

Le territoire est riche en pratiques et évènements culturels et sportifs. Chaque année, plusieurs d'entre eux ont une résonance qui dépasse largement les frontières du territoire. Les politiques culturelles et sportives doivent s'inscrire dans cette logique pour rendre le territoire attractif et participer à sa vitalité. Cette préoccupation est particulièrement sensible sur le littoral. Dans le domaine sportif, la CUD a développé une stratégie à la fois de proximité mais aussi de grands événements et de soutien aux clubs et sportifs de haut niveau en s'appuyant notamment sur la présence de grands équipements.

Dans le domaine des loisirs, l'opération Grand Site doit permettre de valoriser l'ensemble remarquable des dunes de Flandre et de structurer une offre de loisirs en lien avec les activités balnéaires et les autres sites du territoire (Bois des Forts, Parc de l'Aa, Belgique…). Dans le domaine culturel, l'émergence d'un pôle d'art contemporain fort, en lien avec la Flandre belge, permettra de positionner le territoire à un niveau européen.

Cette dynamique doit s'inscrire dans une logique de complémentarité territoriale et thématique avec les autres équipements ou projets du territoire.

La mise en tourisme des grands équipements doit se réaliser de façon partenariale pour profiter à l'ensemble de l'arrondissement. Par ailleurs, l'appropriation de ces événements et manifestations par les habitants sera une des conditions de leur réussite.

Pistes de coopération :
- Développer des actions communes de promotion du territoire
- Mettre en réseau les atouts culturels et sportifs sur l'ensemble du territoire

ENJEU 13 : Positionner l'économie touristique comme secteur-clé des stratégies de développement

Orientation 1 : Structurer et mettre en résonance les stratégies touristiques de Flandre et des territoires voisins

L'arrondissement de Dunkerque a la particularité d'être organisé en deux pays touristiques : « Flandre Côte d'Opale » pour le littoral et « Pays de Flandre » dont la stratégie est commune aux Pays Cœur de Flandre et Pays des Moulins de Flandre. Chaque territoire touristique met en œuvre et anime des logiques touristiques différentes qui visent à promouvoir et valoriser les actions de leurs acteurs.

La présente réflexion, élargie au-delà des territoires touristiques, permet d'encourager des formes de coordination et de coopérations sur les stratégies et filières à développer conjointement. Intégrant les acteurs locaux et supra-territoriaux du tourisme, la promotion d'une identité flamande à l'échelle des deux territoires touristiques semble une piste intéressante, en lien avec les territoires voisins.

Cette recherche de convergence peut, dans un premier temps, se développer sur des thématiques où le repositionnement des offres est en cours. Une recherche plus systématique des complémentarités entre territoires permettrait, grâce notamment à la mise en cohérence des opérations de communication et de promotion, d'offrir aux visiteurs une meilleure visibilité de la destination touristique.

Pistes de coopération :
- Poursuivre les actions de coopération avec les territoires voisins et notamment la Flandre belge que ce soit sur le littoral, à l'échelle des Pays ou de la Vallée de la Lys

Orientation 2 : Affirmer les spécialisations touristiques du territoire

Les spécificités touristiques du territoire peuvent constituer de véritables leviers de développement local. Elles permettent de dynamiser les activités

économiques traditionnelles et de mettre en valeur les particularités culturelles locales, tout en offrant des possibilités d'emplois. Tirer parti de la richesse patrimoniale, gastronomique, culturelle et festive des territoires touristiques permettra de poursuivre la construction d'une offre originale. S'appuyer sur l'offre de tourisme scientifique et technique (Palais de l'univers à Cappelle-la-Grande, parc zoologique à Fort-Mardyck, ferme aquacole de Gravelines, visites de découverte économique dont le port) participera à cette originalité.

Outre ces atouts, le territoire présente des filières touristiques balnéaire, sportive, portuaire, nautique et de plaisance aux potentiels de développement intéressants et dont la mise en valeur doit être poursuivie.

Renforcer la fonction de tourisme d'affaires et de congrès du littoral en combinant équipements majeurs et qualité de vie urbaine, présente un enjeu pour le littoral et Dunkerque, deuxième ville de Congrès du Nord. Les sites naturels, le réseau de randonnée et les richesses patrimoniales du territoire (patrimoine bâti…) sont à valoriser en créant des liens entre eux grâce à des actions conjointes avec les collectivités locales. Enfin, le tourisme de mémoire semble être une filière à développer, notamment en vue des commémorations de la Première Guerre Mondiale.

Pistes de coopération :
- Valoriser et mettre en réseau l'offre muséale
- Favoriser le développement des ports de plaisance de Dunkerque et de Gravelines
- Travailler collectivement sur le label Pays d'Art et d'Histoire
- Diffuser le réseau des cafés-rando

Orientation 3 : Améliorer l'accueil, la promotion et la commercialisation de la destination auprès de tous les publics

La mise en tourisme des sites touristiques structurants et filières passe par une amélioration de la qualité d'accueil, d'hébergement et de promotion de ces atouts. Cela suppose de compléter et de renforcer l'offre et les services d'accueil et d'hébergement jugés insuffisants (grands groupes par exemple) ou dont la qualité doit être améliorée. Développer des outils originaux d'hébergement en lien avec les spécificités touristiques est également une piste à explorer : hébergement en lien avec le nautisme, hébergements légers pour la grande randonnée,…

Viennent ensuite la mutualisation et la fédération des actions de promotion et de communication touristiques jusqu'à l'émergence du rôle des habitants, la poursuite de la professionnalisation des acteurs économiques et aussi des personnels des équipements touristiques dans l'accueil des publics notamment étrangers (apprentissage des langues…).

L'action de promotion touristique des Flandres doit se poursuivre en vue d'accroître le potentiel de développement de l'ensemble du secteur. Il s'agit d'attirer de nouvelles clientèles en proposant des produits touristiques locaux favorisant le court ou moyen séjour. Les actions de mise en accessibilité des sites et équipements du territoire sont à poursuivre. Enfin, le développement de l'usage des nouvelles technologies concourra à la mise en œuvre de toutes ces actions qu'il s'agisse de support de promotion du territoire, d'outils de réservation ou de support multimédia et pédagogique.

Pistes de coopération :
- Sensibiliser des propriétaires et gestionnaires d'équipements touristiques et les aider à trouver des solutions adaptées à chaque type de handicap (mental, moteur, visuel ou auditif) au travers du label « tourisme et handicap »
- Accompagner les exploitants d'hébergements touristiques dans l'évolution du cadre réglementaire (normes sécurité/incendie, normes de classement, loi sur la mise en accessibilité des établissements)

Orientation 4 : Renforcer les synergies et créer un véritable pôle de développement local autour du Musée de Flandre de Cassel

Le Musée départemental de Flandre est un équipement structurant au niveau local mais également régional. Il peut constituer le socle d'un pôle de développement local sur le territoire du Pays de Flandre, dans la mesure où les conditions d'un partenariat sont créées avec les principaux acteurs culturels (musées classés de l'arrondissement et de Saint-Omer) et touristiques (collectivités, offices, autres partenaires privés). Localement, une meilleure synergie des acteurs doit être établie pour développer le rayonnement du Musée de Flandre et du territoire qui l'accueille.

Afin de consolider l'attractivité de l'offre culturelle vis-à-vis de la clientèle belge, britannique ou régionale, il est important de renforcer la promotion et la commercialisation de produits touristiques incluant le musée. Travailler sur sa complémentarité avec les activités telles que la découverte du village du livre d'Esquelbecq ou les richesses patrimoniales comme les retables sont des

axes de réflexion. Les projets favorisant l'accès aux activités de découverte du territoire doivent être valorisés. La professionnalisation des acteurs économiques de l'hôtellerie et de la restauration sera orientée vers l'accueil des publics notamment étrangers.

Enfin, au vu de la situation du musée vis-à-vis des réseaux de transport, il est nécessaire de réfléchir et mettre en œuvre des actions facilitant son accès.

Pistes de coopération :
- Définir une stratégie concertée autour du Musée départemental de Flandre avec les Pays, les Chambres consulaires, les communes, les professionnels

LISTE DES SIGLES

ACM : Accueil Collectif de Mineurs
ADELI : Automatisation DEs LIstes
AEC : Arc En Ciel
AGUR : AGence d'Urbanisme et de développement de la Région Flandre-Dunkerque
AILE : Animateur d'Insertion et de Lutte contre les Exclusions
ALSES : Animateurs de Liaison Sociale en Environnement Scolaire
ANRU : Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine
AOC : Appellation d'Origine Contrôlée
AP2 : Atelier de Préfabrication n°2
APA : Allocation Personnalisé d'Autonomie
APAHM : Aide aux Personnes à Handicap Moteur
ARS : Agence Régionale de Santé
AVAP : Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine
BASIAIS : Base de données des Anciens Sites Industriels et Activités de Service
BASOL : Base de données des sites et sols pollués ou potentiellement pollués
BGE : Boutiques de Gestion Espace
BIT : Bureau International du Travail
CAF : Caisses d'Allocations Familiales
CAMPS : Centre d'Action Médico-Sociale Précoce
CARSAT : Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail
CC : Communauté de Commune
CCAS : Centre Communal d'Action Sociale
CDESI : Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires
CHRS : Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
CLAP : Comité Local d'Appui aux Projets
CLIC : Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique
CMA : Chambre de Métiers et de l'Artisanat
CMPP : Centre Médico Psycho-Pédagogique
CMU : Couverture Maladie Universelle
CODERPA : COmité Départemental des Retraités et des Personnes Âgées
CUD : Communauté Urbaine de Dunkerque
DCE : Directive Cadre sur l'Eau
DEFM : Demandeur d'Emploi en Fin de Mois
DESSINE : plan Dunkerquois de l'Économie Sociale Solidaire et INnovantE
DEUST : Diplôme d'Etudes Universitaires Scientifiques et Technologiques
DPAPH : Direction de la Population Âgée et des Personnes Handicapées
DRAAF : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
DREAL : Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
DT : Direction Territoriale
DUT : Diplôme Universitaire de Technologique
ENS : Espace Naturel Sensible
EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale
EPLS : Enquête sur le Parc Locatif Social
EPSM : Établissement Public de Santé Mentale
ERBA : École Régionale supérieure des Beaux-Arts
ESAT : Établissements et Services d'Aide par le Travail
ESS : Économie Sociale et Solidaire
FDAJ : Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes
FDAPE : Fonds Départemental d'Appui aux Projets Educatifs
FRAC : Fond Régional d'Art Contemporain
FSL : Fond de Solidarité Logement
GECT : Groupement Européen de Coopération Transfrontalière
HLM : Habitation à Loyer Modéré
IDH : Indice de Développement Humain
IDV : Indice De Vieillissement
IMC : Indice de Mortalité Comparatif
INSEE : Institut National de la Statistique et des Études Economiques
INSERM : Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale
IRENI : Institut de Recherche en ENvironnement Industriel
LAAC : Lieu d'Art d'Action Contemporaine
LALP : Lieu d'Accueil et de Loisirs de Proximité
MAIA : Maisons pour l'Autonomie et l'Intégration des malades Alzheimer
MAUD : pôle de compétitivité Matériaux et Applications pour une Utilisation Durable
MdN : Médiathèque départementale du Nord

LISTE DES SIGLES

MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées
MIRRA : MIse en place de Réseaux de RAndonnées transfrontaliers
MJC : Maison de la Jeunesse et de la Culture
MQPS : Medway Queen Preservation Society
MSA : Mutualité Sociale Agricole
NPDC : Nord – Pas-de-Calais
OPAH : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
ORS : Observatoire Régional de la Santé
OT : Office du Tourisme
PAPH : Personnes Âgées/Personnes Handicapées
PAPI : Programme d'Action pour la Prévention des Inondations
PAVE : Plan d'Accessibilité à la Voirie et aux Equipements
PCT : Plan Climat Territorial
PDALPD : Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées
PDH : Plan Départemental de l'Habitat
PDIPR : Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées
PDU : Plan de Déplacements Urbains
PEGD : Projet Éducatif Global Départemental
PIG : Programme d'Intérêt Général
PIJ : Point Information Jeunesse
PLAGE : Plan Littoral d'Action pour la Gestion de l'Érosion
PLDI : Plan Local de Développement de l'Insertion
PLH : Plan Local de l'Habitat
PLIE : Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi
PLUI : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
PNRCMO : Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale
PPR : Plan de Prévention des Risques
PPRT : Plan de Prévention des Risques Technologiques
PRS : Projet Régional de Santé
PSR : Plan de Submersion Rapide
PTU : Périmètre de Transports Urbains
PUV : Petite Unité de Vie
RSA : Revenu de Solidarité Active
SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau
SAU : Surface Agricole Utile
SC : Service Civique
SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale
SDPN : Schéma Directeur du Patrimoine Naturel
SI : Syndicat d'Initiatives
SIRENE : Système national d'Identification et du Répertoire des ENtreprises et de leurs Établissements
SIROM : Syndicat Intercommunal de Ramassage des Ordures Ménagères
SMICTOM : Syndicat MIxte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères
SMIRT : Syndicat Mixte Intermodal Régional de Transports
SROS : Schéma Régional d'Organisation de Soins
TAD : Transport A la Demande
TER : Transport Express Régional
TERGV : Train Express Régional à Grande Vitesse
THD : Très Haut Débit
TPE : Très Petite Entreprise
UC : Unité de Consommation
UDOTSI : Union Départementale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative
ULCO : Université du Littoral Côte d'Opale
US : Union Sportive
USAN : Union des Syndicats d'Assainissement du Nord
UTPAS : Unité Territoriale de Prévention et d'Action Sociale
VTT : Vélo Tout Terrain
ZAC : Zone d'Aménagement Concertée
ZE : Zone d'Emploi
ZEC : Zone d'Expansion de Crues
ZLE : Zone Large d'Education
ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique
ZOAST : Zone Organisée d'Accès aux Soins Transfrontaliers
ZPPAUP : Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager

Création : Conseil général du Nord - DIC Graphisme SG - Photothèque départementale - Juin 2014

Nord
le Département

DÉPARTEMENT DU NORD
Direction Générale du
Développement Territorial
MISSION CONTRATS DE TERRITOIRE
51, rue Gustave Delory
59047 LILLE Cedex
Tél. : 03 59 73 58 54
Fax : 03 59 73 50 39
Courriel : contratsdeterritoire@cg59.fr

Nord *Innovation Territoires*

lenord.fr